N° 65

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE OUVERTE LE 28 AVRIL 1959

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 juin 1959.

RAPPORT

FAIT A L'ASSEMBLEE NATIONALE ET AU SENAT

PAR LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

DE LA

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

sur les opérations de l'Année 1958

ET SUR LA SITUATION DE CET ÉTABLISSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 1958,

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 114 DE LA LOI DU 28 AVRIL 1816,

DE L'ARTICLE 234 DU DÉCRET DU 31 MAI 1862

ET DE L'ARTICLE 10 DE LA LOI DU 29 DÉCEMBRE 1888

PARIS
IMPRIMERIE DES JOURNAUX OFFICIELS
26, RUE DESAIX, 26

1959

q 328.44
F84j
1958/59 Fd
no. 65

RAPPORT

ADRESSÉ

AU PARLEMENT

PAR M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

sur les opérations de l'année 1958 et sur la situation de cet Etablissement au 31 décembre 1958, en exécution de l'article 114 de la loi du 28 avril 1816, modifié en dernier lieu par l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations a l'honneur de vous présenter, en exécution de l'article 114 de la loi du 28 avril 1816, son rapport sur les opérations effectuées par cet Etablissement pendant l'année 1958.

Le montant des capitaux confiés à la Caisse a marqué un nouvel accroissement au cours de l'année 1958 ainsi que le montrent les chiffres ci-après :

1953	1.373	milliards.
1954	1.555,5	—
1955	1.928,9	—
1956	2.268,7	—
1957	2.534	—
1958	2.937,6	—

L'augmentation des fonds gérés — 403,6 milliards — est, en montant nominal, la plus importante qui ait été constatée jusqu'à

présent. Elle est due principalement à l'accroissement des excédents de dépôts d'épargne (192,6 milliards), des fonds déposés par les Institutions de prévoyance (71,1 milliards) et à la progression des revenus du portefeuille qui passent de 111,2 milliards à 134,2 milliards.

Le tableau ci-dessous, qui met en parallèle l'accroissement du volume de ces fonds (base 100 en 1949) avec les principaux indices caractéristiques de la conjoncture économique, montre que cet accroissement a continué à suivre en 1958 un rythme plus rapide que celui de la masse monétaire, des salaires et des prix.

On observe que les capitaux confiés à la Caisse des dépôts au 31 décembre 1958 représentent plus de quatre fois la valeur correspondante de 1949, alors que les salaires et la masse monétaire sont à un coefficient voisin de 2,8 et l'indice des prix de détail légèrement au-dessus de 1,8.

PERIODE	PRIX de détail. (1) (3) — Paris.	SALAIRES nets. (2) (3) — Paris.	BILLETS en circulation. (4)	MONNAIE scripturale. (4)	CAPITAUX à la C. D. C. (5)
1949	100	100	100	100	100
1955	144,9	207	219,2	213,4	270,1
1956	147,7	230	239,4	237,1	317,7
1957	151,6	268	251,2	265,7	354,8
1er trimestre 1958...	174.2	275	252,6	254,4	372,8
2e — ...	175,9	280	259	260	378,9
3e — ...	177,6	282	263,7	255,2	396,5
4e — ...	182	284	266,6	278,1	411,3

(1) Indice d'ensemble des prix à la consommation familiale (213 articles) jusqu'en 1956 et indice des 250 articles, compte tenu du coefficient de correction depuis 1957.

(2) Nouvel indice pondéré, base 1949, sur enquêtes du Ministère du Travail.

(3) Moyennes annuelles pour les années 1949 à 1957, indices de fin de période pour 1958.

(4) Indices, en fin de périodes, établis d'après les chiffres publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques.

(5) Indices relatifs aux capitaux en fin de périodes.

Si l'on analyse l'origine des fonds reçus par la Caisse en 1958 on constate que l'augmentation de 403,6 milliards provient des mouvements suivants :

	En augmentation — Milliards.	En diminution — Milliards.
Fonds d'épargne		
Caisses d'épargne ordinaires.....	128,9	
Caisse Nationale d'épargne (1)....	61	
Caisses d'épargne d'Alsace-Lorraine	4,2	
Caisses d'épargne de la Sarre....		1,4
Epargne-construction	0,1	
Fonds de réserve des Caisses d'épargne		0,2
Institutions de prévoyance		
Sécurité sociale (compte des organismes y compris la Caisse nationale de sécurité sociale dans les mines et les comptes de disponibilités courantes des Caisses)	16,4	
Sociétés mutualistes	2,8	
Caisses de retraites et fonds divers.	14,2	
Fonds National de Solidarité.....	41,7	
Assurances		
Caisse nationale d'assurances sur la vie	6,2	
Fonds commun de majoration des rentes viagères	1,1	
Consignations et dépôts divers		
Comptes de dépôts des notaires..		2,1
Consignations	2,1	
A reporter	278,7	3,7

(1) Déduction faite de 19.020,4 millions versés au budget général à titre de bénéfices de la Caisse nationale d'épargne (exercice 1957 et acompte sur 1958).

	En augmentation — Milliards.	En diminution — Milliards.
Reports	278,7	3,7
Autres comptes de dépôts, comptes de règlements des préposés et comptes d'ordre		5,6
	278,7	9,3
A l'excédent net de recettes de..	269,4 milliards.	
il y a lieu d'ajouter le montant des arrérages, intérêts et produits divers des portefeuilles, soit.....	134,2 —	
pour obtenir le total précédemment indiqué de (1).....	403,6 milliards.	

Les chiffres qui précèdent montrent que, de même que les années précédentes, la plus grande partie des capitaux reçus par la Caisse, en 1958, provient de l'épargne directe collectée par les organismes spécialisés. Ces versements représentent 193 milliards sur un total de ressources nouvelles de 269 milliards, soit un peu plus des deux tiers.

Par ailleurs, on observe une progression sensible des revenus des portefeuilles (134 milliards contre 111 milliards en 1957), conséquence de l'accroissement des actifs gérés.

*
* *

Les 403,6 milliards de fonds nouveaux apparaissant au passif, trouvent leur contrepartie dans les mouvements des postes d'actif, qui ont progressé comme suit :

Fonds en caisse et comptes courants.....	51,2 milliards.
Actif réalisable à court terme.....	82,2 —
Actif réalisable à long terme.....	270,2 —
Ensemble	403,6 milliards.

(1) Pour dégager la totalité des ressources dont la Caisse des dépôts a pu disposer en 1958, il convient d'ajouter à ces 403,6 miliards, le montant des cessions, amortissements et remboursements du portefeuille de valeurs à long terme, soit 71,6 milliards : on obtient ainsi un total de 475,2 milliards.

Le taux de liquidité des avoirs de la Caisse a lui-même légèrement augmenté, en raison de l'importance des fonds reçus au cours de l'année.

DESIGNATION	SITUATION au 31 décembre 1957.		VARIATION —	SITUATION au 31 décembre 1958.	
	Montant.	%	Montant.	Montant.	%
	(milliards)		(milliards)	(milliards)	
Actif disponible et réalisable à court terme.....	567	22,4	+ 133,4	700,4	23,8
Actif réalisable à long terme.	1.967	77,6	+ 270,2	2.237.2	76,2
	2.534	100	+ 403,6	2,937,6	100

*
* *

Les placements de l'ensemble des services, dont le détail est donné dans la troisième partie du présent rapport, s'analysent, dans leurs grandes lignes, de la façon suivante :

A. — **Emplois à long terme.**

Pour établir le total des investissements réalisés en 1958, il convient d'ajouter au montant net de l'accroissement du portefeuille long terme — soit 270,2 milliards — le remploi des 71,6 milliards de capitaux provenant des remboursements, amortissements ou cessions ; les emplois à long terme s'élèvent par suite à une somme globale de 341,8 milliards, qui se décompose ainsi :

1° Achats de valeurs.....	28.770	millions.
2° Souscriptions à des émissions publiques.	10.294	—
3° Souscriptions à des emprunts obligataires spéciaux	22.411	—
4° Prêts	271.861	—
5° Emplois immobiliers	8.437	—
Total	341.773	millions.

Le détail de ces emplois est indiqué ci-après :

1° *Achats de valeurs.*

Des achats de valeurs ont été effectués pour un montant total de 28.770 millions, se répartissant comme suit :

Valeurs du Trésor et assimilées	17.623	millions.
Crédit national et Groupements de reconstitution	578	—
S. N. C. F. et chemins de fer divers	485	—
Charbonnages de France et Houillères	1.277	—
Electricité de France	1.869	—
Gaz de France	26	
Régie Renault	287	—
Etablissements publics et Sociétés nationalisées	278	—
Crédit foncier de France	1.182	—
Départements et villes	128	—
Emprunts de pays d'outre-mer	487	—
Obligations de sociétés diverses	1.119	—
Actions de sociétés diverses	2.935	—
Fonds d'Etat et obligations étrangers	496 (1)	—
	28.770	millions.

2° *Souscriptions à des émissions publiques.*

Les emprunts à revenu fixe ou indexé émis en 1958 par le secteur public ou semi-public se totalisent à un chiffre supérieur à celui de 1957. Les emprunts directs de l'Etat se sont, en effet, élevés à 319 milliards (emprunt national : 293 milliards ; emprunt des P. T. T. : 26 milliards), contre 108 milliards en 1957 ; ceux des entreprises nationales et des établissements de crédit spécialisés ont atteint 247 milliards (Electricité de France : 63 milliards ; S. N. C. F. : 55 milliards ; Caisse nationale de crédit agricole : 36 milliards ; Charbonnages de France : 35 milliards ; Crédit foncier de France : 25 milliards ; Crédit national : 20 milliards ; Gaz de France : 13 milliards, chiffre sensiblement égal à celui de 1957 [245 milliards]).

(1) Dont 465 millions de valeurs émises par des organismes internationaux.

La Caisse des dépôts a participé à certaines de ces émissions pour les montants ci-après :

Gaz de France	3.504 millions.	
Emprunt 3,50 % 1958	300 —	
Bons de la S. N. C. F.	350 —	
Electricité de France	150 —	
Charbonnages et houillères	100 —	
	4.404 millions.	4.404 millions.

Les autres souscriptions ont porté sur :

Emprunts unifiés des collectivités locales	666 millions.	
Obligations de sociétés françaises	1.226 —	
	1.892 millions.	1.892 —

Des souscriptions à des augmentations de capital en utilisation des droits attachés aux actions figurant dans les différents portefeuilles ont, en outre, été réalisées pour un montant de	3.998 —
Total	10.294 millions.

3° *Souscriptions à des emprunts obligataires spéciaux.*

Les souscriptions directes de la Caisse des dépôts à des emprunts spéciaux émis par de grands établissements financiers ou industriels, qui trouvent auprès de l'Etablissement un complément aux ressources qu'ils peuvent obtenir sur le marché, se sont élevées, en 1958, à 22,4 milliards répartis comme suit :

Crédit national	10.000 millions.
Crédit foncier de France	4.000 —
Régie autonome des transports parisiens	3.130 —
Diverses compagnies de chemins de fer	150 —
Sociétés diverses d'intérêt général	700 —
Sociétés industrielles privées	4.421 —
Total	22.411 millions.

4° *Prêts.*

Les prêts pour l'équipement des collectivités publiques et les prêts aux organismes d'intérêt général, qui avaient respectivement atteint 201,6 milliards et 21 milliards en 1957, soit au total 222,6 milliards, se sont élevés à 228,3 milliards en 1958, et se décomposent comme suit :

a) *Prêts pour l'équipement des collectivités publiques.* — Le montant des prêts réalisé a atteint 186,1 milliards en 1958, savoir :

Prêts directs aux départements, communes et établissements publics	93.192 millions.
Prêts consentis au titre de la loi du 24 juin 1950 dite loi Minjoz	73.223 —
Prêts à diverses sociétés immobilières	16.798 —
Prêts à la société de l'autoroute Estérel Côte-d'Azur	1.900 —
Prêts à divers	1.004 —
	186.117 millions.

Le tableau ci-après donne la répartition d'après leur objet des emprunts réalisés par les départements, communes et établissements publics directement auprès de la Caisse des dépôts ou sur la proposition des caisses d'épargne en application de la loi du 24 juin 1950.

OBJET	MONTANT		TOTAL
	Prêts directs.	Loi du 24 juin 1950.	
	millions de fr.	millions de fr.	millions de fr.
Voirie	9.580	5.413	14.993
Assainissement	6.550	2.925	9.475
Equipement portuaire	922	1.416	2.338
Moyens de transports	574	1.131	1.705
Bâtiments départementaux et communaux	2.849	2.415	5.264
Adduction d'eau	17.023	8.535	25.558
Equipement scolaire	25.939	8.266	34.205
Equipement sanitaire	5.524	3.260	8.784
Electrification	7.789	2.968	10.757
Aménagement de lotissement. Urbanisme	1.792	856	2.648
Participation des collectivités dans des programmes de construction de logements	13.030	34.125	47.155
Défense contre l'incendie	414	323	737
Groupements de reconstruction	»	250	250
Divers	1.206	1.340	2.546
Total	93.192	72.223	166.415

b) *Prêts pour des opérations d'intérêt général.* — A la demande du Ministère des Finances et des Affaires économiques, la Caisse des dépôts a continué, notamment, à assurer le relais du Fonds de développement économique et social. Elle a financé 42.234 millions d'investissements se décomposant comme suit :

Prêts au Gaz de France	17.400	millions.
— aux P. T. T.	11.000	—
— à l'Aéroport de Paris	5.004	—
— à Air France	4.000	—
— à Office National de l'Azote	2.000	—
— au Commissariat à l'Energie atomique	1.450	—
— au Groupement des Entreprises de presse	910	—
— à la Sidérurgie	380	—
— au Gaz du Sud-Ouest	90	—
	42.234	millions.

c) *Avances à l'Etat pour le financement de la construction.* — Ainsi qu'il a été indiqué l'an dernier, l'accroissement du concours apporté par la Caisse des dépôts aux collectivités publiques et aux organismes d'intérêt général s'accompagne d'une réduction sensible de l'apport fait à l'Etat en vue de la consolidation des opérations réalisées dans le cadre de la législation sur les H. L. M.

Les avances au Trésor consenties à ce titre en 1958, n'ont porté que sur 30 milliards contre 32,5 milliards en 1957, savoir :

Organismes d'H. L. M.	23.856	millions.
Sociétés de Crédit Immobilier	6.144	—
Total	30.000	millions.

d) *Avances diverses.* — En 1958, la Caisse des dépôts a continué à réaliser des opérations prévues par le décret du 1er octobre 1954 et la convention du 20 mars 1956 intervenue entre la Caisse des dépôts, le Ministre des Affaires économiques et financières, le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et la Caisse nationale de Crédit agricole, relatifs à la mobilisation des subventions allouées en annuités par le Fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales.

Les versements opérés à ce titre se sont élevés à ..... 11.898 millions.

e) *Rachat d'annuités du Trésor, pour l'application de la législation sur les habitations à loyer modéré, à la C. N. A. V. par la Caisse des dépôts.* — La dépense s'est élevée à 1.612 millions.

5° *Emplois immobiliers.*

La Caisse des dépôts a poursuivi pendant l'année 1958, par l'intermédiaire de sa « Société centrale immobilière » créée spécialement à cet effet en 1954, la réalisation de l'important programme de construction de logements populaires entrepris en association avec des collectivités publiques, des entreprises publiques et des entreprises privées.

Les investissements réalisés en cours d'année et qui apparaissent dans les opérations comptables sous forme de prises de participations dans des sociétés civiles ou commerciales, représentent un montant global de 7.135 millions, auquel s'ajoutent 1.302 millions de dépenses concernant des achats de terrains et divers travaux relatifs aux immeubles de rapport.

B. — **Emplois temporaires.**

Les opérations effectuées en 1958 au titre des placements à court terme, font apparaître un excédent des emplois sur les remboursements ou cessions de 82,2 milliards, qui s'analyse comme suit :

Augmentations :		
Bons du Trésor	168,1	milliards.
Valeurs diverses	22,3	—
Effets représentatifs de crédits à moyen terme	4,3	—
Billets à ordre divers	0,5	—
	195,2	milliards.
Diminution :		
Comptes courants à préavis	113	—
Augmentation nette	82,2	milliards.

La Caisse des dépôts a continué en 1958 à prêter largement son concours pour la mobilisation des crédits à moyen terme.

Le tableau ci-dessous indique l'importance de ces opérations au 31 décembre de l'année 1958 et de l'année antérieure.

ETABLISSEMENTS présentateurs.	MONTANT total des engagements.	CREDITS UTILISES				ENGAGEMENTS en cours non utilisés auprès de la C. D.
		Effets dans le portefeuille de la C. D.	Effets en circulation sous endos.	Effets en circulation sous aval.	Montant total.	
	milliards	milliards	milliards	milliards	milliards	milliards
1° Mobilisation :						
Banques	40,5	6,8	25	»	31,8	8,7
Crédit foncier.....	1.006,9	38,5	786,9	»	825,4	181,5
2° Aval :						
Crédit national.....	359,4	»	»	237,6	237,6	121,8
Crédit foncier.....	70,3	»	»	39,1	39,1	31,2
Totaux au 31 décembre 1958..	1.477,1	45,3	811,9	276,7	1.133,9	343,2
1° Mobilisation :						
Banques	39,5	5,1	25,2	»	30,3	9,2
Crédit foncier.....	886,6	36	680,6	»	716,6	170
2° Aval :						
Crédit national.....	322,4	»	»	160,6	160,6	161,8
Crédit foncier.....	69,4	»	»	18,2	18,2	51,2
Totaux au 31 décembre 1957..	1.317,9	41,1	705,8	178,8	925,7	392,2
Variations en 1958.	159,2	4,2	106,1	97,9	208,2	— 49

L'examen de ces chiffres montre un nouvel accroissement de l'ensemble des engagements de la Caisse, qui progressent de 159,2 milliards et atteignent ainsi, au 31 décembre 1958, un montant supérieur de 12 % au chiffre de l'année précédente (1.477,1 milliards contre 1.317,9 milliards).

Les opérations du Crédit National avec la Caisse des dépôts sont sensiblement du même ordre que l'an dernier (359 milliards contre 322). Par contre, le pourcentage d'utilisation de la faculté d'aval, marque une progression sensible : 66 % contre 50 % en 1957.

De leur côté, les opérations du Crédit foncier ont poursuivi, en 1958, la progression déjà constatée au cours des précédents exercices :

Les engagements de mobilisation — qui portent essentiellement sur les crédits spéciaux à la construction — totalisent 1.007 milliards au 31 décembre 1958, enregistrant ainsi un accroissement de 12 % par rapport à 1957 ; le pourcentage d'utilisation est toutefois resté du même ordre de grandeur qu'au cours de l'exercice précédent (82 % contre 81 %).

Quant aux engagements d'aval, s'ils restent stationnaires (70,3 milliards contre 69,4 milliards), ils ont été, par contre, beaucoup plus utilisés qu'au cours de l'année précédente (80 % contre 26 %).

Le montant des effets « nourris » par la Caisse des dépôts, à la date du 31 décembre 1958, ressort à 45,3 milliards.

*
* *

En résumé, si l'on regroupe l'ensemble des emplois de fonds effectués par la Caisse des dépôts, tant à long terme qu'à court terme, ainsi que l'augmentation des sommes disponibles en caisse et comptes courants, on obtient un total de 475,2 milliards, s'établissant comme suit :

Emplois à long terme	341,8	milliards.
Emplois à court terme	82,2	—
Caisse et comptes courants	51,2	—
Total	475,2	milliards.

De même qu'au cours des années précédentes, les placements réalisés en 1958 peuvent être classés, d'après leur objet, en trois catégories principales : l'aide au logement, l'équipement du territoire et les crédits à l'industrie.

A. — *L'aide au logement* a porté sur 126,8 milliards (contre 115,6 milliards) en 1957 qui ont servi à financer :

— des avances au profit des organismes d'habitations à loyer modéré et de crédit immobilier pour.....	30	milliards.
— des prêts aux collectivités et à divers pour la construction de logements pour.....	68,1	—
— des prêts au Crédit foncier de France pour	4	—
— et des apports de capital à des constructions diverses pour.....	24,7	—

B. — Le concours apporté par la Caisse des dépôts à *l'équipement du territoire* s'est poursuivi sur un rythme sensiblement égal à celui de l'année précédente, 141,7 milliards contre 143,9 en 1957.

— électrification et équipement électrique.	10,8	milliards.
— adduction d'eau.....	37,4	—
— équipement sanitaire et scolaire.....	42	—
— voirie et assainissement.....	24,5	—
— équipements divers.....	27	—

C. — *Les crédits à l'industrie* marquent une progression très nette, passant de 37,4 milliards en 1957 à 64,4 milliards en 1958, suivant la répartition ci-après :

Entreprises productrices d'énergie.....	28,3	milliards.
Entreprises de transports.....	8,9	—
Autres industries.....	27,2	—

A ces placements s'ajoutent l'accroissement des disponibilités en caisse et en comptes courants (51,2 milliards) et différents emplois à court terme (57,8 milliards) à moyen terme (4,3 milliards) et à long terme (29 milliards, dont 15,9 milliards de rentes et valeurs du Trésor et 13,1 milliards d'actions et d'obligations).

Ainsi, du point de vue économique, on peut dire que les 475,2 milliards investis par la Caisse des dépôts en 1958 se sont répartis comme suit :

Aide au logement.....	126,8	milliards.
Equipement du territoire.....	141,7	—
Crédits à l'industrie.....	64,4	—
Emplois en Bourse, placements à court terme et divers.....	142,3	—
	475,2	milliards.

*
* *

En définitive, l'ensemble de l'actif, au 31 décembre 1958, soit 2.937,6 milliards, se décompose ainsi :

Caisse	4	milliards.
Comptes courants ordinaires	200,4	—
Bons du Trésor, valeurs à court terme	496,1	—
Rentes et obligations	530,2	—
Actions et parts de sociétés françaises et étrangères (1)	21,3	—
Prêts	1.655	—
Immeubles	30,6	—
Total	2.937,6	milliards.

Déduction faite des fonds concernant les assurances sociales, la sécurité sociale et les fonds en comptes courants au Trésor improductifs d'intérêts, le rendement moyen de cet actif s'est élevé en 1958 à 5,10 %.

Le présent rapport comprend quatre parties :

La première partie est consacrée à l'examen du bilan (état annexe n° 1-0) de la caisse des dépôts et, en particulier, au développement de la situation des fonds appartenant aux catégories ci-après : consignations, dépôts divers, sociétés mutualistes, caisses d'épargne et épargne-construction, fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne et de l'épargne-construction, sécurité sociale. Le passif du bilan comprend, en outre, au titre des « Créditeurs divers », les disponibilités immédiates de différents services dotés d'une personnalité distincte.

---

(1) La répartition de ces actions et parts par catégories est la suivante :

	%
Assurances, banques et sociétés financières	11,47
Sociétés d'investissement et de portefeuille	9,35
Alimentation	1,39
Automobiles et leurs équipements	3,38
Matériaux de construction, travaux publics	3,03
Métallurgie, mines métalliques	17,26
Pétroles et carburants	26,02
Produits chimiques, électrométallurgie, verreries	10,07
Transports	1,75
Sociétés étrangères	4,53
Divers	11,75
	100

L'examen des opérations de ces services spéciaux, dont la situation financière est indépendante de celle de la Caisse des dépôts, fait l'objet de la deuxième partie du rapport.

La troisième partie est consacrée à l'exposé des emplois de fonds effectués dans l'année, tant pour les fonds analysés dans la première partie du rapport que pour les services spéciaux.

Une quatrième partie donne enfin les résultats du compte de « Profits et pertes » pour 1958 et ceux qui ressortent des prévisions adoptées pour 1960.

Le rapport est suivi d'un certain nombre d'états ou tableaux qui le complètent et, notamment, d'un état des prévisions de recettes et de dépenses pour l'année 1960.

PREMIERE PARTIE

EXAMEN DU BILAN [1] DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (FONDS PROPRES) AU 31 DECEMBRE 1958

SECTION I. — **Examen des comptes du passif.**

Le montant total du passif au 31 décembre 1958 s'élève à	1.886.698.198.490 fr.
contre	1.624.953.964.645 »
au 31 décembre 1957, soit une augmentation de	261.744.233.845 fr.

correspondant à un accroissement égal de l'actif.

Cette augmentation résulte des variations suivantes des divers postes du bilan.

A. — *Augmentations.*

1° Consignations	2.511.282.168 fr.
2° Dépôts divers	19.237.571.449 »
3° Sociétés mutualistes	2.811.074.736 »
4° Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	4.265.223.660 »
Total (*à reporter*)	28.825.152.013 fr.

(1) Le bilan de la Caisse des dépôts et consignations fait l'objet de l'état annexe n° 1-0.

Report	28.825.152.013 fr.
5° Caisse d'épargne.....	183.873.739.379 »
6° Epargne-construction	120.776.102 »
7° Sécurité sociale et assurances sociales	512.953.250 »
8° Créditeurs divers.....	15.614.424.234 »
9° Comptes d'ordre et divers.....	27.700.808.236 »
10° Comptes de réserve.....	8.736.644.640 »
11° Produits	1.347.588.101 »
Total	266.732.085.955 fr.

B. — *Diminution.*

Correspondants. — Préposés l/c de règlements	4.987.852.110 »
Différence égale....	261.744.233.845 fr.

Ces différents comptes vont être successivement examinés.

CONSIGNATIONS

Sous cette désignation figurent au bilan les « consignations judiciaires et administratives », les « fonds provenant de successions de militaires et de successions recueillies dans les territoires d'outre-mer et à l'étranger », les « cautionnements provisoires de soumissionnaires ».

L'évolution de ces trois catégories de consignations a été la suivante :

DESIGNATION	SOLDES au 31 décembre 1957.	RECETTES de 1958.	DEPENSES de 1958.	EXCEDENTS de recettes ou de dépenses.	SOLDES au 31 décembre 1958.	VALEURS mobilières consignées.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Consignations judiciaires et administratives	40.948.042.583	31.530.822.692	29.025.824.021	2.504.998.671	(1) 43.453.041.254	59.395.384.589
Fonds provenant de successions.....	782.474.447	282.379.426	284.221.768	— 1.842.342	(1) 780.632.105	125.165
Cautionnements provisoires.....	76.496.922	287.295.754	279.169.915	8.125.839	84.622.761	533.300
Totaux	41.807.013.952	32.126.025.437	29.614.743.269	2.511.282.168	44.318.296.120	59.396.043.054

(1) Ce solde comprend les intérêts arrêtés au 30 novembre 1958.

Numéraire.

Consignations. — Les augmentations de recettes des consignations en numéraire qui apparaissent dans le tableau ci-dessus se répartissent comme suit :

Pour le département de la Seine.....	316.262.001 fr.
Pour les autres départements.....	1.824.511.888 »
Pour les territoires d'outre-mer.....	364.224.782 »
	2.504.998.671 fr.

L'augmentation des recettes constatée dans les consignations du département de la Seine résulte de versements importants effectués par diverses sociétés immobilières en formation.

Celle des autres départements provient, par ordre d'importance, d'indemnités d'expropriation, de prix d'immeubles et de faillites et règlements judiciaires.

Quant à l'augmentation des recettes pour les territoires autres que la métropole elle provient principalement de cautionnements de rapatriement et de retenues sur traitements.

Fonds provenant de successions militaires et de successions recueillies à l'étranger. — L'augmentation des dépenses s'explique par de nombreux retraits de fonds consignés à la suite des événements d'Indochine et d'Algérie.

Valeurs mobilières.

Le compte « Rentes et valeurs mobilières » présente au 31 décembre 1958, par rapport au solde au 31 décembre 1957, une augmentation de 6.988.384.173 francs, qui s'explique comme suit :

	Excédents.	
	de recettes — francs.	de dépenses. — francs.
Département de la Seine.....	6.636.988.625	»
Autres départements.....	351.407.203	»
Fonds provenant de successions de militaires.....	»	11.655
	6.988.395.828	11.655
Excédent de recettes....	6.988.384.173	

Cette augmentation provient, en ce qui concerne le département de la Seine, des cautionnements versés par diverses compagnies d'assurances-vie et d'assurances-transports.

Pour les autres départements, elle est due aux dépôts effectués par les banques au titre du cautionnement fixe de 10 millions prévu par le décret du 19 janvier 1957 sur les cautions personnelles et solidaires.

DEPOTS DIVERS

L'ensemble des comptes compris au bilan sous la rubrique « Dépôts divers » présente au 31 décembre

1958 un solde de.....	187.751.861.443 fr.
contre	168.514.289.994 »
au 31 décembre 1957, soit une augmentation nette de.....	19.237.571.449 fr.

provenant des excédents indiqués dans le tableau ci-après :

DESIGNATION DES COMPTES	CREDIT		
	Soldes au 31 décembre 1957.	Recettes de 1958.	Total.
	francs.	francs.	francs.
Etablissements publics et dépôts divers..	(1) 22.473.480.637	198.106.706.693	220.580.187.330
Dépôts libres des notaires.....	69.569.173.197	600.304.242.994	669.873.416.191
Dépôts obligatoires des notaires.....	15.754.277.976	21.767.526.887	37.521.804.863
Pensions de retraites sur fonds spéciaux..	4.470.041.268	17.309.597.244	21.779.638.512
Prélèvements opérés sur le produit des jeux et sur le pari mutuel.....	21.504.961	205.922	21.710.883
Séquestres ou autres mandataires de justice, L/C de dépôts.....	2.785.206.779	2.028.043.507	4.813.250.286
Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines.....	11.740.457.659	70.458.181.479	82.198.639.138
Caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires et des tramways.....	489.494.183	7.675.478.952	8.164.973.135
Legs et fondations.....	284.936.143	553.006.485	586.542.485
Caisses de retraites, de secours et de prévoyance au profit des employés et ouvriers	275.983.339	1.149.651.116	1.425.634.455
Greffiers, L/C de dépôts.....	493.997.486	667.065.417	1.161.062.903
Redevance pour frais d'administration et de contrôle aux prêts consentis aux organismes d'habitations à bon marché (loi du 30 janvier 1926).....	326.089.915	223.463.514	549.553.429
Dépôts volontaires appartenant à des particuliers	2.515.854	180.747.975	183.263.829
Disponibilités courantes des caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales et d'assurances sociales agricoles.....	16.111.350.299	673.104.326.583	689.215.676.882
Etat, établissements publics et collectivités locales, L/C de dépôts (arrêté du 16 avril 1942)	1.637.127.093	3.492.244.626	5.124.176.272
Etat, S/C de dépôts. — Ordonnance du 16 août 1945 instituant l'impôt de solidarité nationale.....	75.904	8.199.935	8.275.839
Redevances pour constitution du Fonds de solidarité (ordonnance du 2 novembre 1945)	11.433.950	114.339	11.548.289
Disponibilités courantes des caisses d'allocations-vieillesse des travailleurs non salariés	174.283.067	4.073.077.883	4.247.360.950
Syndics de faillites et administrateurs aux règlements judiciaires, L/C de dépôts..	103.802.418	732.329.423	836.131.841
Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (S. E. I. T. A.).....	21.909.057.866	363.801.239.231	385.710.297.097
Totaux	(1) 168.526.289.994	1.965.635.450.205	2.134.013.144.609

(1) Y compris un versement de 120.000.000 de francs effectué après arrêté du bilan au 31 décembre 1957.

DEBITS de 1958.	EXCEDENTS		SOLDES au 31 décembre 1958.	PORTEFEUILLE	
	Des débits sur les recettes.	Des recettes sur les débits.		Montant des rentes.	Valeur nominale de tous autres titres.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
192.858.463.938	»	5.368.242.755	27.721.723.392	104.475.315	30.024.041.455
603.579.587.286	3.275.344.292	»	66.293.828.905	»	»
19.754.349.587	»	2.013.177.300	17.767.455.276	»	»
17.265.514.638	»	44.082.606	4.514.123.874	23.259.321	561.691.500
125	»	205.797	21.710.758	»	»
2.031.798.676	3.755.169	»	2.781.451.610	»	»
72.208.661.724	1.750.480.245	»	9.989.977.414	33.394.200	1.607.954.270
8.103.953.595	428.474.643	»	61.019.540	561.471	50.943.500
592.444.964	39.438.479	»	245.497.664	26.827.521	840.766.151
968.635.647	»	181.015.469	456.998.808	4.251.573	2.310.847.341
533.009.792	»	134.055.625	628.053.111	»	»
192.194.061	»	31.269.453	357.359.368	»	»
180.773.580	25.605	»	2.490.249	»	»
671.502.015.857	»	1.602.310.726	17.713.661.025	»	»
3.502.877.775	10.633.149	»	1.626.493.944	26.972.576	50.738.734.379
8.274.777	74.842	»	1.062	»	10.319.955
»	»	114.339	11.548.289	»	»
4.089.866.421	16.788.538	»	157.494.529	»	»
773.243.915	40.914.492	»	62.887.926	»	»
348.372.212.398	»	15.429.026.833	37.338.084.699	»	472.000.000
1.946.517.878.756	5.565.929.454	24.803.500.903	187.751.861.443	219.741.977	86.617.298.551

Etablissements publics et Dépôts divers.

Le solde en numéraire des comptes particuliers ouverts sous cette rubrique s'élève au 31 décembre 1958, à . 27.721.723.392 fr.
contre ..... 22.353.480.637 »
au 31 décembre 1957.

Soit une augmentation de.... 5.368.242.755 fr.

En 1958, 20 nouveaux comptes particuliers s'ajoutant aux 93 comptes de même nature existant précédemment, ont été ouverts soit au nom de sociétés civiles immobilières de construction constituées sous l'égide de la Caisse des dépôts en application des dispositions du décret n° 53-701 du 9 août 1953 et des textes subséquents relatifs à la participation des employeurs à l'effort de construction, soit au nom de sociétés ou associations ayant également pour objet la construction ou l'amélioration des conditions de logement, constituées avec la participation de la Caisse des dépôts et de la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts.

Les sommes versées à ces comptes, au cours de l'année 1958, tant à titre de contribution des employeurs que de participation de la Caisse des dépôts et des autres associés, ainsi qu'aux comptes de la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts qui participe à la gestion des sociétés immobilières et à celle des immeubles de placement de la Caisse des dépôts, ont été supérieures de 3.421.000.000 de francs au montant des prélèvements effectués au cours de la même année.

Quatorze comptes particuliers ont, en outre, été ouverts en 1958 au nom de sociétés anonymes d'économie mixte ou de droit privé, constituées par la Société centrale pour l'équipement du Territoire ou avec sa participation, en vue de l'équipement, de l'aménagement ou de la mise en valeur de régions ou de zones industrielles, agricoles ou d'habitation.

Les opérations constatées en 1958 à ces comptes ainsi qu'à ceux de même nature précédemment ouverts et à celui de la Société centrale pour l'équipement du Territoire se soldent par un excédent de recettes de 182.000.000 de francs.

Au cours de l'année 1958, il a également été procédé à l'ouverture, sous la même rubrique, des comptes particuliers indiqués ci-après :

— deux comptes au nom de l'Association pour la gestion d'un fonds de régularisation de ressources des salariés de l'industrie. Cette association a pour objet de gérer, avec l'aide des services

financiers de la Caisse des dépôts, un fonds de régularisation des ressources du personnel de la Régie nationale des Usines Renault.

Au 31 décembre 1958, les versements effectués à ces deux comptes particuliers s'élèvent à 2.500.000.000 de francs ;

— un compte au nom de la Régie autonome des transports parisiens.

A ce compte figurent, au 31 décembre 1958, un solde créditeur, en numéraire, de 120.000.000 de francs et des Bons du Trésor d'une valeur nominale d'ensemble de 1.000.000.000 de francs ;

— un compte au nom de la Société nationale de financement des recherches de pétrole fondée par la Caisse des dépôts avec la participation du Bureau de recherches de pétrole, en vue de participer au financement des sociétés ou organismes de recherches et d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux, ainsi qu'au financement des sociétés ou organismes dont les activités sont étroitement liées à la recherche et à l'exploitation des hydrocarbures.

Au 31 décembre 1958, ce compte présente un solde créditeur de 10.000.000 de francs.

Par contre, les deux comptes qui avaient été ouverts en 1949 au nom des fonds agricoles et non agricoles de majoration des rentes d'accidents du travail survenus en Tunisie, ont été soldés. Les sommes qui figuraient à ces comptes, soit 426.000.000 de francs, ont été transférées à un fonds spécial intitulé « Fonds des accidents du Travail » ouvert dans les écritures du Trésor tunisien.

Une loi tunisienne du 11 décembre 1957 a en effet affecté l'actif et le passif des deux fonds de majoration au nouveau Fonds spécial qui, en contre-partie, assume les obligations contractées en application de la législation antérieure.

D'autre part, il a été procédé au reversement à la Banque centrale des Caisses d'épargne de la Sarre des fonds qui avaient été déposés à la Caisse des dépôts, à l'exception des sommes constituant le Fonds de réserve des Caisses d'épargne de la Sarre. Les sommes restant déposées au 31 décembre 1958 se trouvent ainsi ramenées à 9.899.984 francs, contre 482.653.324 francs au 31 décembre 1957, soit une diminution de 472.753.340 francs.

Ces différents mouvements expliquent, pour la plus grande partie, l'augmentation de 5.368.242.755 francs du solde en numéraire du chapitre « Etablissements publics et dépôts divers ».

En ce qui concerne le portefeuille, le montant des rentes sur l'Etat est passé de 79.154.227 francs au 31 décembre 1957 à

104.475.315 francs au 31 décembre 1958 et la valeur nominale des autres titres de 18.401.924.818 francs à 30.024.041.455 francs.

L'augmentation de 25.321.088 francs du montant des rentes provient essentiellement de souscriptions à l'emprunt 3,5 % 1958.

L'augmentation de 11.622.116.637 francs de la valeur nominale des autres titres résulte de l'entrée en portefeuille de titres achetés ou souscrits pour le compte de divers organismes et notamment de la Caisse nationale de Surcompensation du bâtiment et des travaux publics de France pour congés payés, du Fonds de développement de l'industrie cinématographique institué par la loi n° 53-684 du 6 août 1953, de la Régie autonome des transports parisiens et de la Caisse de retraites et de prévoyance des Clercs et employés de Notaires.

Ces augmentations ont été atténuées par les ventes effectuées pour le compte de la Banque centrale des Caisses d'épargne de la Sarre et du fonds de réserve des Caisses d'épargne de la Sarre.

Dépôts des notaires.

Les versements que les notaires effectuent à la caisse des dépôts sont de deux sortes :

1° Les uns, obligatoires, interviennent conformément aux prescriptions du décret du 30 janvier 1890, en exécution duquel les notaires déposent à la caisse des dépôts les sommes qu'ils détiennent pour le compte de tiers depuis plus de trois mois (art. 15 du décret du 19 décembre 1945) ;

2° Les autres sont opérés librement par les notaires.

Dépôts obligatoires. — Le solde de ce compte, au 31 décembre 1958, accuse une augmentation de 2.013.177.300 francs par rapport au solde précédent. Il se compare comme suit au montant des dépôts existant à la fin de chacune des cinq années antérieures :

1953	9.061.622.284	fr.
1954	10.248.950.152	»
1955	12.012.387.070	»
1956	13.966.832.183	»
1957	15.754.277.976	»
1958	17.767.455.276	»

Dépôts libres. — Leur montant, en diminution au 31 décembre 1958 d'environ 3.275 millions de francs, s'est élevé à la fin de chaque année, depuis 1953, aux chiffres indiqués ci-dessous :

1953	34.670.260.139	fr.
1954	42.363.258.548	»

1955	53.093.517.234 fr.
1956	62.217.955.889 »
1957	69.569.173.197 »
1958	66.293.828.905 »

La diminution constatée ne peut être considérée comme résultant d'une désaffection des notaires pour la Caisse des dépôts ; elle ne touche pas, en effet, l'ensemble des comptes mais seulement deux comptes ouverts à la Direction générale qui avait reçu, fin décembre 1957, des versements de fonds importants concernant des augmentations de capital de sociétés, dont le montant a été retiré en janvier 1958.

En ajoutant au solde des comptes de dépôts libres au 31 décembre 1958.....	66.293.828.905 fr.
le montant des dépôts obligatoires.....	17.767.455.276 »
on constate que le montant total des dépôts des notaires à la Caisse des dépôts atteint, au 31 décembre 1958.....	84.061.284.181 fr.

contre 85.323.451.173 francs au 31 décembre 1957.

Pensions de retraites sur fonds spéciaux.

Le nombre des caisses de retraites sur fonds spéciaux assurant le service de leurs pensions par l'intermédiaire de la Caisse des ci-après qui indique également la situation globale du portefeuille 31 décembre 1958, ce dernier chiffre se répartissant comme suit :

Administrations municipales et départementales..... (dont 15 en liquidation).	41
Ouvriers civils des établissements militaires.....	6
Régie autonome des transports parisiens. — Imprimerie nationale et Caisses diverses.....	9
Caisses locales de Territoires autres que la Métropole.....	11
Allocations diverses.....	63

Quant au nombre des pensionnés, il atteint 72.588 au 31 décembre 1958, contre 69.972 en fin d'année 1957, soit une augmentation de 2.616 concernant notamment les pensionnés de la R. A. T. P. et ceux des caisses locales des Territoires autres que la Métropole.

Les opérations des caisses de retraites font l'objet du tableau ci-après qui indique également la situation globale du portefeuille du compte.

104.475.315 francs au 31 décembre 1958 et la valeur nominale des autres titres de 18.401.924.818 francs à 30.024.041.455 francs.

L'augmentation de 25.321.088 francs du montant des rentes provient essentiellement de souscriptions à l'emprunt 3,5 % 1958.

L'augmentation de 11.622.116.637 francs de la valeur nominale des autres titres résulte de l'entrée en portefeuille de titres achetés ou souscrits pour le compte de divers organismes et notamment de la Caisse nationale de Surcompensation du bâtiment et des travaux publics de France pour congés payés, du Fonds de développement de l'industrie cinématographique institué par la loi n° 53-684 du 6 août 1953, de la Régie autonome des transports parisiens et de la Caisse de retraites et de prévoyance des Clercs et employés de Notaires.

Ces augmentations ont été atténuées par les ventes effectuées pour le compte de la Banque centrale des Caisses d'épargne de la Sarre et du fonds de réserve des Caisses d'épargne de la Sarre.

Dépôts des notaires.

Les versements que les notaires effectuent à la caisse des dépôts sont de deux sortes :

1° Les uns, obligatoires, interviennent conformément aux prescriptions du décret du 30 janvier 1890, en exécution duquel les notaires déposent à la caisse des dépôts les sommes qu'ils détiennent pour le compte de tiers depuis plus de trois mois (art. 15 du décret du 19 décembre 1945) ;

2° Les autres sont opérés librement par les notaires.

Dépôts obligatoires. — Le solde de ce compte, au 31 décembre 1958, accuse une augmentation de 2.013.177.300 francs par rapport au solde précédent. Il se compare comme suit au montant des dépôts existant à la fin de chacune des cinq années antérieures :

1953	9.061.622.284	fr.
1954	10.248.950.152	»
1955	12.012.387.070	»
1956	13.966.832.183	»
1957	15.754.277.976	»
1958	17.767.455.276	»

Dépôts libres. — Leur montant, en diminution au 31 décembre 1958 d'environ 3.275 millions de francs, s'est élevé à la fin de chaque année, depuis 1953, aux chiffres indiqués ci-dessous :

1953	34.670.260.139	fr.
1954	42.363.258.548	»

1955	53.093.517.234 fr.
1956	62.217.955.889 »
1957	69.569.173.197 »
1958	66.293.828.905 »

La diminution constatée ne peut être considérée comme résultant d'une désaffection des notaires pour la Caisse des dépôts ; elle ne touche pas, en effet, l'ensemble des comptes mais seulement deux comptes ouverts à la Direction générale qui avait reçu, fin décembre 1957, des versements de fonds importants concernant des augmentations de capital de sociétés, dont le montant a été retiré en janvier 1958.

En ajoutant au solde des comptes de dépôts libres au 31 décembre 1958.....	66.293.828.905 fr.
le montant des dépôts obligatoires.....	17.767.455.276 »
on constate que le montant total des dépôts des notaires à la Caisse des dépôts atteint, au 31 décembre 1958.....	84.061.284.181 fr.

contre 85.323.451.173 francs au 31 décembre 1957.

Pensions de retraites sur fonds spéciaux.

Le nombre des caisses de retraites sur fonds spéciaux assurant le service de leurs pensions par l'intermédiaire de la Caisse des ci-après qui indique également la situation globale du portefeuille 31 décembre 1958, ce dernier chiffre se répartissant comme suit :

Administrations municipales et départementales..... (dont 15 en liquidation).	41
Ouvriers civils des établissements militaires.....	6
Régie autonome des transports parisiens. — Imprimerie nationale et Caisses diverses.....	9
Caisses locales de Territoires autres que la Métropole.....	11
Allocations diverses.....	63

Quant au nombre des pensionnés, il atteint 72.588 au 31 décembre 1958, contre 69.972 en fin d'année 1957, soit une augmentation de 2.616 concernant notamment les pensionnés de la R. A. T. P. et ceux des caisses locales des Territoires autres que la Métropole.

Les opérations des caisses de retraites font l'objet du tableau ci-après qui indique également la situation globale du portefeuille du compte.

PENSIONS DE RETRAITES

DESIGNATION DES CAISSES	SOLDES au 31 décembre 1957.	RECETTES de l'année 1958.	TOTAL	ORDONNANCEMENTS d'arrérages opérés par les Caisses de retraites en 1958.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Régie autonome des transports parisiens	468.497.727	12.234.969.026	12.703.466.753	12.364.045.859
Imprimerie nationale	9.355.630	479.219.528	488.575.158	485.979.526
Forts des Halles	71.446.788	124.455.455	195.902.243	182.367.336
Ecole centrale	10.371.879	14.089.923	24.461.802	11.036.474
Contrôleurs mireurs	710.286	29.800	740.086	»
Opéra	56.995	129.259	186.254	121.732
Conseil économique et social	»	268.911.845	268.911.845	2.400.306
Préfecture de la Seine. — Allocations.	43.476.116	80.801.829	124.277.945	100.014.493
Assistance publique. — Allocations.	185.884	18.445.735	18.631.619	15.405.838
Crédit municipal. — Allocations	»	212.199	212.199	212.199
Ouvriers civils des établissements militaires	46.003.717	746.225.298	792.229.015	759.535.402
Préfectures et cantonniers	127.471.513	532.375.564	659.847.077	542.970.535
Mairies	16.765.277	133.584.329	150.349.606	126.591.402
Services concédés, affermés ou en régie	4.286.904	35.975.424	40.262.328	35.503.620
Caisses sociales de Territoires autres que la métropole	2.207.879.897	2.553.503.340	4.761.383.237	1.524.950.494
Caisse générale des retraites de l'Algérie	113.776	7.166.433	7.280.209	5.793.169
Indemnité de Chine	14.114	»	14.114	1.696
Régularisation des opérations des comptables du Trésor	»	20.288.278	20.288.278	20.272.478
Presse française	126.607	59.213.979	59.340.586	27.406.345
Totaux	3.006.763.110	17.309.597.244	20.316.360.354	16.204.608.904
Arrérages ordonnancés restant à payer au 31 décembre 1957	1.463.278.158	»	1.463.278.158	1.463.278.158
Totaux	4.470.041.268	17.309.597.244	21.779.638.512	17.667.887.062
Arrérages ordonnancés restant à payer au 31 décembre 1958	»	»	»	»
Totaux	»	»	»	»

SUR FONDS SPECIAUX (1958)

ARRERAGES non payés et réintégrés au crédit des Caisses de retraites en 1958.	NET des sommes ordonnancées.	ACHATS de rentes et valeurs.	TOTAL des dépenses.	SOLDES au 31 décembre 1958.	PORTEFEUILLE	
					Montant des rentes.	Valeur nominale de tous autres titres.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
133.058.599	12.230.987.260	»	12.230.987.260	472.479.493	»	»
2.417.547	483.561.979	»	483.561.979	5.013.179	»	»
2.040.449	180.326.887	»	180.326.887	15.575.356	14.537.150	21.702.000
155.383	10.881.091	520.435	11.401.526	13.060.276	»	»
»	»	»	»	740.086	»	745.000
»	121.732	»	121.732	64.522	»	114.000
»	2.400.306	264.000.000	266.400.306	2.511.539	350.000	254.000.000
3.799.155	96.215.338	»	96.215.338	28.062.607	»	»
499.245	14.906.593	»	14.906.593	3.725.026	»	»
»	212.199	»	212.199	»	»	»
9.681.754	749.853.648	»	749.853.648	42.375.367	»	»
8.021.436	534.949.099	»	534.949.099	124.897.978	120.070	602.000
411.060	126.180.342	171.426	126.351.768	23.997.838	247.528	2.222.000
240.758	35.262.862	»	35.262.862	4.999.466	»	»
»	1.524.950.494	157.380.000	1.682.330.494	3.079.052.743	7.432.073	211.220.500
»	5.793.169	»	5.793.169	1.487.040	»	»
»	1.696	»	1.696	12.418	»	»
»	20.272.478	»	20.272.478	15.800	»	»
»	27.406.345	31.615.500	59.021.845	318.741	572.500	71.086.000
160.325.386	16.044.283.518	453.687.361	16.497.970.879	3.818.389.475	23.259.321	561.691.500
»	1.463.278.158	»	1.463.278.158	»	»	»
160.325.386	17.507.561.676	453.687.361	17.961.249.037	3.818.389.475	»	»
»	»	»	695.734.399	695.734.399	»	»
»	»	»	17.265.514.638	4.514.123.874	»	»

Prélèvements opérés sur le produit des jeux et sur le pari mutuel.

Depuis l'intervention de la loi du 11 juillet 1953, les fonds provenant des prélèvements opérés sur le produit des jeux et sur le pari mutuel sont versés au Trésor.

La Caisse des dépôts ne reste plus dépositaire que du reliquat des sommes qui lui ont été versées précédemment et dont le solde, au 31 décembre 1958, s'élève à 21.710.758 francs.

Séquestres ou autres mandataires de justice.

Les opérations effectuées aux comptes de dépôts des séquestres ou autres mandataires de justice font apparaître un excédent de dépenses de 3.755.169 francs.

Les recettes de 1958 ont été de ..... contre 2.037.670.162 francs en 1957.	2.028.043.507 fr.
Les dépenses ont atteint ..... contre 2.018.135.238 francs en 1957.	2.031.798.676 »
Différence	— *3.755.169* fr.
Le solde, qui, au 31 décembre 1957, ressortait à	2.785.260.779 »
a, par suite, été ramené au 31 décembre 1958 à.	2.781.451.610 fr.

Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines.

Au 31 décembre 1957, le solde du compte courant de la Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines s'élevait à ..... 11.740.457.659 fr.

Le montant des versements effectués en 1958 ainsi que les subventions de l'Etat, les remboursements de valeurs, les encaissements d'arrérages et d'intérêts ont atteint.....	70.458.191.479 »
Ensemble	82.198.639.138 fr.
Quant aux dépenses, elles ont été, y compris les achats de valeurs faits sur l'ordre de l'organisme, de	72.208.661.724 »
Le solde en numéraire, au 31 décembre 1958, ressort ainsi à	9.989.977.414 fr.

chiffre inférieur de 1.750.480.245 francs au solde constaté au 31 décembre 1957.

Au 31 décembre 1958, le portefeuille de la Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines, déposé à la Caisse

des dépôts, comprend 33.394.200 francs de rentes sur l'Etat, et des valeurs diverses pour 1.607.954.270 francs.

Caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires et des tramways.

Au 31 décembre 1957, le compte courant de la Caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires et des tramways présentait un solde de.. 489.494.183 fr.

Le montant des versements effectués en 1958 ainsi que les subventions de l'Etat, les remboursements de valeurs, les encaissements d'arrérages et d'intérêts ont atteint.... 7.675.478.952 »

Ensemble ..... 8.164.973.135 fr

Les dépenses se sont élevées à..... 8.103.953.595 »

Le compte présente ainsi, au 31 décembre 1958, un solde de ..... 61.019.540 fr

chiffre inférieur de 428.474.643 francs au solde constaté au 31 décembre 1957.

Le portefeuille comporte, au 31 décembre 1958, 561.471 francs de rentes et des valeurs diverses pour 50.943.500 francs.

Ces chiffres présentent une légère augmentation sur ceux de l'année précédente par suite de souscriptions à des emprunts en cours d'émission.

Legs et fondations.

Ce compte, qui comprend notamment les sommes et valeurs dépendant des legs et fondations attribués à l'Institut de France et aux Ministères, présente, au 31 décembre 1958,

un solde de ..... 245.497.664 fr.

contre ..... 284.936.143 »

au 31 décembre 1957, soit une diminution de.. *39.438.479* fr.

Quant aux valeurs déposées, elles se composent de 26.827.521 francs de rentes sur l'Etat et de valeurs diverses pour 840.766.151 francs.

Caisses de retraites de secours et de prévoyance au profit des employés et ouvriers.

Le solde des comptes ouverts aux caisses de retraites, de secours et de prévoyance au profit des employés et ouvriers, en exécution de la loi du 27 décembre 1895, s'élève, au 31 décembre

1958, à	456.998.808 fr.
contre	275.983.339 »
au 31 décembre 1957, soit une augmentation de	181.015.469 fr.

Les valeurs détenues pour le compte des caisses de retraites comprennent, au 31 décembre 1958, 4.251.573 francs de rentes sur l'Etat et des valeurs diverses pour 2.310.847.341 francs.

Etat, établissements publics et collectivités locales L/C de dépôts (arrêté du 16 avril 1942.)

A la date du 31 décembre 1958, le montant nominal des valeurs diverses conservées et gérées en application de l'arrêté du 16 avril 1942, s'élève à 50.738.734.379 francs et le portefeuille des rentes atteint, à la même date, le chiffre de 26.972.572 francs, ce qui fait ressortir, par rapport à l'année précédente, une augmentation de 3.509.756.176 francs pour les valeurs diverses et de 3.704.465 francs en ce qui concerne les rentes.

1° *Domaines et collectivités locales.*

Au cours de l'année 1958, 51 comptes nouveaux ont été ouverts, 68 ont été soldés, en sorte, qu'au 31 décembre 1958, le nombre des comptes actifs s'établit à 2.712.

Le montant nominal des valeurs diverses appartenant tant aux collectivités locales qu'aux établissements publics nationaux et à l'Etat (Domaines) atteint à cette même date 4.210.554.620 francs, contre 2.791.503.070 francs au 31 décembre 1957.

2° *Etat. — Participations publiques.*

Le montant nominal du portefeuille de valeurs appartenant à l'Etat au titre de ses participations financières est passé de 44.437.475.133 francs, au 31 décembre 1957, à 46.528.179.759 francs, au 31 décembre 1958, marquant ainsi un accroissement de 2.090.704.626 francs.

Etat, s/c de dépôts. Ordonnance du 15 août 1945 instituant l'impôt de solidarité nationale.

Ce compte présente, au 31 décembre 1958, un solde en numéraire de 1.062 francs. La valeur nominale des titres qui constituent le portefeuille s'élève à la même date à 10.319.955 francs contre 14.219.206 francs au 31 décembre 1957, accusant ainsi une diminution de 3.899.251 francs qui résulte des réalisations effectuées en cours d'année.

La valeur boursière des titres figurant au compte s'élève, au 31 décembre 1958, à 11.607.521 francs.

Disponibilités courantes des caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales et d'assurances sociales agricoles.

Le nombre des comptes de disponibilités courantes ouverts aux Caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales et d'assurances sociales agricoles s'élève, au 31 décembre 1958, à 389, contre 369 en fin d'année 1957.

Le volume des opérations de l'année 1958 a subi, par rapport à celui de l'année précédente, un accroissement important dû principalement aux versements effectués au titre du Fonds national de solidarité créé par la loi du 30 juin 1956.

Le total des recettes effectuées en 1958 s'est, en effet, élevé à la somme de 673.104.326.583 francs contre 585.497.773.208 francs en 1957, tandis que les dépenses ont atteint 671.502.015.857 francs au lieu de 579.735.423.240 francs en 1957.

Le solde des comptes, qui était de 16.111.350.299 francs au 31 décembre 1957, a été porté à 17.713.661.025 francs au 31 décembre 1958, ce qui représente une augmentation de 1.602.310.726 francs.

Disponibilités courantes des caisses d'allocations vieillesse des travailleurs non salariés.

Au 31 décembre 1958 le nombre des comptes de disponibilités courantes ouverts aux Caisses d'allocations vieillesse s'élève à 55, chiffre dépassant de 6 celui de l'année précédente.

Le total des recettes effectuées a été de 4.073.077.883 francs contre 4.182.665.752 francs en 1957 et celui des dépenses de 4.089.866.421 francs contre 4.294.573.364 francs.

Quant au solde desdits comptes, il a été ramené de 174.283.067 francs, au 31 décembre 1957, à 157.494.529 francs, au 31 décembre 1958, marquant ainsi une diminution de 16.788.538 francs.

Syndics de faillite et administrateurs aux règlements judiciaires L/C de dépôts.

Les comptes de dépôts ouverts en application de l'article 66 du décret n° 55-383 du 20 mai 1955, aux syndics de faillites et aux administrateurs aux règlements judiciaires, présente au 31 décembre 1958, un solde de ..... 62.887.926 fr.

contre ..... 103.802.418 »

au 31 décembre 1957, soit une diminution de.. *40.914.492* fr.

Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes.

Le solde des comptes ouverts en application du décret n° 55-455 du 27 avril 1955 au nom du Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (S. E. I. T. A.), s'élevait au 31 décembre 1957 à ..... 21.909.057.866 fr.

En 1958, les recettes se sont élevées à..	363.801.239.231 fr.	
et les dépenses à	348.372.212.398 »	
soit une augmentation de	15.429.026.833 »	15.429.026.833 »
Il apparaît ainsi, au 31 décembre 1958, un solde de		37.338.084.699 fr.

Les fonds déposés par le S. E. I. T. A. à la Caisse des dépôts sont versés par cette dernière au crédit d'un compte courant spécial ouvert au Trésor.

Quant aux valeurs déposées, qui représentent une partie des réserves techniques du S. E. I. T. A., elles comprennent des bons du Trésor d'une valeur nominale de 472.000.000 de francs.

SOCIETES MUTUALISTES

La somme portée à ce poste du bilan, au 31 décembre 1958, s'élève à.....	13.459.659.039 fr.
contre	10.648.584.303 »
au 31 décembre 1957, soit une augmentation de.	2.811.074.736 fr.

Les fonds provenant des sociétés mutualistes ou versés à leur profit sont reçus à trois comptes :

1° Le compte « Fonds national de solidarité et d'action mutualistes », productif d'intérêts à un taux égal à celui du compte courant de la Caisse des dépôts au Trésor (art. 84 du code de la Mutualité), est crédité des sommes provenant des sociétés mutualistes dissoutes, des trois cinquièmes des comptes prescrits des déposants des caisses

d'épargne et des arrérages d'un titre de 800.000 francs de rente perpétuelle 5 % provenant de la dotation initiale des sociétés mutualistes.

Il est débité des subventions ou avances remboursables allouées aux organismes mutualistes, ainsi que des dépenses de propagande et d'éducation mutualistes (art. 82 du code de la Mutualité) ;

2° Le compte « Ministère du travail et de la sécurité sociale s/c de crédits budgétaires pour le service des sociétés mutualistes », non productif d'intérêts, reçoit le montant des crédits budgétaires mis à la disposition de la Caisse des dépôts par le département ministériel titulaire du compte.

Il est débité, dans les conditions prévues aux chapitres III et IV du titre II du livre II du code de la Mutualité, des subventions allouées aux sociétés, le cas échéant des bonifications d'intérêts et des sommes payées tant à la Caisse nationale d'assurances sur la vie qu'aux caisses autonomes de retraites mutualistes pour remboursement des majorations de rentes mutualistes ;

3° Le compte de dépôts des sociétés mutualistes où sont reçus les fonds libres de ces sociétés et où sont conservées également les valeurs acquises par elles.

Les comptes des sociétés ou unions de sociétés mutualistes ont porté intérêt, en 1958, au taux de 4 % pour les disponibilités inférieures ou au plus égales à 7 millions de francs et au taux de 2 % pour la fraction des disponibilités excédant 7 millions de francs et ceux des caisses autonomes mutualistes au taux de 4 % pour les disponibilités inférieures ou au plus égales à 90 millions de francs et au taux de 2 % pour la fraction des disponibilités excédant 90 millions de francs.

Le montant des revenus obtenus, en 1958, du placement des fonds provenant des sociétés mutualistes et mis en réserve à titre de provision pour le service des intérêts revenant aux comptes de dépôts au titre de ladite année s'élève à..... 753.539.362 fr.

L'augmentation globale de 2.811.074.736 francs mentionnée ci-dessus provient des différences suivantes constatées aux trois comptes :

COMPTES	SOLDES au 31 décembre 1957.	SOLDES au 31 décembre 1958.	DIFFERENCE en 1958. — En plus.
	francs.	francs.	francs.
Fonds national de solidarité et d'action mutualistes.....	50.639.878	67.016.411	16.376.533
Ministère du Travail et de la Sécurité sociale S/C de crédits budgétaires pour le service des sociétés mutualistes.....	97.561.421	130.426.669	32.865.248
Sociétés mutualistes L/C de dépôts	10.500.383.004	13.262.215.959	2.761.832.955
Totaux	10.648.584.303	13.459.659.039	2.811.074.736

En plus du numéraire, la Caisse des dépôts conserve, au 31 décembre 1958, pour le compte des sociétés mutualistes :

1° Au titre du compte « Fonds national de solidarité et d'action mutualistes », 800.000 francs de rentes sur l'Etat, ainsi que des obligations et valeurs diverses pour un capital nominal de 20.000.556 francs ;

2° Au titre du compte « Dépôts », 49.645.310 francs de rentes sur l'Etat, ainsi que des obligations et valeurs diverses, pour un capital nominal de 27.036.266.465 francs.

Quant au développement des recettes et des dépenses de chacun des comptes au titre de l'année 1958, il se trouve indiqué ci-après :

1° *Fonds national de solidarité et d'action mutualistes :*

Solde au 31 décembre 1957.....		50.639.878 fr.
a) *Recettes :*		
Sommes provenant des sociétés mutualistes dissoutes.....		9.355.543 »
Part attribuée sur fonds abandonnés des caisses d'épargne :		
Caisses d'épargne ordinaires	5.048.855 fr.	
Caisse nationale d'épargne	5.895.835 »	
	10.944.690 fr.	10.944.690 fr.
Arrérages de rente.....		800.000 »
Intérêts		Mémoire.
Remboursement de subventions et d'avances		25.100.000 »
Total du crédit.....		96.840.111 fr.
b) *Dépenses :*		
Subventions allouées en application de l'article 82 du Code de la Mutualité	29.750.000 fr.	
Dépenses diverses....	73.700 »	
Total du débit.	29.823.700 fr.	29.823.700 »
Solde au 31 décembre 1958.....		67.016.411 fr.

2° *Ministère du Travail et de la Sécurité sociale s/c de crédits budgétaires pour le service des sociétés mutualistes :*

Solde au 31 décembre 1957.....		97.561.421 fr.
a) *Recettes :*		
Crédits budgétaires.....		430.000.000 »
Recettes diverses.....		38.013.131 »
Total du crédit..		565.574.552 fr.
b) *Dépenses :*		
Subventions allouées et majorations de rentes.....	397.134.752 fr.	
Dépenses diverses.....	38.013.131 »	
Total du débit.	435.147.883 fr.	435.147.883 »
Solde au 31 décembre 1958.....		130.426.669 fr.

3° *Sociétés mutualistes l/c de dépôts :*

Solde au 31 décembre 1957.....	10.500.383.004 fr.
Sommes versées.....	50.656.254.193 »
Intérêts	753.539.362 »
Sommes remboursées.....	48.647.960.600 »
Solde au 31 décembre 1958.....	13.262.215.959 fr.

CAISSES D'EPARGNE ORDINAIRES

Les opérations des caisses d'épargne font apparaître, pour l'année 1958, un excédent de dépôts de 128,9 milliards contre 68,2 milliards en 1957, soit une augmentation de 60,7 milliards.

Les excédents ont été les suivants au cours des dix dernières années :

1949	36.732.352.575	fr.
1950	57.192.207.056	»
1951	27.406.038.695	»
1952	55.284.398.454	»
1953	85.367.972.686	»
1954	79.765.401.775	»
1955	141.666.516.711	»
1956	101.573.419.043	»
1957	68.208.676.477	»
1958	128.897.388.044	»

Après le fléchissement enregistré l'année dernière, les excédents de dépôts ont marqué une très nette recrudescence due, en partie, à l'élévation du plafond des livrets porté de 750.000 francs à 1 million par la loi n° 58-218 du 4 mars 1958.

Les résultats pour chacun des trimestres sont indiqués ci-après :

1er trimestre	50.196.935.015	fr.
2e trimestre	9.060.381.695	»
3e trimestre	36.146.601.011	»
4e trimestre	33.493.470.323	»
Soit un excédent total de..	128.897.388.044	fr.

Au 31 décembre 1957, le solde des fonds déposés à la Caisse des dépôts par les caisses d'épargne ordinaires s'élevait à..... 1.073.095.590.829 fr.

Il s'est accru en 1958 :

1° Du montant des excédents de dépôts proprement dits... ...	128.897.388.044 fr.	
2° Du montant des intérêts à 4 % servis au 31 décembre 1958 par la Caisse des dépôts aux caisses d'épargne (45.701.915.534 francs) et d'intérêts à 3,75 % liquidés en moins au titre de 1957 (619.196 francs)	45.702.534.730 »	
3° Du montant du supplément d'intérêt de 0,50 % attribué au 31 décembre 1958 à ces établissements pour la reconstitution de leur fortune personnelle, conformément à l'avis de la Commission de surveillance et aux dispositions de la circulaire ministérielle du 16 décembre 1958 (5 milliards 712.739.441 fr), et de suppléments d'intérêts liquidés en moins au titre de 1957 (77.164 fr.).	5.712.816.605 »	
4° D'une somme de. représentant le montant global de la ristourne revenant aux caisses d'épargne sur le mon-	3.561.000.000 »	
A reporter...	183.873.739.379 fr.	1.073.095.590.829 fr.

Reports	183.873.739.379 fr.	1.073.095.590.829 fr.
tant des prêts consentis par la Caisse des dépôts sur leur initiative en application des dispositions de la loi du 24 juin 1950. Par suite de nouvelles dispositions comptables, cette somme ne sera portée au crédit de ces établissements qu'avec valeur du 1er janvier 1959.		
L'accroissement des dépôts en 1958 a été ainsi de.....	183.873.739.379 fr.	183.873.739.379 »
et le solde total des comptes des caisses d'épargne ressort, au 31 décembre 1958, y compris 22.429.017.826 francs pour les caisses d'épargne des territoires autres que la Métropole (1).....		1.256.969.330.208 fr.

Le montant net des revenus du portefeuille constitué par la Caisse des dépôts au moyen des fonds provenant des caisses d'épargne s'est élevé, en 1958, à..... 57.854.218.285 fr.

Les charges résultant des intérêts à 4 % servis aux caisses d'épargne pour l'année 1958, et de la ristourne leur revenant au titre des prêts consentis sur leur initiative par application des dispositions de la loi du 24 juin 1950, se sont élevées au total à..... 49.263.534.730 »

La différence entre le montant net des revenus du portefeuille et celui des charges, soit ..... 8.590.683.555 fr.

a été versée au fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.

(1) Y compris l'Algérie, alors que dans le rapport sur les opérations de 1957 le chiffre correspondant figurait parmi les opérations de la métropole.

Les achats de rentes et valeurs du Trésor effectués en 1958, à la demande de 142 déposants, ont porté sur un capital de 45.040.359 francs contre 45.894.130 francs pour 184 déposants l'année précédente. 44.102 francs de valeurs ont été vendues pour le compte d'un déposant.

Conformément aux instructions du Ministère des Finances, la répartition des comptes abandonnés, c'est-à-dire n'ayant donné lieu à aucune opération depuis 1927 et qui, par suite, ont été atteints par la prescription, a été effectuée entre les caisses d'épargne et le Fonds national de solidarité et d'action mutualistes suivant les dispositions prévues par l'article 18 du Code des caisses d'épargne. Cette répartition a porté sur une somme de 8.414.759 francs : deux cinquièmes, soit 3.365.904 francs, ont été attribués aux caisses d'épargne et trois cinquièmes, soit 5.048.855 francs, au Fonds national de solidarité et d'action mutualistes.

FONDS DE RESERVE ET DE GARANTIE DES CAISSES D'EPARGNE

Le Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne, visé à l'article 52 du Code des caisses d'épargne, dont la gestion est confiée à la Caisse des dépôts, a augmenté, en 1958, de 4.265.223.660 francs contre 3.794.983.024 francs l'année précédente ; il est ainsi passé de 29.371.945.052 francs, au 31 décembre 1957, à 33.637.168.712 francs au 31 décembre 1958.

Les recettes portées au crédit du Fonds, en 1958, se composent :

1° Des intérêts des valeurs et des capitaux constituant le Fonds de réserve, soit.....	1.553.150.391 fr.
2° D'une somme de..... représentant la différence entre, d'une part, le montant des revenus du portefeuille et des comptes courants au Trésor (57.854.218.285 fr.), et, d'autre part, le montant des intérêts à 4 % bonifiés par la Caisse des dépôts aux fonds versés par les caisses d'épargne (45.702.534.730 francs), ainsi que la ristourne mise en réserve au profit de ces établissements au titre des prêts consentis sur leur initiative en application des dispositions de la loi du 24 juin 1950 (3.561.000.000 francs).	8.590.683.555 »
3° D'une somme de..... montant de reversements effectués par la Conférence générale des caisses d'épargne sur les sommes prélevées sur le fonds de réserve pour financement des campagnes de propagande cinématographique 1956-1957 et 1957-1958 (art. 53 du Code des caisses d'épargne).	1.431.211 »
Ensemble des recettes (*à reporter*).....	10.145.265.157 fr.

Report		10.145.265.157 fr.

En dépense, il a été inscrit :

1° Une somme de... représentant le montant du supplément d'intérêt de 0,50 % attribué aux caisses d'épargne en 1958 pour l'amélioration de leur fortune personnelle.	5.712.816.605 fr.	
2° Une somme de... pour frais de fonctionnement du Service chargé au Ministère des Finances du contrôle sur pièces des opérations des caisses d'épargne, frais de surveillance de ces établissements par les comptables et agents du Trésor et frais de fonctionnement de la Commission supérieure des caisses d'épargne (art. 53 et 67 du Code des caisses d'épargne).	33.534.820 »	
3° Une somme de ... pour remboursement à la Conférence générale des caisses d'épargne et à diverses caisses d'épargne de sommes avancées pour la réalisation de diverses campagnes de propagande radio-télévisée, cinématographique et par convoi routier en faveur de l'épargne (98.986.756 francs), de frais de fonctionnement des commissions paritaires	126.211.572 »	
A reporter..	5.872.562.997 fr.	10.145.265.157 fr.

Reports ...	5.872.562.997 fr.	10.145.265.157 fr.
(819.110 fr.), de frais de fonctionnement du service itinérant d'aide technique (2.674.044 fr.), de frais de propagande en faveur du développement de l'épargne dans les territoires situés hors de la Métropole (17.000.000 de francs), de frais de déplacement des représentants de caisses d'épargne autres que celles de la Métropole à la Conférence générale des caisses d'épargne (1.731.662 fr.), de frais de mission et d'études en Afrique noire (5.000.000 de francs) (art. 53 du Code des caisses d'épargne).		
4° Une somme de... versée aux Editions de l'Epargne pour l'achat de documentation destinée aux comptables du Trésor (art. 53 du Code des caisses d'épargne).	560.000 »	
5° Une somme de... pour remboursement au budget annexe des P. T. T. des frais afférents au fonctionnement des caisses d'épargne à forme postale des départements d'outre-mer (art. 53 du Code des caisses d'épargne).	6.802.400 »	
A reporter..	5.879.925.397 fr.	10.145.265.157 fr.

Reports ...	5.879.925.397 fr.	10.145.265.157 fr.
6° Une somme de... montant des frais d'appels de livrets ordonnés par des trésoriers-payeurs généraux à diverses caisses d'épargne de leur déparment (art. 67 du Code des caisses d'épargne).	116.100 »	
Ensemble des dépenses	5.880.041.497 fr.	5.880.041.497 fr.
soit une différence de		4.265.223.660 fr.

égale à l'accroissement, en 1958, du Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.

EPARGNE-CONSTRUCTION

(Loi du 15 avril 1953.)

L'épargne-construction, instituée par la loi n° 53-321 du 15 avril 1953, a pour but de permettre aux déposants de bénéficier éventuellement d'une bonification en rapport avec la hausse du coût de la construction.

Les comptes d'épargne-construction peuvent être tenus, soit par les caisses d'épargne, soit par d'autres organismes agréés par la Caisse des dépôts. Les sommes inscrites à ces comptes sont centralisées et gérées par la Caisse des dépôts qui a institué, d'autre part, à ce titre, un fonds de réserve spécial sur lequel sont prélevées les bonifications à payer aux déposants.

Les excédents de dépôts provenant des versements effectués par les caisses d'épargne et les organismes agréés se sont élevés à 110,6 millions contre 259,7 millions en 1957 ; ils sont en diminution sensible par rapport à l'année précédente, malgré une hausse de l'indice trimestriel du coût de la construction applicable aux operations considérées. Cet indice est passé de 132 pour le premier trimestre 1958 respectivement à 137, 138 et 139 pour les trimestres suivants.

La faiblesse des capitaux recueillis n'a pas permis la mise en œuvre par la Caisse des dépôts du système de placements indexés prévu par la loi du 15 avril 1953 ; de ce fait, et en raison de la hausse du prix de la construction, les ressources versées au Fonds de réserve, dont la situation est examinée ci-après, n'ont pas été tout à fait suffisantes pour couvrir entièrement le montant des bonifications qui ont été payées et il a été nécessaire de recourir à la garantie de l'Etat pour une somme de 16.202.976 francs.

Au 31 décembre 1957, le solde des fonds déposés à la Caisse des dépôts au titre de l'épargne-construction s'élevait à	577.139.966 fr.
Il s'est accru en 1958 :	
1° Du montant des excédents de dépôts proprement dits	110.680.976 »
2° Du montant des intérêts à 1,50 % servis par la Caisse des dépôts aux caisses d'épargne et organismes agréés	10.095.126 »
Le solde au 31 décembre 1958 des comptes d'épargne-construction s'élève ainsi à	697.916.068 fr.
Le montant des revenus des fonds provenant de l'épargne-construction a été de	22.632.689 fr.
Les charges résultant du service des intérêts à 1,50 % se sont élevées à	10.095.126 »
La différence entre le montant des revenus et celui des charges, soit	12.537.563 fr.

a été versée au fonds de réserve de l'épargne-construction.

FONDS DE RESERVE DE L'EPARGNE-CONSTRUCTION

Le Fonds de réserve de l'épargne-construction institué en application de l'article 4 du règlement d'administration publique du 22 septembre 1953 présentait, au 31 décembre 1957, un découvert de 287.243 francs qui a été remboursé par l'Etat, en 1958, en application de la garantie prévue par l'article 10 de la loi du 15 avril 1953.

Il a été crédité d'une somme de..... représentant la différence entre le montant des revenus des fonds provenant de l'épargne-construction (22.632.689 fr.) et le montant des intérêts à 1,50 % versés par la Caisse des dépôts aux caisses d'épargne et organismes agréés (10.095.126 fr).	12.537.563 fr.
Le montant des bonifications versées au cours de l'année s'étant élevé à.....	28.740.539 »
le compte du Fonds de réserve présente, au 31 décembre 1958, un solde débiteur de.....	*16.202.976 fr.*

Le remboursement de cette somme a été effectué par l'Etat, en 1959, en application de la garantie susvisée.

SECURITE SOCIALE ET ASSURANCES SOCIALES

La législation sur les Assurances sociales, qui s'était substituée à l'ancienne législation sur les Retraites ouvrières et paysannes, a elle-même été remplacée, en ce qui concerne les professions non agricoles, par la législation sur la Sécurité sociale.

Les attributions actuelles de la Caisse, en cette matière, peuvent se résumer de la façon suivante :

I. — *Centralisation du produit des cotisations concernant les professions non agricoles.*

Le poste figurant au bilan sous l'intitulé « Sécurité sociale et Assurances sociales » comporte deux comptes :

1° Le compte « *Ministère du Travail — Produit des cotisations de sécurité sociale* ».

En vertu du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié, la Caisse des dépôts centralise à ce compte le produit des cotisations de sécurité sociale versées aux comptes d'encaissement de cotisations des Caisses primaires de sécurité sociale,

UNIVERSITY OF ILLINOIS
LIBRARY

ainsi que les cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales versées aux comptes des services communs de recouvrement de cotisations constitués entre ces Caisses et les Caisses d'allocations familiales.

Elle y constate les transferts de fonds prescrits au profit des Caisses de Sécurité sociale et d'Allocations familiales.

2° Le compte « *Caisse nationale de sécurité sociale. — Produit des cotisations de sécurité sociale* ».

La Caisse des dépôts centralise à ce compte :

a) En application des dispositions du décret n° 52-700 du 16 juin 1952, les cotisations de sécurité sociale précomptées sur les traitements des fonctionnaires de l'Etat, titulaires ou stagiaires, affiliés au régime de sécurité sociale institué par le décret du 31 décembre 1946, y compris ceux qui sont rémunérés sur les budgets des offices et établissements publics nationaux ou sur un budget annexe ;

b) En vertu des dispositions du décret n° 52-1430 du 30 décembre 1952, les cotisations de sécurité sociale prélevées sur les salaires des ouvriers de l'Etat et des établissements de l'Etat, affiliés au régime de sécurité sociale institué par les décrets des 28 juin 1947 et 19 février 1948 ;

c) Suivant les prescriptions des décrets n°s 51-96 du 26 janvier 1951 et 52-16 du 5 janvier 1952, les cotisations prélevées sur les pensions des retraités et de leurs veuves bénéficiaires des régimes de sécurité sociale visés ci-dessus ;

d) Conformément aux dispositions du décret n° 51-318 du 28 février 1951 modifié par le décret n° 52-1161 du 14 octobre 1952, les cotisations précomptées sur les arrérages des pensions servies aux grands invalides de guerre, aux veuves de guerre, aux veuves de grands invalides de guerre et aux orphelins de guerre

Les sommes inscrites à ce compte sont mises, à la fin de chaque mois, à la disposition de la « Caisse nationale de Sécurité sociale ». Le compte se trouve donc soldé au 31 décembre 1958.

Les opérations effectuées, en 1958, au deux comptes visés ci-dessus sont détaillées dans le tableau ci-joint. On constate, par rapport aux chiffres du 31 décembre 1957, une augmentation globale des soldes de 512.953.250 francs.

DESIGNATION	MINISTERE du travail. — Produit des cotisations de sécurité sociale.	CAISSE NATIONALE de sécurité sociale. — Produit des cotisations de sécurité sociale.	TOTAL
	francs.	francs.	francs.
Recettes.			
Produit des cotisations ou contributions spéciales	1.145.842.877.726	35.444.336.141	1.181.287.213.867
Reversement de cotisations et d'acomptes et opérations diverses	696.069.822	Néant.	696.069.822
Intérêts des sommes disponibles au Trésor	106.957.568	Néant.	106.957.568
Total des recettes	1.146.645.905.116	35.444.336.141	1.182.090.241.257
Soldes au 31 décembre 1957	7.700.397.179	Néant.	7.700.397.179
Total du crédit	1.154.346.302.295	35.444.336.141	1.189.790.638.436
Dépenses.			
Montant des transferts aux comptes des diverses Caisses de sécurité sociale et de la Caisse nationale de sécurité sociale	1.145.972.470.434	35.444.336.141	1.181.416.806.575
Versement aux comptes « Revenus » des intérêts des sommes disponibles au Trésor	106.957.568	Néant.	106.957.568
Montant des remboursements de cotisations ou contributions spéciales versées à tort	53.523.864	Néant.	53.523.864
Total des dépenses	1.146.132.951.866	35.444.336.141	1.181.577.288.007
Soldes au 31 décembre 1958	8.213.350.429	Néant.	8.213.350.429

II. — *Gestion du produit des cotisations centralisées dans les conditions prévues au paragraphe précédent.*

En raison de la nécessité de tenir immédiatement le produit des cotisations à la disposition des caisses intéressées, il n'est plus effectué d'emplois proprement dits. Le compte « revenus du produit des cotisations de sécurité sociale » ouvert dans les écritures de la Caisse des dépôts n'est donc crédité que des intérêts de 1 % servis aux sommes non employées. En 1958, les opérations portées à ce compte se sont élevées à 106.957.568 francs.

Cette somme a été virée en fin d'année au compte de la Caisse nationale de sécurité sociale, conformément aux dispositions de l'article 154, paragraphe 4, du règlement d'administration publique du 8 juin 1946.

III. — *Exécution des ordres d'emplois de fonds et emplois d'office.*

Les opérations de placements ou d'emplois de fonds concernant les caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales et d'allocations vieillesse des travailleurs non salariés, sont effectuées par la Caisse des dépôts sur la demande de ces organismes.

Par contre, pour les caisses d'assurances sociales agricoles, la Caisse des dépôts continue à employer d'office la moitié des sommes pouvant faire l'objet de placements et exécute leurs ordres d'emplois portant sur l'autre moitié des disponibilités.

Les sommes employées d'office sont transférées à des comptes ouverts au nom de chaque caisse sous le titre « Compte de fonds de placements » (art. 118 et 121 du décret du 11 juillet 1939).

En 1958, la Caisse des dépôts a procédé uniquement à des négociations de titres pour le compte de ces caisses.

IV. — *Gestion du compte de la Caisse nationale de sécurité sociale.*

Les comptes ouverts pour la description des opérations indiquées sous les numéros III et IV seront examinés ci-après au chapitre « Créditeurs divers » où ils figurent sous deux rubriques :

« Caisses de sécurité sociale »
et « Caisses d'assurances sociales ».

V. — *Comptes en liquidation.*

a) *Retraites ouvrières et paysannes.*

La gestion des fonds provenant des retraites ouvrières et paysannes avait été confiée à la Caisse des dépôts par la loi du 5 avril 1910, mais ce régime de retraites est entré en liquidation à partir du 1er juillet 1930. Seule la section spéciale de la Caisse nationale d'assurances vieillesse continue à intervenir en ce qui concerne les retraites ouvrières et paysannes et seulement pour assurer le service, pour le compte de la Caisse nationale de sécurité sociale, de quelques pensions qui n'ont pas encore été transférées à ce dernier organisme. La situation du compte de la section spéciale sera examinée plus loin avec les services gérés.

b) *Fonds commun de travail des assurances sociales.*

Ce Fonds, institué par le décret-loi du 15 mai 1934 pour la réalisation d'un programme de grands travaux contre le chômage, était géré par la Caisse des dépôts. Son compte de numéraire se trouve soldé depuis le 31 décembre 1942, mais la Caisse des dépôts conserve en portefeuille les titres représentatifs des prêts et avances consentis par ce Fonds jusqu'à sa liquidation. Le montant des capitaux restant dus au Fonds commun de travail, au 31 décembre 1958, s'établit comme suit :

Prêts aux départements, communes, établissements publics et divers	2.031.733.614 fr.
Prêts à l'Etat	1.034.242.144 »
Avances aux emprunteurs de la Caisse de crédit aux départements et aux communes	871.170.522 »
Total	3.937.146.280 fr.

Le mouvement des recouvrements sur ces placements est décrit par un compte spécial figurant parmi les comptes d'ordre et sera étudié lors de l'analyse de ces derniers.

VI. — *Tenue des « comptes de disponibilités courantes » des caisses qui ont choisi la Caisse des dépôts pour y déposer leurs fonds de roulement.*

Ces comptes font l'objet de deux rubriques figurant parmi les « Dépôts divers » qui ont été examinés plus haut.

CREDITEURS DIVERS

Sous ce poste du bilan, qui s'élève, au 31 décembre 1958, à 192.523.568.320 francs contre 176.909.144.086 francs au 31 décembre 1957, sont groupés les comptes représentant des sommes que la Caisse des dépôts doit à des tiers et qui ne sont pas incorporées dans l'un des six postes du passif qui viennent d'être examinés.

Ces comptes sont de cinq sortes et ont présenté les mouvements suivants :

DESIGNATION	SITUATION		EXCEDENTS	
	au 31 décembre 1957.	au 31 décembre 1958.	de recettes.	de dépenses.
	francs.	francs.	francs.	francs.
I. — Sécurité sociale.....	72.330.704.195	89.804.033.408	17.473.329.213	»
II. — Services gérés.....	94.966.462.357	89.885.768.919	»	5.080.693.438
III. — Comptes de remboursements sur prêts.	8.037.141.742	11.018.603.673	2.981.461.931	»
IV. — Intérêts échus et exigibles	1.447.966.880	1.608.049.682	160.082.802	»
V. — Comptes de prélèvements et d'avances.	125.333.045	204.066.812	78.733.767	»
et Comptes de provisions et divers....	1.535.867	3.045.826	1.509.959	»
	176.909.144.086	192.523.568.320	20.695.117.672	5.080.693.438
Excédent net des recettes.....			15.614.424.234	

I. — *Comptes affectés aux organismes de Sécurité sociale :*

Le solde de l'ensemble de ces comptes ressort à 89.804.033.408 francs au 31 décembre 1958, contre 72.330.704.195 francs au 31 décembre 1957, marquant ainsi une augmentation de plus de 17 milliards qui provient essentiellement des comptes de fonds disponibles ouverts au nom des caisses de sécurité sociale et d'assurances sociales.

Les comptes à examiner qui sont groupés sous quatre rubriques, ont été ouverts par la Caisse des dépôts pour la description des opérations rappelées au chapitre précédent sous les numéros III, IV et V.

Les soldes se présentent comme suit au 31 décembre 1958 :

a) Caisses de sécurité sociale.....	89.639.474.557 fr.
b) Caisses d'assurances sociales.....	153.833.679 »
c) Retraites ouvrières et paysannes.....	10.725.172 »
d) Fonds commun de travail.....	Mémoire.
Total	89.804.033.408 fr.

Divers renseignements sont donnés ci-après sur les comptes dont il s'agit.

a) *Caisses de sécurité sociale* (89.639.474.577 francs au 31 décembre 1958 contre 71.810.999.544 francs au 31 décembre 1957).

Sous ce titre sont groupés les quatre comptes suivants :

1° Caisses de sécurité sociale L/C de fonds disponibles qui comprend les comptes individuels ouverts à 184 caisses ou unions de recouvrement des cotisations ;

2° Caisses d'allocations familiales L/C de fonds disponibles qui comprend les comptes ouverts à 114 caisses ;

3° Caisse nationale de sécurité sociale ;

4° Caisses d'allocation vieillesse des travailleurs non salariés L/C de fonds disponibles comprenant 115 comptes.

b) *Caisses d'assurances sociales* (153.833.679 francs au 31 décembre 1958 contre 497.479.102 francs au 31 décembre 1957).

Sous ce titre sont groupés :

1° Les comptes de fonds disponibles ouverts à 142 caisses agricoles sous l'intitulé « Caisses d'assurances sociales L/C de fonds de répartition » ;

2° Les comptes de fonds de placements correspondant aux comptes des caisses agricoles fonctionnant sous le régime de la répartition.

En 1958, il n'a été procédé à aucun placement sur l'initiative de la Caisse des dépôts.

3° Le compte de la section spéciale des assurances sociales de la Caisse nationale d'assurances sur la vie. Ce compte, dont le solde atteint 14.868.218 francs au 31 décembre 1958, sera examiné dans la deuxième partie du rapport.

Les opérations constatées, au cours de l'année 1958, aux divers comptes qui viennent d'être examinés sont indiquées dans le tableau suivant, qui fait apparaître, en outre, le montant des valeurs détenues dans les portefeuilles correspondants.

COMPTES	SOLDES au 31 décembre 1957.	RECETTES de l'année 1958.	DEPENSES de l'année 1958.
	francs.	francs.	francs.
a) *Caisses de sécurité sociale.*			
1° Caisses de sécurité sociale L/C de fonds disponibles.....	16.421.787.802	903.008.747.336	904.301.372.536
2° Caisses d'allocations familiales L/C de fonds disponibles...	1.087.006.835	352.335.740.431	350.973.782.031
3° Caisse nationale de sécurité sociale	51.186.002.308	645.813.825.139	627.143.928.992
4° Caisses d'allocations - vieillesse des travailleurs non salariés L/C de fonds disponibles...	3.116.202.599	36.913.592.697	37.824.347.021
Totaux	71.810.999.544	1.938.071.905.593	1.920.243.430.580
b) *Caisses d'assurances sociales.*			
1° Comptes de fonds disponibles :			
Caisses d'assurances sociales L/C de fonds de répartition.....	482.798.518	12.164.392.867	12.534.398.512
2° Comptes de fonds de placement :			
Caisses d'assurances sociales L/C de placement de fonds de répartition	10.776.052	(2) 29.655.459	(3) 14.258.923
Totaux	493.574.570	12.194.048.326	12.548.657.435

EXCEDENTS		SITUATION AU 31 DECEMBRE 1958			OBSERVATIONS
de recettes.	de dépenses.	Soldes en numéraire.	Portefeuille. Montant des rentes.	Portefeuille. Valeur nominale de tous autres titres.	
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
»	1.292.625.210	15.129.162.592	60.445.874	5.092.605.473	(1) Ce solde trouve sa contrepartie à l'actif du bilan dans le compte courant spécial à la Sécurité sociale et dans le compte d'opérations restant à constater en compte courant spécial.
1.361.958.400	»	2.448.965.235	2.875.380	158.143.591	
18.669.896.147	»	69.855.898.455	97.390.950	2.613.649.420	(2) Remboursements de valeurs.
»	910.754.324	2.205.448.275	83.824.900	18.611.388.902	(3) Reversements aux comptes de fonds disponibles.
20.031.854.547	2.203.379.534	(1) 89.639.474.557	244.537.104	26.475.787.386	(4) Solde qui trouve sa contrepartie à l'actif du bilan dans le compte courant spécial aux assurances sociales et dans le compte d'opérations restant à constater au compte courant spécial.
»	370.005.645	112.792.873	2.875.315	272.446.500	
15.396.536	»	26.172.588	2.991.760	152.734.500	
15.396.536	370.005.645	(4) 138.965.461	5.867.075	425.181.000	

c) Le compte intitulé précédemment *Retraites ouvrières et paysannes,* du fait de la liquidation du dernier compte de caisse de retraites ouvrières et paysannes rappelé au chapitre précédent, ne comporte plus que le solde, au 31 décembre 1958, de la section spéciale des retraites ouvrières de la C.N.A.V., soit 10.725.172 francs. Ce compte sera examiné dans la deuxième partie du rapport.

II. — *Comptes affectés aux services gérés :*

89.885.768.919 francs (contre 94.966.462.357 francs au 31 décembre 1957).

Ces comptes, au nombre de 33, décrivent les opérations effectuées pour chacun des services qu'ils concernent, et dont le détail sera examiné dans la deuxième partie du présent rapport. Les soldes représentent les disponibilités de ces services en fin de gestion. Ils ont leur contrepartie à l'actif, soit dans le compte courant ou les comptes de placements à court terme des dépôts et consignations, pour les services auxquels le Trésor n'a pas ouvert de compte courant spécial, soit, pour les autres, dans les comptes courants propres aux sevices et dans les comptes d'opérations restant à constater aux comptes courants qui figurent parmi les comptes d'ordre du bilan.

III. — *Comptes de remboursements sur prêts effectués pour le compte de l'Etat :*

11.018.603.673 francs (contre 8.037.141.742 francs au 31 décembre 1957).

Les comptes appartenant à cette rubrique concernent principalement les opérations relatives à l'aide apportée par l'Etat à la construction.

Ils sont crédités des remboursements effectués par les organismes bénéficiaires de prêts de l'Etat, auquel la Caisse des dépôts sert d'intermédiaire pour le recouvrement de toutes les sommes dues (annuités, intérêts moratoires, remboursements anticipés). Les comptes sont débités, lors du reversement au Trésor, des sommes remboursées.

Le solde de ces comptes, au 31 décembre, s'établit comme suit :

Sociétés de crédit immobilier.....		4.316.133.174 fr.
Offices, sociétés et fondations d'habitations à loyer modéré :		
a) Ancienne législation	321.949.638 fr.	
b) Loi du 3 septembre 1947	4.242.271.051 »	
c) Loi du 24 septembre 1948 (art. 7).....	170.434.228 »	
	4.734.654.917 fr.	4.734.654.917 »
Sociétés coopératives d'habitations à loyer modéré (loi du 24 mai 1951, art. 23).....		1.967.519.925 »
Avances faites pour le compte du Trésor (loi du 11 octobre 1940).....		295.657 »
Total égal.....		11.018.603.673 fr.

IV. — *Intérêts échus et exigibles :*

1.608.049.682 francs (contre 1.447.966.880 francs au 31 décembre 1957).

Le solde de ce compte comprend, notamment, le montant des intérêts dus sur les comptes de consignations ; ces intérêts n'étant pas capitalisés en fin d'année, sont portés au crédit du compte « Intérêts échus et exigibles », qui est débité, en cours d'année, du montant des intérêts payés aux comptes de consignations soldés.

V. — *Comptes de prélèvements, d'avances et de provisions :*

207.112.638 francs (contre 126.868.912 francs au 31 décembre 1957).

Ces comptes sont destinés à comptabiliser des sommes retenues provisoirement à divers titres par la caisse des dépôts et qui doivent être reversées au Trésor public ou à des tiers.

Ils comprennent notamment le compte « Produits de la déchéance trentenaire » dont le solde, au 31 décembre 1958, s'élève à 165.266.435 francs et représente le montant de comptes de dépôts et de consignations frappés de déchéance en vertu du décret-loi du 30 octobre 1935 ayant modifié l'article 43 de la loi du 16 avril 1895,

ainsi que le produit de la négociation de valeurs provenant desdits comptes. Les sommes portées au compte « Produits de la déchéance trentenaire » doivent faire l'objet d'un reversement ultérieur au profit du Trésor.

CORRESPONDANTS. — PREPOSES L/C DE REGLEMENTS

Le solde du compte figurant à cette rubrique du bilan : 39.892.585.027 francs représente les excédents de dépenses restant à régler au Trésor par la Caisse des dépôts sur les opérations effectuées par les comptables centralisateurs de la métropole et des pays d'outre-mer au titre de la gestion de 1958, soit 16.687.041.178 francs, des provisions diverses constituées par les préposés et par le caissier général en vue de paiements à effectuer pour leur compte dans d'autres départements, soit 23.198.709.833 francs et, pour le surplus, de 6.834.016 francs, des recettes centralisées à tort par les préposés en 1958 et qui seront régularisées dans la gestion suivante.

COMPTES D'ORDRE ET DIVERS

Ce chapitre renferme cinq catégories de comptes :

1° *Opérations restant à constater ou à imputer :*

45.070.197.511 francs (contre 23.158.522.541 francs au 31 décembre 1957).

Les plus importants de ces comptes ont été ouverts pour constater les opérations des services de la Caisse des dépôts disposant d'un compte courant spécial au Trésor (Caisses d'épargne, Caisse nationale d'assurances sur la vie, Retraites ouvrières, Sécurité sociale, Assurances sociales, Caisse nationale d'épargne, Fonds de développement économique et social, Fonds national de solidarité, Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes, Fonds commun de majoration des rentes viagères et pensions) qui, bien qu'effectuées avant le 31 décembre, n'ont pu, en raison des délais de centralisation, être réglées avec le Trésor et imputées aux comptes courants en 1958.

Le montant des comptes précités s'élève à.	44.699.322.017 fr.
La rubrique du bilan intitulée « Opérations restant à constater ou à imputer » comprend, en outre, le compte « Recettes à classer ou à vérifier » qui correspond à des recettes dont le montant a été encaissé avant la clôture de la gestion, mais qui n'ont pu être imputées avant cette clôture aux comptes intéressés....	370.875.494 »
Total égal.....	45.070.197.511 fr.

2° *Caisse nationale d'épargne, S/C d'avances sur pensions de l'Etat :*

2.193.122.123 francs (contre 723.711.968 francs au 31 décembre 1957).

Le solde de ce compte représente le montant des avances faites par la Caisse nationale d'épargne aux titulaires de pensions de l'Etat, en exécution de la loi du 26 juillet 1917. Le compte précité a été ouvert pour permettre de constater ces avances au débit du compte de passif ouvert à la Caisse nationale d'épargne et qui figure parmi les créditeurs divers. Ce compte est crédité des avances faites par la Caisse nationale et débité des avances remboursées. Il trouve sa contrepartie, à l'actif du bilan, au compte « Avances sur pensions de l'Etat » (Fonds provenant de la Caisse nationale d'épargne) également ouvert sous la rubrique « Compte d'ordre et divers ».

3° *Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance :*

4.841.165.925 francs (contre 1.322.880.149 francs au 31 décembre 1957).

Les comptes portés sous cette rubrique s'appliquent aux placements faits au moyen des fonds provenant respectivement des dépôts et consignations, des sociétés mutualistes, des caisses d'épargne, du Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne et de l'Epargne-construction. Ils ont été ouverts en vue d'éviter les fluctuations qui se seraient produites d'une année à l'autre dans le montant des revenus, si les intérêts des bons du Trésor, payés d'avance pour deux années, avaient été compris en totalité dans les revenus de la première année.

Ces comptes sont crédités, lors de l'achat des bons du Trésor à deux ans, d'une portion des intérêts payés par anticipation, correspondant à une année entière. Ils sont débités par le crédit des comptes de revenus, à l'expiration de la première année d'échéance, du montant des intérêts correspondant à l'année restant à courir.

Au 31 décembre 1958, les soldes de ces comptes sont les suivants :

Dépôts et consignations	1.576.023.763 fr.
Fonds provenant des sociétés mutualistes	52.500.000 »
Fonds provenant des caisses d'épargne	3.007.832.787 »
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	199.559.375 »
Epargne-construction	5.250.000 »
Total égal	4.841.165.925 fr.

4° *Recouvrements sur placements effectués par le Fonds commun de travail des Caisses d'assurances sociales (décret-loi du 15 mai 1934)* :

98.987.854 francs (contre 97.337.745 francs au 31 décembre 1957).

Ce compte a été ouvert pour permettre de répartir entre les caisses d'assurances sociales intéressées, en conformité de l'article 5 du décret-loi du 15 mai 1934, les sommes qui leur reviennent sur les placements effectués par le Fonds commun.

Il est crédité des intérêts complémentaires payés par les collectivités emprunteuses et des annuités versées par ces collectivités. Il est débité du montant des sommes à répartir entre les caisses.

Les recettes constatées à ce compte, en 1958, ont été les suivantes :

Annuités versées par les collectivités emprunteuses	540.401.970 fr.
Opérations imputées à tort	21.308.584 »
Montant de la participation des caisses aux frais administratifs	2.214.816 »
Total des recettes	573.925.370 fr.
Le solde, au 31 décembre 1957, étant de	97.337.745 »
le total du crédit ressort à	671.263.115 fr.

Report	671.263.115 fr.
Les dépenses, qui comprennent notamment les annuités encaissées réparties entre les caisses d'assurances sociales, en conformité de l'article 5, paragraphe 2, du décret-loi du 15 mai 1934, se sont élevées à.....	572.275.261 »
Le solde du compte ressort donc, au 31 décembre 1958, à.....	98.987.854 fr.

5° *Divers :*

815.501.100 francs (contre 15.713.874 francs au 31 décembre 1957).

Cette rubrique comporte : le montant des annuités sur prêts mises en recouvrement en décembre et non encore recouvrées (796.390.135 francs) ; le solde du compte d'avances au Trésor pour la réévaluation des dépôts et consignations à la parité des monnaies locales (16.144.884 francs), et pour le surplus des excédents de versements sur prêts et divers.

COMPTES DE RESERVE

Les comptes portés au bilan, sous ce chapitre, sont au nombre de six et leur montant total s'élève à 43.204.784.799 francs, avant liquidation du compte profits et pertes au 31 décembre 1958.

La *réserve provisionnelle* qui s'élevait à 2.927.814.154 francs en fin 1957, a été créditée d'une somme de 200 millions à la clôture de la gestion de 1958. Compte tenu de 2.300.000 francs alloués en cours d'année à des régions sinistrées, conformément à l'avis de la Commission de surveillance, le montant de cette réserve s'élève, au 31 décembre 1958, à 3.125.514.154 francs.

La *réserve immobilière* correspond exactement au prix des « Immeubles de la direction générale et de ses succursales », qui figure à l'actif (63.447.534 francs), de sorte que celui-ci se trouve intégralement amorti. Aucun paiement nouveau n'ayant été effectué, en 1958, au titre des nouvelles constructions, cette somme est restée inchangée au 31 décembre 1958.

Le *fonds d'amortissement des immeubles de placement* auquel sont versées les annuités, dont la capitalisation doit reconstituer le

coût des constructions comprises dans les placements immobiliers de la Caisse des dépôts, s'est accru, en 1958, du montant des intérêts à 4,50 % (19.890.944 francs) produits par la somme de 442.020.982 francs, en réserve au 31 décembre 1957.

Ce fonds comprend, en outre, une provision de 203 millions de francs, non capitalisable, constituée précédemment en vue d'atténuer les dépenses qu'entraîneraient les travaux de grosses réparations ou de reconstruction des immeubles dont il s'agit. Le solde du compte, au 31 décembre 1958, ressort ainsi à 664.911.926 francs. A la clôture de la gestion de 1958, ce compte a été crédité d'une annuité, basée sur la valeur d'assurance ou le prix de revient des immeubles et s'élevant à 97.289.768 francs, ce qui porte à 762.201.694 francs le montant de la réserve constituée au 31 décembre 1958.

La *réserve spéciale pour les opérations de crédit à moyen terme,* constituée en 1943 en raison du développement des opérations de cette nature, a été créditée d'une somme d'un milliard de francs, prélevée sur les bénéfices de 1958, ce qui porte son montant de 5.300 millions de francs, à la clôture de gestion de 1957, à 6.300 millions au 31 décembre 1958.

La *réserve pour fluctuation des cours,* qui s'élevait, au 31 décembre 1957, à 33.392.671.401 francs, a reçu une dotation de 7.853.414.044 francs prélevée sur les bénéfices de 1958. Son montant a ainsi été élevé à 41.246.085.445 francs.

Le *Fonds de secours et de subventions* présentait, au 31 décembre 1957, un solde de 682.301.799 francs ; il a été débité en cours d'année de 125.555.329 francs de subventions. Compte tenu, d'une part, du solde au 31 décembre 1957 du « Fonds de secours et d'indemnités », qui figurait précédemment à la rubrique « Dépôts divers », pour un montant de 301.493.314 francs, et d'autre part, d'une somme de 360 millions de francs, affectée à la clôture de l'exercice 1958, le montant de la réserve constituée s'élève, au 31 décembre 1958, à 1.218.239.784 francs.

PROFITS ET PERTES

Les renseignements concernant ce poste du passif sont donnés dans la quatrième partie du rapport et font l'objet de l'état annexe n° 1-1.

SECTION II. — **Examen de l'actif.**

Le total des sommes portées à l'actif du bilan, au 31 décembre 1958, évalué comme d'habitude, d'après le prix de revient, s'élève à..... 1.886.698.198.490 fr.

contre ..... 1.624.953.964.645 »

au 31 décembre 1957, faisant ainsi ressortir une augmentation de..... 261.744.233.845 fr.

égale à celle qui a été constatée pour le passif.

Cette augmentation s'établit de la façon suivante :

A. — *Augmentation.*

1° Caisse	2.427.229.724 fr.
2° Bons du Trésor et valeurs à court terme	139.503.243.517 »
3° Rentes sur l'Etat et valeurs diverses	10.078.919.810 »
4° Prêts	135.582.976.790 »
5° Placements immobiliers.....	8.437.055.974 »
6° Correspondants. — Préposés L/C de règlements.....	2.219.998.916 »
7° Comptes d'ordre.....	27.761.693.638 »
Total des augmentations..	326.011.118.369 fr.

B. — *Diminution.*

Comptes courants.....	64.266.884.524 »
Différence égale.....	261.744.233.845 fr.

CAISSE

Le solde en caisse, au 31 décembre 1957, s'élevait à.....	1.535.638.555 fr.
Les sommes portées en recettes ont atteint en 1958.....	21.802.264.175.484 »
Soit un total de.....	21.803.799.814.039 fr.
Les dépenses s'étant élevées à.....	21.799.836.945.760 »
le solde, au 31 décembre 1958, est de....	3.962.868.279 fr.

Ce solde est représenté :

— par du numéraire à concurrence de	697.489.381 fr.
— par le compte courant du caissier général à la Banque de France (1).....	2.991.610.153 »
— par le compte courant du caissier général au Trésor public (2).....	2.553.312 »
— et par le compte courant de chèques postaux.....	271.215.433 »
Total égal.....	3.962.868.279 fr.

(1) Ce compte est indépendant des comptes courants ouverts par la Banque de France à la Caisse des dépôts pour recevoir les disponibilités des caisses d'épargne, du Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne et de la Caisse nationale d'épargne ; il est destiné à permettre au caissier général d'effectuer, par virement sur la Banque de France, les paiements pour lesquels ce mode de réglement est accepté ou prescrit.

(2) Ce compte a été ouvert en vue de faciliter la description des virements de fonds effectués entre l'Agence comptable centrale du Trésor et le caissier général, conformément aux dispositions de l'Instruction de la comptabilité publique en date du 31 décembre 1948.

COMPTES COURANTS

Le total des comptes courants de la Caisse des dépôts s'élève, au 31 décembre 1958, à ..... 200.466.764.600 fr.
contre ..... 264.733.649.124 »

au 31 décembre 1957, soit une diminution de ..... *64.266.884.524* fr.

qui s'explique comme suit :

Augmentations :

Assurances sociales.....	1.609.204.473 fr.
Sécurité sociale.....	8.101.705 »
Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes.....	11.438.888.293 »
Fonds de développement économique et social. — Section II.....	3.086.958 »
Fonds commun de majoration des rentes viagères et pensions.....	4.323.982.990 »
Fonds national de solidarité.....	41.683.788.829 »
Total des augmentations.....	59.067.053.248 fr.

Diminutions :

Dépôts et consignations	9.249.831.483 fr.	
Caisses d'épargne.	71.738.675.878 »	
Caisse nationale d'épargne	42.045.985.408 »	
Caisse nationale d'assurances sur la vie.	286.814.386 »	
Retraites ouvrières	12.630.617 »	
	123.333.937.772 fr.	123.333.937.772 »
Différence égale.....		*64.266.884.524* fr.

Les variations de soldes constatées aux comptes courants concernant la Caisse nationale d'assurances sur la vie, les Assurances sociales, la Sécurité sociale, le Fonds de développement économique et social, les retraites ouvrières, la Caisse nationale d'épargne, le Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes, le Fonds commun de majoration des rentes viagères et pensions et le Fonds national de solidarité sont expliquées dans les sections du présent rapport consacrées à ces services. Quant aux modifications subies par le solde des deux autres comptes, elles résultent des opérations détaillées ci-après :

1° *Compte courant des « Dépôts et consignations ».*

Le solde des comptes courants des « Dépôts et Consignations », au 31 décembre 1957, s'élevait à la somme de..		56.533.929.409 fr.
à laquelle s'ajoutait le montant du solde en caisse		1.535.638.555 »
soit ensemble.....		58.069.567.964 fr.
Ces disponibilités se sont accrues en 1958 :		
— du produit des ventes, cessions, remboursements ou amortissements des rentes, valeurs et prêts.....		11.947.313.024 »
— de l'augmentation nette des comptes du passif		42.148.620.198 »
se décomposant comme suit :		
Augmentations :		
Consignations	2.511.282.168 fr.	
Dépôts divers.....	3.808.544.616 »	
Sociétés mutualistes..	2.811.074.736 »	
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	4.265.223.660 »	
A reporter ..	13.396.125.180 fr.	112.165.501.186 fr.

Reports	13.396.125.180 fr.	112.165.501.186 fr.
Cotisations de sécurité sociale.....	512.953.250 »	
Epargne - construction (loi du 15 avril 1953).....	120.776.102 »	
Comptes de réserve...	8.736.644.640 »	
Profits et pertes.....	1.347.588.101 »	
Créditeurs divers (1).	610.908.717 »	
Comptes d'ordre et divers (2).....	17.423.624.208 »	
Total égal.....	42.148.620.198 fr.	

Le montant de ces disponibilités s'est trouvé provisoirement accru en fin d'année des fonds restant dus aux préposés (solde des comptes de correspondants figurant au bilan).		29.925.863.558 »
Soit un total de.....		142.091.364.744 fr.

Elles ont été réduites :

— du montant du règlement en 1958 des fonds restant dus aux préposés au 31 décembre 1957.....	37.133.714.584	
Quant aux emplois (3), ils ont porté sur un montant net total de.....	53.710.683.955	
A reporter	90.844.398.539	142.091.364.744 fr.

(1) Autres que ceux dont les disponibilités sont comprises dans les comptes courants spéciaux figurant à l'actif.

(2) Autres que ceux concernant les services dont les disponibilités sont comprises dans les comptes courants spéciaux figurant à l'actif.

(3) Le montant net des emplois qui intéressent les comptes « Dépôts et consignation », « Fonds provenant des sociétés mutualistes », « Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne », « Fonds provenant de l'épargne-construction » est détaillé dans les états : Rentes et valeurs. — Prêts et la rubrique « Placements immobiliers ».

Reports		90.844.398.539	142.091.364.744 fr.
Savoir :			
Bons du Trésor et valeurs à court terme..	7.565.943.517		
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses	18.568.617.541		
Prêts	19.139.066.923		
Placements immobiliers ...	8.437.055.974		
Total égal..	53.710.683.955		
Total des diminutions...		90.844.398.539	90.844.398.539 »
La différence en faveur des recettes ressort ainsi à			51.246.966.205 fr.
Somme représentée par le montant des comptes courants des « Dépôts et Consignations »			47.284.097.926 fr.
augmenté du numéraire en caisse et des fonds en compte courant au nom du Caissier général.			3.962.868.279 »
Total égal.....			51.246.966.205 fr.

2° *Comptes courants des « Fonds provenant des caisses d'épargne ».*

Les fonds non employés des caisses d'épargne en compte courant, au 31 décembre 1957, s'élevaient à la somme de.....	74.030.319.197 fr.
à laquelle il convient d'ajouter le montant des recettes effectuées, en 1957, au titre des caisses d'épargne et restant à constater au compte courant ouvert au Trésor.....	5.772.883.620 »
Les disponibilités provenant des caisses d'épargne, qui ressortaient ainsi, au 31 décembre 1957, à la somme de.....	79.803.202.817 fr.

Report			79.803.202.817 fr.

se sont accrues en 1958 :

— du produit net des ventes, cessions, remboursements ou amortissements de rentes, valeurs et prêts.....		24.699.366.868	
— du montant de l'accroissement des dépôts des caisses d'épargne.....		128.897.388.044	
— des intérêts capitalisés, soit :			
Intérêts à 4 %.....	45.702.534.730		
Supplément d'intérêts 0,50 %.....	5.712.816.605		
Ristourne sur prêts.....	3.561.000.000		
	54.976.351.335	54.976.351.335	
Les encaissements nets de l'année 1958 ont ainsi atteint la somme de.....		211.264.235.909	211.264.235.909 »
et le montant des disponibilités de la même année à été de.....			291.067.438.726 fr.

Elles se sont trouvées réduites :

— du montant net des emplois, savoir :

Bons du Trésor et valeurs à court terme.	131.937.300.000 fr.
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses...	3.145.925.028 »
Prêts	141.454.967.000 »
Ensemble ...	276.538.192.028 fr.

Report	276.538.192.028 fr.	291.067.438.726 fr.
— de la diminution des fonds figurant aux comptes d'ordre concernant les caisses d'épargne	18.016.060 »	
Le total des dépenses s'élevant à....	276.556.208.088 fr.	276.556.208.088 »
il apparaît un solde de.....		14.511.230.638 fr.

Le montant net des disponibilités provenant des caisses d'épargne ressort ainsi, au 31 décembre 1958 à.....	14.511.230.638 fr.
y compris une somme de.....	12.219.587.319 »
représentant le montant net des recettes effectuées, en 1958, au titre des caisses d'épargne et restant à constater au compte courant ouvert au Trésor.	
La différence, soit.....	2.291.643.319 fr.

représente le montant, au 31 décembre 1958, des comptes courants concernant les « Fonds provenant des caisses d'épargne ».

BONS DU TRESOR ET VALEURS A COURT TERME

Au 31 décembre 1958, le total des valeurs à court terme figurant au bilan de la Caisse des dépôts s'élève à.	343.076.281.445 fr.
contre	203.573.037.928 »
au 31 décembre 1957, soit une augmentation de.....	139.503.243.517 fr.

dont le détail par service fait l'objet du tableau suivant :

DESIGNATION	DEPOTS et consignations.	FONDS provenant des Sociétés mutualistes.	FONDS de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.	FONDS provenant des Caisses d'épargne.	FONDS provenant de l'épargne construction.	ENSEMBLE des Services propres.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
A. — *Augmentations.*						
Bons du Trésor	»	»	1.510.000.000	125.944.300.000	150.000.000	127.604.300.000
Effets représentatifs de crédits à moyen terme	777.990.754	»	»	5.993.000.000	»	6.770.990.754
Valeurs diverses	20.871.542.763	»	»	»	»	20.871.542.763
Totaux	21.649.533.517	»	1.510.000.000	131.937.300.000	150.000.000	155.246.883.517
B. — *Diminutions.*						
Bons du Trésor	15.293.590.000	450.000.000	»	»	»	15.743.590.000
Effets représentatifs de crédits à moyen terme	»	»	»	»	»	»
Valeurs diverses	»	»	»	»	»	»
Totaux	15.293.590.000	450.000.000	»	»	»	15.743.590.000
Variation des emplois	6.355.943.517	— *450.000.000*	1.510.000.000	131.937.300.000	150.000.000	139.503.243.517

RENTES SUR L'ETAT ET VALEURS DIVERSES

Sous cette dénomination, le bilan de la Caisse des dépôts groupe l'ensemble des valeurs mobilières à long et à moyen terme détenues par les services propres : rentes et obligations du Trésor, obligations garanties par l'Etat et notamment des obligations de compagnies de chemins de fer et de navigation et obligations d'emprunts de reconstitution, obligations du Crédit Foncier de France, obligations du Crédit National, obligations d'établissements publics à caractère industriel et commercial, obligations de départements et villes et, enfin, obligations et actions de diverses sociétés françaises et étrangères.

Au 31 décembre 1958, les sommes portées sous cette rubrique du bilan s'élèvent à.....	259.473.639.523 fr.
Au 31 décembre 1957, le poste du bilan ressortait à.....	249.394.719.713 »
La différence, soit une augmentation de.	10.078.919.810 fr.

résulte des mouvements généraux (1) indiqués dans l'état ci-après.

(1) Le détail des opérations figure à l'état annexe n° 1-2, paragraphe 2.

DESIGNATION	DEPOTS et Consignations.	FONDS provenant des sociétés mutualistes.	FONDS de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.	FONDS provenant des Caisses d'épargne.	ENSEMBLE des services propres.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Augmentations.					
Emplois de fonds nouveaux	13.404.602.871	3.749.747.882	1.414.266.788	3.145.925.028	21.714.542.569
Regroupements, échanges de titres et opérations d'ordre	2.759.624.217	283.478.906	93.315.906	870.462.783	4.006.881.812
Totaux	16.164.227.088	4.033.226.788	1.507.582.694	4.016.387.811	25.721.424.381
Diminutions.					
Remboursements ordinaires	6.058.331.123	919.303.564	965.195.311	3.692.792.761	11.635.622.759
Regroupements, échanges de titres et opérations d'ordre	2.759.624.217	283.478.906	93.315.906	870.462.783	4.006.881.812
Totaux	8.817.955.340	1.202.782.470	1.058.511.217	4.563.255.544	15.642.504.571
Mouvements nets	7.346.271.748	2.830.444.318	449.071.477	— *546.867.733*	10.078.919.810

PRETS

Sous la dénomination de « Prêts », le bilan comprend les prêts aux départements, aux communes, aux pays d'outre-mer et aux chambres de commerce, les titres d'annuités de dommages de guerre achetés aux sinistrés, les avances aux caisses d'épargne faites sur les ressources du Fonds de réserve des caisses d'épargne en vertu de l'article 53 du Code des caisses d'épargne, les prêts à divers, les avances faites à l'Etat en application des lois relatives au financement de la construction (H. L. M. et Crédit immobilier) et de diverses lois sociales, les titres de semestrialités ou d'annuités du Trésor ainsi que les prêts aux sociétés immobilières et à des sociétés industrielles qui bénéficient de la garantie de l'Etat.

La décomposition des sommes figurant au bilan sous la dénomination « Prêts » est donnée par l'état n° 1-2, paragraphe 3, annexé au présent rapport.

Au 31 décembre 1958, le montant des prêts atteint.....	986.301.658.518 fr.
contre ..... au 31 décembre 1957.	850.718.681.728 »
L'augmentation de ce poste, soit.....	135.582.976.790 fr.

résulte des variations accusées par les différents services propres au cours de l'année et qui sont indiquées dans le tableau ci-après.

DESIGNATION	DEPOTS et Consignations.	FONDS provenant des sociétés mutualistes.	FONDS de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.	FONDS provenant des Caisses d'épargne.	ENSEMBLE des services propres.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Augmentations.					
Emplois de fonds nouveaux	17.134.853.000	»	2.004.213.923	141.454.967.000	160.594.033.923
Opérations d'ordre	5.206.785.455	»	»	19.336.340.684	24.543.126.139
Totaux	22.341.638.455	»	2.004.213.923	160.791.307.684	185.137.160.062
Diminutions.					
Remboursements sur prêts	3.689.399.174	3.296.392	311.787.460	21.006.574.107	25.011.057.133
Opérations d'ordre	5.206.785.455	»	»	19.336.340.684	24.543.126.139
Totaux	8.896.184.629	3.296.392	311.787.460	40.342.914.791	49.554.183.272
Mouvements nets	13.445.453.826	— *3.296.392*	1.692.426.463	120.448.392.893	135.582.976.790

PLACEMENTS IMMOBILIERS
(DEPOTS ET CONSIGNATIONS)

1° *Immeubles de rapport.*

Au 31 décembre 1958, le montant des placements de la Caisse des dépôts en immeubles de rapport s'élève à... 6.661.092.969 fr.
contre ..... 5.359.359.790 »
au 31 décembre 1957.

L'accroissement de placements de..... 1.301.733.179 fr.

représente la différence entre les dépenses exposées au cours de l'année et relatives aux frais de premier établissement, aux achats de terrains et à l'aménagement d'immeubles (1.520,6 millions) et les recettes provenant de ventes ou d'amortissements d'immeubles, d'encaissements de dommages de guerre, d'apports ou de cessions de terrains à des sociétés immobilières, et de primes et indemnités (218,9 millions).

2° *Participations dans des sociétés immobilières et notamment dans les sociétés immobilières constituées depuis* 1954 *sous l'égide de la Caisse des dépôts.*

Au cours de l'année écoulée, la Caisse des dépôts a encore développé ses investissements dans les programmes de construction de logements de type populaire conduits par la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts (S. C. I. C.), société anonyme dont le capital qui s'élevait à 300 millions fin 1957 a été porté à 1 milliard en août 1958.

En plus des souscriptions supplémentaires qu'elle a été amenée à prendre en fonction de l'avancement des travaux dans les sociétés immobilières précédemment constituées, la Caisse a participé à la création de nouvelles sociétés. Ces sociétés sont, soit des sociétés civiles immobilières au sein desquelles la Caisse entre en association avec des entreprises industrielles et commerciales désireuses d'investir sous cette forme le produit de la contribution de 1 % en

faveur de l'effort de construction mise à la charge des employeurs par le décret du 9 août 1953, soit de sociétés anonymes immobilières d'économie mixte, auxquelles participent des collectivités locales désirant disposer de logements pour leur population.

Toutes ces sociétés, dans lesquelles la Caisse des dépôts a une participation majoritaire sont gérées par la « S. C. I. C. ».

Au 31 décembre 1958, la S.C.I.C. gérait ainsi 79 sociétés civiles (contre 67 au 31 décembre 1957) et 9 sociétés mixtes (contre 6 fin 1957).

La Caisse des dépôts a, par ailleurs, été appelée à prendre, en 1958, deux nouvelles participations d'ensemble 2.537 millions dans le capital de la Compagnie Immobilière de la Région Parisienne, société anonyme qui avait également été constituée sous son égide en 1955, avec le concours d'importants organismes, notamment le Crédit Foncier, et dont il a été décidé d'accroître le programme de construction dans la banlieue parisienne.

Si l'on tient compte, enfin, de la Compagnie immobilière pour le logement des fonctionnaires (C.I.L.O.F.) et la Société Française de construction immobilière (S. F. C. I.), sociétés immobilières spécialisées créées en 1956 en vue de la construction de logements pour les fonctionnaires de l'Etat et le personnel de la S.N.C.F., 91 sociétés civiles ou anonymes au total se trouvaient ainsi gérées par la S. C. I. C., au 31 décembre 1958, contre 76 fin 1957.

Enfin, la Caisse des dépôts a pris quelques autres participations dans des sociétés immobilières civiles ou anonymes non constituées sous son égide.

Les investissements réalisés au cours de l'année 1958 s'établissent comme suit :

— participations dans les sociétés civiles gérées par la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts...	6.432.879.135 fr.
— participations dans les sociétés anonymes immobilières gérées par la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts.....	700.000.000 »
— autres participations.....	2.443.660 »

L'ensemble des postes compris sous la rubrique « Placements immobiliers » s'est ainsi accru, en 1958, de.... 8.437.055.974 fr.

IMMEUBLES DE LA DIRECTION GENERALE ET DE SES SUCCURSALES

Le solde de ce compte, qui avait été ouvert en 1928 en vue de constater dans le bilan de la Caisse des dépôts la valeur des immeubles acquis pour les besoins de ses services, s'élevait, au 31 décembre 1957, à..... 63.447.534 fr.

En 1958, aucune dépense nouvelle n'ayant été exposée à ce titre, le compte « Immeubles de la Direction générale et de ses succursales » présente au 31 décembre un solde inchangé.

Comme l'amortissement des dépenses afférentes aux immeubles administratifs a été intégralement opéré au moyen de prélèvements sur les bénéfices, la contrepartie exacte du compte « Immeubles de la Direction générale et de ses succursales » se trouve, au passif, parmi les comptes de réserve, sous la rubrique « Réserve immobilière ».

CORRESPONDANTS — PREPOSES L/C DE REGLEMENTS

Le solde des comptes portés à cette rubrique du bilan, soit 9.966.721.469 francs, représente, à concurrence de 6.015 millions 240.626 francs, des dépenses non admises dont les préposés centralisateurs restent débiteurs vis-à-vis de la Caisse des dépôts à la clôture de l'année 1958, et des provisions constituées par les préposés en vue des paiements à effectuer dans d'autres départements, et, pour le surplus de 3.951.480.843 francs, des paiements effectués par des comptables de la Seine et pour le compte du Caissier général et dont le montant reste à imputer au débit des comptes des caisses gérées intéressées.

COMPTES D'ORDRE ET DIVERS

En dehors des comptes divers proprement dits, s'élevant à 470.651.274 francs, ce poste du bilan comprend :

1° Les comptes d'opérations restant à porter aux comptes courants ouverts par le Trésor et qui correspondent aux opérations des caisses d'épargne, de la Caisse nationale d'assurances sur la vie, des retraites ouvrières, de la sécurité sociale, de la Caisse nationale d'épargne, du Fonds de développement économique et social, du Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes et du Fonds commun de majorations des rentes viagères et pensions, effectuées en 1958 et centralisées seulement en 1959 : 44.699 millions 322.017 francs ;

2° Le solde débiteur du compte « Accidents du Travail. — Opérations à imputer » représentant des opérations non encore ventilées : 579.776.157 francs ;

3° Des dépenses restant à constater par les comptables : 6.834.016 francs ;

4° Le compte « Caisse des dépôts et consignations s/c d'avances provisionnelles » auquel ont été imputées des prises de participations dans le capital de sociétés en formation dont les titres représentatifs n'ont pu être matériellement délivrés avant la clôture de la gestion (sociétés immobilières : 4.852.900.000 francs, Sociétés d'équipement du Territoire : 41.710.000 francs).

Ces opérations seront régularisées en 1959 et leur montant transféré aux comptes d'actif correspondants ;

5° Le compte d'avances sur pensions de l'Etat, dont le solde de 2.193.122.123 francs représente le montant des avances faites aux titulaires de pensions de l'Etat par la Caisse nationale d'épargne et non encore remboursées au 31 décembre 1958. Ce compte est débité des avances consenties et crédité des avances remboursées ;

6° Le solde débiteur au 31 décembre 1958 du Fonds de réserve de l'épargne-construction ..... 16.202.976 fr. dont la situation a été examinée dans la première partie du présent rapport (*supra :* Section I. — Examen des comptes du passif).

DEUXIEME PARTIE

SERVICES SPECIAUX GERES PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Sous ce titre sont groupés divers services dont la gestion complète ou partielle est confiée à la Caisse des dépôts, mais qui sont distincts de celle-ci et ont souvent une personnalité juridique propre.

Les disponibilités de ces services, à la Caisse des dépôts, sont seules incluses dans le bilan de la Caisse (état annexe n° 1-0) sous la rubrique « Créditeurs divers », à des postes qui sont balancés aux « Comptes courants » (compte général ou comptes spéciaux) et aux « opérations restant à constater aux comptes courants ».

Les valeurs mobilières et créances acquises pour le compte des services gérés, dans le cadre des textes organiques qui les régissent, figurent à des comptes ouverts au nom desdits services, et ne sont pas comprises dans l'actif du bilan de la Caisse des dépôts.

Le produit de ces placements demeure acquis aux services intéressés, sauf remboursement annuel à la Caisse des dépôts, en règle générale, du montant des frais administratifs exposés pour la gestion.

L'activité de certains services spéciaux a continué de se développer au cours de l'année 1958.

Il en est ainsi, notamment, pour le fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales, dont l'activité a connu un essor à la suite de la création, par arrêté du 19 juin 1958, d'une nouvelle série d'obligations. De nombreux emprunts émis au titre de cette série ont été assez facilement placés auprès d'organismes d'assurances et de prévoyance.

Il en est de même pour le service chargé de l'émission et de la gestion des certificats pétroliers, qui a procédé, au cours de l'année 1958, à de nouvelles émissions à la suite de l'augmentation du capital de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine.

Les opérations de la C.N.A.V., spécialement celles concernant les assurances de capitaux, ont poursuivi leur progression en 1958, grâce à l'effort de propagande entrepris depuis 1954. En outre, la C.N.A.V. a été appelée à assurer la gestion financière d'institutions appliquant le régime de retraites complémentaires de l'Union nationale des Institutions de retraites des salariés ; la gestion administrative de certaines de ces institutions lui a également été confiée, soit en totalité, soit en partie.

D'autre part, la Caisse des dépôts a poursuivi l'application de la loi du 11 juillet 1957 modifiant les conditions de majoration des rentes viagères. Grâce à l'adoption d'un nouveau système de mise en paiement, la révision des majorations servies aux titulaires de rentes de la C.N.A.V. était pratiquement terminée au 31 décembre 1958.

Un nouveau service géré a été créé : celui chargé d'assurer la gestion du régime de retraites du personnel local de la Caisse centrale de Coopération économique.

Les renforts de personnel nécessités par le dévelopement et la création de certains services ont pu être dégagés, pour la plus grande partie, par des compressions réalisées sur d'autres services, dont l'équipement mécanographique a permis une meilleure utilisation des forces.

Les opérations de la plupart de ces services gérés étant analysées dans des rapports annuels distincts, il paraît suffisant d'exposer, ci-après, la situation générale de chacun d'eux.

Caisse nationale d'assurances sur la vie.

Les opérations de la Caisse nationale d'assurances sur la vie comprennent, d'une part, les assurances de rentes et de capitaux conclues dans les conditions de la législation particulière à la Caisse (Section générale) et, d'autre part, les opérations de régularisation effectuées au titre des lois sur les retraites ouvrières et paysannes et les assurances sociales (Sections spéciales en cours de liquidation).

I. — *Section générale* (1).

Cette section comprend deux sous-sections :

— la première concerne les opérations d'assurances générales de rentes ou de capitaux traitées essentiellement suivant le système de la capitalisation : elle groupe les assurances du type traditionnel, les assurances valorisables et les opérations de capitalisation viagère du fonds collectif de retraites ;

— la seconde intéresse exclusivement les opérations de retraites par répartition effectuées en application du décret du 12 décembre 1951 sur le régime de retraites des agents contractuels et temporaires de l'Etat et du décret du 9 juin 1955 qui a étendu l'application de ce régime de retraites à certaines catégories d'agents non titulaires des départements, des communes et de leurs établissements publics.

Sous-section. — Capitalisation.

Mouvements des recettes et des dépenses (2).

Les primes reçues en 1958 se sont élevées à 17.518 millions.

Elles se décomposent comme suit :

— assurances individuelles de capitaux : 3.116 millions en augmentation de 314 millions par rapport à l'année 1957 (augmentations de 215 millions pour les assurances d'application générale, de 83 millions pour les assurances temporaires de crédit et de 16 millions pour les assurances de capital différé, versements facultatifs) ;

— assurances collectives en cas de décès et d'invalidité : 2.636 millions en augmentation de 544 millions ;

— assurances de rentes : 11.560 millions en diminution de 111 millions sur l'exercice précédent (diminution de 676 millions pour les rentes directes, atténuée par une augmentation de 324 millions pour les rentes collectives et de 241 millions pour les rentes d'accidents du travail) ;

— fonds collectif de retraites, dont la gestion a été confiée en 1958 à la Caisse nationale : 206 millions.

---

(1) Le mouvement des recettes et des dépenses de la section générale fait l'objet de l'état annexe récapitulatif n° 2-02.

(2) Le détail des recettes et des dépenses est donné dans l'état annexe n° 2-0.

Les dépenses d'assurances se sont élevées à 9.573 millions.

Elles se décomposent comme suit :

— assurances individuelles de capitaux 1.142 millions en augmentation de 254 millions par rapport à l'année 1957 ;

— assurances collectives en cas de décès et d'invalidité 2.027 millions, en augmentation de 423 millions ;

— assurances de rentes 6.343 millions en progression de 386 millions sur les dépenses correspondantes de l'exercice précédent, les seuls paiements d'arrérages (5.896 millions) sont en augmentation de 587 millions ;

— fonds collectif de retraites : 61 millions.

Portefeuille (1).

Au 31 décembre 1958, le portefeuille de la caisse nationale d'assurances sur la vie, sous-section capitalisation s'élevait à 127.500.161.546 francs, en augmentation de 14.003.254.688 francs par rapport à la situation au 31 décembre 1957.

Le taux moyen de rendement de ce portefeuille ressort à 5,95 % contre 5,91 % au 31 décembre 1957.

A l'intérieur de ce portefeuille la plus-value constatée, au 31 décembre 1958, sur les valeurs figurant sous le titre « Assurances valorisables » a permis une valorisation de 5 % de toutes les réserves des contrats de cette catégorie d'assurances, souscrits avant le 1er janvier 1959.

Sous-section. — Répartition.

(Retraites des agents contractuels et temporaires de l'Etat, des départements, des communes et de leurs établissements publics.)

Mouvements des recettes et des dépenses (2).

Les opérations de l'année 1958 font ressortir un total de recettes de..... 360.812.058 fr.
dont 193 millions de cotisations (contre 198 millions en 1957).

Les dépenses atteignant..... 315.549.329 »
dont 156 millions versés à titre d'allocations (contre 114 millions en 1957).

l'excédent des recettes ressort à..... 45.262.729 fr.

Le total des disponibilités qui était de..... 29.235.053 »

en fin d'année 1957, se trouve porté à..... 74.497.782 fr.

au 31 décembre 1958.

(1) Les mouvements du portefeuille se trouvent décrits dans l'état annexe n° 2-0 *bis*.
(2) Le détail des recettes et des dépenses du compte est donné dans l'état annexe 2-01.

Portefeuille (1).

Les valeurs en portefeuille, au 31 décembre 1958, représentent un montant de 1.446.273.811 francs, en diminution de 12 millions 303.322 francs par rapport à la situation au 31 décembre 1957. Le taux moyen de rendement de ce portefeuille ressort à 5,80 % contre 5,89 % au 31 décembre 1957.

II. — *Sections spéciales des retraites ouvrières et des assurances sociales.*

(Art. 14, § 1er, 1° de la loi du 5 avril 1910)
(Art. 26, § 5, de la loi du 5 avril 1928 modifiée par la loi du 30 avril 1930 et le décret-loi du 28 octobre 1935).

Les sections spéciales des retraites ouvrières et paysannes et des assurances sociales sont en cours de liquidation depuis 1946.

Les quelques opérations encore effectuées par ces sections ne concernent que des régularisations.

1° Section spéciale des retraites ouvrières.

Mouvements des recettes et des dépenses (2).

Au 31 décembre 1957, le solde du compte courant atteignait	22.225.549 fr.
L'ensemble des recettes ressortant à	5.086.183 »
les disponibilités au cours de l'année ont été de	27.311.732 fr.
Quant aux dépenses, elles se sont élevées au total de	16.586.560 »
laissant un excédent de recettes, au 31 décembre 1958, de	10.725.172 fr.

dont la contrepartie à l'actif est représentée par le solde du compte courant au Trésor (9.336.412 francs) et le solde du compte « Opérations restant à constater au compte courant » (1.388.760 francs).

(1) Les mouvements du portefeuille se trouvent décrits dans l'état annexe 2-01 *bis*.

(2) Le détail des recettes et des dépenses de la Section spéciale des retraites ouvrières en 1958 est donné dans l'état n° 2-03.

2° Section spéciale des Assurances sociales.

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

Au 31 décembre 1957, le solde du compte courant ressortait à	3.904.532 fr.
L'ensemble des recettes ayant atteint	15.057.235 »
les disponibilités, au cours de l'année, ont été de	18.961.767 fr.
Quant aux dépenses, elles se sont élevées au total de	4.093.549 »
laissant un excédent de recettes, au 31 décembre 1958, de	14.868.218 fr.

dont la contrepartie à l'actif est représentée par les soldes du compte courant au Trésor (14.819.680 francs) et du compte « Opérations restant à constater au compte courant » (48.538 francs).

Fonds spécial de garantie de la loi du 8 juin 1930.

Le Fonds spécial a pour objet de garantir le remboursement des prêts consentis aux invalides de guerre, bénéficiaires de la législation sur les habitations à loyer modéré et le crédit immobilier.

Mouvements des recettes et des dépenses (2).

Les capitaux assurés ressortaient, à la fin de l'exercice écoulé, à 599.039.718 francs contre 494.866.270 francs à la fin de l'exercice précédent.

Les recettes s'étant élevées à	16.977.604 fr.
et les dépenses à	14.201.180 »
il apparaît un excédent de recettes de	2.776.424 fr.
Le montant des disponibilités, qui était de	43.153.454 »
au 31 décembre 1957, a été ainsi porté à	45.929.878 fr.

au 31 décembre 1958.

Portefeuille (3).

Le coût des valeurs en portefeuille du Fonds spécial est de 7.023.139 francs au 31 décembre 1958, sans changement par rapport à 1957.

(1) Le détail des recettes et des dépenses de la section spéciale des Assurances sociales en 1958 est donné dans l'état n° 2-04.

(2) L'état annexe n° 2-1 indique en détail le montant de ces opérations.

(3) Les mouvements du portefeuille se trouvent décrits à l'état annexe n° 2-1 *bis*.

Fonds communs de majorations des rentes viagères et pensions.

(Lois des 4 mai 1948, 2 août 1949, 24 mai 1951, 9 avril 1953 et 11 juillet 1957.)

La Caisse des dépôts assume la gestion des fonds communs destinés à financer les majorations accordées aux rentiers de la Caisse nationale d'assurances sur la vie et à ceux des compagnies d'assurances, en vertu des lois des 4 mai 1948, 2 août 1949, 24 mai 1951, 9 avril 1953 et 11 juillet 1957.

Le compte spécial « Fonds communs de majorations des rentes viagères et pensions, loi du 4 mai 1948 et lois subséquentes » comporte trois sections :

— à la première sont imputées les recettes et dépenses concernant les majorations des rentes consenties par les sociétés d'assurances sur la vie ;

— à la deuxième sont constatées les recettes et les dépenses concernant les majorations des rentes servies par la Caisse nationale d'assurances sur la vie ;

— à la troisième, enfin, les opérations effectuées au titre de la loi du 24 mai 1951 portant majorations des rentes allouées en réparation d'un préjudice.

Les Fonds communs sont alimentés par des crédits spéciaux inscrits au budget du Ministère des Finances à titre de contribution de l'Etat, ainsi que par une contribution des sociétés d'assurances et par le produit de la participation des assurés.

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

Au 31 décembre 1957, le solde du compte courant ressortait à.....	3.078.560.083 fr.
L'ensemble des recettes ayant atteint..	12.929.027.145 »
les disponibilités en cours d'année ont été de.	16.007.587.228 »
Quant aux dépenses, elles se sont élevées au total de.....	11.822.862.178 »
laissant apparaître, au 31 décembre 1958, un solde de.....	4.184.725.050 fr.

Mouvements du Grand Livre.

Au 31 décembre 1958, la Caisse des dépôts servait, en application des lois des 9 avril 1953 et 11 juillet 1957, 280.247 majorations pour un total de 8.989.190.035 francs.

(1) Le détail des recettes et des dépenses constatées en 1958, pour chacune des trois sections, est donné dans l'état annexe n° 2-2.

Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents.

La Sécurité sociale ayant pris en charge, dans la métropole, les risques d'accidents du travail pour les professions non agricoles, les opérations de la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents sont très réduites depuis 1947. Le tableau ci-après permet de comparer les chiffres des six derniers exercices, sous cette réserve que ceux de l'exercice écoulé ne sont donnés qu'à titre indicatif, les salaires afférents à certains contrats relatifs à des risques situés hors de la métropole ne pouvant être connus à la date à laquelle le présent rapport est établi.

EXERCICES	NOMBRE de contrats.	SALAIRES assurés.	PRIMES correspondantes.	TAUX moyen des primes.
		francs.	francs.	
1953	283	2.077.976.000	47.890.000	2,304
1954	287	2.158.789.000	45.572.000	2,111
1955	248	2.262.112.000	49.099.000	2,170
1956	231	2.445.800.000	39.034.000	1,596
1957	221	2.779.530.000	44.497.000	1,601
1958	194	(1) 2.797.735.000	45.329.000	1,620

(1) Sous réserve de régularisation ultérieure.

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

Le total des recettes et des dépenses de 1958 est le suivant :

Solde au 31 décembre 1957	30.537.028 fr.
Total des recettes de 1958	365.875.486 »
Ensemble	396.412.514 fr.
Total des dépenses de 1958	395.354.909 »
Solde au 31 décembre 1958	1.057.605 fr.

Portefeuille.

La composition du portefeuille en rentes et valeurs de la Caisse nationale, au 31 décembre 1958, fait l'objet de l'état annexe n° 3-0 *bis*.

(1) Le détail des recettes et des dépenses de la Caisse nationale d'assurance en cas d'accident est donné dans l'état annexe n° 3-0.

Fonds spéciaux institués par la législation sur les accidents du travail.

La législation sur les accidents du travail a institué, dans la métropole et en Algérie, quatre fonds communs chargés de payer diverses prestations aux victimes d'accidents du travail et à leurs ayants droit. Ce sont :

Pour les professions non agricoles (décret n° 55-1388 du 18 octobre 1955) :

— le Fonds commun des accidents du travail survenus dans la Métropole ;

— le Fonds commun des accidents du travail survenus en Algérie.

Pour les professions agricoles (décret n° 57-1360 du 30 décembre 1957) :

— le Fonds commun des accidents du travail agricole survenus dans la Métropole,

— le Fonds commun des accidents du travail agricole survenus en Algérie.

Ces deux derniers Fonds se sont substitués, à compter du 1er janvier 1958, aux cinq Fonds suivants :

— Fonds agricole de majoration des rentes (loi validée du 16 mars 1943),

— Fonds agricole de garantie
— Fonds agricole de rééducation des mutilés du travail
— Fonds agricole de solidarité des employeurs
— Fonds agricole de prévoyance des blessés de guerre.

} Art. 84 de la loi du 30 octobre 1946.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 5 avril 1958 fixant les modalités d'application du décret susvisé du 30 décembre 1957, les soldes en numéraire et en portefeuille, au 31 décembre 1957, des anciens Fonds ont été transférés à raison de 94 % au « Fonds commun des accidents du travail agricole survenus dans la Métropole » et de 6 % au « Fonds commun des accidents du travail agricole survenus en Algérie » (1).

(1) Le détail des opérations de transfert est donné dans l'état annexe n° 3-3.

Le Fonds commun des accidents du travail survenus dans la Métropole est alimenté par des versements de la Caisse nationale de sécurité sociale.

Les trois autres Fonds communs sont alimentés au moyen de taxes que versent les organismes d'assurance et les employeurs non assurés.

La Caisse des dépôts a continué d'assurer, au cours de l'année 1958, dans les conditions fixées par le décret du 13 mars 1928, la gestion du Fonds spécial de garantie pour le Maroc créé par le dahir du 25 juin 1927.

Quant au fonds spécial de garantie pour la Tunisie, institué par le décret beylical du 15 mars 1921, il a été supprimé le 1er janvier 1958 par la loi tunisienne du 11 décembre 1957 relative au régime de réparation des accidents du travail survenus sur ce territoire et remplacé, à partir de la même date, par le « Fonds des accidents du travail » créé par ladite loi. Ce dernier fonds est géré par les autorités tunisiennes. Toutefois, l'ancien fonds figure toujours dans les écritures de la Caisse des dépôts, le transfert de son actif au nouveau fonds n'ayant pas encore été prescrit.

Mouvements des recettes et des dépenses.

Le tableau ci-après indique les mouvements généraux des comptes des différents fonds gérés par la Caisse des dépôts au cours de l'année 1958, le détail des opérations étant donné dans les états annexes nos 3-1, 3-2 et 3-3.

La composition, au 31 décembre 1958, des portefeuilles des quatre fonds communs et des fonds de garantie tunisien et marocain est indiquée dans les états annexes nos 3-1 *bis* à 3-3 *bis*.

DESIGNATION	SOLDES au 31 décembre 1957.	RECETTES en 1958.	TOTAUX	DEPENSES en 1958.	SOLDES au 31 décembre 1958.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
I. — *Métropole et Algérie.*					
Fonds commun des accidents du travail survenus dans la Métropole	5.146.598.464	27.968.808.873	33.115.407.337	27.302.909.278	5.812.498.059
Fonds commun des accidents du travail survenus en Algérie	969.649.589	1.147.387.156	2.117.036.745	949.147.415	1.167.889.330
Fonds commun des accidents du travail agricole survenus dans la Métropole (1)	»	7.600.478.995	7.600.478.995	6.723.395.753	877.083.242
Fonds commun des accidents du travail agricole survenus en Algérie (1)	»	496.223.759	496.223.759	235.830.147	260.393.612
II. — *Tunisie.*					
Fonds de garantie	6.197.628	58.507.027	64.704.655	54.828.360	9.876.295
III. — *Maroc.*					
Fonds de garantie	7.827.560	31.535.151	39.362.711	30.030.030	9.332.681

(1) Ces fonds ont été institués à compter du 1er janvier 1958.

Fonds de liquidation de la gestion spéciale des rentes d'accidents du travail des entreprises d'assurances.

Le Fonds de liquidation institué par l'ordonnance n° 46-2635 du 2 novembre 1945 (art. 10) pour recevoir les transferts d'actif et de passif des entreprises d'assurances qui liquident leur gestion spéciale concernant les rentes allouées à la suite d'accidents du travail survenus en France dans les professions non agricoles.

Le décret n° 48-437 du 15 mars 1948 et l'arrêté du Ministre des Finances en date du 24 août 1949, ont fixé les conditions dans lesquelles ces transferts doivent être réalisés.

Au cours de l'année 1958, aucun transfert d'actif n'a été effectué au fonds de liquidation.

Par contre, un transfert de passif a été enregistré. Le Fonds de liquidation a poursuivi la constitution, à la Caisse nationale d'assurances sur la vie, des rentes inscriptibles et racheté celles dont le montant était inférieur à 1.001 francs.

D'autre part, le Fonds de liquidation a procédé à l'aliénation d'une partie importante de son portefeuille afin de rembourser aux divers organismes d'assurances le solde de leur compte courant ouvert en application de l'article 7 du décret précité.

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

Le total des recettes ressort à.....	301.157.578 fr.
y compris le solde des disponibilités existant au 31 décembre 1957 (4.681.843 francs), et l'ensemble des dépenses à.....	296.547.424 »
Le solde du compte courant, au 31 décembre 1958, s'élève ainsi à.....	4.610.154 fr.

Portefeuille.

La composition et les mouvements du portefeuille sont décrits dans l'état annexe n° 3-4 *bis*.

(1) Le détail des recettes et des dépenses constatées au compte du Fonds de liquidation au cours de l'année 1958 est donné dans l'état annexé n° 3-4.

Fonds de prévoyance de l'aéronautique.

Trois fonds spéciaux ont été créés pour la couverture des risques d'accidents inhérents à la pratique de la navigation aérienne :

— le Fonds de prévoyance de l'aéronautique nationale (loi du 30 mars 1928, art. 3) ;

— le Fonds de prévoyance de l'aéronautique commerciale (loi du 30 mars 1928, art. 5) ;

— et le Fonds de prévoyance des sports aériens (acte dit loi du 17 décembre 1941).

La Caisse des dépôts a été chargée d'assurer la gestion complète des deux premiers et seulement la gestion financière du troisième, dont l'administration est confiée au Secrétariat général à l'Aviation civile et commerciale.

Le Fonds de prévoyance de l'aéronautique nationale est alimenté par un prélèvement sur les diverses indemnités de services aériens et le Fonds de prévoyance des sports aériens par des crédits budgétaires. Quant au Fonds de prévoyance de l'aéronautique commerciale, par suite des dispositions de l'article 49 de la loi n° 53-285 du 4 avril 1953, il est appelé à transférer les biens dont il dispose à la Caisse de retraites instituée par la loi n° 51-482 du 27 avril 1951 qui lui est substituée, pour la prise en charge des accidents survenus au personnel navigant professionnel, à dater du 7 avril 1953.

Le résumé des opérations des trois fonds de l'aéronautique s'établit comme suit :

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

DESIGNATION	AERONAUTIQUE nationale.	AERONAUTIQUE commerciale.	SPORTS aériens.
	francs.	francs.	francs.
Soldes au 31 décembre 1957.....	20.203.663	7.821.815	5.330.278
Recettes de 1958.....	737.793.530	24.195.823	2.258.626
Disponibilités de l'année.....	757.997.193	32.017.638	7.588.904
Dépenses de 1958.....	599.765.505	28.886.827	4.848.718
Soldes au 31 décembre 1958.....	158.231.688	3.130.811	2.740.186

(1) Le détail des opérations est donné dans les états annexes n°s 3-50, 3-51, 3-52.

Portefeuille (1).

Le montant total des valeurs détenues pour le compte des trois fonds de l'aéronautique est passé de 576.478.526 francs en 1957 à 600.722.512 francs au 31 décembre 1958.

Fonds spécial d'allocation vieillesse.

(Art. 677 du Code de la Sécurité sociale.)

Le Fonds spécial d'allocation vieillesse prévu à l'article 677 du Code de la sécurité sociale est chargé de l'attribution et du paiement, par mandat-postal à domicile, de l'allocation spéciale de vieillesse prévue par les articles 674 et 675 du même Code.

Cette allocation est attribuée aux personnes de nationalité française, résidant sur le territoire métropolitain, qui sont âgées de 65 ans ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail, sous réserve qu'elles ne relèvent pas, en raison de leur activité professionnelle ou de celle de leur conjoint, d'un régime d'assurance vieillesse, et que leurs ressources annuelles n'excèdent pas un certain chiffre qui est, depuis le 1er avril 1956, fixé à 170.000 francs pour un célibataire et 225.000 francs pour un ménage.

En outre, à titre transitoire, l'allocation spéciale s'est substituée à l'ancienne allocation temporaire aux économiquement faibles. Elle a été, dans ce cas, payée provisoirement par les comptables du Trésor et les caisses régionales d'assurance vieillesse, jusqu'à la prise en charge des personnes qui en bénéficiaient par le régime vieillesse dont elles dépendent ou par le fonds spécial. Cette intervention des comptables du Trésor et des caisses régionales a cessé après paiement des arrérages dus au titre de l'échéance du 1er juillet 1956 et le règlement des allocations non encore rattachées à un organisme est assuré depuis par le Fonds spécial. Cependant, des recettes et dépenses de faible importance, se rapportant à des régularisations, ont continué d'être effectuées par les comptables en 1958.

Pour couvrir les dépenses résultant du service des allocations qui sont définitivement à sa charge, le fonds spécial, conformément

(1) Les mouvements des portefeuilles des fonds de l'aéronautique sont indiqués dans les états annexes nos 3-50 *bis*, 3-51 *bis* et 3-52 *bis*.

aux dispositions du décret n° 57-1365 du 30 décembre 1957 modifiant l'article 677 du Code de la sécurité sociale, est alimenté :

1° Par une contribution de l'Etat gagée par :

— le produit de la taxe spéciale de 10.000 francs sur les « oisifs »,

— les recettes provenant de la majoration du droit de timbre douanier prévue par l'article 12 de la loi du 20 mars 1954 ;

2° Par une contribution de tous les organismes chargés d'allouer des retraites, pensions, rentes ou allocations de vieillesse en application de dispositions législatives ou réglementaires.

Les dépenses correspondant au paiement des anciennes allocations temporaires ont été provisoirement supportées par le Fonds spécial. Elles lui sont remboursées par les régimes vieillesse intéressés. Toutefois, en ce qui concerne les allocations dont la charge devait incomber en définitive à la Caisse nationale d'assurances vieillesse agricole, l'article 32, 2e alinéa, du décret du 26 septembre 1952 avait prévu le versement d'avances par ladite Caisse au Fonds spécial.

Le compte de ces avances a été apuré définitivement en 1958 par le versement à la Caisse nationale agricole d'une somme de 1.700 millions dont le Fonds spécial lui restait redevable.

D'autre part, le Fonds spécial effectue au profit de ses allocataires le service de l'allocation supplémentaire prévue à l'article 685 du Code de la sécurité sociale. Il reçoit, pour assurer ces paiements, des subventions forfaitaires du Fonds national de solidarité.

Au 31 décembre 1958, et depuis la mise en application des dispositions de l'article 677 du Code de la sécurité sociale, le Fonds spécial a pris en charge 310.120 anciennes allocations temporaires. Il a, d'autre part, attribué 135.441 nouvelles allocations spéciales.

Le nombre de ces allocations restant en cours de paiement au 31 décembre 1958 s'élève à 281.768.

Enfin, à la même date, 252.052 allocations supplémentaires sont payées par le Fonds spécial à ses allocataires.

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

Les opérations du Fonds spécial se résument comme suit :

Au 31 décembre 1957, le compte présentait un solde créditeur de.....	1.929.622.980 fr.
L'ensemble des recettes ayant atteint (2).	20.549.897.898 »
les disponibilités, au cours de l'année 1958, ont été de.....	22.479.520.878 fr.
Quant aux dépenses, elles se sont élevées au total de (3).....	21.069.157.345 »
Le solde créditeur, au 31 décembre 1958, ressort ainsi à.....	1.410.363.533 fr.

Portefeuille.

Au 31 décembre 1958, le Fonds spécial n'a aucune valeur en portefeuille.

Fonds national de solidarité

Le Fonds national de solidarité, qui fait l'objet du Livre IX du Code de la sécurité sociale, a été institué en vue de promouvoir une politique générale de protection des personnes âgées par l'amélioration des pensions, retraites, rentes et allocations de vieillesse.

Sont susceptibles de bénéficier de l'allocation supplémentaire, les personnes de nationalité française, résidant sur le territoire métropolitain ou dans un département d'outre-mer, possédant des ressources, allocation comprise, dont le montant annuel n'excède pas 201.000 francs, ou 258.000 francs s'il s'agit d'une personne mariée :

1° Agées d'au moins soixante-cinq ans, ou soixante ans en cas d'inaptitude au travail, et titulaires d'un ou plusieurs avantages de vieillesse résultant de dispositions législatives ou réglementaires ;

2° Agées de moins de soixante ans et titulaires d'un avantage viager servi au titre de l'assurance invalidité ou de la vieillesse par un régime de sécurité sociale résultant de dispositions législatives ou réglementaires, sous réserve qu'elles soient atteintes d'une invalidité d'un taux au moins égal à deux tiers.

(1) L'état annexe 4-5 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1958.

(2) Compte tenu d'une somme de 10.078.894.000 francs, représentant le montant des subventions forfaitaires versées par le Fonds national de solidarité.

(3) Compte tenu de la somme de 8.525.146.276 francs, représentant le montant des allocations supplémentaires payées au titre du Fonds national de solidarité.

Les personnes de nationalité française, résidant sur le territoire métropolitain ou dans un département d'outre-mer, admises au bénéfice de l'aide sociale aux infirmes, aveugles et grands infirmes, perçoivent également l'allocation supplémentaire sous certaines conditions de ressources prévues par le Code de la famille et de l'aide sociale.

Le montant annuel de l'allocation a été, en 1958, de 31.200 francs, auquel s'est ajouté un complément de 1.600 francs prévu par l'ordonnance n° 58-890 du 24 septembre 1958.

Les allocations supplémentaires sont, en principe, liquidées et payées par les organismes et services débiteurs de l'avantage de vieillesse initial.

Il ressort de statistiques fournies à la Caisse des dépôts par ces organismes, qu'à la date du 31 décembre 1958, le nombre des demandes d'allocation supplémentaire formulées au titre de la vieillesse atteint 3.524.972. Le nombre des demandes ayant fait l'objet d'un premier paiement est de 2.871.000 et celui des demandes ayant donné lieu à une décision de rejet de 445.351. Le nombre des allocations supplémentaires restant en cours de paiement s'élève à 2.498.660.

Le nombre des demandes formulées au titre de l'invalidité s'élève à 97.245 ; 67.969 ont fait l'objet d'un premier paiement et 12.906 d'une décision de rejet.

Aux termes de l'article 684 du Code de la sécurité sociale, la gestion financière du Fonds national de solidarité est assurée par la Caisse des dépôts. Ce fonds effectue, sous forme de subventions, la répartition des ressources qui lui sont affectées et qui sont constituées par des recettes budgétaires.

Le régime des subventions a été profondément modifié par l'article 19 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959. Les modalités d'application du nouveau régime, qui sera étendu au calcul des subventions dues au titre de l'année 1958, doivent être fixées par un règlement d'administration publique.

La Caisse des dépôts procédera, selon les dispositions de ce décret, à la régularisation des avances qui ont été consenties au cours de l'année 1958 aux organismes de vieillesse pour leur permettre de faire face aux dépenses d'arrérages d'allocation supplémentaire.

Les disponibilités du compte du Fonds national de solidarité sont déposées au Trésor par la Caisse des dépôts en compte courant sans intérêt.

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

Les opérations du Fonds national de solidarité se résument ainsi :

Au 31 décembre 1957, le compte présentait un solde créditeur de	3.145.075.119 fr.
Au cours de l'année 1958, les recettes se sont élevées à	158.615.111.710 »
Les disponibilités ont donc atteint, au cours de l'année 1958	161.760.186.829 fr.
Quant aux dépenses, elles se sont élevées au total de	116.931.322.881 »
Le solde créditeur, au 31 décembre 1958, ressort ainsi à	44.828.863.948 fr.

Portefeuille.

Au 31 décembre 1958, le Fonds national de solidarité n'a aucune valeur en portefeuille.

Caisse de retraites de la France d'outre-mer.

La Caisse de retraites de la France d'outre-mer, dont le service financier est géré par la Caisse des dépôts, a été instituée par la loi du 14 avril 1924 (art. 71) en faveur des fonctionnaires européens des cadres locaux des territoires d'outre-mer, et les modalités de son fonctionnement ont été fixées par le décret du 1er novembre 1928, modifié par celui n° 50-641 du 21 avril 1950.

Ses ressources proviennent, principalement, d'une retenue de 6 % opérée sur le traitement des affiliés, d'une contribution des territoires intéressés fixée par le décret n° 52-24 du 3 janvier 1952 à 20 % des traitements, et d'une contribution supplémentaire variable des territoires, destinée à équilibrer les charges de l'organisme.

(1) L'état annexe n° 4-6 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1958.

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

Le compte présentait, au 31 décembre 1957, un solde créditeur de.....	1.245.292.616 fr.
Le total des recettes de l'année 1958 s'est élevé à..... dont 2.296.623.969 francs de contributions supplémentaires.	8.957.511.054 »
Les disponibilités ressortent ainsi à.....	10.202.803.670 fr.
Les dépenses forment un total de..... dont 5.711.699.981 francs de paiements d'arrérages de pensions.	8.388.257.529 »
Le compte de la Caisse de retraites de la France d'outre-mer présente donc, au 31 décembre 1958, un solde créditeur de.....	1.814.546.141 fr.

L'accroissement des recettes provient, en grande partie, du versement, par l'Etat et les divers régimes coordonnés, du capital de rachat de parts contributives de pensions. Les retenues et contributions n'ont augmenté que de 50.948.926 francs. Cette situation résulte d'une diminution du nombre des tributaires de la Caisse de retraites.

Si l'on fait abstraction des achats de valeurs effectués en remploi de titres remboursés, on constate une augmentation du chiffre des dépenses d'environ 18,75 % au poste « paiements d'arrérages de pensions et indemnités », augmentation consécutive aux relèvements de pensions intervenus le 1er novembre 1957 et au cours de l'année 1958, et une augmentation sensible au poste « versement à divers régimes coordonnés de capitaux de rachat de parts contributives ».

Les dépenses effectuées au titre de l'allocation supplémentaire instituée par la loi du 30 juin 1956 (Fonds national de solidarité) qui s'élèvent à 4.474.243 francs pour l'année 1958 sont comprises dans le montant des paiements d'arrérages de pensions.

La situation favorable de la trésorerie a permis, en 1958, de diminuer de 278 millions la contribution supplémentaire des territoires.

(1) Le détail des opérations est indiqué dans l'état n° 4-1.

Mouvements des pensions.

Au cours de l'année 1958, la Caisse de retraites a procédé à l'émission de 1.447 pensions ; 812 pensions ont été annulées et 2.722 extinctions constatées. Au 31 décembre 1958 le nombre des pensions en cours s'élève à 13.227.

Les mouvements du portefeuille sont décrits dans l'état annexe n° 4-1 *bis* qui en indique la situation détaillée.

Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.

Le fonds spécial, institué par la loi du 21 mars 1928 (modifiée par la loi validée du 11 février 1944 et par la loi du 2 août 1949) et dont la gestion est assurée par la Caisse des dépôts, est chargé de servir les pensions allouées aux ouvriers des établissements de la Guerre, de l'Air et de la Marine, des manufactures des tabacs et allumettes et des autres services industriels de l'Etat.

Il perçoit, à cet effet, les retenues de 6 % opérées sur les salaires des ouvriers et les contributions d'égal montant à la charge de l'Etat. En cas d'insuffisance de ses ressources, il reçoit de l'Etat une subvention dont le montant est déterminé dans les conditions fixées par le décret du 24 juin 1950.

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

Le compte présentait, au 31 décembre 1957, un solde créditeur de	1.162.053.250 fr.
Compte tenu d'une subvention de l'Etat de 8.500 millions de francs, les recettes de l'année 1958 se sont élevées à.....	18.322.199.110 »
Les disponibilités ressortent ainsi à....	19.434.252.360 fr.
Les dépenses forment un total de..... dont 17.325.942.953 francs de paiements d'arrérages de pensions.	18.991.083.071 »
Le compte du fonds spécial présente donc, au 31 décembre 1958, un solde créditeur de.....	493.169.289 fr.

Le montant des recettes présente, en 1958, un accroissement global de 2 milliards 614 millions par rapport à l'année précédente, soit 16,7 %.

(1) Le détail des opérations est indiqué dans l'état annexe n° 4-0.

Dans ce chiffre se trouvent comprises la majoration de la subvention de l'Etat, soit 1.500 millions, et l'augmentation du poste « Retenues sur salaires et contributions de l'Etat », soit 875 millions.

Les dépenses se sont accrues de 2.000 millions, soit 11,8 %. Les paiements d'arrérages excédent, à eux seuls, de 1.875 millions ceux de 1957.

La variation importante constatée à ce poste provient essentiellement des majorations de pensions intervenues entre octobre 1957 et mai 1958.

Au titre de l'allocation supplémentaire, instituée par la loi du 30 juin 1956 (Fonds national de solidarité), il a été ordonnancé, en 1958, une somme de 108.344.310 francs. Les dépenses correspondantes sont comprises dans le montant des paiements d'arrérages de 17.325.942.953 francs.

Mouvements des pensions.

Au cours de l'année 1958, le Fonds spécial a procédé à l'émission de 6.096 pensions nouvelles, à l'annulation de 381 pensions et à 2.412 extinctions.

Au 31 décembre 1958, le nombre des pensions en service s'élève à 81.202.

Portefeuille.

Les opérations ayant affecté le portefeuille du Fonds spécial sont résumées dans le tableau 4-0 *bis*.

Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, établissement public géré par la Caisse des dépôts sous l'autorité et le contrôle d'un conseil d'administration, a été instituée par le décret n° 47-1846 du 19 septembre 1947 pris en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 45-993 du 17 mai 1945.

Seuls les agents titulaires des départements, des communes et des établissements publics départementaux et communaux n'ayant pas le caractère industriel ou commercial peuvent être affiliés à l'institution.

Ses ressources sont principalement constituées par une retenue de 6 % sur les traitements des agents affiliés et par une contribution des collectivités employeuses égale au double de la retenue. En cas d'insuffisance des recettes, les collectivités sont appelées à verser une contribution complémentaire.

Mouvements des pensions.

Au cours de l'année 1958, la Caisse de retraites a procédé à l'émission de 1.447 pensions ; 812 pensions ont été annulées et 2.722 extinctions constatées. Au 31 décembre 1958 le nombre des pensions en cours s'élève à 13.227.

Les mouvements du portefeuille sont décrits dans l'état annexe n° 4-1 *bis* qui en indique la situation détaillée.

Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.

Le fonds spécial, institué par la loi du 21 mars 1928 (modifiée par la loi validée du 11 février 1944 et par la loi du 2 août 1949) et dont la gestion est assurée par la Caisse des dépôts, est chargé de servir les pensions allouées aux ouvriers des établissements de la Guerre, de l'Air et de la Marine, des manufactures des tabacs et allumettes et des autres services industriels de l'Etat.

Il perçoit, à cet effet, les retenues de 6 % opérées sur les salaires des ouvriers et les contributions d'égal montant à la charge de l'Etat. En cas d'insuffisance de ses ressources, il reçoit de l'Etat une subvention dont le montant est déterminé dans les conditions fixées par le décret du 24 juin 1950.

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

Le compte présentait, au 31 décembre 1957, un solde créditeur de	1.162.053.250 fr.
Compte tenu d'une subvention de l'Etat de 8.500 millions de francs, les recettes de l'année 1958 se sont élevées à.....	18.322.199.110 »
Les disponibilités ressortent ainsi à....	19.434.252.360 fr.
Les dépenses forment un total de..... dont 17.325.942.953 francs de paiements d'arrérages de pensions.	18.991.083.071 »
Le compte du fonds spécial présente donc, au 31 décembre 1958, un solde créditeur de.....	493.169.289 fr.

Le montant des recettes présente, en 1958, un accroissement global de 2 milliards 614 millions par rapport à l'année précédente, soit 16,7 %.

(1) Le détail des opérations est indiqué dans l'état annexe n° 4-0.

Dans ce chiffre se trouvent comprises la majoration de la subvention de l'Etat, soit 1.500 millions, et l'augmentation du poste « Retenues sur salaires et contributions de l'Etat », soit 875 millions.

Les dépenses se sont accrues de 2.000 millions, soit 11,8 %. Les paiements d'arrérages excédent, à eux seuls, de 1.875 millions ceux de 1957.

La variation importante constatée à ce poste provient essentiellement des majorations de pensions intervenues entre octobre 1957 et mai 1958.

Au titre de l'allocation supplémentaire, instituée par la loi du 30 juin 1956 (Fonds national de solidarité), il a été ordonnancé, en 1958, une somme de 108.344.310 francs. Les dépenses correspondantes sont comprises dans le montant des paiements d'arrérages de 17.325.942.953 francs.

Mouvements des pensions.

Au cours de l'année 1958, le Fonds spécial a procédé à l'émission de 6.096 pensions nouvelles, à l'annulation de 381 pensions et à 2.412 extinctions.

Au 31 décembre 1958, le nombre des pensions en service s'élève à 81.202.

Portefeuille.

Les opérations ayant affecté le portefeuille du Fonds spécial sont résumées dans le tableau 4-0 *bis*.

Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, établissement public géré par la Caisse des dépôts sous l'autorité et le contrôle d'un conseil d'administration, a été instituée par le décret n° 47-1846 du 19 septembre 1947 pris en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 45-993 du 17 mai 1945.

Seuls les agents titulaires des départements, des communes et des établissements publics départementaux et communaux n'ayant pas le caractère industriel ou commercial peuvent être affiliés à l'institution.

Ses ressources sont principalement constituées par une retenue de 6 % sur les traitements des agents affiliés et par une contribution des collectivités employeuses égale au double de la retenue. En cas d'insuffisance des recettes, les collectivités sont appelées à verser une contribution complémentaire.

Les collectivités qui avaient institué une caisse particulière de retraites antérieurement au 1er octobre 1947, sont, en outre, tenues de rembourser à la Caisse nationale la valeur des engagements qu'elles avaient pris à cette date, tant envers leurs agents en activité qu'envers leurs pensionnés.

Le régime des pensions est fixé par le décret n° 49-1416 du 5 octobre 1949 dont les dispositions ont été inspirées de celles contenues dans la loi du 20 septembre 1948, portant réforme du régime général des pensions civiles et militaires.

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

Le compte ouvert au nom de l'organisme dans les écritures de la Caisse des dépôts présentait, au 31 décembre 1957, un solde créditeur de.....	10.538.185.602 fr.
Le total des recettes encaissées au cours de l'année 1958 s'élève à..... dont 40.748.592.866 francs proviennent de retenues sur traitements et de contributions des collectivités et 4.073.995.156 francs résultent des versements effectués par des collectivités qui avaient institué une caisse particulière de retraites avant le 1er octobre 1947, à valoir sur le remboursement du montant des engagements contractés par les caisses particulières au 30 septembre 1947.	51.862.564.966 »
Le montant des disponibilités s'établit ainsi à.....	62.400.750.568 fr.
Le total des dépenses, au cours de la même année, a été de..... dont 43.177.487.345 francs de paiements d'arrérages de pensions.	48.718.637.106 »
Le compte de la Caisse nationale présente donc, au 31 décembre 1958, un solde créditeur de.....	13.682.113.462 fr.

Les recettes présentent une augmentation de 11 milliards, soit 27 % par rapport à l'année précédente en raison de l'accroissement du montant des retenues sur traitements et des contributions des collectivités, consécutif à la revalorisation générale des traitements et aux reclassements des agents des cadres d'exécution. Le taux

(1) Le détail de ces opérations est indiqué dans l'état annexe n° 4-2.

de la contribution complémentaire à la charge de celles-ci à été maintenu à 6 % pour l'année 1958.

Quant aux dépenses, leur montant s'est accru de 7.900 millions, soit 20 %, du fait, principalement, des relèvements de pensions, prenant effet des 1er janvier, 1er mai et 1er août 1958.

Au titre de l'allocation supplémentaire instituée par la loi du 30 juin 1956 (Fonds national de solidarité), il a été ordonnancé une somme de 228.477.915 francs au cours de l'année 1958. Les dépenses correspondantes sont comprises dans le montant des paiements d'arrérages de 43.177.487.345 francs.

La Caisse nationale a pu disposer de moyens de trésorerie suffisants pour lui permettre de rembourser, comme en 1955, 1956 et 1957, une somme d'un milliard de francs sur l'avance que lui avait consentie le Trésor en 1951 et qui s'élevait à six milliards de francs.

Par une décision en date du 19 octobre 1950, le conseil d'administration de la Caisse nationale a accordé aux collectivités qui avaient institué une caisse particulière de retraites avant le 1er octobre 1947 et qui n'avaient pas remboursé, à cette date, à l'Institution, l'intégralité de l'excédent de passif mis à leur charge en application de l'article 23 du décret du 19 septembre 1947, un délai de dix ans, à compter du 1er janvier 1951, pour se libérer du reliquat de leur dette. Le montant des versements effectués à ce titre, au cours de l'année 1958, s'est élevé à 4.832.445.815 francs, dont 758.450.659 francs d'intérêts.

Mouvements des pensions.

Au cours de l'année 1958, la Caisse nationale a procédé à l'émission de 10.003 pensions nouvelles et le nombre de pensions éteintes s'est élevé à 7.724.

Au 31 décembre 1958, l'Institution assure le service de 130.692 pensions.

Portefeuille (1).

Le portefeuille de la Caisse nationale comprenait, notamment, 105.535.250 francs de rente 5 % 1949, 104.400 francs de rente 3 % perpétuel, et 65.400 francs de rente 3 % 1945 qui ont atteint, en 1958, des cours voisins du pair.

En vue de faire profiter la Caisse nationale de ces cours favorables, il a été procédé à l'arbitrage de ces fonds contre des Bons d'équipement industriel et agricole 5 % 1956 pour une valeur nominale de 2.116.200.000 francs.

---

(1) Les mouvements du portefeuille sont décrits dans l'état n° 4-2 *bis* qui en indique la situation détaillée.

Ces opérations ont pour avantage de garantir, pour l'avenir, un revenu supérieur à celui qui était assuré par les valeurs vendues et de permettre, d'autre part, un regroupement des postes du portefeuille.

Fonds de retraites des institutions affiliées au G. I. R. R. A. — C. D. C. (1).

Ce fonds est chargé des opérations prévues par la Convention collective nationale du 14 mars 1947 relative à la retraite par répartition des ingénieurs et agents des cadres.

Ses disponibilités, au 31 décembre 1957, s'élevaient à.....	545.596.570 fr.
Mouvements des recettes et des dépenses (2). Les recettes de l'année 1958 ont été de.... (dont 4.347 millions de cotisations contre 3.492 millions en 1957).	5.115.712.970 »
Soit un total de.....	5.661.309.540 fr.
Les dépenses ayant atteint..... (dont 3.200 millions d'allocations de retraites payées contre 2.434 millions en 1957),	5.341.156.338 »
le solde, au 31 décembre 1958, ressort à.....	320.153.202 fr.

Portefeuille (3). Les valeurs en portefeuille, au 31 décembre 1958, représentent un montant de 3.856.056.397 francs, en augmentation de 829.329.268 francs par rapport à la situation au 31 décembre 1957.

Caisse de retraite interentreprises.

La Caisse de retraite interentreprises est une institution collective de prévoyance créée en conformité de l'article 18 de l'ordonnance du 4 octobre 1945, relative à l'organisation de la sécurité sociale, et des articles 43 à 58 du décret du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite ordonnance.

(1) Groupement des institutions de retraites par répartition affiliées à la Caisse des dépôts et consignations.
(2) Le détail des recettes et des dépenses du compte est donné dans l'état annexe n° 4-3.
(3) Les mouvements du portefeuille se trouvent décrits dans l'état n° 4-3 *bis*.

Cette caisse a pour objet d'assurer à ses affiliés une retraite par répartition venant s'ajouter à celle servie par la sécurité sociale.

La Caisse des dépôts est chargée de sa gestion administrative et financière dans les conditions fixées par une convention intervenue le 26 juillet 1956.

Les entreprises de toutes les professions exerçant une activité en France peuvent adhérer à ce régime complémentaire de retraite qui a pris effet du 1er janvier 1956.

A la date du 31 décembre 1958, le nombre des entreprises adhérentes s'élevait à 97 et celui des salariés participants à 95.000 environ.

Le nombre des allocataires bénéficiaires du régime, à l'échéance du 1er janvier 1959, ressortait à 5.775, dont 3.965 retraités, 1.617 conjoints survivants et 193 orphelins.

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

Les opérations de la Caisse de retraite interentreprises se résument comme suit :

Au 31 décembre 1957, le compte présentait un solde créditeur de	78.887.352 fr.
l'ensemble des recettes ayant atteint	2.808.220.706 »
les disponibilités au cours de l'année 1958 ont été de	2.887.108.058 fr.
Quant aux dépenses elles se sont élevées au total de	2.858.242.267 »
Le solde créditeur, au 31 décembre 1958, ressort à	28.865.791 fr.

Portefeuille (2).

Les valeurs en portefeuille, au 31 décembre 1958, représentent un montant de ..... 1.716.733.625 fr.

en augmentation de 622.335.259 francs par rapport à la situation au 31 décembre 1957.

Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine.

Depuis le 1er septembre 1947, toutes les opérations de la Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine, rattachée à la Caisse des dépôts par décrets des 4 octobre et 26 décembre

(1) Le détail des recettes et des dépenses du compte est donné dans l'état annexe n° 4-4.
(2) Les mouvements de portefeuille se trouvent dans l'état annexe n° 4-4 *bis*.

1925, sont assurées par les préposés de celle-ci dans les trois départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, les attributions antérieurement dévolues au bureau extérieur de Strasbourg ayant été confiées, à compter de cette date, au Trésorier-payeur général du Bas-Rhin.

Il est rappelé, qu'en exécution des dispositions du décret n° 54-1080 du 6 novembre 1954 et de l'arrêté du Ministre des Finances et des Affaires économiques du 25 octobre 1955 pris pour son application et relatifs aux caisses d'épargne du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, ces institutions sont soumises, depuis le 1er janvier 1955, à un nouveau régime de gestion des fonds qu'elles reçoivent de leurs déposants.

Elles sont maintenant titulaires auprès de la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine de comptes nouveaux « Epargne » et « Dépôts ».

Les anciens comptes des Caisses d'épargne, qui ne comprenaient plus, au 31 décembre 1957, que des fonds provenant d'encaissements de revenus et produits de remboursements de valeurs opérés de 1955 à 1957, ont été définitivement soldés au début de l'année 1958.

L'examen des relevés des opérations de la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine, en 1958, fait apparaître pour les comptes ouverts aux noms des caisses d'épargne une augmentation des dépôts effectués par ces institutions, qui se sont élevés au total à 15.090.618.075 francs contre 11.637.210.292 francs en 1957 (abstraction faite du transfert de 1.092.755.079 francs des anciens comptes des caisses d'épargne aux nouveaux comptes Epargne) et une diminution des retraits de ces organismes qui n'ont été que de 10.811.771.292 francs au lieu de 14.380.556.172 francs l'année précédente.

Les recettes sont donc en excédent de 4.278.846.783 francs sur les dépenses.

L'excédent de recettes porte exclusivement sur les comptes « Epargne » pour lesquels il s'est élevé à 4.678.958.849 francs, tandis qu'au titre des comptes « Dépôts » on constate un excédent de retraits de 430.190.703 francs.

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

Le solde existant au 31 décembre 1957 était de	1.890.852.392 fr.
Le total des recettes encaissées au cours de l'année ressort à	31.739.018.268 »
et le montant des sommes disponibles à	33.629.870.660 fr.
L'ensemble des dépenses étant de	30.110.512.406 »
Le solde, au 31 décembre 1958, s'établit à.	3.519.358.254 fr.

En application du décret du 6 novembre 1954, et de l'arrêté du Ministre des Finances du 10 décembre 1958, le portefeuille de la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine a été réparti en trois parties distinctes : l'une affectée à la gestion des fonds d'épargne déposés par les Caisses d'épargne, une autre à la gestion du Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne, et la troisième à la gestion des autres fonds détenus par la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine.

Les différents travaux d'ordre nécessaires pour la réalisation de cette répartition, et qui portent sur les quatre années 1955 à 1958, n'ont pas pu être achevés au 31 décembre 1958. Les résultats de la répartition n'apparaîtront donc qu'en 1959.

Portefeuille (2).

Dans l'ensemble, le portefeuille est passé de 33.929 millions à 38.554 millions. Les remboursements sur valeurs se sont élevés à 12.148 millions contre 7.700 millions en 1957 et le montant des nouveaux placements à 16.773 millions au lieu de 4.817 millions l'année précédente, compte tenu, notamment, du renouvellement de 10.900 millions de bons du Trésor encaissés en cours d'année.

Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes.

La loi du 22 janvier 1942 a supprimé la Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes et a confié à la Caisse des dépôts l'exécution des engagements pris par cet établissement,

(1) L'état annexe n° 6-0 indique le détail des recettes et des dépenses constatées au cours de l'année.

(2) Les mouvements du portefeuille propre de la Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine se trouvent décrits à l'état annexe 6-0 *bis*.

tant en ce qui concerne le paiement des bonifications que le versement des fonds restant à réaliser sur prêts consentis et le recouvrement des échéances.

Sur la somme de 871.170.522 francs figurant sous la rubrique « Prêts sur fonds commun de travail » de l'état n° 6-1 *bis*, un montant de 93.665.529 francs représente le reliquat des prêts consentis par la Caisse des dépôts, pour le compte de la Caisse nationale de crédit, postérieurement au 1er mai 1939.

Pour assurer tant le remboursement des frais de liquidation de la Caisse nationale de crédit que le service des bonifications attribuées par elle, la Caisse des dépôts dispose des revenus des valeurs acquises par cet Etablissement à l'aide de sa dotation initiale et, éventuellement, des excédents de recettes.

Grâce à ces ressources, elle a pu verser, en 1958, aux collectivités bénéficiaires de bonifications, une somme globale de 44.916.611 francs.

Les recouvrements sur prêts consentis, à l'aide d'avances du Fonds commun de travail, opérés pendant le même exercice, se sont élevés à 108.337.419 francs (dont 921.308 francs à titre de remboursements anticipés) et sont mis en réserve pour être répartis, au cours de 1959, entre la Caisse nationale de sécurité sociale et les caisses d'assurances sociales, au prorata des sommes versées par ces organimes au Fonds commun de travail.

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

L'ensemble des opérations passées au compte de la Caisse nationale de crédit se résume comme suit :

Recettes de l'année	164.963.667 fr.
Solde créditeur au 31 décembre 1957	8.346.620 »
Total	173.310.287 fr.
Dépenses de l'année	157.030.159 »
Solde créditeur au 31 décembre 1958	16.280.128 fr.

Portefeuille.

La composition du portefeuille de la Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes, au 31 décembre 1958, est indiquée dans l'état n° 6-1 *bis*.

(1) L'état annexe n° 6-1 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1958.

Fonds national de compensation pour la répartition des allocations familiales entre les départements, communes et établissements publics départementaux et communaux.

(Articles 42 à 45 du décret-loi du 29 juillet 1939.)

Ce fonds national est géré par la Caisse des dépôts dans les conditions prévues par le règlement d'administration publique du 15 avril 1940.

Les opérations de compensation afférentes à l'année 1957 et effectuées au cours de l'année 1958 ont été établies, d'après les déclarations des collectivités, sur un chiffre global de salaires de 222.869.723.166 francs et un chiffre global de prestations familiales de 27.230.264.508 francs. Ce dernier chiffre comprend, outre les prestations effectivement payées par les collectivités, le montant des frais de gestion du fonds remboursés à la Caisse des dépôts en vertu de l'article 12 du règlement d'administration publique du 15 avril 1940 et une somme de 5.800 millions de francs destinée à permettre à ce fonds de faire face à ses obligations au titre de la surcompensation des prestations familiales.

A l'issue de ces opérations, auxquelles ont participé 41.823 collectivités, compte tenu des déclarations tardives ou rectificatives parvenues à la date du 31 décembre 1958, 33.089 collectivités ont été reconnues débitrices du Fonds national pour un montant total de 9.539.447.120 francs et 8.728 reconnues créancières, envers ce fonds, d'une somme globale de 3.385.250.156 francs.

En outre, 6 collectivités, dont la créance ou la dette était inférieure à 100 francs, n'ont eu à payer ni à recevoir aucune somme (art. 7 *in fine* du décret du 15 avril 1940).

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

L'ensemble des opérations constatées au compte du Fonds national se résume comme suit :

Le compte présentait, au 31 décembre 1957, un solde de	4.979.231.060 fr.
Les recettes de l'année s'élèvent à	10.639.184.007 »
Ensemble	15.618.415.067 fr.
Les dépenses ressortent à	13.433.230.371 »
laissant apparaître, au 31 décembre 1958, un solde de	2.185.184.696 fr.

Portefeuille.

Aucune valeur ne figure en portefeuille au 31 décembre 1958.

Fonds commun de l'allocation de logement.

L'arrêté interministériel qui doit fixer les modalités d'apurement du Fonds commun de l'allocation de logement, supprimé par le décret n° 55-684 du 20 mai 1955, n'a pas encore été publié.

Le règlement aux fonctionnaires et agents de l'Etat des prêts pour l'amélioration de l'habitat qui leur ont été attribués par les administrations dont ils dépendent, en vertu des dispositions de l'arrêté du 10 mars 1958 pris en application du décret n° 57-1022 du 17 septembre 1957, a continué à être effectué, en 1958 comme sous le régime antérieur, par l'intermédiaire du fonds commun, les sommes correspondantes étant imputées sur la créance du régime des fonctionnaires envers ledit fonds.

Mouvements des recettes et des dépenses (2).

L'ensemble des opérations constatées à ce compte, en 1958, se présente comme suit :

Au 31 décembre 1957, le solde du compte était de	975.420.121 fr.
Les recettes de l'année s'élèvent à	120.106.507 »
Ensemble	1.095.526.628 fr.
Les dépenses ressortent à	146.392.285 »
laissant apparaître, au 31 décembre 1958, un solde de	949.134.343 fr.

(1) L'état annexe n° 5-0 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1958.
(2) L'état annexe n° 5-1 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1958.

Aucune valeur ne figure au portefeuille du Fonds commun au 31 décembre 1958. Portefeuille.

Subventions allouées aux Organismes d'habitations à loyer modéré.

Aux termes de l'article 6 de l'ordonnance du 2 novembre 1945, il peut être alloué, aux organismes d'habitations à loyer modéré et de crédit immobilier bénéficiaires d'avances pour la reconstruction d'immeubles sinistrés, des subventions qui ne peuvent excéder le montant des intérêts afférents aux sommes avancées.

Le service de ces subventions est assuré par la Caisse des dépôts qui reçoit, à cet effet, à un compte de dépôts ouvert dans ses écritures, le montant des sommes versées par le Trésor.

Au 31 décembre 1958, la situation du compte intéressé s'établit comme suit :

Solde au 31 décembre 1957	»
Versements du Trésor au titre de l'exercice 1958	4.951.537 fr.
Subventions versées en 1958	3.988.914 »
Solde représentant le montant des subventions restant à verser à cette date	962.623 fr.

Bonifications d'intérêts pour les sommes provenant d'emprunts contractés par les Organismes d'habitations à loyer modéré.

(Art. 207 du Code de l'urbanisme et de l'habitation.)

En application de l'article 207 du Code de l'urbanisme et de l'habitation, qui a repris les dispositions de la loi n° 310 du 8 mars 1949 et du décret n° 1403 du 5 octobre 1949, intervenu pour l'application de ladite loi, des bonifications d'intérêts sont attribuées aux organismes d'habitations à loyer modéré et de crédit immobilier pour les sommes provenant d'emprunts qu'ils ont contractés en vue de la construction en dehors du concours de l'Etat.

Le service de ces bonifications est assuré par la Caisse des dépôts qui reçoit à un compte spécial ouvert dans ses écritures le montant des sommes versées par le Trésor.

Mouvements des recettes et des dépenses.

Au 31 décembre 1958, la situation du compte intéressé s'établit comme suit :

Solde créditeur au 31 décembre 1957....		173.707.439 fr.
Versements du Trésor au titre de l'exercice 1958.....		3.410.000.000 »
Sommes reversées au compte à la suite d'annulations de bonifications.....		51.800 »
Les ressources se sont élevées à.....		3.583.759.239 fr.
Reversement au Trésor du solde au 31 décembre 1957	173.707.439 fr.	
Bonifications versées aux organismes au cours de l'année 1958 (1).....	3.352.948.856 »	
Total des dépenses....	3.526.656.295 fr.	3.526.656.295 »
Solde créditeur au 31 décembre 1958....		57.102.944 fr.

(reversé au Trésor en 1959).

Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales.

Le Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales, institué par le décret n° 53-709 du 9 août 1953 et dont la gestion a été confiée à la Caisse des dépôts, a pour objet d'assurer le service financier et la gestion des emprunts obligataires émis, sous son contrôle, par les départements, communes, syndicats de communes, chambres de commerce et ports autonomes, ainsi que par tous organismes bénéficiant de la garantie desdites collectivités.

(1) Le montant des bonifications versées aux organismes au cours de l'année 1958 ressort effectivement, sous déduction de la dépense d'ordre de 51.800 francs, à 3.352.897.056 francs.

Les obligations représentatives de ces emprunts, émis au titre d'une même série, présentent des caractéristiques identiques définies par arrêtés interministériels (Finances et Intérieur).

Le Fonds de gestion est alimenté par les versements annuels des collectivités et organismes émetteurs.

Ces versements comprennent :

1° L'annuité nécessaire à l'amortissement de l'emprunt et au service des intérêts ;

2° La quote-part de l'émetteur dans les charges résultant des commissions de domiciliation payées par le Fonds ;

3° La rémunération forfaitaire due à titre de participation aux frais de fonctionnement du fonds est fixée actuellement à 0,15 % du montant nominal de l'emprunt ;

4° S'il y a lieu, la somme nécessaire au paiement des primes de remboursement.

Les opérations traitées jusqu'au 31 décembre 1957 se rattachaient à une première série dont les conditions avaient été fixées par l'arrêté interministériel du 11 janvier 1955, et dénommée série « 6 % 1955-1975 ».

Cette série n'a donné lieu, au cours de 1958, à aucune nouvelle émission et sa clôture a été prononcée par l'arrêté interministériel du 19 juin 1958 ; le total des emprunts émis s'élève à 123, pour une valeur nominale de..... 6.795.360.000 fr.

Les amortissements réalisés en trois ans, de 1956 à 1958, représentent ensemble..... 412.910.000 »

La valeur nominale des obligations 6 % 1955-1975 restant en circulation au 31 décembre 1958 ressort à..... 6.382.450.000 fr.

L'arrêté susvisé du 19 juin 1958 a autorisé l'émission d'une nouvelle série, dénommée « série 6,50 % 1958-1978 », au titre de laquelle 110 emprunts ont été émis du mois d'août 1958 au 31 décembre 1958 (jouissance du 1er juin 1958) pour une valeur nominale de..... 5.951.180.000 fr.

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

L'ensemble des opérations constatées, en 1958, au compte du Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales, se présente comme suit :

Le solde du compte, au 31 décembre 1957, était de	379.511.457 fr.
Les recettes de l'année s'élèvent à	6.186.912.808 »
Ensemble	6.566.424.265 fr.
Les dépenses ressortent à	5.228.856.362 »
laissant apparaître, au 31 décembre 1958, un solde de	1.337.567.903 fr.

Ce solde est constitué, à concurrence de 867.346.500 francs, par le produit des souscriptions d'organismes d'assurances et de prévoyance reçues au titre des émissions de décembre 1958 et dont le versement aux collectivités émettrices n'a été effectué qu'en janvier 1959 et, pour le reste, en presque totalité, par les annuités payées par les collectivités en 1958 au titre de l'échéance de 1959.

Portefeuille (2).

Au 31 décembre 1958, les valeurs en portefeuille au compte du Fonds de gestion représentaient un montant de 11.610.269 francs d'obligations 6 % 1955-1975 rachetées en Bourse en vue de leur amortissement à l'échéance du 1er février 1959.

Fonds de développement économique et social. — Section II.

Le décret n° 55-875 du 30 juin 1955 a créé un Fonds de développement économique et social dont la section II reprend les opérations imputables jusqu'alors aux fonds spécialisés institués par le décret du 14 septembre 1954 (Fonds de conversion de l'industrie ; Fonds d'aménagement du territoire, section B).

Une convention du 12 décembre 1955 a confié à la Caisse des dépôts le soin de réaliser et de suivre, pour le compte de l'Etat, une partie des prêts consentis sur les disponibilités du Fonds.

En exécution de cette convention, il a été ouvert un compte, non productif d'intérêt, intitulé « Fonds de développement économique et social. — Section II » sous la rubrique « Créditeurs divers ».

(1) Le détail des recettes et des dépenses fait l'objet de l'état annexe n° 6-2.

(2) Les mouvements du portefeuille sont indiqués dans l'état annexe n° 6-2 *bis*.

Ce compte, qui est débité du montant des prêts réalisés pour le compte de l'Etat, est crédité périodiquement par le Trésor.

Il présentait, au 31 décembre 1958, un solde de 450 millions 324.702 francs.

Fonds national de surcompensation des prestations familiales.

Le Fonds national de surcompensation des prestations familiales a été institué par les articles 2 et 3 de la loi de finances n° 56-1327 du 29 décembre 1956. Il est destiné à assurer, à compter du 1er janvier 1957, la surcompensation sur le plan national des charges résultant du paiement des prestations familiales.

La gestion financière est assurée par la Caisse des dépôts.

Il crédite, par l'octroi de subventions dont le montant est déterminé dans les conditions prévues par le décret du 4 octobre 1957, les régimes qui ont une charge de prestations familiales supérieure à la moyenne. Toutefois, il résulte dudit décret que les règles prévues pour la surcompensation des prestations familiales ne s'appliquent qu'aux régimes qui ont servi, au cours d'une année considérée, un montant de prestations légales supérieur à un milliard de francs.

Les recettes du Fonds national sont les suivantes :

1° Le produit des impôts qui lui sont affectés et qui sont constitués par :

— une majoration du versement forfaitaire de 5 % sur les traitements et salaires,

— un droit de timbre sur les délivrances de devises étrangères effectuées au vu d'un passeport,

— une majoration du taux de prélèvement sur les sommes engagées au pari mutuel,

— une taxe sur les sucres de betterave exportés,

— une majoration des taux de la taxe intérieure de consommation sur les essences de pétrole.

2° Les versements des régimes qui ont une charge de prestations familiales inférieure à la moyenne.

3° Des prélèvements sur les excédents éventuels du Fonds national de solidarité.

Les disponibilités du compte du Fonds national de surcompensation des prestations familiales sont déposées au Trésor par la Caisse des dépôts en compte courant sans intérêt.

Les opérations du Fonds national de surcompensation des prestations familiales se résument ainsi :

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

Au 31 décembre 1957, le compte présentait un solde créditeur de.....	4.052.140.711 fr.
Au cours de l'année 1958, les recettes ont été de.....	27.410.917.951 »
Les disponibilités ont donc atteint au cours de l'année 1958.....	31.463.058.662 fr.
Les dépenses se sont élevées à.....	29.502.253.709 »
Le solde créditeur, au 31 décembre 1958, ressort donc à.....	1.960.804.953 fr.

Portefeuille.

Au 31 décembre 1958, le Fonds national de surcompensation des prestations familiales n'a aucune valeur en portefeuille.

Gestion des certificats pétroliers.

L'article 3 du décret n° 57-1025 du 10 septembre 1957 a précisé que la Caisse des dépôts pourrait être chargée d'émettre et d'assurer le service financier des certificats pétroliers négociables, dont la création a été prévue par l'article 1er, III de la loi n° 57-716 du 26 juin 1957 en représentation des droits attachés à des actions de sociétés de recherche, d'exploitation et de transformation d'hydrocarbures, à l'exception du droit de vote dans les assemblées générales.

En application de ces textes, et conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel en date du 4 octobre 1957, la Caisse des dépôts a émis du 7 au 9 octobre 1957 :

a) Pour le compte de l'Etat :

1.000.000 de certificats pétroliers correspondant (à raison de quatre certificats pour une action) aux 250.000 actions B de la Compagnie Française des Pétroles, portant les numéros 2.258.667 à 2.508.666.

(1) L'état annexe n° 5-2 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1958.

b) Pour le compte du Bureau de recherches de pétrole :

320.000 certificats pétroliers correspondant aux 320.000 actions de la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine portant les numéros 1.448.839 à 1.768.838 (1re ligne de la cote officielle de la Bourse de Paris).

La Société nationale des pétroles d'Aquitaine (S.N.P.A.) ayant décidé, le 23 décembre 1957, de porter son capital social de 9.300.000.000 de francs à 13.950.000.000 de francs par la création de 4.650.000 actions nouvelles réservées par préférence aux actionnaires anciens à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes, la Caisse des dépôts, conformément à l'article 8 du décret du 10 septembre 1957, a émis pour le compte du Bureau de recherches de pétrole (B.R.P.) :

— 160.000 certificats pétroliers nouveaux correspondant aux 160.000 actions nouvelles de la S.N.P.A. que le B.R.P. a été tenu de souscrire à titre irréductible en utilisation des droits attachés aux 320.000 actions anciennes nos 1.448.839 à 1.768.838 lui appartenant et ayant donné lieu en octobre 1957 à l'émission de 320.000 certificats pétroliers ;

— 54 certificats pétroliers nouveaux supplémentaires correspondant aux 54 actions nouvelles que le B.R.P. s'est vu attribuer, à titre réductible du chef de sa souscription aux 160.000 actions susvisées.

La souscription aux certificats pétroliers nouveaux a été ouverte du 20 janvier au 20 février 1958, à raison d'un certificat nouveau pour deux anciens.

Le prix d'émission ayant été fixé à 2.000 francs (nominal : 1.000 francs, prime : 1.000 francs) par certificat nouveau attribué, que ce soit à titre irréductible ou réductible, le produit brut de l'émission s'est élevé à 320.108.000 francs.

Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n° 57-1025 du 10 septembre 1957, le produit des souscriptions recueillies par les Etablissements bancaires et la Caisse des dépôts (258 millions) a été versé au compte spécial du Trésor, prévu par le décret n° 57-1046 du 21 septembre 1957, après déduction, le cas échéant, des commissions de placement et taxes sur les prestations de service.

Le produit net des souscriptions reçues par les comptables du Trésor (62,1 millions) a été centralisé directement sur l'Agence comptable centrale du Trésor.

En ce qui concerne les certificats pétroliers émis en représentation de quarts d'actions B de la Compagnie française des Pétroles, il est signalé que conformément aux dispositions de l'article 6 du décret n° 57-1025 du 10 septembre 1957 le montant net (494 francs) du dividende distribué, à partir du 2 juillet 1958 aux actions de la Compagnie Française des Pétroles, a été mis en paiement, le même jour, au profit des propriétaires de certificats pétroliers correspondant aux 250.000 actions n°s 2.258.667 à 2.508.666 de ladite société appartenant à l'Etat, à raison d'un quart du montant de ce dividende par certificat pétrolier, soit net 123 francs.

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

L'ensemble des opérations constatées au compte ouvert sous la rubrique « Gestion des certificats pétroliers » se présente comme suit :

Recettes	400.301.885 fr.
Dépenses	371.526.355 »
Solde au 31 décembre 1958	28.775.530 fr.

Régime de retraites du personnel local de la Caisse centrale de la France d'outre-mer et autres organismes participants.

Ce régime a été institué, avec effet du 1er octobre 1957, par contrat intervenu le 21 octobre 1957 entre la Caisse centrale de la France d'outre-mer (2) et l'Institut d'émission de l'A. E. F. et du Cameroun, d'une part, la Caisse des dépôts et la Caisse nationale d'Assurances sur la vie, d'autre part.

Il a pour objet de constituer une retraite revalorisable aux membres permanents du personnel des contractants recrutés et affectés dans les territoires ou les départements d'outre-mer.

Il fonctionne suivant les principes de la capitalisation et de la répartition.

(1) Le détail des recettes et des dépenses fait l'objet de l'état annexe n° 6-3.

(2) En application de l'article 158 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 novembre 1958, la Caisse centrale de la France d'outre-mer a pris, à compter du 31 décembre 1958, le nom de « Caisse centrale de Coopération économique ».

Les retenues sur salaires sont affectées à la constitution, auprès de la Caisse nationale d'Assurances sur la vie, de rentes viagères différées.

Les cotisations à la charge des contractants constituent le « fonds collectif » du régime.

Le participant ayant réuni au moins 15 années de service validables peut prétendre, à partir de 60 ans (ou 50 ans en cas d'invalidité), à une allocation calculée sur la base des points qu'il a acquis en tenant compte à la fois des cotisations du contractant et des retenues sur salaires ; toutefois, les arrérages de la rente servie par la Caisse nationale d'Assurances sur la vie sont versés au fonds collectif.

Par contre, le participant n'ayant pas l'ancienneté suffisante, perçoit seulement les arrérages de la rente produite par ses versements personnels.

Les ressources du régime sont constituées par :

1° Les cotisations des établissements contractants et des participants salariés ;

2° Les arrérages des rentes versés par la Caisse nationale d'Assurances sur la vie ;

3° Les revenus des fonds placés, le produit du remboursement et de la rente des valeurs ;

4° L'intérêt égal à celui servi par le Trésor à la Caisse des dépôts et consignations sur les disponibilités du régime.

Les dépenses comprennent :

1° Les cotisations correspondant aux retenues sur salaires à verser à la Caisse nationale d'Assurances sur la vie ;

2° Les allocations et les rentes servies aux participants retraités ou à leurs veuves ;

3° Les emplois de fonds ;

4° Les frais administratifs dans la limite d'un maximum de 8 % des cotisations à la charge des contractants.

A la date du 31 décembre 1958, le nombre des établissements contractants s'élevait à 13 et celui des salariés participants à 600.

Aucune demande d'allocation de retraite n'a été présentée.

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

Les recettes de l'année 1958 se sont élevées à.. 13.036.357 fr.
(dont 12.987.024 francs de cotisations).

Les dépenses ayant atteint..... 9.594.695 »
(cotisations salariales versées à la Caisse nationale d'Assurances sur la vie, emplois de fonds et divers).

Le solde au 31 décembre 1958 ressort à..... 3.441.662 fr.

Portefeuille (2).

Les valeurs en portefeuille au 31 décembre 1958 représentent un montant de..... 5.179.198 fr.

Caisse nationale d'épargne.

I. — *Compte « Dépôts »*.

Les opérations relatives aux fonds déposés à la Caisse des dépôts par la Caisse nationale d'épargne se sont traduites, en 1958, par un excédent de versements de 59.567.000.000 de francs, en chiffres ronds, contre 34.158.200.000 francs l'année précédente.

Les excédents de versements des dix dernières années se résument comme suit :

1949.....	39.993.900.000 fr.
1950.....	54.389.300.000 »
1951.....	25.572.200.000 »
1952.....	38.760.800.000 »
1953.....	60.855.600.000 »
1954.....	75.708.000.000 »
1955.....	77.941.300.000 »
1956.....	58.799.600.000 »
1957.....	34.158.200.000 »
1958.....	59.567.000.000 »

(1) Le détail des recettes et des dépenses du compte est donné dans l'état annexe n° 4-70.
(2) Les mouvements du portefeuille se trouvent dans l'état annexe n° 4-70 *bis*.

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

Le compte de la Caisse nationale d'épargne à la Caisse des dépôts s'élevait, au 31 décembre 1957, à....		50.139.617.949 fr.
Les recettes de 1958 ont atteint..... dont 96.244.210.054 francs de versements de l'agent comptable.		364.653.404.097 »
Total		414.793.022.046 fr.
Quant aux dépenses, elles se sont élevées à..... comprenant 16.231.995.253 francs de retraits de l'agent comptable.		412.302.051.859 fr.
Au 31 décembre 1958, le solde du compte de la Caisse nationale d'épargne à la Caisse des dépôts s'élève ainsi à.....		2.490.970.187 fr.
En exécution de la loi du 26 juillet 1917 relative aux avances sur pensions de l'Etat, la Caisse nationale d'épargne a, au cours de 1958, consenti à des pensionnés de l'Etat, sur les trimestres de rentes en cours, des avances se montant ensemble à.	12.197.460.224 fr.	
formant, avec le solde au 31 décembre 1957..	723.711.968 »	
un total de.....	12.921.172.192 fr.	
Ces avances ont été remboursées à concurrence de.....	10.728.050.069 »	
Il restait à recouvrer, au 31 décembre 1958, une somme de..	2.193.122.123 fr.	2.193.122.123 »
solde du compte porté au bilan parmi les comptes d'ordre et divers.		
Le total des comptes de la Caisse nationale d'épargne à la Caisse des dépôts s'élève ainsi, en fin d'année, à la somme globale de..		4.684.092.310 fr.
qui, ajoutée à celle de.....		925.173.127.085 »
représentant la valeur au bilan du portefeuille de la Caisse nationale, forme un avoir total de.....		929.857.219.395 fr.

contre 824.239.824.107 francs au 31 décembre 1957.

(1) Le détail des recettes et des dépenses fait l'objet de l'état annexe n° 7-0.

Portefeuille.

Le portefeuille de la Caisse nationale d'épargne s'est accru de 151.796 millions pendant l'année et atteint un total de 925.173.127.085 francs au 31 décembre 1958. Les mouvements et la composition de ce portefeuille sont indiqués dans l'état annexe n° 7-0 *bis*.

II. — *Compte « Dotation »*.

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

Le compte « Dotation » de la Caisse nationale d'épargne à la Caisse des dépôts s'élevait, au 31 décembre 1957, à.....	139.920.775 fr.
Au cours de l'année 1958, ce compte a été crédité d'un total de recettes de..... y compris une somme de 72.846.082 francs représentant le montant des revenus propres de la « Dotation » dont elle peut s'accroître, en application de l'article 35 du Code des caisses d'épargne.	276.620.874 »
Le montant des crédits de l'année ressort ainsi à.....	416.541.649 fr.
Les dépenses ont atteint un total de.....	241.303.067 »
Le solde, au 31 décembre 1958, du compte « Dotation » s'élève ainsi à.....	175.238.582 fr.
somme qui, ajoutée à celle de.....	1.719.167.944 »
représentant la valeur au bilan du portefeuille dudit compte, forme un total de.....	1.894.406.526 fr.

montant de la dotation mobilière, contre 1.859.088.719 francs au 31 décembre 1957.

Portefeuille.

La situation du portefeuille de la Caisse nationale d'épargne, compte « Dotation », fait l'objet de l'état annexe n° 7-1 *bis*.

(1) Le détail des recettes et des dépenses fait l'objet de l'état annexe n° 7-1.

Le total des soldes des comptes de dépôts :

Caisse nationale d'épargne	2.490.970.187 fr.
Caisse nationale d'épargne, s/c Dotation	175.238.582 »
Caisse nationale d'épargne. Avances sur pensions	2.193.122.123 »
Soit ensemble	4.859.330.892 fr.

trouve sa contrepartie à l'actif dans les soldes des comptes :

Trésor public, compte de la Caisse nationale d'épargne	1.968.263.789 fr.
Banque de France	3.001.000 »
Opérations de la Caisse nationale d'épargne restant à constater	672.255.470 »
Remboursements sur prêts	22.688.510 »
Avances sur pensions (fonds provenant de la Caisse nationale d'épargne)	2.193.122.123 »
Total égal	4.859.330.892 fr.

TROISIEME PARTIE

EMPLOIS DE FONDS

L'examen des emplois de fonds effectués par la Caisse des dépôts en 1958, tant pour le compte des services propres que pour celui des services gérés, est présenté sous forme de commentaires de l'état n° 1-2 (services propres) et des états n°s 2-0 *bis* à 7-1 *bis* (services gérés).

Ces différents états donnent, en effet, les mouvements ayant affecté les portefeuilles intéressés. Toutefois, pour faire apparaître les montants réels des emplois de fonds réalisés, il convient d'analyser les chiffres figurant sur les documents dont il s'agit.

I. — BONS DU TRESOR ET VALEURS A COURT TERME

L'état n° 1-2, paragraphe 1, indique les mouvements d'ensemble des valeurs à court terme des portefeuilles des services propres. Services propres.

Ces mouvements font apparaître, en 1958, un excédent du montant des emplois de fonds effectués sur les remboursements ou cessions.

SERVICES	EMPLOIS DE FONDS (y compris les remplois).	REMBOURSEMENTS et cessions.	EXCEDENTS des emplois sur les remboursements.	EXCEDENTS des remboursements sur les emplois.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Dépôts et consignations	6.154.236.680.522	6.147.880.737.005	6.355.943.517	»
Fonds provenant de sociétés mutualistes	2.800.000.000	3.250.000.000	»	450.000.000
Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne	7.410.000.000	5.900.000.000	1.510.000.000	»
Fonds provenant des Caisses d'épargne	726.197.065.000	594.259.765.000	131.937.300.000	»
Fonds provenant de l'épargne-construction	150.000.000	»	150.000.000	»
Totaux	6.890.793.745.522	6.751.290.502.005	139.953.243.517	450.000.000
Excédents des emplois sur les remboursements			139.503.243.517	

Services gérés.

L'analyse des états nos 2-0 *bis* à 7-1 *bis* fait ressortir une évolution analogue en ce qui concerne les valeurs à court terme appartenant aux différents services gérés.

SERVICES	EMPLOIS de fonds (y compris les remplois).	REMBOURSEMENTS et cessions.	EXCEDENTS des emplois sur les remboursements.	EXCEDENTS des remboursements sur les emplois.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Caisse nationale d'assurances sur la vie...	2.500.050.000	2.000.050.000	500.000.000	»
Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents	271.000.000	266.000.000	5.000.000	»
Fonds de garantie (Tunisie).....	54.500.000	54.500.000	»	»
Fonds de garantie (Maroc).....	29.000.000	29.000.000	»	»
Fonds agricole de solidarité des employeurs.	»	148.000.000	»	148.000.000
Fonds commun des accidents du travail survenus dans la métropole.....	»	39.000.000	»	39.000.000
Fonds commun des accidents du travail survenus en Algérie.....	19.000.000	19.000.000	»	»
Fonds commun des accidents du travail survenus dans la métropole (agricole)...	141.940.000	2.820.000	139.120.000	»
Fonds commun des accidents du travail survenus en Algérie (agricole).....	9.060.000	180.000	8.880.000	»
Fonds de liquidation de la gestion spéciale des rentes d'accidents du travail.....	30.000.000	68.000.000	»	38.000.000
Fonds spécial pour le remboursement de prêts aux invalides de guerre.....	600.000	600.000	»	»
Fonds de prévoyance de l'aéronautique nationale	200.000.000	175.000.000	25.000.000	»
Fonds de prévoyance de l'aéronautique commerciale	13.000.000	8.000.000	5.000.000	»
Fonds de prévoyance des sports aériens...	1.800.000	1.800.000	»	»
Caisse de retraites de la France d'outre-mer	2.000.000.000	2.000.000.000	»	»
Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.....	120.000.000	145.000.000	»	25.000.000
Fonds de retraites des Institutions affiliées au G.I.R.R.A.-C.D.C.....	164.437.000	61.816.709	102.620.291	»
Caisse des dépôts et consignations d'Alsace-Lorraine	15.100.000.000	10.900.000.000	4.200.000.000	»
Caisse de retraite interentreprises.....	1.255.000.000	1.212.000.000	43.000.000	»
Caisse nationale d'épargne.....	233.550.000.000	184.145.000.000	49.405.000.000	»
Caisse nationale d'épargne (avances sur pensions)	12.197.460.224	10.728.050.069	1.469.410.155	»
Caisses d'épargne de la Sarre.....	565.500.000	480.500.000	85.000.000	»
Totaux.....	268.222.347.224	212.484.316.778	55.988.030.446	250.000.000
Excédents des emplois sur les remboursements.....			55.738.030.446	

II. — RENTES SUR L'ETAT ET VALEURS DIVERSES

Services propres.

L'état n° 1-2, paragraphe 2, indique les mouvements des portefeuilles représentés par les rentes et valeurs.

Le montant net des emplois de fonds réalisés s'établit comme suit, par service, après déduction des opérations de regroupement et d'échange de valeurs ainsi que des opérations d'ordre :

SERVICES	EMPLOIS de fonds bruts.	REGROUPEMENTS et échanges de valeurs.	OPERATIONS d'ordre.	EMPLOIS de fonds nets.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Dépôts et consignations.....	15.650.601.458	1.053.465.000	1.192.533.587	13.404.602.871
Sociétés mutualistes.....	3.997.460.702	»	247.712.820	3.749.747.882
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.....	1.469.086.599	»	54.819.811	1.414.266.788
Caisses d'épargne.....	3.680.299.993	»	534.374.965	3.145.925.028
Totaux	24.797.448.752	1.053.465.000	2.029.441.183	21.714.542.569

Services gérés.

Les états annexes n°s 2-0 *bis* à 7-1 *bis* donnent le détail par rentes et valeurs des mouvements qui ont affecté les portefeuilles intéressés.

De même qu'en ce qui concerne les services propres, il convient, pour obtenir le montant net des emplois nouveaux, de déduire les regroupements et échanges de valeurs et les opérations d'ordre.

Ces emplois ressortent ainsi, pour les différents services à :

SERVICES	EMPLOIS de fonds bruts.	OPERATIONS d'ordre.	EMPLOIS de fonds nets.
Caisse nationale d'assurances sur la vie	17.592.378.766	258.631.400	17.333.747.366
Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales	1.957.914.471	69.105	1.957.845.366
Fonds de retraites par répartition (G. I. R. R. A. - C. D. C.)	1.055.717.422	»	1.055.717.422
Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales	11.610.269	»	11.610.269
Régime de retraites du personnel local de la Caisse centrale de la France d'outre-mer	5.179.198	»	5.179.198
Fonds de réserve des Caisses d'épargne de la Sarre	349.960.843	»	349.960.843
Caisse de retraite interentreprises	628.990.583	»	628.990.583
Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine	1.540.370.899	»	1.540.370.899
Caisse nationale d'épargne	16.876.843.618	»	16.876.843.618
Totaux	40.018.966.069	258.700.505	39.760.265.564

III. — PRETS

Prêts aux départements, communes, Pays d'outre-mer, établissements publics et divers.

Cette catégorie d'emplois de fonds comprend, outre les opérations spécialement désignées ci-contre, les prêts sur contrat en faveur de sociétés immobilières ou au profit de sociétés industrielles bénéficiant de la garantie de l'Etat ou de sûretés particulières.

Par application de la loi du 24 juin 1950, une partie des emplois en prêts aux collectivités locales, pays d'outre-mer, chambres de commerce et établissements publics est effectuée sur l'initiative des caisses d'épargne. Ces prêts sont cependant conclus par la Caisse des dépôts qui n'accepte que les projets jugés recevables et qui procède à l'établissement des contrats suivant les conditions habituelles de ses prêts, puis au versement des fonds et au recouvrement des échéances.

Prêts consentis. — Au cours de l'exercice 1958, 15.795 prêts sur contrats ont été accordés aux départements, communes, établissements publics et divers, pour un montant

total de	211.325.120.000 fr.
(contre 12.363 prêts, d'ensemble : 218 milliards 106.712.417 francs en 1957).	
déduction faite des annulations qui ressortent à.....	259.612.000 »
le total consenti, en 1958, s'élève à.....	211.065.508.000 fr.

et se répartit comme suit :

Caisse des dépôts et consignations s/c particulier	17.139.611.000 fr.
Fonds provenant des caisses d'épargne :	
a) Prêts directs.....	42.302.256.000 »
b) Prêts sur l'initiative des caisses d'épargne (loi du 24 juin 1950).....	66.420.031.000 »
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne...	74.290.000 »
Caisse nationale d'épargne.....	82.229.320.000 »
Caisse nationale d'assurances sur la vie	2.900.000.000 »
Total égal.....	211.065.508.000 fr.

A la clôture de l'exercice 1957, il avait été consenti des prêts à concurrence de....	1.027.672.288.223 »
de telle sorte que le total des prêts consentis, au 31 décembre 1958, ressort à.....	1.238.737.796.223 fr.

Prêts réalisés. — Les sommes versées aux emprunteurs, en 1958, s'établissent ainsi :

Caisse des dépôts et consignations s/c particulier	17.134.853.000 fr.
Fonds provenant des caisses d'épargne :	
a) Prêts directs.....	32.993.477.000 »
b) Prêts sur l'initiative des caisses d'épargne (loi du 24 juin 1950).....	73.222.864.000 »
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.....	392.355.000 »
Caisse nationale d'épargne.....	102.065.181.554 »
A reporter	225.808.730.554 fr.

Report		225.808.730.554 fr.
Caisse nationale d'assurances sur la vie		2.410.450.000 »
Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine		132.199.000 »
A la clôture de l'exercice 1957, il avait été réalisé une somme de.....		981.909.620.223 »
qui, ajoutée au total ci-dessus, porte à.... le volume des versements effectués à la date du 31 décembre 1958.		1.210.260.999.777 fr.
Sommes restant dues sur les opérations effectuées.		
— A cette date, il restait à verser aux emprunteurs 28.936.929.000 francs.		
Pendant l'année 1958, les amortissements se sont élevés à dont 953.390.278 francs remboursés par anticipation.	29.734.308.520 fr.	
Antérieurement au 1er janvier 1958, les emprunteurs avaient remboursé une somme de	90.228.587.227 »	
de sorte qu'à la clôture de l'exercice 1958 les remboursements atteignent	119.962.895.747 fr.	119.962.895.747 »
et les sommes restant dues ressortent à...		1.090.298.104.030 fr.
savoir :		
1° Dépôts et consignations.....		116.013.348.973 fr.
2° Fonds provenant des caisses d'épargne :		
a) Prêts directs.....		195.614.656.777 »
b) Prêts sur l'initiative des caisses d'épargne (loi du 24 juin 1950).....		355.908.472.806 »
3° Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.....		5.710.680.091 »
A reporter		673.247.158.647 fr.

Report	673.247.158.647 fr.
4° Caisse nationale d'assurances sur la vie.....	18.098.723.261 »
5° Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine.....	7.737.092.163 »
6° Caisse nationale d'épargne.....	389.089.730.816 »
7° Fonds commun de travail (assurances sociales).....	2.031.733.614 »
8° Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes.....	93.665.529 »
Total égal.....	1.090.298.104.030 fr.

Le détail de la situation de ces prêts, au 31 décembre 1958, est indiqué dans l'état annexe n° 1-2 en ce qui concerne les services propres et dans les états annexes n°s 2-0 *bis* à 7-1 *bis* en ce qui concerne les services gérés.

Obligations du Trésor représentatives de semestrialités ou d'annuités.

Les obligations du Trésor représentatives d'annuités ou de semestrialités, dont la situation initiale et celle au 31 décembre 1958, sont détaillées dans le tableau ci-après, ont été souscrites dans les conditions suivantes :

Semestrialités terminables en 1971, 4,40 % et 4,30 %, par conversion, en 1941, de titres des emprunts extérieurs de la République française 3,75 % et 4 % 1939 libellé en florins et 7 1/2 % émis aux Etats-Unis.

Semestrialités 3 1/2 % terminables en 1958, souscrites en 1943.

Semestrialités du Trésor 3 % 1945-1975, souscrites en 1945 par remise de bons du Trésor.

Annuités du Trésor 4,30 % terminables en 2009, souscrites en 1949 contre remise d'un capital nominal de 122.253.190.766 francs de titres de fonds d'Etat 3 % et 3 1/2 % non revalorisés dans le cadre de l'émission de rente perpétuelle 5 % 1949 et versement de l'appoint en numéraire de 6.809.234 francs.

Semestrialités 5,30 % terminables en 1969, souscrites en 1950 en contrepartie d'une cession au Fonds de modernisation et d'équipement de la fraction restant due d'un emprunt consenti antérieurement à la Compagnie nationale du Rhône.

Annuités du Trésor 5,90 % terminables en 1965, souscrites en 1951 et dont le produit avait pour objet de couvrir le coût du rachat d'obligations 4 % 1939 florins PB réalisé en Suisse par le Trésor public au titre de l'amortissement anticipé de l'emprunt.

OBLIGATIONS DU TRESOR REPRESENTATIVES

NATURE DES EMPRUNTS	DEPOTS et Consignations.	SOCIETES mutualistes.	FONDS de réserve des Caisses d'épargne.	CAISSES d'épargne.
Semestrialités terminables en 1971 4,40 et 4,30 0/0 :				
Souscription 4,40 0/0.....	897.508.287	»	»	»
— 4,30 0/0.....	»	»	»	»
Solde au 31 décembre 1958, 4,40..	*531.970.061*	»	»	»
— — 4,30..	»	»	»	»
Semestrialités du Trésor 3 % 1945 à 1975 :				
Souscription	1.000.000.000	»	»	9.500.000.000
Soldes au 31 décembre 1958.....	*664.808.602*	»	»	*6.327.161.594*
Annuités du Trésor 4,30 0/0. Terminables en 2009 :				
Souscription	3.560.000.000	300.000.000	920.000.000	42.760.000.000
Soldes au 31 décembre 1958.....	*3.417.438.732*	*287.986.410*	*883.158.324*	*41.047.662.972*
Semestrialités du Trésor 5,30 0/0. Terminables en 1969 :				
Souscription	»	»	»	2.000.000.000
Soldes au 31 décembre 1958.....	»	»	»	*1.345.886.914*
Annuités du Trésor 5,90 0/0. Terminables en 1965 :				
Souscription	»	»	»	»
Soldes au 31 décembre 1958.....	»	»	»	»
Totaux :				
Souscriptions	5.457.508.287	300.000.000	920.000.000	56.760.000.000
Soldes au 31 décembre 1958.....	*4.614.217.395*	*287.986.410*	*883.158.324*	*48.720.711.480*

D'ANNUITES OU DE SEMESTRIALITES

CAISSE nationale d'épargne.	CAISSE nationale d'assurances sur la vie.	CAISSE d'Alsace-Lorraine.	FONDS spécial de retraites des ouvriers d'Etat.	CAISSE de retraites de la France d'outre-mer.	CAISSE de crédit aux départements et aux communes.	TOTAL par emprunt.
»	300.000.000	»	»	»	»	1.497.508.287
»	300.000.000	»	»	»	»	
»	*177.323.353*	»	»	»	»	*880.454.513*
»	*171.161.099*	»	»	»	»	
9.500.000.000	2.000.000.000	»	»	»	»	22.000.000.000
6.327.161.594	*1.321.963.954*	»	»	»	»	*14.641.095.744*
59.600.000.000	11.240.000.000	3.630.000.000	70.000.000	130.000.000	50.000.000	122.260.000.000
53.442.050.595	*10.789.890.828*	*3.484.635.561*	*67.196.829*	*124.794.111*	*47.997.735*	*113.592.812.097*
2.000.000.000	»	»	»	»	»	4.000.000.000
1.345.886.914	»	»	»	»	»	*2.691.773.828*
523.094.702	»	»	»	»	»	523.094.702
299.766.206	»	»	»	»	»	*299.766.206*
73.123.094.702	13.840.000.000	3.630.000.000	70.000.000	130.000.000	50.000.000	154.280.602.989
61.414.865.309	*12.460.339.234*	*3.484.635.561*	*67.196.829*	*124.794.111*	*47.997.735*	*132.105.902.388*

Prêts consentis en faveur des habitations à loyer modéré.

En vertu de l'article 196 du Code de l'urbanisme et de l'habitation, qui a repris et modifié la loi du 2 février 1921 et diverses dispositions postérieures, des prêts sont consentis aux organismes d'habitations à loyer modéré et de Crédit immobilier par le Ministère de la Construction, sur proposition d'une commission interministérielle, dans la limite des crédits fixés par le Parlement.

La Caisse des dépôts assure, pour le compte du Trésor, l'établissement des contrats concernant ces prêts, ainsi que les versements des fonds aux organismes emprunteurs et le recouvrement des annuités. Le total des sommes versées aux organismes, pendant l'année 1958, s'est élevé à 175.000.000.000 de francs, ce qui a porté le total des versements effectués depuis l'origine à 755.446.593.227 francs au 31 décembre 1958.

Le Trésor est, d'autre part, autorisé à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires pour ces opérations en demandant des avances à la Caisse des dépôts.

Le montant des avances faites par la Caisse en 1958, qui a été intégralement imputé sur les fonds provenant des caisses d'épargne ordinaires, n'a atteint, ainsi qu'il a été indiqué au début du rapport, que 30.000.000.000 de francs.

Le total des avances faites, depuis l'origine, s'est ainsi trouvé porté à 449.152.186.800 francs au 31 décembre 1958.

Les avances consenties par la Caisse des dépôts aux organismes sous le régime des lois antérieures à la loi du 26 février 1921 (55.313.200 francs) portent le total des avances de cet établissement à la somme de 449.207.500.000 francs, se décomposant comme suit :

Services propres :

Dépôts et consignations.....	135.232.200 fr.
Fonds provenant des caisses d'épargne.. (dont 20.978.700 francs au titre des lois antérieures à la loi du 26 février 1921).	272.850.155.660 »
A reporter.....	272.985.387.860 fr.

Report	272.985.387.860 fr.
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne..... (dont 34.334.500 francs au titre des lois antérieures à la loi du 26 février 1921).	4.535.532.623 »
Services gérés :	
Caisse nationale d'assurances sur la vie.	2.270.401.677 »
Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine	4.133.000 »
Caisse nationale d'épargne.....	169.412.044.840 »
Total	449.207.500.000 fr.

Au 31 décembre 1958, les soldes des comptes intéressés, récapitulés dans l'état annexe n° 9-0, s'élèvent au total de 400.765.581.405 francs.

Avances au Trésor en application de diverses lois d'intérêt économique ou social.

Depuis 1923, de nombreuses lois ont prévu que le Trésor pourrait se procurer, auprès de la Caisse des dépôts, des fonds permettant de consentir des avances ou des prêts à des collectivités ou des particuliers, à titre de secours ou en vue de faciliter le financement de travaux d'intérêt général.

Ces diverses lois sont énumérées ci-dessous :

A. — *Avances au profit de la Caisse nationale de crédit agricole.*

1° Loi du 2 août 1923 (distribution de l'énergie électrique dans les campagnes). Montant maximum : 5.100 millions (loi du 8 mars 1949, art. 37).

2° Loi du 15 juillet 1928 (prêts à moyen terme aux caisses régionales de crédit agricole). Montant maximum : 1.500 millions (loi du 20 juillet 1932).

3° Loi du 4 août 1929 (prêts à long terme aux caisses régionales de crédit agricole). Montant maximum : 900 millions (loi du 7 octobre 1946, art. 139).

4° Loi du 16 avril 1935 (organisation du marché de la viande). Montant maximum : 100 millions (loi du 7 octobre 1946, art. 139).

5° Décret-loi du 17 juin 1938 (travaux d'équipement rural). Montant maximum : 1.500 millions (loi du 21 mars 1948, art. 17).

6° Acte dit loi du 15 mai 1941 (amélioration du logement rural). Montant maximum : 300 millions (loi du 21 mars 1948, art. 18).

B. — *Avances au profit de sinistrés.*

Loi du 8 avril 1930 (réparation de dommages causés par les inondations du Sud-Ouest).

C. — *Avances au profit des départements et collectivités.*

1° Loi du 30 décembre 1928 (travaux d'adduction d'eau potable).

2° Acte dit loi du 11 octobre 1940 (exécution de travaux entrepris pour lutter contre le chômage). Montant maximum : 2.600 millions (acte dit loi du 28 juin 1941).

3° Ordonnance du 1er mai 1945 (financement de travaux de circonstance en vue de la reprise de l'activité générale et de l'emploi des chômeurs et des prisonniers rapatriés).

Pour l'application de ces deux derniers textes, la Caisse des dépôts a été, en outre, chargée de mettre elle-même les fonds à la disposition des emprunteurs et d'assurer, pour le compte de l'Etat, le recouvrement des échéances.

4° Décret du 1er octobre 1954. — Convention du 20 mars 1956 entre le Ministre des Affaires économiques et financières, le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, la Caisse nationale de crédit agricole et la Caisse des dépôts (mobilisation des subventions allouées en annuités par le Fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales).

5° Loi du 4 août 1956, art. 82 (financement des prêts aux organismes d'H. L. M. pour l'amélioration de logements de première nécessité). Montant maximum 1.500 millions.

En exécution des dispositions de ces textes, la Caisse des dépôts verse les fonds aux collectivités bénéficiaires et reçoit directement du Trésor les annuités de remboursement.

Au cours de l'année 1958, la Caisse des dépôts a opéré les versements suivants :

Fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales.....	11.897.604.000 fr.
Les sommes prêtées, au titre des différents textes susvisés, qui s'élevaient, au 31 décembre 1957, à.....	24.555.795.434 »
se trouvent ainsi portées à.....	36.453.399.434 fr.

La décomposition par compte des avances ainsi consenties est indiquée dans le tableau ci-après, qui fait apparaître également la répartition des capitaux restant dus à la date du 31 décembre 1958, dont le montant s'élève à 30.114.515.251 francs.

AVANCES DU TRESOR.

NATURE DES AVANCES	DEPOTS et consignations.	SOCIETES mutualistes.
	francs.	francs.
A. — *Avances au profit de la Caisse nationale de crédit agricole.*		
Loi du 2 août 1923 :		
Total des avances	161.797.924	26.520.340
Soldes au 31 décembre 1958	*10.933.695*	»
Loi du 15 juillet 1928 :		
Total des avances	74.876.480	»
Soldes au 31 décembre 1958	»	»
Loi du 4 août 1929 :		
Total des avances	24.712.100	»
Soldes au 31 décembre 1958	*11.278.250*	»
Loi du 16 avril 1935 :		
Total des avances	»	»
Soldes au 31 décembre 1958	»	»
Décret-loi du 17 juin 1938 :		
Total des avances	28.956.533	»
Soldes au 31 décembre 1958	*13.215.347*	»
Acte dit loi du 15 mai 1941 :		
Total des avances	»	»
Soldes au 31 décembre 1958	»	»
B. — *Avances au profit de sinistrés.*		
Loi du 8 avril 1930 :		
Total des avances	»	»
Soldes au 31 décembre 1958	»	»
C. — *Avances au profit des collectivités publiques.*		
Loi du 30 décembre 1928 :		
Total des avances	»	»
Soldes au 31 décembre 1958	»	»
Acte dit loi du 11 octobre 1940 :		
Total des avances	1.990.247.120	»
Soldes au 31 décembre 1958	*1.053.747.162*	»
Ordonnance du 1er mai 1945 :		
Total des avances	»	»
Soldes au 31 décembre 1958	»	»
Décret du 1er octobre 1954. Convention du 20 mars 1956 :		
Total des avances	»	»
Soldes au 31 décembre 1958	»	»
Loi du 4 août 1956 :		
Total des avances	»	»
Soldes au 31 décembre 1958	»	»
Totaux — Avances consenties	2.280.590.157	26.520.340
Totaux — Soldes au 31 décembre 1958	*1.089.174.454*	»

— LOIS SOCIALES

FONDS de réserve des Caisses d'épargne.	CAISSES d'épargne (loi du 24 juin 1950).	CAISSES d'épargne.	CAISSE nationale d'épargne.	CAISSE nationale d'assurances sur la vie.	TOTAL
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
»	»	203.616.400	611.102.030	198.125.025	1.201.161.719
»	»	*1.990.126*	*351.221.343*	*59.516.518*	*423.661.682*
282.331.079	»	384.600.101	578.323.846	106.217.350	1.426.348.856
»	»	»	»	»	»
»	»	64.656.717	285.725.248	105.900.500	480.994.565
»	»	»	*33.351.165*	*17.346.843*	*61.976.258*
»	»	»	»	6.888.000	6.888.000
»	»	»	»	*3.923.488*	*3.923.488*
»	»	»	915.000.000	72.416.100	1.016.372.633
»	»	»	*662.050.670*	*31.887.615*	*707.153.632*
»	»	»	196.000.000	87.513.300	283.513.300
»	»	»	*137.296.021*	*44.576.424*	*181.872.445*
»	»	416.612.641	515.187.770	»	931.800.411
»	»	»	»	»	»
»	»	194.713.954	460.094.928	11.601.799	666.410.681
»	»	*159.989*	*5.839.675*	*1.245.743*	*7.245.407*
»	»	»	»	»	1.990.247.120
»	»	»	»	»	*1.053.747.162*
»	»	»	488.879.149	»	488.879.149
»	»	»	*236.240.235*	»	*236.240.235*
905.046.000	130.330.000	5.125.546.000	20.300.145.000	»	26.461.067.000
879.089.887	*129.532.715*	*5.125.546.000*	*19.847.357.395*	»	*25.981.525.997*
»	»	»	1.499.716.000	»	1.499.716.000
»	»	»	*1.457.168.945*	»	*1.457.168.945*
1.187.377.079	130.330.000	6.389.745.813	25.850.173.971	588.662.074	36.453.399.434
879.089.887	*129.532.715*	*5.127.696.115*	*22.730.525.449*	*158.496.631*	*30.114.515.251*

Avances sur les disponibilités du Fonds commun de travail.

Conformément aux dispositions de la loi du 7 juillet 1934 et des décrets des 7 septembre et 9 novembre 1936, 30 juillet et 8 novembre 1937, le Fonds commun de travail a été appelé à consentir, au profit du Trésor, des avances, d'une part, pour lui permettre d'assurer le service des subventions représentant la participation de l'Etat dans l'exécution des grands travaux contre le chômage, et, d'autre part, pour lui permettre de consentir des prêts aux organismes d'H. L. M.

Enfin, le solde des disponibilités du Fonds commun de travail, après prélèvement de ces avances et des sommes réalisées par les collectivités titulaires de prêts souscrits antérieurement au 8 septembre 1936, a été mis à la disposition de la Caisse de crédit aux départements et communes.

Cet organisme ayant été supprimé par l'acte dit loi du 22 janvier 1942, la Caisse des dépôts, qui en assure la liquidation, a repris dans ses écritures le solde des capitaux dus par les emprunteurs de la Caisse de Crédit aux départements et communes, sur les disponibilités du Fonds commun de travail.

Au 31 décembre 1958, les soldes des comptes correspondants s'établissent comme suit :

1° Subventions de l'Etat pour l'exécution de grands travaux contre le chômage (les avances consenties au Trésor sont remboursables en vingt-cinq ans et représentées par des titres d'annuités dont les intérêts sont réglés trimestriellement)....	963.754.317 fr.
2° Prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré.....	70.487.827 »
3° Prêts consentis par la Caisse de crédit aux départements et aux communes.....	871.170.522 »
Total	1.905.412.666 fr.

*
* *

Les emplois en prêts indiqués dans l'état 1-2, paragraphe 3, du présent rapport se résument, en définitive, comme suit pour les services propres :

SERVICES PROPRES	EMPLOIS de fonds BRUTS.	OPERATIONS d'ordre.	EMPLOIS de fonds NETS.
	francs.	francs.	francs.
Dépôts et consignations....	22.341.638.455	5.206.785.455	17.134.853.000
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	2.004.213.923	»	2.004.213.923
Caisses d'épargne.....	160.791.307.684	19.336.340.684	141.454.967.000
Totaux.....	185.137.160.062	24.543.126.139	160.594.033.923

En ce qui concerne les services gérés (états n°s 2-0 *bis* à 7-1 *bis*), les emplois se décomposent ainsi :

SERVICES GERES	EMPLOIS de fonds BRUTS.	OPERATIONS d'ordre.	EMPLOIS de fonds NETS.
	francs.	francs.	francs.
Caisse nationale d'assurances sur la vie.....	2.410.450.000	»	2.410.450.000
Caisse nationale d'épargne.	108.724.159.554	»	108.724.159.554
Caisse des dépôts d'Alsace-Lorraine	132.199.000	»	132.199.000
Totaux.....	111.266.808.554	»	111.266.808.554

IV. — IMMEUBLES

Ainsi qu'il résulte de l'examen de l'actif (voir première partie du rapport, section II), les placements immobiliers effectués en 1958, pour le compte de la Caisse des dépôts, se sont élevés à un montant total de 8.437.055.974 francs, se décomposant comme suit, par nature de placements :

1° Immeubles de rapport	1.301.733.179 fr.
2° Participations dans des sociétés immobilières	7.135.322.795 »
Total net des emplois	8.437.055.974 fr.

RESUME GENERAL DES EMPLOIS DE FONDS DE TOUTE NATURE

Si l'on rassemble les différents résultats qui font l'objet de la troisième partie du présent rapport, il est possible de dégager, dans le tableau suivant, la répartition générale des emplois de fonds effectués en 1958 par la Caisse des dépôts et consignations.

	SERVICES propres.	SERVICES gérés.	ENSEMBLE
	francs.	francs.	francs.
1° *Placements définitifs.*			
Rentes et valeurs diverses.	21.714.542.569	39.760.265.564	61.474.808.133
Prêts	160.594.033.923	111.266.808.554	271.860.842.477
Immeubles	8.437.055.974	»	8.437.055.974
	190.745.632.466	151.027.074.118	341.772.706.584
2° *Placements temporaires.*			
Bons du Trésor et valeurs à court terme (excédent des emplois)	139.503.243.517	55.738.030.446	195.241.273.963
Total des emplois de fonds	330.248.875.983	206.765.104.564	537.013.980.547

La répartition qualitative des placements dont il s'agit fait l'objet de l'état annexe n° 8-0.

QUATRIEME PARTIE

PROFITS ET PERTES

RESULTATS DE 1958

L'excédent de recettes du compte « Profits et pertes » qui apparaît au bilan, au 31 décembre 1958, s'élève à 13.010.703.812 francs contre 11.663.115.711 francs en 1957.

Il a été réparti de la façon suivante (1) :

1° Une somme de..... a été versée au fonds d'amortissement des immeubles de placement. Cette somme représente l'annuité basée sur la valeur d'assurance ou le prix de revient des immeubles et dont la capitalisation doit reconstituer le coût des constructions comprises dans les placements immobiliers de la Caisse,	97.289.768 fr.
2° Une somme de..... a été affectée au compte de réserve intitulé « Réserve spéciale pour les opérations de crédits à moyen terme »,	1.000.000.000 »
3° Une somme de..... a été attribuée au fonds de secours des employés et agents de la Caisse des dépôts,	160.000.000 »
4° Une somme de..... a été versée au « Fonds de subventions »,	200.000.000 »
5° Une somme de..... a été affectée à la « Réserve provisionnelle »,	200.000.000 »
6° Une somme de..... a été versée au compte de réserve intitulée « Réserve pour fluctuations des cours »,	7.853.414.044 »
7° Enfin, une somme de..... a été attribuée au Trésor public.	3.500.000.000 »
Total	13.010.703.812 fr.

(1) L'affectation donnée aux excédents du compte « Profits et pertes » depuis 1816 est indiquée dans l'état n° 8-3.

Les opérations concernant la déchéance trentenaire des dépôts et consignations, se sont activement poursuivies en 1958 : c'est ainsi que le compte « Produits de la déchéance trentenaire » qui est crédité des sommes destinées à être reversées à ce titre au Trésor, présente, au 31 décembre 1958, un solde de 165 millions, en augmentation de 74 millions sur le précédent. Aucun reversement n'ayant été effectué sur ce solde avant la fin de l'année, le total des produits de la déchéance trentenaire attribués jusqu'à présent au Trésor est de 118.412.755 francs.

Par ailleurs, aucun prélèvement n'a été opéré au profit du Trésor sur l'excédent des produits de la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine, le bilan de cet organisme présentant, au 31 décembre 1958, un montant de réserve insuffisant eu égard à l'ensemble des comptes du passif.

PREVISIONS POUR 1960

L'état n° 8-2 des prévisions de recettes et de dépenses fait ressortir, pour l'année 1960, un excédent de produits de 12.600 millions de francs. Quant aux sommes qui provenant des comptes ouverts jusqu'en 1929, seront susceptibles d'être soumises en 1960 à la déchéance trentenaire, leur montant ne peut être encore évalué.

*
* *

Malgré un accroissement important des fonds gérés, le fonctionnement des différents services de la Caisse des dépôts a pu continuer à être assuré, en 1958, dans des conditions satisfaisantes, avec une augmentation très faible des effectifs (1).

---

(1) Effectifs budgétaires depuis 1954 :

	Titulaires.	Auxiliaires.	Totaux.
	—	—	—
1954	3.811	270	4.081
1955	3.824	110	3.934
1956	3.826	110	3.936
1957	3.891	100	3.991
1958	3.927	102	4.029

Le Directeur général, en rendant compte de ces résultats, se plaît à souligner qu'ils n'ont pu être obtenus que grâce aux efforts constants et au zèle soutenu dont l'ensemble du personnel, à tous les degrés de la hiérarchie, n'a cessé de faire preuve au cours de l'année 1958.

La Commission de surveillance s'associe à ces éloges.

ARRETE en Commission, le 30 avril 1959.

Signé : Pierre COURANT, *Président,*
P. MICHON, *Rapporteur,*
P. GABELLE,
A. ROUBERT,
P. PUGET,
Ph. SURUN,
G. HERVE-GRUYER,
J. GUINARD,

ANNEXES

AU

RAPPORT DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

DE LA

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Année 1958

ÉTATS N°s 1 A 9

BILAN de la Caisse des Dépôts et Consignations

ACTIF

			francs.
Caisse			3.962.868.279
Comptes courants.	Dépôts et consignations	47.284.097.926	200.466.764.600
	Caisses d'épargne	2.291.643.319	
	Caisse nationale d'assurances sur la vie	1.136.680.112	
	Retraites ouvrières	9.336.412	
	Caisse nationale d'épargne	1.971.264.789	
	Assurances sociales	2.526.486.604	
	Sécurité sociale	63.929.566.110	
	Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes	31.700.271.021	
	Fonds de développement économique et social, section II	464.571.369	
	Fonds national de solidarité	44.828.863.948	
	Fonds commun de majoration des rentes viagères et pensions	4.323.982.990	
Bons du Trésor et valeurs à court terme.	Dépôts et consignations	127.116.656.445	348.076.281.445
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	3.100.000.000	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	6.410.000.000	
	Fonds provenant des caisses d'épargne	205.839.625.000	
	Epargne-construction	610.000.000	
	Fonds provenant des cotisations de sécurité sociale	»	
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.	Dépôts et consignations	94.911.332.802	259.473.639.523
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	9.086.303.323	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	14.097.570.286	
	Fonds provenant des caisses d'épargne	186.378.433.112	
	A reporter		806.979.553.847

au 31 décembre 1958 (avant affectation des bénéfices).

PASSIF

			francs.
Consignations			44.318.296.120
Dépôts divers			187.751.861.443
Sociétés mutualistes			13.459.659.039
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne			33.637.168.712
Caisses d'épargne ordinaires			1.256.969.330.208
Fonds de réserve de l'épargne-construction			»
Epargne-construction			697.916.068
Sécurité sociale			8.213.350.429
Créditeurs divers.	Caisse nationale d'assurances sur la vie	1.595.048.455	
	Caisse nationale d'assurances sur la vie. — Retraites ouvrières	10.725.172	
	Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes (en liquidation)	16.280.128	
	Fonds spéciaux institués par la législation sur les accidents du travail	8.137.073.219	
	Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents	1.057.605	
	Fonds de développement économique et social, section II	450.324.702	
	Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine	3.519.358.254	
	Caisse nationale d'épargne	2.666.208.769	
	Fonds spécial de retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat	493.169.289	
	Caisse de retraites de la France d'outre-mer	1.814.546.141	
	Fonds de prévoyance de l'aéronautique	164.102.685	
	Fonds spécial de garantie pour remboursements de prêts aux invalides de guerre	45.929.878	
	Caisses de sécurité sociale	89.639.474.557	
	Caisses d'assurances sociales	153.833.679	
	Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales	13.682.118.462	
	Fonds national de compensation (allocations familiales, loi du 29 juillet 1939)	2.185.184.696	
	Fonds de liquidation de la gestion spéciale des rentes d'accidents du travail des entreprises d'assurances	4.610.154	
	Fonds communs de majoration des rentes viagères et pensions (lois des 2 août 1949 et 24 mai 1951)	4.184.725.050	
	Subventions allouées aux organismes d'H. L. M. (art. 30. — Loi du 8 mars 1949)	962.623	
	Bonifications d'intérêts pour les sommes provenant d'emprunts émis par les organismes d'H. L. M. (art. 30. — Loi du 8 mars 1949)	57.102.944	
	Fonds spécial institué par l'article 46 de la loi du 5 juillet 1952	1.410.363.533	
	A reporter	130.232.194.995	1.545.047.582.019

ACTIF

				francs.
	Report			806.979.553.847
Prêts	Dépôts et consignations		121.722.901.304	986.301.658.518
	Fonds provenant des sociétés mutualistes		287.986.410	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne		11.077.187.642	
	Fonds provenant des caisses d'épargne		853.213.583.162	
Participations dans les sociétés civiles d'étude et d'équipement (Dépôts et consignations)				1.500.000
Placements immobiliers (Dépôts et consignations)				30.524.798.559
Immeubles de la Direction générale et de ses succursales				63.447.534
Correspondants. — Préposés, L/C de règlement				9.966.721.469
Comptes d'ordre	Opérations restant à constater		45.285.932.190	52.860.518.563
	Avances sur pensions de l'Etat :			
	Fonds provenant de la Caisse nationale d'épargne	2.193.122.123	7.558.383.397	
	Caisse des dépôts et consignations, s/c d'avances provisionnelles	4.894.610.000		
	Divers	470.651.274		
	Divers, L/C débiteurs		16.202.976	
	Total de l'actif			1.886.698.198.490

PASSIF

				francs.
	Reports		130.232.194.995	1.545.047.582.019
Créditeurs divers (*suite*).	Fonds commun de l'allocation logement (art. 102 — Loi du 1er septembre 1948)		949.134.343	
	Fonds de retraites par répartition des institutions affiliées au G.I.R.R.A.-C.D.C.		320.153.202	
	Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales		1.337.567.903	
	Fonds national de solidarité institué par l'article 4 de la loi du 30 juin 1956		44.828.863.948	
	Caisse de retraite interentreprises approuvée par arrêté du 5 juillet 1956		28.865.791	
	Fonds national de surcompensation des prestations familiales institué par l'article 2 de la loi n° 56-1327 du 29 décembre 1956		1.960.804.953	192.523.568.320
	Gestion des certificats pétroliers (décret du 10 septembre 1957)		28.775.530	
	Régime de retraites du personnel local de la Caisse centrale de la France d'outre-mer et et autres organismes participants		3.441.662	
	Divers, L/C d'intérêts échus et exigibles		1.608.049.682	
	Remboursements sur prêts et avances effectués pour le compte de l'Etat		11.018.603.673	
	Prélèvements divers pour le payement d'impôts		24.639.552	
	Produits attribués au Trésor		»	
	Produits de la déchéance trentenaire		165.266.435	
	Divers, L/C d'avances restituables (immeubles)		17.206.651	
Correspondants. — Préposés, L/C de règlement				39.892.585.027
Comptes d'ordre et divers.	Opérations restant à constater		45.070.197.511	
	Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance :			
	Dépôts et consignations	1.576.023.763		
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	52.500.000		
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	199.559.375	4.841.165.925	
	Fonds provenant des caisses d'épargne	3.007.832.787		53.018.974.513
	Fonds provenant de l'épargne construction	5.250.000		
	Recouvrements sur placements effectués par le fonds commun de travail des caisses d'assurances sociales (décret du 15 mai 1934)	98.987.854		
	Caisse nationale d'épargne, s/c d'avances sur pensions de l'Etat	2.193.122.123	3.107.611.077	
	Divers	815.501.100		
Comptes de réserve.	Réserve pour fluctuations des cours		33.392.671.401	
	Réserve provisionnelle		2.925.514.154	
	Réserve immobilière		63.447.534	
	Fonds d'amortissement des immeubles de placement		664.911.926	43.204.784.799
	Réserve spéciale pour opérations de crédit à moyen terme		5.300.000.000	
	Fonds de secours et fonds de subventions		858.239.784	
Profits et pertes				13.010.703.812
	Total du passif			1.886.698.198.490

DEVELOPPEMENT du compte de « Profits

DEBIT		SOMMES
		francs.
Intérêts dus et liquidés		4.154.939.557
Direction générale, s/c de frais administratifs (Personnel)		848.670.055
Direction générale, s/c de frais administratifs (Matériel)		758.668.474
Taxations, allocations, indemnités et primes		1.377.684.131
Frais d'exploitation des immeubles		76.224.134
Affectation au Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne des revenus provenant de ses placements		1.553.150.391
Affectation au service des intérêts versés aux Caisses d'épargne	49.263.534.730	57.854.218.285
Excédent des revenus provenant de l'emploi des fonds des Caisses d'épargne, versé au Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne	8.590.683.555	
Affectation au Fonds de réserve de l'épargne construction des revenus provenant de ses placements		»
Affectation au service des intérêts versés aux comptes d'épargne construction	10.095.126	22.632.689
Excédent des revenus provenant de l'emploi des fonds de l'épargne construction versé au fonds de réserve correspondant	12.537.563	
Affectation à la Caisse nationale de sécurité sociale des revenus produits par les cotisations de sécurité sociale		106.957.568
Solde du compte de profits et pertes		13.010.703.812
Total		79.763.849.096

et Pertes » au 31 décembre 1958.

CREDIT		SOMMES
		francs.
Intérêts des comptes courants		2.527.674.986
Intérêts des Bons du Trésor et valeurs à court terme.	Dépôts et consignations	5.440.303.289
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	162.763.592
Arrérages de rentes et intérêts sur valeurs diverses.	Dépôts et consignations	2.255.548.660
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	395.038.203
Intérêts sur prêts	Dépôts et consignations	6.253.144.464
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	21.759.183
Produits et frais divers		1.226.842.149
Revenus des immeubles		364.439.209
Escomptes et primes de remboursement.	Dépôts et consignations	1.405.398.044
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	173.978.384
Revenus des placements du Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne		1.553.150.391
Revenus provenant de l'emploi des fonds des Caisses d'épargne		57.854.218.285
Revenus des placements du Fonds de réserve de l'épargne-construction		»
Revenus des Fonds d'épargne-construction		22.632.689
Revenus du produit des cotisations de sécurité sociale		106.957.568
Total		79.763.849.096

MOUVEMENTS DES PORTEFEUILLES de la Caisse des Dépôts

DESIGNATION DES VALEURS		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1958	
		Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
		francs.	francs.	francs.	francs.
I. — Bons du Trésor et Valeurs à court terme.					
Dépôts et Consignations.	Bons du Trésor	»	76.988.170.000	»	445.090.380.000
	Billets à ordre de diverses Compagnies de chemins de fer et de navigation	»	69.000.000	»	497.326.667
	Valeurs diverses	»	29.668.313.200	»	2.360.820.187.269
	Effets divers (Afrique du Nord).	»	71.000.000	»	1.661.500.000
	Effets représentatifs de crédits à moyen terme	»	»	»	3.279.807.298.162
	Prêts à court terme à divers	»	13.964.229.728	»	61.530.169.396
	Valeurs mobilières à imputer à divers comptes de placements	»	»	»	4.829.819.028
		»	120.760.712.928	»	6.154.236.680.522
Fonds provenant des Sociétés mutualistes.	Bons du Trésor	»	3.550.000.000	»	2.800.000.000
Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.	Bons du Trésor	»	4.900.000.000	»	7.410.000.000
Fonds provenant des Caisses d'épargne.	Bons du Trésor	»	67.902.325.000	»	291.694.065.000
	Effets représentatifs de crédits à moyen terme	»	»	»	200.467.000.000
	Valeurs diverses	»	6.000.000.000	»	234.036.000.000
		»	73.902.325.000	»	726.197.065.000
Epargne-Construction.	Bons du Trésor	»	460.000.000	»	150.000.000
I. — Total des emplois en Bons du Trésor et Valeurs à court terme		»	203.573.037.928	»	6.890.793.745.522
II. — Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses.					
Dépôts et Consignations.	Rentes 5 0/0 1920 amortissables	7.986.800	158.467.130	»	»
	Emprunt extérieur 4 0/0 1939 de la République française	1.595.000	10.426.005	»	»
	Rente 3 0/0 1945 amortissable.	5.730	143.012	»	41.364
	Rentes 3,5 % 1952-1958 amortissables	144.380.950	3.588.434.881	43.709.400	1.542.937.708

et Consignations (fonds propres) pendant l'année 1958.

ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958, évaluées au prix de revient.	
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
»	522.078.550.000	»	460.383.970.000	»	61.694.580.000
»	566.326.667	»	409.326.667	»	157.000.000
»	2.390.488.500.469	»	2.390.171.000.469	»	317.500.000
»	1.732.500.000	»	1.382.500.000	»	350.000.000
»	3.279.807.298.162	»	3.249.956.994.208	»	29.850.303.954
»	75.494.399.124	»	41.706.032.163	»	33.788.366.961
»	4.829.819.028	»	3.870.913.498	»	958.905.530
»	6.274.997.393.450	»	6.147.880.737.005	»	127.116.656.445
»	6.350.000.000	»	3.250.000.000	»	3.100.000.000
»	12.310.000.000	»	5.900.000.000	»	6.410.000.000
»	359.596.390.000	»	165.749.765.000	»	193.846.625.000
»	200.467.000.000	»	188.474.000.000	»	11.993.000.000
»	240.036.000.000	»	240.036.000.000	»	»
»	800.099.390.000	»	594.259.765.000	»	205.839.625.000
»	610.000.000	»	»	»	610.000.000
»	7.094.366.783.450	»	6.751.290.502.005	»	343.076.281.445
7.986.800	158.467.130	3.349.350	66.454.885	4.637.450	92.012.245
1.595.000	10.426.005	335.000	2.189.788	1.260 000	8.236.217
5.730	184.376	5.730	184.376	»	»
188.090.350	5.131.372.589	135.605.400	3.716.885.080	52.484.950	1.414.487.509

	DESIGNATION DES VALEURS	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1958	
		Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
		francs.	francs.	francs.	francs.
Dépôts et Consignations. (*Suite.*)	Emprunt national 5 0/0 1956 à capital indexé	9.000.000	9.181.658	4.222.410.000	4.549.829.176
	Obligations du Trésor 4 0/0 1934	69.893.000	64.761.749	25.000	21.950
	Bons de la Caisse nationale de Crédit agricole	66.241.000	64.916.180	»	94.630
	Obligations des Postes et Télégraphes	1.876.140.000	1.834.148.645	94.900.000	1.626.120
	Obligations de la Caisse autonome de gestion des Bons de la Défense nationale	954.553.000	710.708.237	213.000	187.014
	Obligations de l'Union des groupements de sinistrés de la guerre 1914-1918	3.545.000	3.290.167	»	»
	Emprunts de reconstitution garantis par l'Etat (Loi du 30 mars 1947)	654.314.008	515.038.523	90.000	89.395
	Obligations et Bons du Crédit national garantis par l'Etat.	2.218.966.000	1.736.322.042	533.760.000	11.567.551
	Emprunts de divers établissements publics à caractère industriel et commercial	7.789.852.000	6.618.070.239	204.420.000	262.649.533
	Obligations de diverses Compagnies de chemins de fer	5.333.997.800	4.966.736.164	1.055.330.000	1.063.525.914
	— de Sociétés garanties par l'Etat	220.430.000	200.263.681	»	312.187
	— du Crédit foncier de France	3.056.885.000	2.964.525.208	»	148.034
	— de la Ville de Paris.	183.106.000	152.761.139	902.000	1.596.091
	— du département de la Seine	125.584.000	113.880.398	225.000	1.752.747
	Obligations et Bons du Crédit national	298.260.000	298.083.780	»	»
	Emprunts unifiés des collectivités locales	324.210.000	316.520.595	»	»
	Emprunts des pays d'outre-mer.	2.551.498.000	2.497.491.386	»	25.755.572
	Titres remis en échange d'actions	»	»	3.300.000	485.620.000
	Parts de sociétés nationalisées.	106.634.830	73.424.667	»	27.723
	Actions de Sociétés françaises.	5.295.902.029	7.748.908.250	2.031.756.226	4.264.136.208
	Obligations de Sociétés françaises	6.395.905.000	6.372.679.926	3.586.261.985	3.634.668.988
	Actions de Sociétés étrangères.	53.827.270	691.853.956	303.108	70.641.353
	Fonds d'Etat et obligations étrangers	624.470.000	854.023.436	13.200.000	246.997.830
		38.367.182.417	42.565.061.054	11.790.805.719	16.164.227.088

ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958, évaluées au prix de revient.	
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
4.231.410.000	4.559.010.834	285.635.000	389.787.984	3.945.775.000	4.169.222.850
69.918.000	64.783.699	»	200	69.918.000	64.783.499
66.241.000	65.010.810	4.731.500	4.731.500	61.509.500	60.279.310
1.971.040.000	1.835.774.765	217.390.000	122.547.500	1.753.650.000	1.713.227.265
954.766.000	710.895.251	»	9.585	954.766.000	710.885.666
3.545.000	3.290.167	»	»	3.545.000	3.290.167
654.404.008	515.127.918	822.752	719.562	653.581.256	514.408.356
2.752.726.000	1.747.889.593	593.985.000	61.743.919	2.158.741.000	1.686.145.674
7.994.272.000	6.880.719.772	241.550.000	277.035.188	7.752.722.000	6.603.684.584
6.389.327.800	6.030.262.078	1.088.837.575	1.093.576.266	5.300.490.225	4.936.685.812
220.430.800	200.575.866	43.970.000	43.970.000	176.460.000	156.605.868
3.056.885.000	2.964.673.242	108.620.000	106.838.218	2.948.265.000	2.857.835.024
184.008.000	154.357.230	7.588.000	7.538.915	176.420.000	146.818.315
125.809.000	115.633.145	6.315.000	7.456.210	119.494.000	108.176.935
298.260.000	298.083 780	11.480.000	11.480.000	286.780.000	286.603.780
324.210.000	316.520.595	17.710.000	17.289.965	306.500.000	299.230.630
2.551.498.000	2.523.246.958	851.680.000	866.946.700	1.699.818.000	1.656.300.258
3.300.000	485.620.000	3.300.000	485.620.000	»	»
106.634.830	73.452.390	1.844.484	1.441.056	104.790.346	72.011.334
7.327.658.255	12.013.044.458	411.438.607	1.103.064.331	6.916.219.648	10.909.980.127
9.982.166.985	10.007.348.914	53.587.170	104.606.249	9.928.579.815	9.902.742.665
54.130.378	762.495.309	5.517.835	89.196.277	48.612.543	673.299.032
637.670.000	1.101.021.266	46.165.000	236.641.586	591.505.000	864.379.680
50.157.988.136	58.729.288.142	4.141.463.403	8.817.955.340	46.016.524.733	49.911.332.802

	DESIGNATION DES VALEURS	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1958	
		Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
		francs.	francs.	francs.	francs.
Fonds provenant des Sociétés mutualistes.	Rentes 5 0/0 1920 amortissables	2.099.700	40.699.161	»	»
	— 3,5 0/0 1952 amortissables	48.591.900	1.178.742.143	»	35.763.552
	Bons d'équipement industriel et agricole 5 0/0 1956	»	»	18.040.000	16.610.117
	Emprunt national 5 0/0 1956 à capital garanti	188.000.000	188.000.000	1.870.760.000	2.043.754.555
	Obligations du Trésor 4 1/2 0/0 1933	6.750.000	6.415.451	»	»
	Obligations du Trésor 4 0/0 amortissables 1934	9.627.000	7.066.993	»	»
	Bons 5 0/0 1957 à prime indexée	»	»	26.780.000	26.355.158
	Emprunts de la Caisse nationale de Crédit agricole	1.300.000.000	1.274.000 000	»	»
	Emprunts de reconstitutions garantis par l'Etat (loi du 30 mars 1947)	344.300.000	292.459.615	»	»
	Obligations et Bons du Crédit national garantis par l'Etat	914.625.000	600.834.410	513.880.000	432.073.027
	— 5 % 1938 de la Caisse autonome de la Défense nationale	43.290.000	42.283.749	»	»
	— de la Caisse autonome de gestion des Bons de la Défense nationale	291.802.000	214.589.170	»	2.534
	— des Postes et Télégraphes	21.400.000	15.854.332	33.265.000	11.288.524
	— du département de la Seine	28.237.000	18.954.177	61.523.000	59.257.569
	Emprunts de divers Etablissements publics à caractère industriel et commercial	668.845.000	664.733.756	732.167.000	826.508.469
	Obligations de diverses Compagnies de chemins de fer	719.872.000	634.194.050	17.665.000	13.314.999
	— du Crédit foncier de France	213.068.000	199.773.989	239.670.000	237.703.449
	— de la Ville de Paris.	624.686.000	587.701.689	»	1.646.559
	— de Sociétés françaises	235.720.000	235.275.140	344.900.000	326.709.867
	Emprunts de pays d'outre-mer.	47.363.500	46.514.010	840.000	619.773
	— garantis par l'Etat de divers pays d'outre-mer	10.828.500	7.767.170	1.909.000	1.618.636
		5.719.105.600	6.255.859.005	3.861.399.000	4.033.226.788

ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958, évaluées au prix de revient.	
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
2.099.700	40.699.161	1.149.700	22.285.005	950.000	18.414.156
48.591.900	1.214.505.695	24.500.000	630.084.467	24.091.900	584.421.228
18.040.000	16.610.117	»	67.656	18.040.000	16.542.461
2.058.760.000	2.231.754.555	161.760.000	194.994.390	1.897.000.000	2.036.760.165
6.750.000	6.415.451	»	»	6.750.000	6.415.451
9.627.000	7.066.993	»	»	9.627.000	7.066.993
26.780.000	26.355.158	»	352.340	26.780.000	26.002.818
1.300.000.000	1.274.000.000	»	»	1 300.000.000	1.274.000.000
344.300.000	292.459.615	»	»	344.300.000	292.459.615
1.428.505.000	1.032.907.437	268.455.000	198.091.782	1.160.050.000	834.815.655
43.290.000	42.283.749	»	»	43.290.000	42.283.749
291.802.000	214.591.704	17.000	17.000	291.785.000	214.574.704
54.665.000	27.142.856	21.400.000	420.837	33.265.000	26.722.019
89.760.000	78.211.746	551.000	579.802	89.209.000	77.631.944
1.401.012.000	1.491.242.225	49.326.000	62.935.871	1.351.686.000	1.428.306.354
737.537.000	647.509.049	16.900.000	18.262.081	720.637.000	629.246.968
452.738.000	437.477.438	11.930.000	21.758.640	440.808.000	415.718.798
624.686.000	589.348.248	27.348.000	27.984.588	597.338.000	561.363.660
580.620.000	561.985.007	18.360.000	21.319.305	562.260.000	540.665.702
48.203.500	47.133.783	»	25.359	48.203.500	47.108.424
12.737.500	9.385.806	4.945.000	3.603.347	7.792.500	5.782.459
9.580.504.600	10.289.085.793	606.641.700	1.202.782.470	8.973.862.900	9.086.303.323

	DESIGNATION DES VALEURS	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1958	
		Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
		francs.	francs.	francs.	francs.
Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.	Emprunt national 5 % 1956 à capital garanti	470.000.000	470.000.000	1.336.515.000	1.469.086.509
	Rentes 3,5 % 1952 amortissables	78.750.000	2.104.830.530	»	18.170.056
	Bons d'équipement industriel et agricole 5 % 1956	470.000.000	470.000.000	»	1.500.000
	Obligations du Trésor 3,5 % 1943	22.800.000	17.702.932	»	4.277.647
	— du Trésor 2, 4, 6 ou 8 ans 1952	2.561.290.000	2.558.741.269	»	»
	— de la Caisse autonome de gestion des Bons de la Défense nationale	483.315.000	374.594.220	»	1.487.496
	— de l'Union des groupements de sinistrés de la guerre 1914-1918	6.330.000	6.145.662	»	»
	— de diverses Compagnies de chemins de fer	2.459.110.000	2.384.643.776	»	1.150.610
	Emprunts de divers établissements publics à caractère industriel et commercial	3.090.230.000	2.998.627.242	»	6.635.196
	Obligations du Crédit foncier de France	1.839.155.000	1.788.913.259	»	5.180.075
	— de la Ville de Paris.	69.692.000	69.255.050	»	94.112
	Emprunts unifiés des collectivités locales	304.000.000	300.260.800	»	»
	Emprunts garantis par l'Etat de divers pays d'outre-mer	8.500	6.307	»	903
	Titres remis en échange d'actions et de parts de sociétés nationalisées	120.905.952	104.706.512	»	»
	Fonds d'Etat et obligations étrangers	31.775.000	71.250	»	»
		12.007.361.452	13.648.498.809	1.336.515.000	1.507.582.694
Fonds provenant des Caisses d'épargne.	Rentes 3 %	460	15.333	»	356
	— 5 0/0 1920 amortissables	40.331.900	873.906.021	»	»
	— 3,5 0/0 1952 amortissables	2.986.297.300	75.271.548.184	»	»
	Obligations du Trésor 4,5 0/0 1933	97.878.000	97.616.280	»	»
	Obligations du Trésor 4 0/0 amortissables 1934	646.252.000	538.084.525	»	»
	Obligations du Trésor 4,5 0/0 1935 (Défense nationale)	244.579.000	232.350.050	»	720.000
	Obligations du Trésor à 2, 4, 6 ou 8 ans 1952	8.067.310.000	8.063.790.448	»	»
	Bons d'épargne à cinq ans	2.500.030.000	2.475.030.000	»	»

ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958, évaluées au prix de revient.	
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
1.806.515.000	1.939.086.599	114.155.000	173.549.529	1.692.360.000	1.765.537.070
78.750.000	2.123.000.586	7.263.200	212.300.915	71.486.800	1.910.699.671
470.000.000	471.500.000	30.000.000	31.500.000	440.000.000	440.000.000
22.800.000	21.980.579	22.800.000	21.980.579	»	»
2.561.290.000	2.558.741.269	»	»	2.561.290.000	2.558.741.269
483.315.000	376.081.716	8.900.000	8.900.000	474.415.000	367.181.716
6.330.000	6.145.662	»	»	6.330.000	6.145.662
2.459.110.000	2.385.794.386	289.080.000	289.910.760	2.170.030.000	2.095.883.626
3.090.230.000	3.005.262.438	237.450.000	238.425.729	2.852.780.000	2.766.836.709
1.839.155.000	1.794.093.334	67.620.000	70.250.000	1.771.535.000	1.723.843.334
69.692.000	69.349.162	3.700.000	3.788.605	65.992.000	65.560.557
304.000.000	300.260.800	8.000.000	7.901.600	296.000.000	292.359.200
8.500	7.210	3.500	3.500	5.000	3.710
120.905.952	104.706.512	»	»	120.905.952	104.706.512
31.775.000	71.250	»	»	31.775.000	71.250
13.343.876.452	15.156.681.503	788.971.700	1.058.511.217	12.554.904.752	14.097.570.286
460	15.689	460	15.689	»	»
40.331.900	873.906.021	»	»	40.331.900	873.906.021
2.986.297.300	75.271.548.184	»	»	2.986.297.300	75.271.548.184
97.878.000	97.616.280	485.000	483.703	97.393.000	97.132.577
646.252.000	538.084.525	28.800.000	»	646.252.000	538.084.525
244.579.000	233.070.050	»	28.080.000	215.779.000	204.990.050
8.067.310.000	8.063.790.448	»	»	8.067.310.000	8.063.790.448
2.500.030.000	2.475.030.000	»	»	2.500.030.000	2.475.030.000

DESIGNATION DES VALEURS		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1958	
		Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
		francs.	francs.	francs.	francs.
Fonds provenant des Caisses d'épargne (*suite*).	Bons d'équipements industriel et agricole 5 0/0 1956.....	4.700.000.000	4.700.000.000	»	15.000.000
	Obligations du Trésor 3,5 0/0 1944	2.315.000	1.866.652	»	365.275
	Bons de la Caisse nationale de Crédit agricole	62.342.000	56.978.179	»	»
	Obligations des postes et télégraphes	491.783.000	473.067.974	»	»
	Obligations de la Caisse autonome	2.693.979.000	2.665.573.711	»	»
	Emprunt de reconstitution garanti par l'Etat.....	8.879.380.000	7.255.107.730	»	»
	Obligations et Bons du Crédit national garantis par l'Etat.	4.631.275.000	4.379.273.702	305.410.000	289.494.241
	Emprunts de divers établissements publics à caractère industriel et commercial.....	16.046.361.000	15.297.545.789	3.000.000.000	3.020.570.406
	Obligations et Bons du Crédit national	13.237.170.000	13.237.170.000	»	12.620.000
	— de diverses Compagnies de Chemins de fer	4.861.107.500	4.437.588.716	»	10.906.782
	— garanties par l'Etat de diverses Compagnies de navigation	1.750.000.000	1.750.000.000	»	»
	— de sociétés garanties par l'Etat..	8.398.930.000	8.185.705.963	»	1.069.956
	— du Crédit foncier de France	26.312.646.500	26.101.178.054	»	1.826.311
	— de la Ville de Paris.	190.826.000	178.133.097	»	495.397
	— et Bons de départements et villes..	373.036.000	368.056.972	»	496.183
	Emprunts de pays d'outre-mer.	486.365.000	437.707.717	»	942.191
	— garantis par l'Etat de divers pays d'outre-mer	56.559.500	53.226.376	11.844.000	10.385.085
	Titres remis en échange d'actions et de parts de sociétés nationalisées	211.311.776	161.973.102	»	394.390
	Actions de sociétés françaises.	1.891.937.499	2.211.241.977	393.520.972	625.878.600
	Obligations de sociétés françaises	7.358.658.000	7.294.106.605	19.314.600	23.462.686
	Actions de sociétés étrangères.	82.322.031	124.694.120	8	3.216
	Fonds d'Etat et obligations étrangers	21.497.265	2.763.568	»	1.756.736
		117.322.480.731	186.925.300.845	3.730.089.580	4.016.387.811
II. — Total des emplois en rentes sur l'Etat et valeurs diverses.....		173.416.130.200	249.394.719.713	20.718.809.299	25.721.424.381

ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958, évaluées au prix de revient.	
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
4.700.000.000	4.715.000.000	300.000.000	315.000.000	4.400.000.000	4.400.000.000
2.315.000	2.231.927	2.315.000	2.231.927	»	»
62.342.000	56.978.179	62.342.000	56.978.179	»	»
491.783.000	473.067.974	»	»	491.783.000	473.067.974
2.693.979.000	2.665.573.711	»	»	2.693.979.000	2.665.573.711
8.879.380.000	7.255.107.730	3.990.000	4.028.790	8.875.390.000	7.251.078.940
4.936.685.000	4.668.767.943	371.010.000	352.776.699	4.565.675.000	4.315.991.244
19.046.361.000	18.318.116.195	476.930.000	486.324.640	18.569.431.000	17.831.791.555
13.237.170.000	13.249.790.000	699.760.000	712.380.000	12.537.410.000	12.537.410.000
4.861.107.500	4.448.495.498	665.060.000	673.314.225	4.196.047.500	3.775.181.273
1.750.000.000	1.750.000.000	22.720.000	22.720.000	1.727.280.000	1.727.280.000
8.398.930.000	8.186.775.919	135.310.000	135.268.088	8.263.620.000	8.051.507.831
26.312.646.500	26.103.004.365	783.185.000	783.047.216	25.529.461.500	25.319.957.149
190.826.000	178.628.494	4.522.000	4.700.414	186.304.000	173.928.080
373.036.000	368.553.155	15.406.000	15.850.081	357.630.000	35.703.074
486.365.000	438.649.908	35.610.000	35.610.000	450.755.000	403.039.908
68.403.500	63.611.461	16.759.000	15.283.910	51.644.500	48.327.551
211.311.776	162.367.492	12.652.857	10.616.266	198.658.919	151.751.226
2.285.458.471	2.837.120.577	236.022.777	544.872.846	2.049.435.694	2.292.247.731
7.377.972.600	7.317.569.291	321.662.020	327.682.831	7.056.310.580	6.989.886.460
82.322.039	124.697.336	40.415	33.372.895	82.281.624	91.324.441
21.497.265	4.520.304	2.686.290	2.617.145	18.810.975	1.903.159
121.052.570.311	190.941.688.656	4.197.268.819	4.563.255.544	116.855.301.492	186.378.433.112
194.134.939.499	275.116.14.094	9.734.345.622	15.642.504.571	184.400.593.877	259.473.639.523

	DESIGNATION DES VALEURS	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1958	
		Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
		francs.	francs.	francs.	francs.
	III. — **Prêts.**				
Dépôts et Consignations.	Obligations du Trésor représentatives de semestrialités émises en échange d'obligations de l'emprunt extérieur 4 0/0 1939	»	561.852.662	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (loi du 11 octobre 1940)	»	1.136.125.210	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Avances à moyen terme et à long terme pour travaux d'équipement rural. — Décret-loi du 17 juin 1938)	»	14.538.164	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Electrification des campagnes. — Loi du 2 août 1923)	»	12.028.125	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Prêts à long terme à l'agriculture. — Loi du 4 août 1929)	»	12.407.169	»	»
	Annuités délivrées en payement d'indemnités de dommages de guerre (loi du 31 juillet 1920, art. 152)	»	2.221.405	»	35.195
	Annuités de Compagnies de chemins de fer garanties par l'Etat	»	32.755.406	»	»
	Obligations du Trésor représentatives de semestrialités terminables en 1975	»	694.970.865	»	»
	Prêts aux départements, communes et établissements publics	»	67.451.942.775	»	236.980
	Annuités en recouvrement, sur prêts aux départements, communes et établissements publics	»	9.187.564	»	5.131.366.055
	Prêts sur obligations aux départements, communes, colonies et établissements publics	»	9.537.473	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités terminables en 2009	»	3.436.073.908	»	»
	Prêts à divers	»	2.621.556.856	»	412.387.225
	Prêts aux sociétés immobilières	»	32.282.249.896	»	16.797.613.000
		»	108.277.447.478	»	22.341.638.455

ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958, évaluées au prix de revient.	
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
»	561.852.662	»	29.882.601	»	531.970.061
»	1.136.125.210	»	82.378.048	»	1.053.747.162
»	14.538.164	»	1.322.817	»	13.215.347
»	12.028.125	»	1.094.430	»	10.933.695
»	12.407.169	»	1.128.919	»	11.278.250
»	2.256.600	»	550.921	»	1.705.679
»	32.755.406	»	32.755.406	»	»
»	694.970.865	»	30.162.263	»	664.808.602
»	67.452.179.755	»	2.296.769.978	»	65.155.409.777
»	5.140.553.619	»	5.131.366.055	»	9.187.564
»	9.537.473	»	565.414	»	8.972.059
»	3.436.073.908	»	18.635.176	»	3.417.438.732
»	3.033.944.081	»	675.206.211	»	2.358.737.870
»	49.079.862.896	»	594.366.390	»	48.485.496.506
»	130.619.085.933	»	8.896.184.629	»	121.722.901.304

DESIGNATION DES VALEURS		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1958	
		Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
		francs.	francs.	francs.	francs.
Fonds provenant des sociétés mutualistes.	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (loi du 2 août 1923).....	»	1.726.012	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités terminables en 2009.....	»	289.556.790	»	»
		»	291.282.802	»	»
Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Habitations à bon marché. — Crédit immobilier et loyers moyens. — Lois des 5 décembre 1922 et 13 juillet 1928)..	»	2.103.560.862	»	1.588.360.368
	Annuités mobilisées du Fonds national pour le développement des add. dans les communes rurales (Décret du 11 octobre 1954).....	»	905.046.000	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités terminables en 2009.....	»	887.974.156	»	»
	Prêts aux départements, communes et établissements publics	»	5.486.092.474	»	392.355.000
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités H.L.M. améliorées (Loi du 28 juin 1930, art. 5).....	»	»		23.498.555
	Avances aux Caisses d'épargne (Loi du 20 juillet 1895, art. 6).....	»	2.087.687	»	»
		»	9.384.761.179	»	2.004.213.923
Fonds provenant des Caisses d'épargne.	Obligations du Trésor représentatives de semestrialités terminables en 1958.....	»	105.969.915	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Habitations à loyer modéré. — Crédit immobilier et loyers moyens. — Lois des 5 décembre 1922 et 13 juillet 1928)..	»	223.251.963.348	»	30.000.000.000
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Electrification des campagnes. — Loi du 2 août 1923).....	»	2.915.757	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Prêts aux communes rurales. — Loi du 30 décembre 1928, art. 142)	»	224.249	»	»

ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958, évaluées au prix de revient.	
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
»	1.726.012	»	1.726.012	»	»
»	289.556.790	»	1.570.380	»	287.986.410
»	291.282.802	»	3.296.392	»	287.986.410
»	3.691.921.230	»	108.130.651	»	3.583.790.579
»	905.046.000	»	25.956.113	»	879.089.887
»	887.974.156	»	4.815.832	»	883.158.324
»	5.878.447.474	»	167.767.383	»	5.710.680.091
»	23.498.555	»	4.963.718	»	18.534.837
»	2.087.687	»	153.763	»	1.933.924
»	11.388.975.102	»	311.787.460	»	11.077.187.642
»	105.969.915	»	105.969.915	»	»
»	253.251.963.348	»	5.556.722.587	»	247.695.240.761
»	2.915.757	»	925.631	»	1.990.126
»	224.249	»	64.260	»	159.989

DESIGNATION DES VALEURS		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1958	
		Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
		francs.	francs.	francs.	francs.
Fonds provenant des Caisses d'épargne. (*Suite.*)	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Prêts à long terme à l'agriculture. — Loi du 4 août 1929).....	»	1.590.554	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Prêts aux sinistrés du Sud-Ouest. Loi du 8 avril 1930, art. 9)..	»	1.022.690	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Habitations à loyer modéré améliorées. — Loi du 28 juin 1930, art. 5).....	»	35.356.952	»	»
	Obligations du Trésor représentatives de semestrialités terminables en 1975.....	»	6.613.366.293	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités terminables en 2009.....	»	41.271.494.468	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités terminables en 1969.....	»	1.434.453.502	»	»
	Annuités des Cies de chemins de fer garanties par l'Etat..	»	13.472.069	»	»
	Annuités mobilisées du Fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales (décret du 1er octobre 1954).	»	»	»	5.125.546.000
	Recouvrements sur prêts aux départements, communes, colonies et établissements publics.....	»	»	»	7.139.003.694
	Prêts sur obligations aux départements, communes, colonies et établissements publics	»	159.783.023.665	»	32.724.779.382
	Prêts consentis sur l'initiative des Caisses d'épargne (loi du 24 juin 1950).....	»	292.056.289.905	»	73.398.425.203
	Recouvrements sur prêts consentis sur l'initiative des Caisses d'épargne.....	»	»	»	12.103.553.405
	Prêts à diverses sociétés françaises garantis par l'Etat...	»	8.194.046.902	»	300.000.000
		»	732.765.190.269	»	160.791.307.684
III. — Total des emplois en prêts.....		»	850.718.681.728	»	185.137.160.062

ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958, évaluées au prix de revient.	
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
»	1.590.554	»	1.590.554	»	»
»	1.022.690	»	1.022.690	»	»
»	35.356.952	»	18.084.444	»	17.272.508
»	6.613.366.293	»	286.204.699	»	6.327.161.594
»	41.271.494.468	»	223.831.496	»	41.047.662.972
»	1.434.453.502	»	88.566.588	»	1.345.886.914
»	13.472.069	»	13.472.069	»	»
»	5.125.546.000	»	»	»	5.125.546.000
»	7.139.003.694	»	7.139.003.694	»	»
»	192.507.803.047	»	4.972.115.469	»	187.535.687.578
»	365.454.715.108	»	9.416.709.587	»	356.038.005.521
»	12.103.553.405	»	12.103.553.405	»	»
»	8.494.046.902	»	415.077.703	»	8.078.969.199
»	893.556.497.953	»	40.342.914.791	»	853.213.583.162
»	1.035.855.841.790	»	49.554.183.272	»	986.301.658.518

DESIGNATION DES VALEURS	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1958	
	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Dépôts et Consignations. — IV. — **Participations dans les Sociétés civiles d'étude et d'équipement**	»	»	»	1.500.000
V. — **Placements immobiliers.**				
Dépôts et Consignations. — Participations dans les sociétés immobilières (sociétés civiles)	»	15.136.403.865	»	6.432.879.135
Participations dans les sociétés immobilières (sociétés commerciales)	»	1.593.478.930	»	700.943.660
Immeubles de rapport	»	5.359.359.790	»	1.523.429.640
V. — Total des placements immobiliers.	»	22.089.242.585	»	8.657.252.435
VI. — **Immeubles de la Direction générale et de ses succursales**	»	63.447.534	»	»
RECAPITULATION				
I. — *Bons du Trésor et valeurs à court terme*	»	203.573.037.928	»	6.890.793.745.522
II. — *Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.*	173.416.130.200	249.394.719.713	20.718.809.299	25.721.424.381
III. — *Prêts*	»	850.718.681.728	»	185.137.160.062
IV. — *Participations dans les Sociétés civiles d'étude et d'équipement*	»	»	»	1.500.000
V. — *Placements immobiliers*	»	22.089.242.585	»	8.657.252.435
VI. — *Immeubles de la Direction générale et de ses succursales*	»	63.447.534	»	»
	173.416.130.200	1.325.839.129.488	20.718.809.299	7.110.311.082.400

ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958, évaluées au prix de revient.	
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
»	1.500.000	»	»	»	1.500.000
»	21.569.283.000	»	»	»	21.569.283.000
»	2.294.422.590	»	»	»	2.294.422.590
»	6.882.789.430	»	221.696.461	»	6.661.092.969
»	30.746.495.020	»	221.696.461	»	30.524.798.559
»	63.447.534	»	»	»	63.447.534
»	7.094.366.783.450	»	6.751.290.502.005	»	343.076.281.445
194.134.939.499	275.116.144.094	9.734.345.622	15.642.504.571	184.400.593.877	259.473.639.523
»	1.035.855.841.790	»	49.554.183.272	»	986.301.658.518
»	1.500.000	»	»	»	1.500.000
»	30.746.495.020	»	221.696.461	»	30.524.798.559
»	63.447.534	»	»	»	63.447.534
194.134.939.499	8.436.150.211.888	9.734.345.622	6.816.708.886.309	184.400.593.877	1.619.441.325.579

CAISSES D'EPARGNE

BILAN au 31 décembre 1957. — Opérations de

DESIGNATION DES COMPTES		SITUATION AU 31 DECEMBRE 1957	
		Actif.	Passif.
		francs.	francs.
Comptes courants ordinaires au Trésor et à la Banque de France		3.030.319.197	»
Comptes courants à préavis au Trésor		71.000.000.000	»
Bons du Trésor et valeurs à court terme		73.902.325.000	»
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses		186.925.300.845	»
Prêts		732.765.190.269	»
Caisses d'épargne ordinaires.	Paris	»	122.404.301.396
	Départements	»	(1) 929.691.157.365
	France d'outre-mer	»	(1) 18.262.387.990
Caisses d'épargne, l/c de chèques émis pour le règlement de transferts et opérations réciproques		16.275.023	»
Caisses d'épargne, opérations restant à constater au compte courant		5.772.883.620	»
Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance		»	316.703.125
Caisses d'épargne, l/c de provisions pour le payement des ristournes sur prêts consentis sur leur proposition		»	2.737.744.078
Totaux		1.073.412.293.954	1.073.412.293.954

(1) La différence entre les chiffres du présent état et ceux du rapport blanc de l'année 1957 provient du fait que les ont été regroupés à partir de 1958 avec ceux des Caisses d'épargne de la France d'outre-mer.

ORDINAIRES

l'année 1958. — Bilan au 31 décembre 1958.

OPERATIONS DE L'ANNEE 1958				SITUATION AU 31 DECEMBRE 1958	
Crédit.	Débit.	Excédent de crédit.	Excédent de débit.	Actif.	Passif.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
1.315.263.185.511	1.314.524.509.633	738.675.878	»	2.291.643.319	»
414.000.000.000	343.000.000.000	71.000.000.000	»	»	»
594.259.765.000	726.197.065.000	6.000.000.000	137.937.300.000	205.839.625.000	»
4.563.255.544	4.016.387.811	3.162.119.253	2.615.251.520	186.378.433.112	»
40.342.914.791	160.791.307.684	854.810.049	121.303.202.942	853.213.583.162	»
28.526.720.798	3.514.949.260	25.011.771.538	»	»	147.416.072.934
238.537.049.639	84.663.117.556	153.873.932.083	»	»	1.083.565.089.448
6.393.906.813	2.227.276.977	4.166.629.836	»	»	22.429.017.826
1.487.132.118	1.505.148.178	»	18.016.060	34.291.083	»
353.361.231.538	359.807.935.237	»	6.446.703.699	12.219.587.319	»
5.497.666.258	2.806.536.596	2.691.129.662	»	»	3.007.832.767
3.571.513.197	2.750.107.275	821.405.922	»	»	3.559.150.000
3.005.804.341.207	3.005.804.341.207	268.320.474.221	268.320.474.221	1.259.977.162.995	1.259.977.162.995

soldes des Caisses d'épargne d'Algérie figurant précédemment avec les soldes des Caisses d'épargne des départements

Caisses d'épargne ordinaires.

Situation au 31 décembre 1958 du portefeuille constitué au moyen des fonds déposés par les Caisses d'épargne ordinaires.

DESIGNATION DES VALEURS	REVENUS NETS	VALEUR portée au bilan.	EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1958 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
	francs.	francs.	francs.
Bons du Trésor	6.803.413.125	193.846.625.000	193.846.625.000
Valeurs diverses	539.685.000	11.993.000.000	11.993.000.000
Rente 5 % 1920-1950 amortissable	40.331.900	873.906.021	947.799.650
— 3,50 0/0 1952 amortissable	2.986.297.300	75.271.548.184	85.152.134.440
Obligations du Trésor 4,50 0/0 1933-1948	4.382.685	97.132.577	92.425.957
— — 4 0/0 1934 amortissables	25.850.080	538.084.525	602.306.864
— — 4,50 0/0 1935 (Défense nationale)	9.710.055	204.990.050	204.990.050
— — 1952 à 2, 4, 6, ou 8 ans.	403.365.500	8.063.790.448	8.599.752.460
Bons d'épargne à 5 ans	75.000.900	2.475.030.000	2.475.030.000
Bons d'Equipement industriel et agricole 5 0/0 1956	220.000.000	4.400.000.000	4.523.200.000
Obligations des Postes, Télégraphes, Téléphones	19.671.320	473.067.974	491.783.000
Obligations de la Caisse autonome d'amortissement	109.741.630	2.665.573.711	1.982.508.034
Emprunts de reconstitution garantis par l'Etat.	439.338.649	7.251.078.940	7.739.800.880
Obligations et bons du Crédit national garantis par l'Etat	210.359.300	4.315.991.244	3.991.883.625
Obligations et bons du Crédit national	646.073.565	12.537.410.000	12.537.410.000
Emprunts de divers établissements publics à caractère industriel et commercial	937.201.940	17.831.791.555	19.737.384.167
Obligations de diverses compagnies de chemins de fer	214.570.328	3.775.181.273	3.979.972.010
Obligations garanties par l'Etat de diverses Compagnies de navigation	95.000.400	1.727.280.000	1.727.280.000
— du Crédit foncier de France	1.248.136.390	25.319.957.149	25.095.104.054
— de la ville de Paris	6.687.515	173.928.680	145.388.709
— et bons de départements et villes.	17.404.545	352.703.074	331.755.130
Emprunts des pays d'outre-mer	16.381.375	403.039.908	446.537.925
A reporter	15.068.603.502	374.591.109.713	386.644.071.955

DESIGNATION DES VALEURS	REVENUS NETS	VALEUR portée au bilan.	EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1958 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
	francs.	francs.	francs.
Reports	15.068.603.502	374.591.109.713	386.644.071.955
Emprunts garantis par l'Etat de divers pays d'outre-mer	2.230.650	48.327.551	42.800.133
Titres remis en échange d'actions et de parts de sociétés nationalisées	10.033.697	151.751.226	188.640.765
Obligations de sociétés garanties par l'Etat	454.783.275	8.051.507.831	8.051.476.500
— de sociétés françaises	414.824.302	6.989.886.460	6.827.712.448
Actions de sociétés françaises	181.893.271	2.292.247.731	8.359.873.245
— de sociétés étrangères	39.369.593	91.324.441	873.103.800
Fonds d'Etat et obligations étrangers	940.549	1.903.159	1.903.159
Obligations du Trésor terminables en 1969	71.332.006	1.345.886.914	1.345.886.914
— — — en 2009	1.765.047.280	41.047.662.972	41.047.662.972
Semestrialités du Trésor 1945-1975	189.814.848	6.327.161.594	6.327.161.594
Obligations du Trésor représentatives d'annuités, savoir :			
Lois des 5 décembre 1922 et 13 juillet 1928 (H.L.M.-Crédit Immobilier-Loyers modérés)	12.548.618.580	247.695.240.761	247.695.240.761
Loi du 2 août 1923 (électrification des campagnes)	97.912	1.990.126	1.990.126
Loi du 30 décembre 1928, article 142 (prêts aux communes rurales)	7.872	159.989	159.989
Loi du 28 juin 1930, article 5 (H. L. M. améliorées)	821.084	17.272.508	17.272.508
Annuités mobilisées du Fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales (décret du 1er octobre 1954)	281.905.030	5.125.546.000	5.125.546.000
Prêts sur obligations aux départements, communes, colonies, établissements publics	10.501.998.504	187.535.687.578	187.535.687.578
Prêts consentis sur l'initiative des Caisses d'épargne (loi du 24 juin 1950)	19.930.874.477	355.908.472.806	355.908.472.806
Prêts consentis sur l'initiative des Caisses d'épargne (loi du 24 juin 1950) (adduction d'eau, décret du 1er octobre 1954)	7.124.300	129.532.715	129.532.715
Prêts à diverses sociétés françaises garantis par l'Etat	444.343.306	8.078.969.199	8.078.969.199
Totaux	61.914.664.038	1.245.431.641.274	1.264.203.075.167

FONDS DE RESERVE ET DE GARANTIE DES CAISSES D'EPARGNE

BILAN au 31 décembre 1957. — Opérations de l'année 1958. — Bilan au 31 décembre 1958.

DESIGNATION des comptes.	SITUATION au 31 décembre 1957.		OPERATIONS DE L'ANNEE 1958				SITUATION au 31 décembre 1958.	
	Actif.	Passif.	Crédit.	Débit.	Excédent de crédit.	Excédent de débit.	Actif.	Passif.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Comptes courants au Trésor et à la Banque de France.	1.445.685.064	»	16.826.252.231	17.632.537.326	»	806.285.095	2.251.970.159	»
Bons du Trésor et valeurs à court terme	4.900.000.000	»	5.900.000.000	7.410.000.000	»	1.510.000.000	6.410.000.000	»
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses...	13.648.498.809	»	1.058.511.217	1.507.582.694	846.465.593	1.295.537.070	14.097.570.286	»
Prêts	9.384.761.179	»	311.787.460	2.004.213.923	30.925.708	1.723.352.171	11.077.187.642	»
Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.	»	29.371.945.052	10.145.265.157	5.880.041.497	4.265.223.660	»	»	33.637.168.712
Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance	»	7.000.000	241.289.843	48.730.468	192.559.375	»	»	199.559.375
Totaux	29.378.945.052	29.378.945 052	34.483.105.908	34.483.105.908	5.335.174.336	5.335.174.336	33.836.728.087	33.836.728.087

FONDS DE RESERVE ET DE GARANTIE DES CAISSES D'EPARGNE

Situation du portefeuille au 31 décembre 1958.

DESIGNATION DES VALEURS	REVENUS NETS	VALEUR portée au bilan.	EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1958 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
	francs.	francs.	francs.
Bons du Trésor à 2 ans	224.350.000	6.410.000.000	6.410.000.000
Rente 3,50 0/0 1952	71.486.800	1.910.699.671	2.038.395.040
Emprunt national 5 0/0 1956	84.618.000	1.765.537.070	1.963.137.600
Bons d'équipement industriel et agricole 5 0/0 1956	22.000.000	440.000.000	452.320.000
Obligations du Trésor à 2, 4, 6 ou 8 ans	128.064.500	2.558.741.269	2.730.335.140
Obligations de la Caisse autonome de gestion des bons de la défense nationale	18.976.600	367.181.716	336.834.650
Obligations de l'Union des groupements de sinistrés de la guerre 1914-1918	253.200	6.145.662	5.855.250
Obligations de diverses compagnies de chemins de fer	133.054.697	2.095.883.626	2.154.059.790
Emprunts de divers Etablissements publics à caractère industriel et commercial	139.282.525	2.766.836.709	3.147.844.143
Obligations du Crédit foncier de France	103.497.600	1.723.843.334	1.724.852.620
Obligations de la Ville de Paris	3.767.655	65.560.557	66.099.615
Emprunts garantis par l'Etat de divers pays d'outre-mer	150	3.710	4.800
Emprunts unifiés des collectivités locales	17.760.000	292.359.200	281.200.000
Titres remis en échange d'actions et de parts de sociétés nationalisées	8.102.572	104.706.512	119.561.120
Fonds d'Etat et obligations étrangers	560.638	71.250	29.795.375
Obligations du Trésor représentatives d'annuités savoir :			
Lois du 15 décembre 1922 et du 13 juillet 1928 (H.L.M.-C.I.-L.M.)	199.121.080	3.583.790.579	3.583.790.579
Loi du 28 juin 1930 (H.L.M. améliorées)	877.464	18.534.837	18.534.837
Obligations du Trésor représentatives d'annuités terminables en 2009	37.975.760	883.158.324	883.158.324
Prêts adduction d'eau, décret du 1er octobre 1954	48.349.944	879.089.887	879.089.887
Prêts aux départements, communes, colonies, établissements publics	314.087.405	5.710.680.091	5.710.680.091
Avances aux Caisses d'épargne	»	1.933.924	1.933.924
Totaux	1.556.186.590	31.584.757.928	32.537.482.785

EPARGNE-CONSTRUCTION

BILAN au 31 décembre 1957. — Opérations de l'année 1958. — Bilan au 31 décembre 1958.

DESIGNATION DES COMPTES	SITUATION au 31 décembre 1957.		OPERATIONS DE L'ANNEE 1958				SITUATION au 31 décembre 1958.	
	Actif.	Passif.	Crédit.	Débit.	Excédent de crédit.	Excédent de débit.	Actif.	Passif.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
I. — Epargne-Construction.								
Compte courant au Trésor	120.989.966	»	376.416.059	348.592.161	27.823.898	»	93.166.068	»
Bons du Trésor et valeurs à court terme	460.000.000	»	»	150.000.000	»	150.000.000	610.000.000	»
Caisses et organismes d'épargne-construction ... Paris	»	298.133.044	122.476.975	73.325.416	49.151.559	»	»	347.284.603
Caisses et organismes d'épargne-construction ... Départements	»	279.006.922	209.767.831	138.143.288	71.624.543	»	»	350.631.465
Caisses d'épargne et organismes d'épargne-construction. — L/C de chèques émis pour le règlement de transferts et opérations réciproques	»	»	2.409.792	2.409.792	»	»	»	»
Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance	»	3.850.000	5.250.000	3.850.000	1.400.000	»	»	5.250.000
	580.989.966	580.989.966	716.320.657	716.320.657	150.000.000	150.000.000	703.166.068	703.166.068
II. — Fonds de réserve de l'Epargne-Construction.								
Compte courant au Trésor	»	287.243	28.740.539	12.824.806	15.915.733	»	»	16.202.976
Fonds de réserve de l'épargne-construction	287.243	»	12.824.806	28.740.539	»	15.915.733	16.202.976	»
Caisse des dépôts et consignations. — S/C d'avances pour le remboursement des bonifications payées par les Caisses et organismes d'épargne-construction	»	»	(1) 28.807.165	(1) 28.807.165	»	»	»	»
	287.243	287.243	70.372.510	70.372.510	15.915.733	15.915.733	16.202.976	16.202.976

(1) La différence entre le chiffre des bonifications payées en 1958 : 28.740.539 francs et les chiffres du présent état 28.807.165 francs provient de bonifications payées à tort, et remboursées, d'ensemble 66.626 francs, figurant au débit et au crédit du compte d'avances pour le remboursement des bonifications.

EPARGNE-CONSTRUCTION

Mouvements du portefeuille pendant l'année 1958.

DESIGNATION des valeurs.	VALEURS en portefeuille au 31 décembre 1957.		EMPLOI DE FONDS de 1958.		ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS cessions effectués en 1958.		VALEURS en portefeuille au 31 décembre 1958.	
	Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Coût.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Bons du Trésor.....	»	460.000.000	»	150.000.000	»	610.000.000	»	»	»	610.000.000

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCES SUR LA VIE

SECTION GENERALE. — A. SOUS-SECTION CAPITALISATION

Récapitulation des opérations de l'année 1958.

RECETTES

Primes et surprimes reçues en 1958 :				
Assurances de rentes..	Rentes immédiates	non valorisables.....	5.065.141.334 fr.	
		valorisables.....	388.632.521 »	
	Rentes différées	Versements facultatifs individuels.....	1.130.750.068 »	
		Versements facultatifs collectifs.....	1.958.252.397 »	
		par contrats.....	253.399.655 »	
	Rentes anciens combattants.....		332.114.478 »	
	Assurances collectives de rentes et survie....		37.238.864 »	
	Rentes accidents du travail.....		2.393.591.995 »	
	Assurances temporaires d'annuités temporaires de survie.....		807.440 »	
Assurances de capitaux.	Assurances d'application générale	non valorisables...	808.895.389 »	
		valorisables.....	194.881.271 »	
	Capitaux différés (versements facultatifs)...	non valorisables...	372.098.034 »	
		valorisables.....	203.851.485 »	
	Capitaux différés (institutions).....		10.615.498 »	
	Assurances temporaires de crédit.....		1.406.666.882 »	
	Assurances de groupe décès.....		2.024.214.433 »	
Assurances de groupe invalidité.....			612.383.119 »	
Versements sur engagements de couverture.....			109.187.574 »	
Bons de prévoyance.....		à 2 ans.....	2.295.000 »	
		à 5 ans.....	7.290.000 »	
Fonds collectif de retraites.....			206.000.000 »	
			17.518.307.437 fr.	
A déduire :				
Versements reçus par les préposés en 1958 à recouvrer en 1959 seulement.....			— 172.925.581 »	
			17.345.381.856 fr.	
A ajouter :				
Versements reçus par les préposés antérieurement à 1958 et encaissés en 1958.....			+ 156.565.649 »	
			17.501.947.505 fr.	
Acomptes et avances.....			9.157.320 »	
Intérêts de retard.....			230.442 »	
Taxes afférentes aux primes et surprimes encaissées.....			130.132.088 »	
Revenus du portefeuille.....			6.851.746.621 »	
Intérêts des fonds en compte courant.....			79.966.483 »	
Remboursements et amortissements de valeurs.....			8.433.518.522 »	
Recettes aux comptes d'attente ouverts à diverses sociétés ou institutions			625.543.337 »	
Régularisations			151.206.443 »	
Recettes diverses.....			42.406.918 »	
Total des recettes de l'année.....			33.825.855.679 fr.	33.825.855.679 fr.
Solde disponible au 31 décembre 1957.....				2.322.604.510 »
Ensemble.....				36.148.460.189 fr.

Ensemble des recettes de l'année et du solde disponible au 31 décembre 1957..				36.148.460.189 fr.

DEPENSES

Dépenses sur opérations d'assurances :

Assurances de rentes.	Payements d'arrérages (régime général)	non valorisables ..	4.563.978.917 fr.	
		valorisables.	107.464.993 »	
	Accidents du travail		1.224.369.275 »	
	Remboursements de capitaux (régime général)	non valorisables ..	370.801.188 »	
		Valorisables.	»	
	Accidents du travail		76.288.184 »	
Assurances de capitaux.	Assurances d'application générale	non valorisables ..	324.697.707 »	
		valorisables.	8.143.371 »	
	Capitaux différés (versements facultatifs)	non valorisables ..	340.084.280 »	
		valorisables.	3.154.585 »	
	Capitaux différés (institutions)		3.262.372 »	
	Assurances temporaires de crédit		462.948.896 »	
	Assurances de groupe décès		1.592.424.208 »	
Assurances de groupe invalidité			434.282.746 »	
Fonds collectif de retraites			61.000.000 »	
Engagements de couverture (remboursements de versements irréguliers)			938.108 »	
Achats de valeurs			22.436.773.210 »	
Frais administratifs			1.115.106.449 »	
Honoraires médicaux			49.239.885 »	
Taxes spéciales d'assurances			183.843.366 »	
Prorata d'intérêts courus à la date d'achat des valeurs			194.444.393 »	
Dépenses aux comptes d'attente ouverts à diverses sociétés ou institutions			808.303.121 »	
Intérêts débiteurs du compte courant général			4.180.890 »	
Régularisations			154.255.735 »	
Intérêts versés à la Caisse des dépôts et consignations sur reprises de valeurs (c/38)			19.374.486 »	
Dépenses diverses			88.549.151 »	
Total des dépenses de l'année			34.627.909.516 fr.	34.627.909.516 »
Solde au 31 décembre 1958 :				
1° Opérations restant à constater au compte courant			383.870.561 fr.	1.520.550.673 fr.
2° En compte courant avec le Trésor public			1.136.680.112 »	

CAISSE NATIONALE

SECTION GENERALE. — A. SOUS-

Mouvement

DESIGNATION DES VALEURS	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.		EMPLOIS DE FONDS en 1958.	
	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
	francs.	francs.	francs.	francs.
I. — **Valeurs à court terme.**				**ASSURANCES**
Billets à ordre. — Office national de l'azote.....	»	»	1.500.000.000	1.500.000.000
Billets à ordre. — Gaz de France.....	»	»	1.000.050.000	1.000.050.000
Totaux				2.500.050.000
II. — **Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.**				
Rente 5 0/0 1920 amortissable.....	9.623.750	164.723.069	»	»
— 5 0/0 1949	35.410.000	515.576.505	2.726.000	54.520.000
Obligations. — Emprunt national 5 %.....	1.467.815.000	1.502.686.271	2.340.245.000	2.469.982.049
Obligations du Trésor.....	820.349.000	784.387.792	8.172.000	6.979.460
Bons d'équipement industriel et agricole 5 %...	63.240.000	62.647.518	15.570.000	14.394.965
Bons 5 0/0 1957 à prime indexée.....	»	»	24.650.000	23.778.278
Bons et obligations de la Caisse nationale de crédit agricole	5.200.000.000	5.126.000.000	»	»
Titres de la Caisse autonome de la reconstruction.	1.835.000	1.655.086	»	»
Obligations de la Caisse autonome de la défense nationale	23.801.000	24.047.728	741.000	723.959
Obligations des P. T. T. et de la Radio-télévision française	1.671.686.000	1.527.880.245	178.420.000	160.704.477
Obligations de la Caisse autonome d'amortissement	1.768.566.000	1.376.846.934	24.192.000	17.408.967
Emprunts de reconstitution garantis par l'Etat...	12.668.965.000	10.874.619.308	30.255.000	24.806.698
Obligations du Crédit national garanties	5.584.555.000	4.960.577.424	1.280.000	928.128
Obligations du Crédit national non garanties....	1.164.380.000	1.103.260.094	334.260.000	311.406.337
Obligations et bons de diverses compagnies de chemins de fer et de navigation	11.404.695.100	9.689.053.900	414.855.000	351.438.140
Titres remis en échange d'actions et parts de sociétés nationalisées	376.302.698	325.257.716	20.597.024	17.406.328
Obligations du Crédit Foncier de France.....	5.535.340.000	5.304.112.406	682.680.000	620.193.426

D'ASSURANCES SUR LA VIE

SECTION CAPITALISATION.

du portefeuille.

ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, CESSIONS et amortissements de valeurs effectués en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.	
Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
NON VALORISABLES					
1.500.000.000	1.500.000.000	1.000.000.000	1.000.000.000	500.000.000	500.000.000
1.000.050.000	1.000.050.000	1.000.050.000	1.000.050.000	»	»
	2.500.050.000		2.000.050.000		500.000.000
9.623.750	164.723.069	1.532.750	26.235.021	8.091.000	138.488.048
38.136.000	570.096.505	38.136.000	570.096.505	»	»
3.808.060.000	3.972.668.320	232.035.000	241.599.120	3.576.025.000	3.731.069.200
828.521.000	791.367.252	535.000	515.766	827.986.000	790.851.486
83.810.000	77.042.483	3.880.000	3.551.461	79.930.000	73.491.022
24.650.000	23.778.278	»	»	24.650.000	23.778.278
5.200.000.000	5.126.000.000	»	»	5.200.000.000	5.126.000.000
1.835.000	1.655.086	793.000	715.250	1.042.000	939.836
24.542.000	24.771.687	»	»	24.542.000	24.771.687
1.850.106.000	1.688.584.722	91.760.000	86.475.548	1.758.346.000	1.602.109.174
1.792.758.000	1.394.255.901	1.153.000	983.038	1.791.605.000	1.393.272.863
12.719.220.000	10.899.426.006	182.890.000	162.546.749	12.536.330.000	10.736.879.257
5.585.835.000	4.961.505.552	69.530.000	60.789.972	5.516.305.000	4.900.715.580
1.498.640.000	1.414.666.431	58.170.000	55.836.701	1.440.470.000	1.358.829.730
11.819.550.100	10.040.492.040	364.519.100	287.086.662	11.455.031.000	9.753.405.378
396.899.722	342.664.044	310.000	255.545	396.589.722	342.408.499
6.218.020.000	5.924.305.832	301.730.000	287.969.710	5.916.290.000	5.636.336.122

DESIGNATION DES VALEURS	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.		EMPLOIS DE FONDS en 1958.	
	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
	francs.	francs.	francs.	francs.
				ASSURANCES NON
Obligations et bons de départements et villes...	2.117.335.000	2.019.347.713	120.500.000	110.230.708
Emprunts unifiés des collectivités locales.....	1.986.290.000	1.891.744.344	693.670.000	611.224.018
Emprunts de pays d'outre-mer garantis	90.443.500	85.545.210	5.148.000	3.422.671
Emprunts de pays d'outre-mer non garantis.....	226.700.000	213.226.980	80.000	77.269
Emprunts d'établissements publics à caractère industriel et commercial	10.317.637.500	9.914.105.989	5.678.503.800	5.655.536.791
Obligations de sociétés françaises garanties.....	7.852.398.000	7.465.811.676	718.640.000	713.559.216
Obligations de sociétés françaises non garanties..	15.600.579.400	15.041.801.717	2.494.157.500	2.336.643.998
Titres et obligations d'organismes européens et internationaux	»	»	»	309.207.839
Obligations étrangères.....	»	»	»	6.973.341
Actions de sociétés françaises	433.578.500	1.003.508.686	775.963.380	2.687.722.938
Actions de sociétés étrangères	»	51.314.600	»	5.408.677
Totaux		81.029.738.911		16.514.678.678
III. — Prêts.				
Obligations du Trésor représentatives de semestrialités	»	1.751.146.776	»	»
Titres d'annuités du Trésor terminables en 2009..	»	10.848.727.732	»	»
Avances au Trésor { H. B. M.-H. L. M. et crédit immobilier.	»	1.620.486.703	»	»
Avances au Trésor { Lois sociales	»	176.514.410	»	»
Annuités P. L. M. garanties par l'Etat	»	46.119.027	»	»
Prêts sur obligations de pays d'outre-mer	»	12.115.104	»	»
Prêts aux départements et communes (obligations et contrats)	»	15.367.958.695	»	»
Prêts à divers	»	1.258.520.045	»	2.410.450.000
Totaux		31.081.588.492		2.410.450.000

ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, CESSIONS et amortissements de valeurs effectués en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.	
Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes	Prix de revient.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
VALORISABLES (*Suite et fin.*)					
2.237.835.000	2.129.578.421	75.326.000	71.285.875	2.162.509.000	2.058.292.546
2.679.960.000	2.502.968.362	60.770.000	57.874.194	2.619.190.000	2.445.094.168
95.591.500	88.967.881	380.000	374.418	95.211.500	88.593.463
226.780.000	213.304.249	226.700.000	213.226.980	80.000	77.269
15.996.141.300	15.569.642.780	957.161.100	935.685.923	15.038.980.200	14.633.956.857
8.571.038.000	8.179.370.892	90.309.000	89.426.740	8.480.729.000	8.089.944.152
18.094.736.900	17.378.445.715	351.328.000	337.354.171	17.743.408.900	17.041.091.544
»	309.207.839	»	17.404.619	»	291.803.220
»	6.973.341	»	»	»	6.973.341
1.209.541.880	3.691.231.624	19.563.000	59.403.793	1.189.978.880	3.631.827.831
»	56.723.277	»	»	»	56.723.277
	97.544.417.589		3.566.693.761		93.977.723.828
»	1.751.146.776	»	80.698.370	»	1.670.448.406
»	10.848.727.732	»	58.836.904	»	10.789.890.828
»	1.620.486.703	»	1.620.486.703	»	»
»	176.514.410	»	18.087.779	»	158.426.631
»	46.119.027	»	46.119.027	»	»
»	12.115.104	»	576.260	»	11.538.844
»	15.367.958.695	»	857.042.310	»	14.510.916.385
»	3.668.970.045	»	81.163.069	»	3.587.806.976
	33.492.038.492		2.763.010.422		30.729.028.070

DESIGNATION DES VALEURS	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.		EMPLOIS DE FONDS en 1958.	
	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
	francs.	francs.	francs.	francs.
				ASSURANCES
II. — **Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.**				
Obligations Emprunt national 5 0/0 1956	277.400.000	276.709.188	»	»
Obligations et bons de diverses compagnies de chemins de fer	396.670.000	374.423.271	150.000.000	149.250.000
Emprunts d'établissements publics à caractère industriel et commercial	474.826.000	461.352.398	561.065.200	572.031.133
Obligations de sociétés françaises non garanties..	16.968.000	15.978.998	100.000.000	100.000.000
Titres et obligations d'organismes européens et internationaux	»	»	»	34.466.022
Actions de sociétés françaises.....	64.440.000	257.115.600	29.710.000	18.946.913
Totaux		1.385.579.455		874.694.068
				FONDS COLLECTIFS
II. — **Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.**				
Obligations Emprunt national 5 % 1956.....	»	»	40.500.000	43.379.327
Bons et obligations de diverses compagnies de chemins de fer.....	»	»	31.240.000	33.107.540
Emprunts d'établissements publics à caractère industriel et commercial.....	»	»	30.807.000	30.994.188
Obligations de sociétés françaises non garanties.	»	»	12.940.000	12.025.444
Titres et obligations d'organismes européens et internationaux	»	»	»	17.393.965
Totaux.....				136.900.464
RECAPITULATION GENERALE				
I. — Valeurs à court terme	»	»	»	2.500.050.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses	»	82.415.318.366	»	17.526.273.210
III. — Prêts	»	31.081.588.492	»	2.410.450.000
Totaux		113.496.906.858		22.436.773.210

ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, CESSIONS et amortissements de valeurs effectués en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.	
Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
VALORISABLES					
277.400.000	276.709.188	17.600.000	17.600.000	259.800.000	259.109.188
546.670.000	523.673.271	26.480.000	24.901.631	520.190.000	498.771.640
1.035.891.200	1.033.388.531	35.212.000	34.772.550	1.007.679.200	998.610.981
116.968.000	115.978.998	»	»	116.968.000	115.978.998
»	34.466.022	»	»	»	34.466.022
94.150.000	276.062.513	500.000	26.490.158	93.650.000	249.572.355
	2.260.273.523		103.764.339		2.156.509.184
DE RETRAITES					
40.500.000	43.379.327	»	»	40.500.000	43.379.327
31.240.000	33.107.540	»	»	31.240.000	33.107.540
30.807.000	30.994.188	»	»	30.807.000	30.994.188
12.940.400	12.025.444	»	»	12.940.000	12.025.444
»	17.393.965	»	»	»	17.393.965
	136.900.464				136.900.464
»	2.500.050,000	»	2.000.050.000	»	500.000.000
»	99.941.591.576	»	3.670.458.100	»	96.271.133.476
»	33.492.038.492	»	2.763.010.422	»	30.729.028.070
	135.933.680.068		8.433.518.522		127.500.161.546

CAISSE NATIONALE

SECTION GENERALE. — B. SOUS-SECTION RÉPARTITION.

Récapitulation des opérations

RECETTES

	francs.	francs.
Cotisations	192.617.858	
Cotisations rétroactives virées au Fonds de réserve	856.578	
Arrérages et intérêts de valeurs	85.733.843	
Intérêts des fonds en compte courant	1.463.872	
Remboursements et amortissements de valeurs	78.408.878	
Recettes diverses	1.731.029	
Total des recettes de l'année 1958	360.812.058	360.812.058
Solde au 31 décembre 1957		29.235.053
Ensemble (*à reporter*)		390.047.111

D'ASSURANCES SUR LA VIE

RETRAITES DES AGENTS CONTRACTUELS ET TEMPORAIRES DE L'ETAT

de l'année 1958.

DEPENSES

	francs.	francs.
Report		390.047.111
Payements d'allocations	156.179.319	
Rachats (art. 16)	778.512	
Remboursements de cotisations et de versements irréguliers	55.175.572	
Frais administratifs	32.184.452	
Achats de valeurs	66.105.556	
Prorata d'intérêts courus à la date d'achat des valeurs	960.767	
Impôts forfaitaires	2.932.160	
Dépenses diverses	1.232.991	
Total des dépenses de l'année 1958	315.549.329	315.549.329
Solde au 31 décembre 1958 (opérations restant à constater au compte courant)		74.497.782

CAISSE NATIONALE

SECTION GENERALE. — B. SOUS-SECTION RÉPARTITION.

Mouvement

DESIGNATION DES VALEURS	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.		EMPLOIS DE FONDS de 1958.	
	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Rente 3 1/2 0/0 1952 amortissable.	2.374.750	64.424.750	»	»
Obligations. — Emprunt national 5 0/0 1956.....	94.640.000	93.839.798	25.000.000	26.611.650
Obligations et bons de diverses compagnies de chemins de fer.	304.000.000	302.884.055	»	»
Emprunts unifiés des collectivités locales	22.700.000	22.414.213	»	»
Emprunts d'établissements publics à caractère industriel et commercial	1.040.122.000	975.014.317	25.740.000	39.493.906
Totaux		1.458.577.133		66.105.556

D'ASSURANCES SUR LA VIE

RETRAITES DES AGENTS CONTRACTUELS ET TEMPORAIRES DE L'ETAT

du portefeuille.

ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.	
Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
2.374.750	64.424.750	»	»	2.374.750	64.424.750
119.640.000	120.451.448	7.340.000	7.389.783	112.300.000	113.061.665
304.000.000	302.884.055	50.000.000	49.980.740	254.000.000	252.903.315
22.700.000	22.414.213	1.840.000	1.816.835	20.860.000	20.597.378
1.065.862.000	1.014.508.223	20.512.000	19.221.520	1.045.350.000	995.286.703
	1.524.682.689		78.408.878		1.446.273.811

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCES SUR LA VIE

SECTION GENERALE

Récapitulation des opérations de l'année 1958.

RECETTES		
Sous-section Capitalisation	33.825.855.679 fr.	
Sous-section Répartition :		
Retraites des agents contractuels et temporaires de l'Etat.....	360.812.058 »	
Total général des recettes...	34.186.667.737 fr.	34.186.667.737 fr.
Solde au 31 décembre 1957.....		2.351.839.563 »
Ensemble		36.538.507.300 fr.
DEPENSES		
Sous-section Capitalisation	34.627.909.516 fr.	
Sous-section Répartition :		
Retraites des agents contractuels et temporaires de l'Etat.....	315.549.329 »	
Total général des dépenses..	34.943.458.845 fr.	34.943.458.845 »
Solde au 31 décembre 1958 — 1° Opérations restant à constater au compte courant	458.368.343 fr.	1.595.048.455 fr.
Solde au 31 décembre 1958 — 2° Opérations en compte courant avec le Trésor public	1.136.680.112 »	

SECTION SPECIALE DES RETRAITES OUVRIERES

Récapitulation des opérations de l'année 1958.

RECETTES			francs.
Reversements d'arrérages			29.008
Régularisations d'opérations effectuées par les comptables du Trésor.	Recettes imputées à tort à la section et régularisées	621.991	4.892.803
	Recettes restant à régulariser :		
	Au titre de l'exercice 1958	2.190.244	
	Au titre de l'exercice 1959	1.227.690	
	Recette en annulation d'une dépense imputée à tort	852.878	
Intérêts bonifiés sur le compte courant avec le Trésor			164.372
Total des recettes de l'année 1958			5.086.183
Solde disponible au 31 décembre 1957			22.225.549
Ensemble (*à reporter*)			27.311.732

DEPENSES				francs.
Report				27.311.732
Paiements d'arrérages			4.200	
Régularisations d'opérations effectuées par les comptables du Trésor.	Dépense imputée à tort à la section et régularisée	852.878	1.582.360	
	Dépense restant à régulariser au titre de l'exercice 1959.	107.491		
	Dépense en annulation de recettes imputées à tort	621.991		
Transfert de disponibilités à la Section spéciale des assurances sociales			15.000.000	
			16.586.560	16.586.560
Solde disponible au 31 décembre 1958.	1° Solde du compte courant avec le Trésor		9.336.412	10.725.172
	2° Solde du compte « Opérations restant à constater au compte courant »		1.388.760	

SECTION SPECIALE DES ASSURANCES SOCIALES

Récapitulation des opérations de l'année 1958.

RECETTES	francs.	DEPENSES		francs.
Reversements d'arrérages	11.097	*Report*		18.961.767
Transfert de disponibilités de la Section des retraites ouvrières	15.000.000	Paiements d'arrérages	249.318	
Intérêts bonifiés sur le compte courant avec le Trésor	46.138	Frais administratifs de l'année 1957	3.844.231	
Total des recettes de l'année 1958	15.057.235	Total des dépenses de l'année 1958	4.093.549	4.093.549
Solde disponible au 31 décembre 1957	3.904.532	Solde disponible au 31 décembre 1958. — 1° Solde du compte courant avec le Trésor.	14.819.680	14.868.218
Ensemble (*à reporter*)	18.961.767	Solde disponible au 31 décembre 1958. — 2° Solde du compte « Opérations restant à constater au compte courant »	48.538	

FONDS SPECIAL DE GARANTIE POUR REMBOURSEMENT DE PRETS AUX INVALIDES DE GUERRE C/602.

Récapitulation des opérations de l'année 1958.

RECETTES		
Primes reçues	3.961.790 fr.	
A déduire :		
Versements reçus par les préposés en 1958, à encaisser seulement en 1959	228.260 »	
	3.733.530 fr.	
Crédits budgétaires	7.000.000 »	
Réintégration aux Crédits budgétaires des sur primes des contrats annulés	82.960 »	
Surprimes prélevées sur les crédits budgétaires	4.679.740 »	
Arrérages et intérêts de valeurs	407.634 »	
Intérêts du compte courant	458.710 »	
Remboursements de valeurs	600.000 »	
Recettes diverses et à régulariser	15.030 »	
Total des recettes de l'année 1958	16.977.604 fr.	16.977.604 fr.
Solde disponible au 31 décembre 1957		43.153.454 »
Ensemble		60.131.058 fr.
DEPENSES		
Dépenses sur opérations d'assurances	5.237.580 fr.	
Surprimes afférentes à des contrats annulés	82.960 »	
Surprimes prélevées pour risques supplémentaires	4.679.740 »	
Emplois de fonds	600.000 »	
Frais administratifs	791.516 »	
Excédent de crédits budgétaires sur exercices antérieurs reversé au Ministère de la Reconstruction	2.808.024 »	
Dépenses diverses	1.360 »	
Total des dépenses de l'année 1958	14.201.180 fr.	14.201.180 »
Solde au 31 décembre 1958		45.929.878 fr.

FONDS SPECIAL DE GARANTIE POUR REMBOURSEMENT DE PRETS AUX INVALIDES DE GUERRE

Emploi des fonds.

DESIGNATION des valeurs.	VALEURS en portefeuille au 31 décembre 1957.		EMPLOIS DE FONDS en 1958.		ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements effectués en 1958.		VALEURS en portefeuille au 31 décembre 1958.	
	Valeur nominale.	Prix de revient.	Valeur nominale.	Prix de revient.	Valeur nominale.	Prix de revient.	Valeur nominale.	Prix de revient.	Valeur nominale.	Prix de revient.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Bons du Trésor à 2 ans.....	»	600.000	»	600.000	»	1.200.000	»	600.000	»	600.000
S. N. C. F. 5 0/0 1921 type ancien.	8.235.000	6.423.139	»	»	8.235.000	6.423.139	»	»	8.235.000	6.423.139
Totaux		7.023.139		600.000		7.623.139		600.000		7.023.139

FONDS COMMUNS DE MAJORATION DE RENTES VIAGERES ET PENSIONS

(Loi du 4 mai 1948 et lois subséquentes.)

Résumé des opérations de l'année 1958.

NATURE DES OPERATIONS	1re SECTION	2e SECTION	3e SECTION	TOTAL
Solde au 31 décembre 1957.....	573.608.682	2.282.449.942	222.501.459	3.078.560.083
RECETTES				
Crédits budgétaires effectivement versés	1.500.000.000	11.400.000.000	»	12.900.000.000
Versements de l'Enregistrement et de la Caisse nationale d'assurances sur la vie.....	18.232.392	»	1.409.605	19.641.997
Opérations diverses.....	15.100	8.610.839	759.209	9.385.148
Total des recettes.....	1.518.247.492	11.408.610.839	2.168.814	12.929.027.145
Total	2.091.856.174	13.691.060.781	224.670.273	16.007.587.228
DEPENSES				
Arrérages et indemnités de rachat.	»	(1) 8.870.497.447	»	8.870.497.447
Frais administratifs.....	233.549	138.641.546	1.983.726	140.858.821
Reversement au Trésor.....	»	732.069.860	»	732.069.860
Valorisation des payements d'arrérages de rentes de la Caisse nationale d'assurances sur la vie dans les zones C. F. A et C. F. P. des territoires d'outre-mer.....	»	34.877	»	34.877
Provisions aux compagnies d'assurances	2.066.460.000	»	12.926.073	2.079.386.073
Opérations diverses.....	15.100	»	»	15.100
Total des dépenses.....	2.066.708.649	9.741.243.730	14.909.799	11.822.862.178
Solde au 31 décembre 1958.....	25.147.525	(2) 3.949.817.051	209.760.474	4.184.725.050

(1) Dont 1.550.380.082 francs représentant des arrérages de majorations échus en 1957 et centralisés en 1958 qui ont été imputés sur les crédits budgétaires de 1957.

(2) Sur ce solde seront imputées les dépenses correspondant à des arrérages de majorations échus en 1958 et qui ne seront centralisées qu'en 1959.

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE

Résumé des opérations

I. — RECETTES

			francs.	francs.
Primes.	Loi de 1899		45.461.472	45.461.472
	Loi de 1868		»	
Recettes en atténuation de dépenses obtenues.	par remboursement de la C. N. A. V.	à la suite de révision	487.696	2.031.565
		à la suite de déchéance	290.872	
	à la suite de recours		776.716	
	à titres divers		476.281	
	Total des recettes sur opérations d'assurance			47.493.037
Recettes à titre temporaire.	Provisions de garantie		19.703	16.494.215
	Contributions additionnelles		16.474.512	
Recettes provenant de la gestion des fonds	Intérêts du compte courant		146.982	298.986.846
	Arrérages et revenus		28.991.371	
	Remboursements de valeurs		269.848.493	
Opérations d'ordre				2.901.388
	Total des recettes			365.875.486
Solde au 31 décembre 1957				30.537.028
	Total			396.412.514

EN CAS D'ACCIDENTS C/594

de l'année 1958.

II. — DEPENSES

			francs.	francs.
Au titre de la loi de 1899 :				
Règlement de sinistres	pour allocation de rente		96.329.536	100.055.273
	en révision		3.725.737	
Remboursement de primes et régularisations				31.828
Frais de poste, de poursuite				30.470
Total des dépenses sur opérations d'assurances				100.117.571
Remboursement de provisions de garantie			15.150	15.071.631
Remboursement de contributions additionnelles			5.006	
Reversement de contributions additionnelles	aux divers fonds institués par la législation des accidents du travail	14.843.312	15.051.475	
	au fonds gérés dans les territoires autres que la Métropole	208.163		
Intérêts de cession de bons du Trésor				94.792
Emplois de fonds				271.000.000
Frais administratifs				6.169.527
Opérations d'ordre				2.901.388
Total des dépenses				395.354.909
Solde au 31 décembre 1958				1.057.605
Total				396.412.514

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE

Mouvement du

DESIGNATION DES VALEURS	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.		EMPLOIS DE FONDS en 1958.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		francs.		francs.
I. — **Bons du Trésor et valeurs à court terme.**				
Bons du Trésor	»	318.000.000	»	271.000.000
II. — **Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.**				
Rentes 3 1/2 0/0 1952 amortissables.	3.850.000	104.631.801	»	»
Rentes 5 0/0 1920	103.200	1.610.028	»	»
Obligations du Trésor 4 0/0 1934 ...	2.692.000	2.118.086	»	»
Bons et obligations S. N. C. F.....	108.596.000	102.686.652	»	»
Totaux		529.046.567		271.000.000

EN CAS D'ACCIDENTS. C/594.

portefeuille.

ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, CESSIONS et amortissements de valeurs effectués en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
»	589.000.000	»	266.000.000	»	323.000.000
3.850.000	104.631.801	»	»	3.850.000	104.631.801
103.200	1.610.028	»	»	103.200	1.610.028
2.692.000	2.118.086	»	»	2.692.000	2.118.086
108.596.000	102.686.652	4.000.000	3.848.493	104.596.000	98.838.159
	800.046.567		269.848.493		530.198.074

FONDS SPECIAUX DE GARANTIE DES ACCIDENTS

Résumé des opérations

RECETTES	COMPTE 591 Fonds spécial de garantie pour la Tunisie (décret du 24 mai 1922).	COMPTE 592. Fonds spécial de garantie pour le Maroc (décret du 13 mars 1928).
	francs.	francs.
Soldes au 31 décembre 1957	6.197.628	7.827.560
Produits des taxes d'alimentation. Assurés	»	»
Produits des taxes d'alimentation. Non assurés	»	55.699
Recouvrements opérés sur les débirentiers	»	»
Intérêts des fonds en compte courant et revenus du portefeuille	4.007.027	2.223.936
Remboursements de valeurs	54.500.000	29.000.000
Recettes diverses	»	144.508
Opérations d'ordre	»	111.008
Totaux des recettes	64.704.655	39.362.711

DU TRAVAIL POUR LA TUNISIE ET LE MAROC

de l'année 1958.

DEPENSES	COMPTE 591 Fonds spécial de garantie pour la Tunisie (décret du 24 mai 1922).	COMPTE 592 Fonds spécial de garantie pour le Maroc (décret du 13 mars 1928).
	francs.	francs.
Paiements d'arrérages aux crédirentiers et versements à la Caisse nationale d'assurances sur la vie pour constitution des rentes	16.600	796.993
Frais judiciaires et frais de poste	»	»
Frais administratifs et restitution de taxes	311.760	122.029
Totaux	328.360	919.022
Emplois de fonds	54.500.000	29.000.000
Opérations d'ordre	»	111.008
Totaux des dépenses	54.828.360	30.030.030
Soldes disponibles au 31 décembre 1958	9.876.295	9.332.681
Totaux généraux	64.704.655	39.362.711

FONDS SPECIAUX DE GARANTIE DES ACCIDENTS

Porte

DESIGNATION DES VALEURS	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.		EMPLOIS DE FONDS en 1958.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		francs.		francs.
				Fonds spécial pour la Tunisie
Bons du Trésor	109.500.000	109.500.000	54.500.000	54.500.000
Obligations de diverses compagnies de chemins de fer (y compris S. N. C. F.)	2.760.000	2.389.627	»	»
Totaux		111.889.627		54.500.000
				Fonds spécial pour le Maroc
Bons du Trésor	57.000.000	57.000.000	29.000.000	29.000.000
Obligations de diverses compagnies de chemins de fer (y compris S. N. C. F.)	2.690.000	2.385.389	»	»
Totaux		59.385.389		29.000.000

DU TRAVAIL POUR LA TUNISIE ET LE MAROC

feuille.

ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
(décret du 24 mai 1922) C/591.					
164.000.000	164.000.000	54.500.000	54.500.000	109.500.000	109.500.000
2.760.000	2.389.627	»	»	2.760.000	2.389.627
	166.389.627		54.500.000		111.889.627
(décret du 13 mars 1928) C/592.					
86.000.000	86.000.000	29.000.000	29.000.000	57.000.000	57.000.000
2.690.000	2.385.389	»	»	2.690.000	2.385.389
	88.385.389		29.000.000		59.385.389

FONDS COMMUN DES ACCIDENTS DU TRAVAIL NON AGRI

(Décret n° 55-1388

Résumé des opérations

RECETTES	FONDS COMMUN Métropole. Compte 616.	FONDS COMMUN Algérie. Compte 608.
Soldes au 31 décembre 1957	5.146.598.464	969.649.589
Versements de la Caisse nationale de sécurité sociale	26.509.517.007	»
Produit des taxes d'alimentation :		
Assurés	»	909.132.766
Non assurés	510.233	194.417.451
Intérêts des fonds en compte courant et revenus du portefeuille	38.545.144	12.757.529
Remboursements de valeurs	39.751.319	19.369.227
Recettes diverses	123.479.535	2.385.115
Opérations d'ordre	1.257.005.635	9.325.068
Total des recettes	33.115.407.337	2.117.036.745

COLE POUR LA METROPOLE (c/616) ET L'ALGERIE (c/608)

du 18 octobre 1955.)

de l'année 1958.

DEPENSES	FONDS COMMUN Métropole. Compte 616.	FONDS COMMUN Algérie. Compte 608.
Paiements effectués au titre :		
— des majorations de rentes	25.790.238.765	874.754.963
— de la garantie du payement des rentes	194.206	2.116.731
— de la rééducation des mutilés du travail	779.182	»
— des accidents survenus par faits de guerre	45.473.326	29.284
— des blessés de guerre victimes d'accidents du travail	19.769	»
Frais administratifs, frais de perception et restitution de taxes	217.424.004	53.246.437
Opérations d'ordre	1.248.780.026	»
Total des dépenses	27.302.909.278	930.147.415
Emplois de fonds	»	19.000.000
Total général des dépenses	27.302.909.278	949.147.415
Soldes disponibles au 31 décembre 1958	5.812.498.059	1.167.889.330
	33.115.407.337	2.117.036.745

FONDS COMMUN DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

DESIGNATION DES VALEURS	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.		EMPLOIS DE FONDS en 1958.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		francs.		francs.
I. — Valeurs à court terme.				
Bons du Trésor	39.000.000	39.000.000	»	»
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Rente 5 0/0 1920	4.033	75.112	»	»
Rente 3 1/2 0/0 1952	556.733	14.421.977	»	»
Rente 3 0/0 1945 amortissable	27.400	742.043	»	»
Obligations du Trésor 4,50 0/0 1933	1.726.000	1.387.147	»	»
Obligations Caisse autonome	124.000	91.885	»	»
Emprunts de reconstitution garantis par l'Etat	960.000	899.520	»	»
Obligations Crédit national	40.000	38.400	»	»
Obligations diverses compagnies de chemins de fer (y compris S. N. C. F.)	10.642.000	10.477.396	»	»
Obligations Ville de Paris	16.000	11.315	»	»
Obligations Crédit Foncier	219.000	170.296	»	»
Obligations des pays d'outre-mer	145.000	77.710	»	»
Obligations Sociétés industrielles et divers	6.894.600	6.894.600	»	»
Actions de Sociétés françaises et étrangères	17.890.004	6.813.732	»	»
Total des emplois de rentes sur l'Etat et valeurs diverses		42.101.333		»
RECAPITULATION				
I. — Valeurs à court terme		39.000.000		»
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses		42.101.333		»
Totaux		81.101.333		»

SURVENUS DANS LA METROPOLE. C/616.

feuille.

ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
39.000.000	39.000.000	39.000.000	39.000.000	»	»
4.033	75.112	»	»	4.033	75.112
556.733	14.421.977	»	»	556.733	14.421.977
27.400	742.043	27.300	739.335	100	2.708
1.726.000	1.387.147	»	»	1.726.000	1.387.147
124.000	91.885	»	»	124.000	91.885
960.000	899.520	»	»	960.000	899.520
40.000	38.400	»	»	40.000	38.400
10.642.000	10.477.596	»	»	10.642.000	10.477.596
16.000	11.315	12.000	8.484	4.000	2.831
219.000	170.296	»	»	219.000	170.296
145.000	77.710	»	»	145.000	77.710
6.894.000	6.894.600	3.500	3.500	6.891.100	6.891.100
17.890.004	6.813.732	»	»	17.890.004	6.813.732
	42.101.333		751.319		41.350.014
	39.000.000		39.000.000		»
	42.101.333		751.319		41.350.014
	81.101.333		39.751.319		41.350.014

FONDS COMMUN DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Porte

DESIGNATION DES VALEURS	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.		EMPLOIS DE FONDS en 1958.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		francs.		francs.
I. — Valeurs à court terme.				
Bons du Trésor	26.000.000	26.000.000	19.000.000	19.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Rente 5 0/0 1920	2.017	37.565	»	»
Rente 3 1/2 0/0 1952	278.367	7.211.000	»	»
Rente 3 0/0 1945 amortissable	13.700	371.022	»	»
Obligations du Trésor 4,50 0/0 1933	863.000	693.574	»	»
Obligations Caisse autonome	40.000	34.790	»	»
Emprunts de reconstitution garantis par l'Etat	475.000	445.075	»	»
Obligations Crédit national	20.000	19.200	»	»
Obligations diverses compagnies de chemins de fer (y compris S. N. C. F.)	5.339.000	5.252.566	»	»
Obligations Ville de Paris	12.000	8.145	»	»
Obligations Crédit foncier	89.000	69.566	»	»
Obligations des pays d'outre-mer	60.500	31.046	»	»
Obligations sociétés industrielles et divers	3.447.050	3.447.050	»	»
Actions de sociétés françaises et étrangères	8.945.003	3.406.868	»	»
Total des emplois en rentes sur l'Etat et valeurs diverses		21.027.467		»
RECAPITULATION				
I. — Valeurs à court terme		26.000.000		19.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses		21.027.467		»
Totaux		47.027.467		19.000.000

SURVENUS EN ALGERIE. C/608.

feuille.

ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, et amortissements de valeurs effectués en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
45.000.000	45.000.000	19.000.000	19.000.000	26.000.000	26.000.000
2.017	37.565	»	»	2.017	37.565
278.367	7.211.000	»	»	278.367	7.211.000
13.700	371.022	13.500	365.606	200	5.416
863.000	693.574	»	»	863.000	693.574
40.000	34.790	»	»	40.000	34.790
475.000	445.075	»	»	475.000	445.075
20.000	19.200	»	»	20.000	19.200
5.339.000	5.256.566	»	»	5.339.000	5.252.566
12.000	8.145	3.000	2.121	9.000	6.024
89.000	69.566	»	»	89.000	69.566
60.500	31.046	»	»	60.500	31.046
3.447.050	3.447.050	1.500	1.500	3.445.550	3.445.550
8.945.003	3.406.868	»	»	8.945.003	3.406.868
	21.027.467		369.227		20.658.240
	45.000.000		19.000.000		26.000.000
	21.027.467		369.227		20.658.240
	66.027.467		19.369.227		46.658.240

LIQUIDATION DES FONDS ENUMERES ET A L'ARTICLE 84 DE LA RELATIFS AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL

(Décret n° 57-1360 du 30 décembre 1957

RECETTES	FONDS agricole de garantie. (C/590 B)	FONDS agricole de majoration des rentes. (C/593)	FONDS agricole de rééducation des mutilés du travail. (C/609 B)	FONDS agricole de solidarité des employeurs. (C/614 B)	FONDS agricole de prévoyance des blessés de guerre. (C/618 B)
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Soldes au 31 décembre 1957.....	5.146.273	1.465.089.200	2.673.949	15.509.014	2.946.863
Transfert aux deux Fonds communs agricoles de la valeur portée au bilan des portefeuilles existant au 31 décembre 1957 :					
Fonds commun agricole « Métropole ».	»	»	»	139.120.000	»
Fonds commun agricole « Algérie ».....	»	»	»	8.880.000	»
Totaux.....	5.146.273	1.465.089.200	2.673.949	163.509.014	2.946.863

FONDS COMMUNS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AGRICOLE

(Décret n° 57-1360 du

Résumé des opérations

RECETTES	FONDS COMMUN agricole Métropole. (C/6161)	FONDS COMMUN agricole Algérie. (C/6081)
	francs.	francs.
Transfert aux deux Fonds communs agricoles des patrimoines au 31 décembre 1957 (numéraire et portefeuille pour sa valeur portée au bilan) :		
— du Fonds agricole de majoration.....	1.377.183.848	87.905.352
— du Fonds agricole de garantie.....	4.837.497	308.776
— du Fonds agricole de rééducation.....	2.513.512	160.437
— du Fonds agricole de solidarité.....	153.698.473	9.810.541
— du Fonds agricole de prévoyance des blessés de guerre...	2.770.051	176.812
Produit des taxes d'alimentation :		
Assurés	5.933.829.749	394.690.886
Non assurés.....	35.962.436	514.837
Intérêts des fonds en compte courant et revenus du portefeuille.	10.544.033	1.738.315
Remboursements de valeurs.....	2.820.000	180.000
Recettes diverses.....	12.794.594	531.089
Opérations d'ordre.....	63.524.802	206.714
Total des recettes.....	7.600.478.995	496.223.759

A L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 16 MARS 1943
LOI DU 30 OCTOBRE 1946
SURVENUS DANS LES PROFESSIONS AGRICOLES

et arrêté du 5 avril 1958.)

DEPENSES	FONDS agricole de garantie. (C/590 B)	FONDS agricole de majoration des rentes. (C/593)	FONDS agricole de rééducation des mutilés du travail. (C/609 B)	FONDS agricole de solidarité des employeurs. (C/614 B)	FONDS agricole de prévoyance des blessés de guerre. (C/618 B)
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Transfert aux Fonds communs agricoles des patrimoines au 31 décembre 1957 (numéraire et portefeuille pour sa valeur portée au bilan) :					
Fonds commun agricole « Métropole ».	4.837.497	1.377.183.848	2.513.512	153.698.473	2.770.051
Fonds commun agricole « Algérie ».....	308.776	87.905.352	160.437	9.810.541	176.812
Totaux.....	5.146.273	1.465.089.200	2.673.949	163.509.014	2.946.863

POUR LA METROPOLE (C/6161) ET L'ALGERIE (C/6081)

30 décembre 1957.)

au 31 décembre 1958.

DEPENSES	FONDS COMMUN agricole Métropole. (C/6161)	FONDS COMMUN agricole Algérie. (C/6081)
	francs.	francs.
Transfert aux deux Fonds communs agricoles de la valeur, portée au bilan, du portefeuille du Fonds agricole de solidarité existant au 31 décembre 1957.....	139.120.000	8.880.000
Paiements effectués au titre :		
— des majorations de rentes.....	6.214.843.698	209.296.201
— de la garantie du paiement des rentes.....	5.515.583	»
— de la rééducation des mutilés du travail.....	9.428.829	»
— des accidents survenus par faits de guerre.....	20.706.079	»
— des blessés de guerre victimes d'accidents du travail.....	5.804.305	»
Frais administratifs, frais de perception, restitutions de taxes...	287.149.093	17.473.946
Opérations d'ordre.....	38.008.166	»
Total des dépenses.....	6.720.575.753	235.650.147
Emplois de fonds.....	2.820.000	180.000
Total général des dépenses.....	6.723.395.753	235.830.147
Soldes disponibles au 31 décembre 1958.....	877.083.242	260.393.612
	7.600.478.995	496.223.759

FONDS COMMUNS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

(Décret n° 57-1360 du

Porte

DESIGNATION DES VALEURS	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.		EMPLOIS DE FONDS en 1958.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.	francs.	francs.	francs.
				Compte
Bons du Trésor.....	139.120.000	139.120.000	2.820.000	2.820.000
Totaux		139.120.000		2.820.000
				Compte
Bons du Trésor.....	8.880.000	8.880.000	180.000	180.000
Totaux		8.880.000		180.000

AGRICOLE POUR LA METROPOLE ET L'ALGERIE

30 décembre 1957.)

feuille.

ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs. effectués en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
« Métropole ».					
141.940.000	141.940.000	2.820.000	2.820.000	139.120.000	139.120.000
	141.940.000		2.820.000		139.120.000
« Algérie ».					
9.060.000	9.060.000	180.000	180.000	8.880.000	8.880.000
	9.060.000		180.000		8.880.000

FONDS DE LIQUIDATION DE LA GESTION SPECIALE DES ENTREPRISES

Récapitulation des opérations

RECETTES

	francs.	francs.
Ventes et cessions de valeurs	270.655.503	
Escomptes et primes sur ventes de valeurs	6.711.297	
Arrérages et intérêts sur valeurs	18.683.557	
Intérêts du compte courant	81.640	
Remboursements de capitaux et arrérages effectués par la C. N. A. V.	341.262	
Reversements par l'Administration des postes de mandats impayés	2.487	
Total des recettes	296.475.746	296.475.746
Solde disponible au 31 décembre 1957		4.681.832
Ensemble (*à reporter*)		301.157.578

DES RENTES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL D'ASSURANCES

de l'année 1958.

DEPENSES

	francs.	francs.
Report		301.157.578
Emplois de fonds	30.000.000	
Portefeuille	6.711.297	
Reversements d'intérêts sur valeurs cédées	1.642.154	
Pertes sur ventes de valeurs	11.402.134	
Paiements aux crédirentiers d'arrérages et de capitaux	12.577	
Versements à la C. N. A. V. pour la constitution des rentes	109.399	
Frais administratifs	2.678.716	
Remboursements aux compagnies d'assurances du solde de leur compte courant	243.991.147	
Total des dépenses	296.547.424	296.547.424
Solde disponible au 31 décembre 1958		4.610.154

FONDS DE LIQUIDATION DE LA GESTION SPECIALE DES RENTES

Porte

DESIGNATION DES VALEURS	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.		ENTREES EN PORTEFEUILLE en 1958.	
	Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Coût.
		francs.		francs.
I. — Valeurs à court terme.				
Bons du Trésor	38.000.000	38.000.000	30.000.000	30.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Rentes 3 0/0 1945	11.100	273.800	»	»
Obligations du Trésor 4 1/2 0/0 1933	5.648.000	6.161.968	»	»
— — 4 0/0 1934	2.581.000	2.609.391	»	»
— S. N. C. F.	10.310.000	8.332.766	»	»
Emprunts de reconstitution	322.855.000	275.475.676	»	»
Caisse nationale de l'énergie	278.000	89.827	»	»
Actions de sociétés françaises	3.486.170	5.398.115	»	»
Totaux des rentes sur l'Etat et valeurs diverses		298.341.543		»
RECAPITULATION				
I. — Valeurs à court terme		38.000.000		30.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses		298.341.543		»
Totaux		336.341.543		30.000.000

D'ACCIDENTS DU TRAVAIL DES ENTREPRISES D'ASSURANCES

feuille.

ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, ventes et amortissements de valeurs effectués en 1958 (non compris les esc. et p.).		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.	
Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
68.000.000	68.000.000	68.000.000	68.000.000	»	»
11.100	273.800	11.100	273.800	»	»
5.648.000	6.161.968	5.648.000	6.161.968	»	»
2.581.000	2.609.391	2.581.000	2.609.391	»	»
10.310.000	8.332.766	10.010.000	8.088.911	300.000	243.855
322.855.000	275.475.676	203.770.000	173.413.694	119.085.000	102.061.982
278.000	89.827	278.000	89.827	»	»
3.486.170	5.398.115	3.477.020	5.306.615	9.150	91.500
	298.341.543		195.944.206		102.397.337
	68.000.000		68.000.000		»
	298.341.543		195.944.206		102.397.337
	366.341.543		263.944.206		102.397.337

FONDS DE PREVOYANCE DE L'AERONAUTIQUE NATIONALE C/601

(Loi du 30 mars 1928, art. 3.)

Résumé des opérations de l'année 1958.

RECETTES	francs.	DEPENSES	francs.
Solde au 31 décembre 1957	20.203.663	Paiements d'allocations	392.282.400
Produit des prélèvements	510.257.882	Frais de poste	480
Remboursements de valeurs	180.756.014	Achat de valeurs	200.000.000
Intérêts des fonds en compte courant	330.849	Intérêts sur cession de bons du Trésor	3.626.450
Revenus du portefeuille	40.569.637	Frais administratifs de 1957	3.765.027
Reversements par l'Administration des postes	5.788.000	Opérations d'ordre	91.148
Opérations d'ordre	91.148	Total des dépenses	599.765.505
		Solde disponible au 31 décembre 1958	158.231.688
Total	757.997.193	Total	757.997.193

FONDS DE PREVOYANCE DE L'AERONAUTIQUE NATIONALE C/601

(Loi du 30 mars 1928, art. 3.)

Mouvement du portefeuille.

DESIGNATION des valeurs.	VALEURS en portefeuille au 31 décembre 1957.		EMPLOIS DE FONDS en 1958.		ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements effectués en 1958.		VALEURS en portefeuille au 31 décembre 1958.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.
I. — Valeurs à court terme.										
Bons du Trésor.....	»	105.000.000	»	200.000.000	»	305.000.000	»	175.000.000	»	130.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.										
Bons S. N. C. F.....	»	310.000.000	»	»	»	310.000.000	»	»	»	310.000.000
Bons S. N. C. F. 5,50 0/0 1956 indexés.....	114.000.000	109.364.274	»	»	114.000.000	109.364.274	6.000.000	5.756.014	108.000.000	103.608.260
Obligations du Gouvernement général de l'Indochine 4,50 0/0..	197.000	160.255	»	»	197.000	160.255	»	»	197.000	160.255
Obligations de la Société nationale des chemins de fer français.....	1.070.000	752.590	»	»	1.070.000	752.590	»	»	1.070.000	752.590
Groupement de Reconstitution des départements sinistrés.....	11.465.000	9.990.052	»	»	11.465.000	9.990.052	»	»	11.465.000	9.990.052
Totaux.....		535.267.171		200.000.000		735.267.171		180.756.014		554.511.157

FONDS DE PREVOYANCE DE L'AERONAUTIQUE COMMERCIALE C/600

(Loi du 30 mars 1928, art. 5.)

Résumé des opérations de l'année 1958.

RECETTES	francs.	DEPENSES	francs.
Solde au 31 décembre 1957.	7.821.815	Paiements d'allocations.....	1.110.000
Remboursement de valeurs.	8.000.000	Achats de valeurs.....	13.000.000
Intérêts des fonds en compte courant.....	39.226	Frais administratifs de 1957	145.427
Revenus du portefeuille...	1.525.197	Opérations d'ordre.....	14.631.400
Opérations d'ordre.....	14.631.400	Total des dépenses.	28.886.827
		Solde disponible au 31 décembre 1958.....	3.130.811
Total.....	32.017.638	Total.....	32.017.638

FONDS DE PREVOYANCE DE L'AERONAUTIQUE COMMERCIALE C/600

(Loi du 30 mars 1928, art. 5.)

Mouvement du portefeuille.

DESIGNATION des valeurs.	VALEURS en portefeuille au 31 décembre 1957.		EMPLOIS DE FONDS en 1958.		ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1958.		VALEURS en portefeuille au 31 décembre 1958.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.
I. — **Valeurs à court terme.**										
Bons du Trésor.....	»	24.000.000	»	13.000.000	»	37.000.000	»	8.000.000	»	29.000.000
II. — **Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.**										
Bons S. N. C. F.....	»	7.500.000	»	»	»	7.500.000	»	»	»	7.500.000
Crédit national 4 0/0 1941	200.000	166.855	»	»	200.000	166.855	»	»	200.000	166.855
Obligations de la Société nationale des chemins de fer français.....	3.086.500	2.744.500	»	»	3.086.500	2.744.500	»	»	3.086.500	2.744.500
Totaux.....		34.411.355		13.000.000		47.411.355		8.000.000		39.411.355

FONDS DE PREVOYANCE DES SPORTS AERIENS
C/617

(Acte dit « loi du 17 décembre 1941 ».)

Résumé des opérations de l'année 1958.

RECETTES	francs.	DEPENSES	francs.
Solde au 31 décembre 1957.	5.330.278	Paiements d'allocations.....	3.040.750
Crédits budgétaires.....	»	Achats de valeurs.....	1.800.000
		Frais administratifs	7.968
Remboursements de valeurs.	1.800.000		
Revenus du portefeuille....	426.000	Total des dépenses.....	4.848.718
Intérêts des fonds en compte courant	32.626	Solde disponible au 31 décembre 1958	2.740.186
Total	7.588.904	Total	7.588.904

Mouvement du portefeuille.

DESIGNATION des valeurs.	VALEURS en portefeuille au 31 décembre 1957.		EMPLOIS DE FONDS en 1958.		ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1958.		VALEURS en portefeuille au 31 décembre 1958.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.
Bons du Trésor.....	»	1.800.000	»	1.800.000	»	3.600.000	»	1.800.000	»	1.800.000
Bons S. N. C. F.....	»	5.000.000	»	»	»	5.000.000	»	»	»	5.000.000
Totaux.....		6.800.000		1.800.000		8.600.000		1.800.000		6.800.000

FONDS SPECIAL DES PENSIONS DES OUVRIERS

Récapitulation des opéra

RECETTES		
		francs.
Retenues sur traitements, contributions des organismes et recettes assimilées		9.199.993.461
1° Retenues sur salaires et contribution de l'Etat correspondantes	8.754.825.491	
2° Recettes provenant de l'annulation de cotisations vieillesse versées aux Assurances sociales au titre de services validés par le Fonds spécial	389.735.893	
3° Versements par la C. N. A. V. des réserves mathématiques de rentes rachetées	55.432.077	
Revenus		24.868.786
1° Arrérages et intérêt sur valeurs	20.810.346	
2° Intérêts créditeurs du compte courant ouvert au nom du fonds spécial dans les écritures de la Caisse des dépôts et consignations	4.058.440	
Recettes venant en atténuation de dépenses d'arrérages		152.716.525
Remboursement par les pensionnés d'arrérages indûment perçus	26.277.460	
Remboursement de l'allocation supplémentaire du F. N. S. payée à certains retraités du Fonds spécial	126.439.065	
Subvention de l'Etat		8.500.000.000
Versements par les Caisses régionales d'assurance vieillesse de la valeur de rachat des pensions du régime général concédées au titre de services pris en charge par le Fonds spécial		163.951.646
Versements par divers régimes de retraites coordonnés de capitaux de rachat de parts contributives		67.152.396
Remboursement de valeurs		145.366.422
Recettes diverses et accidentelles		68.149.874
Total des recettes		18.322.199.110
Solde créditeur au 31 décembre 1957		1.162.053.250
Total		19.484.252.360

DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE L'ETAT C/598

tions de l'année 1958.

DEPENSES		francs.
Paiements d'arrérages de pensions		17.329.254.311
1° Arrérages de pensions (y compris les accessoires et allocations supplémentaires du F. N. S.)	17.325.942.953	
2° Versements au service des pensions de retraites sur fonds spéciaux des sommes destinées au paiement des rentes complémentaires et secours viagers des ouvriers civils des Etablissements militaires.	3.311.358	
Frais d'administration		202.090.861
1° Frais administratifs remboursés à la C. D. pour l'année 1957	152.090.861	
2° Taxations payées aux comptables du Trésor et à l'administration des P. T. T. en 1957	50.000.000	
Dépenses venant en atténuation des recettes correspondant aux retenues et contributions		142.574.109
1° Remboursement de retenues aux tributaires quittant le service sans droit à pension et transfert de cotisations A. S.	134.197.092	
2° Remboursement de versements irréguliers	8.377.017	
Versement forfaitaire au Trésor de 3 0/0 du montant des pensions		447.199.088
Contribution aux dépenses de fonctionnement du Fonds spécial institué par la loi du 10 juillet 1952		114.840.000
Versement à la Sécurité sociale des cotisations ouvrières et des contributions à la charge du Fonds spécial		496.312.899
Versements, à divers régimes de retraites coordonnés, de capitaux de rachats de parts contributives		75.525.983
Achats de valeurs		120.000.000
Dépenses diverses et accidentelles		63.285.820
Total des dépenses		18.991.083.071
Solde créditeur au 31 décembre 1958		493.169.289
Total		19.484.252.360

FONDS SPECIAL DES PENSIONS DES OUVRIERS

Mouvement du

DESIGNATION DES VALEURS	SOLDES au 31 décembre 1957.		EMPLOIS DE FONDS en 1958.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		francs.		francs.
Valeurs à court terme.				
Bons du Trésor	330.000.000	330.000.000	120.000.000	120.000.000
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Obligations du Trésor 4,30 0/0 (annuités terminables en 2009)	67.563.251	67.563.251	»	»
Obligations du Trésor 4 1/2 0/0 1933	2.114.000	2.124.029	»	»
— — 4 0/0 1934	20.024.000	14.948.219	»	»
Obligations de la Caisse autonome d'amortissement	1.470.000	1.142.943	»	»
Obligations du Crédit national	14.000.000	11.386.667	»	»
Obligations de diverses compagnies de chemins de fer	188.258.500	155.230.352	»	»
Obligations Maroc 6 0/0 1937	240.000	213.835	»	»
Totaux		582.609.296		120.000.000

DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE L'ETAT

portefeuille.

REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		OBSERVATIONS
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	
	francs.		francs.	
145.000.000	145.000.000	305.000.000	305.000.000	
366.422	366.422	67.196.829	67.196.829	
»	»	2.114.000	2.124.029	
»	»	20.024.000	14.948.219	
»	»	1.470.000	1.142.943	
»	»	14.000.000	11.386.667	
»	»	188.258.500	155.230.352	
»	»	240.000	213.835	
	145.366.422		557.242.874	

CAISSE DE RETRAITES DE

Récapitulation des opéra

RECETTES

		francs.
Retenues sur traitements, contributions des territoires autres que la métropole et recettes assimilées		4.273.193.016
1° Retenues et contributions versées par les territoires	1.861.567.028	
2° Provision versée par le Trésor pour le paiement d'arrérages de pensions à des tributaires des anciennes caisses locales d'Indochine.	115.000.000	
3° Contributions supplémentaires de l'Etat et des territoires autres que la métropole et provisions pour le paiement de l'indemnité temporaire	2.296.623.969	
4° Recettes provenant de l'annulation de cotisations vieillesse versées aux assurances sociales au titre de services validés par la C. R. F. O. M.	2.019	
Revenus		169.771.927
1° Arrérages et intérêts sur rentes et valeurs	153.334.681	
2° Intérêts créditeurs du compte courant ouvert au nom de la C.R.F.O.M. dans les écritures de la Caisse des dépôts	16.437.246	
Recettes venant en atténuation des dépenses d'arrérages		151.835.276
1° Remboursement par le Trésor d'arrérages payés en 1956 aux retraités des quatre départements d'outre-mer	94.652.000	
2° Remboursement par les pensionnés d'avances sur pensions	1.384.885	
3° Remboursement par les pensionnés d'arrérages indûment perçus et régularisations d'ordre comptable	51.986.224	
4° Remboursement par l'Etat et par diverses caisses d'arrérages de pensions à parts contributives mis à tort à la charge de la C. R. F. O. M.	643.664	
5° Remboursement d'arrérages payés au titre du Fonds national de solidarité	3.168.503	
Contributions de l'Etat et des territoires autres que la métropole pour assurer le fonctionnement de la Caisse de retraites de la France d'outre-mer		64.051.000
Versement par divers régimes coordonnés de capitaux de rachats de parts contributives		2.280.115.355
Remboursements de valeurs		2.011.732.788
Recettes diverses et accidentelles		6.811.712
Total des recettes		8.957.511.054
Solde au 31 décembre 1957		1.245.292.616
Total		10.202.803.670

LA FRANCE D'OUTRE-MER C/599

tions de l'année 1958.

DEPENSES

		francs.
Paiements d'arrérages de pensions et d'indemnités		5.715.729.745
1° Paiements effectués aux pensionnés	5.711.669.981	
2° Remboursements à l'Etat et à diverses caisses de parts contributives prises en charge par la C. R. F. O. M.	4.059.764	
Frais d'administration		58.924.000
1° Frais administratifs de gestion de la C. R. F. O. M.	43.924.000	
2° Taxations payées aux comptables du Trésor en 1957	15.000.000	
Dépenses venant en atténuation des recettes correspondant aux retenues et contributions		56.415.417
1° Remboursement de retenues aux tributaires quittant le service sans droit à pension	8.312.504	
2° Remboursement de versements effectués à tort	48.102.913	
Versement forfaitaire au Trésor de 3 % du montant des pensions		80.778.502
Versement à la Sécurité sociale des contributions à la charge de la C. R. F. O. M.		17.361.653
Versement à divers régimes coordonnés de capitaux de rachat de parts contributives		452.403.126
Achats de valeurs		2.000.000.000
Dépenses diverses et accidentelles		6.645.086
Total des dépenses		8.388.257.529
Solde disponible au 31 décembre 1958		1.814.546.141
Total		10.202.803.670

CAISSE DE RETRAITES DE

Année

Mouvement du

DESIGNATION DES VALEURS	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.		EMPLOIS DE FONDS en 1958.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		francs.		francs.
I. — **Valeurs à court terme.**				
Bons du Trésor.....	»	2.700.000.000	»	2.000.000.000
II. — **Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.**				
Obligations Indochine 3 1/2 0/0 1913.	856.000	503.632	»	»
Obligations A.O.F. 3 0/0 1907 et 1910.	6.500	5.004	»	»
Obligations S. N. C. F.....	22.769.000	14.191.789	»	»
III. — **Prêts.**				
Gouvernement général de l'Indochine.	»	119.950	»	»
Obligations du Trésor 4,30 0/0 représentatives d'annuités terminables en 2009.....	»	125.474.609	»	»
Totaux	»	2.840.294.984	»	2.000.000.000

LA FRANCE D'OUTRE-MER

1958.

portefeuille.

REMBOURSEMENT, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		OBSERVATIONS
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	
	francs.		francs.	
»	2.000.000.000	»	2.700.000.000	
856.000	503.632	»	»	
500	385	6.000	4.619	
17.325.000	10.490.186	5.444.000	3.701.603	
»	58.087	»	61.863	
»	680.498	»	124.794.111	
18.181.500	2.011.732.788	5.450.000	2.828.562.196	

CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES

Récapitulation des

RECETTES		
		francs.
Retenues sur traitements, contributions des collectivités et recettes assimilées		42.920.317.633
1° Retenues et contributions versées par les collectivités	40.690.903.730	
2° Versements reçus d'autres régimes pour validations de services	57.689.136	
3° Recettes provenant de l'annulation de cotisations vieillesse versées aux Assurances sociales au titre de services validés par la Caisse nationale	2.121.584.668	
4° Versements par la Caisse nationale d'assurances sur la vie de réserves mathématiques de rentes rachetées	50.140.099	
Recettes imputées aux comptes de liquidation des caisses particulières de retraites dissoutes (versements affectés au remboursement des excédents de passif)		4.073.995.156
Revenus		1.162.342.873
1° Arrérages et intérêts sur rentes et valeurs	315.795.020	
2° Intérêts créditeurs du compte courant ouvert au nom de la Caisse nationale dans les écritures de la Caisse des dépôts	88.097.194	
3° Intérêts perçus sur les versements affectés par les collectivités au remboursement des excédents de passif	758.450.659	
Recettes venant en atténuation des dépenses d'arrérages		185.750.519
1° Remboursement par les pensionnés d'arrérages indûment perçus	51.421.454	
2° Remboursement à la Caisse nationale d'arrérages payés pour le compte de divers organismes	134.329.065	
Subvention de l'Etat		780.000.000
Versements par la Sécurité sociale de la valeur de rachat des pensions du régime général concédées au titre de services pris en charge par la Caisse nationale		210.943.089
Versement par divers régimes coordonnés de capitaux de rachat de parts contributives		591.584.532
Ventes et remboursement de valeurs		1.863.026.520
Recettes diverses et accidentelles		74.604.644
Total des recettes		51.862.564.966
Solde au 1er janvier 1958		10.538.185.602
Total		62.400.750.568

AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES

opérations de l'année 1958.

DEPENSES

		francs.
Paiement d'arrérages de pensions		43.177.487.345
1° Paiements effectués aux pensionnés	41.879.531.214	
2° Remboursement à l'Etat de parts contributives prises en charge par la Caisse nationale	1.297.956.131	
Dépenses imputées aux comptes de liquidation des caisses particulières de retraites dissoutes		45.962.777
Frais d'administration		468.555.329
1° Frais administratifs de gestion de la Caisse nationale remboursés à la Caisse des dépôts pour l'année 1957	357.480.426	
2° Taxations payées aux comptables du Trésor en 1957	110.000.000	
3° Remboursement de frais de déplacement aux membres du Conseil d'administration	183.384	
4° Remboursement des frais de fonctionnement des Commissions départementales de réforme	891.519	
Dépenses venant en atténuation des recettes correspondant aux retenues et contributions		482.677.588
1° Remboursement de retenues aux tributaires quittant le service sans droit à pension	5.241.247	
2° Transfert de cotisations aux Assurances sociales pour les tributaires quittant le service sans droit à pension	164.495.625	
3° Versements effectués à d'autres régimes pour validation de services	217.858.154	
4° Remboursement de versements effectués à tort par les collectivités	95.082.562	
Versement forfaitaire au Trésor de 3 0/0 du montant des pensions		1.128.853.077
Contribution au fonctionnement du Fonds spécial institué par la loi du 10 juillet 1952		182.548.350
Remboursement partiel au Trésor de l'avance consentie en 1951 et paiement des intérêts		1.170.882.200
Versement à divers régimes coordonnés de capitaux de rachat de parts contributives		89.050.111
Dépenses diverses et accidentelles		14.774.963
Achats de valeurs		1.957.845.366
Total des dépenses		48.718.637.106
Solde disponible au 31 décembre 1958		13.682.113.462
Total		62.400.750.568

CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES

Mouvement du

NATURE DES VALEURS	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.		ENTREE DES VALEURS	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		francs.		francs.
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
3 0/0 perpétuelle	104.544	2.375.290	»	»
3 0/0 1945	65.430	1.657.734	»	»
5 0/0 1920	2.644.450	66.135.130	»	»
5 0/0 1949	105.535.250	1.858.794.360	»	»
Obligations Caisse autonome d'amortissement 4 0/0 1941	20.189.000	16.706.374	»	»
Obligations Caisse autonome de la Défense nationale 5 0/0 1938	79.000	87.690	»	»
Obligations du Trésor 4 1/2 0/0 1933	4.138.000	4.436.768	»	»
Obligations du Trésor 4 0/0 1934	4.392.000	4.422.744	»	»
Obligations du Trésor à 2, 4, 6 ou 8 ans	400.000	384.000	»	»
Obligations du Crédit national 4 0/0 1941	9.864.000	8.335.080	»	»
Obligations du Crédit national 3 1/2 0/0 février 1942-1957	62.000	47.895	»	»
Obligations du Crédit national 3 1/2 0/0 octobre 1942-1957	28.000	21.210	»	»
Obligations du Crédit national 3 0/0 1945	135.000	90.990	»	»
Obligations du Crédit national 3 0/0 juillet 1946	130.000	86.476	»	»
Obligations A. E. F.	148.000	148.260	»	»
Obligations A. O. F.	125.000	126.635	»	»
Obligations Maroc	86.000	75.736	»	»
Obligations Crédit foncier de France 3 0/0 1906	2.500	1.530	»	»
Obligations Département de la Seine	1.215.000	989.898	»	»
Obligations Ville de Paris	16.155.000	13.661.737	»	»
Obligations Chemins de fer	5.915.000	4.589.772	»	»
Obligations Chemins de fer du Maroc 4 1/2 0/0 1941	2.627.000	2.526.375	»	»
Equipement industriel et agricole 5 0/0 1956	»	»	2.116.200.000	1.957.845.366
Actions « Le Foyer Vannetais » H. B. M.	19.000	19.000	»	»
Totaux		1.985.720.684		1.957.845.366

AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES

portefeuille.

REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissement de valeurs.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		OBSERVATIONS
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	
	francs.		francs.	
104.400	2.371.868	144	3.422	
65.430	1.657.734	»	»	
»	»	2.644.450	66.135.130	
105.535.250	1.858.794.360	»	»	
»	»	20.189.000	16.706.374	
»	»	79.000	87.690	
37.000	39.664	4.101.000	4.397.104	
»	»	4.392.000	4.422.744	
»	»	400.000	384.000	
»	»	9.864.000	8.335.080	
»	»	62.000	47.895	
»	»	28.000	21.210	
»	»	135.000	90.990	
»	»	130.000	86.476	
»	»	148.000	148.260	
»	»	125.000	126.635	
»	»	86.000	75.736	
»	»	2.500	1.530	
24.000	22.584	1.191.000	967.314	
111.000	123.010	16.044.000	13.538.727	
»	»	5.915.000	4.589.772	
18.000	17.300	2.609.000	2.509.075	
»	»	2.116.200.000	1.957.845.366	
»	»	19.000	19.000	
	1.863.026.520		2.080.539.530	

FONDS DE RETRAITES DES INSTITUTIONS

Retraites des ingénieurs et agents des cadres (Conven

Récapitulation des opérations

RECETTES

			francs.	francs.
Cotisations	Articles 4 et 4 *bis*	3.953.327.380	4.347.468.111	
	Article 36	394.140.731		
Amortissements :				
Prêts à la construction.	Amortissement normal	61.816.709	68.034.927	
	Indexation	6.218.218		
Remboursements de valeurs			328.498.353	
Intérêts :				
Sur prêts à la construction		10.067.185	180.121.945	
Sur valeurs en portefeuille		163.981.308		
Sur fonds en compte courant		6.073.452		
Fonds de garantie des prêts à la construction			4.569.000	
Opérations d'ordre (dont la contrepartie figure en dépenses)			152.235.474	
Recettes diverses			34.785.160	
Total des recettes			5.115.712.970	
Solde au 31 décembre 1957			545.596.570	
Ensemble (*à reporter*)			5.661.309.540	5.661.309.540

AFFILIEES AU G. I. R. R. A. - C. D. C.

tion collective nationale du 14 mars 1947).

de l'année 1958.

DEPENSES

		francs.	francs.
Report			5.661.309.540
Allocations — Articles 4 et 4 *bis*	3.033.605.445	3.199.567.820	
Allocations — Article 36	165.962.375		
Frais de gestion		87.200.273	
Fonds social libre		160.537.631	
Fonds social obligatoire		110.933.816	
Rachat de cotisations de la Sécurité sociale		10.430	
Taxes forfaitaires		66.423.310	
Section des isolés		110.798.771	
Compensation générale		142.864.074	
Frais administratifs dus à la C. D. C.		58.730.421	
Dépenses diverses		22.057.870	
Prorata d'intérêts courus à la date d'achat sur les valeurs acquises		9.642.026	
Opérations d'ordre (dont la contrepartie figure en recettes)		152.235.474	
Emplois de fonds :			
Prêts à la construction	164.437.000	1.220.154.422	
Valeurs diverses	1.055.717.422		
Total des dépenses		5.341.156.338	5.341.156.338
Solde en compte courant au 31 décembre 1958			320.153.202

FONDS DE RETRAITE DES INSTITUTIONS

Exercice 1958. —

DESIGNATION DES VALEURS	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.		EMPLOIS DE FONDS EN 1958	
	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
	francs.	francs.	francs.	francs.
I. — **Court terme.**				
Prêts à la construction.....	»	249.552.534	»	164.437.000
II. — **Long terme.**				
Rente 3 1/2 0/0 1952-1958.....	17.500.000	500.000.000	10.500.000	300.000.000
Emprunt national 1956 à 5 0/0.....	91.800.000	90.941.911	»	»
Bons S. N. C. F. à intérêts progressifs.	1.805.000.000	1.805.000.000	»	»
Bons S. N. C. F. 5 1/2 0/0 1957.....	209.780.000	208.731.100	»	»
Bons S. N. C. F. 6 0/0 1958.....	»	»	100.000.000	99.500.000
Part de production E. D. F. 1952-1953.	75.600.000	76.676.112	»	»
Part de production E. D. F. 1954....	42.688.000	45.825.472	»	»
E. D. F. 1958.....	»	»	184.780.000	184.861.914
Charbonnages de France 5 1/2 0/0-6 0/0	»	»	149.480.000	144.052.004
Charbonnages de France 6 0/0 1957.	50.000.000	50.000.000	»	»
Charbonnages de France 1958.....	»	»	100.000.000	100.000.000
G. I. C. E. L. 6 0/0 1958.....	»	»	200.000.000	198.000.000
C. E. C. A. 5 1/2 0/0 1957 (52.000 $).	»	»	»	25.641.594
C. E. C. A. 5 0/0 1958 (8.000 $).....	»	»	»	3.661.910
Totaux		3.026.727.129		1.220.154.422

AFFILIEES AU G. I. R. R. A. - C. D. C.

Mouvements du portefeuille.

ENSEMBLE		CESSIONS ET AMORTISSEMENTS en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.	
Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
»	413.989.534	»	61.816.709	»	352.172.825
28.000.000	800.000.000	»	»	28.000.000	800.000.000
91.800.000	90.941.911	2.700.000	2.674.762	89.100.000	88.267.149
1.805.000.000	1.805.000.000	310.000.000	310.000.000	1.495.000.000	1.495.000.000
209.780.000	208.731.100	»	»	209.780.000	208.731.100
100.000.000	99.500.000	»	»	100.000.000	99.500.000
75.600.000	76.676.112	8.416.000	8.535.796	67.184.000	68.140.316
42.688.000	45.825.472	7.264.000	7.797.887	35.424.000	38.027.585
184.780.000	184.861.914	»	»	184.780.000	184.861.914
149.480.000	144.052.004	»	»	149.480.000	144.052.004
50.000.000	50.000.000	»	»	50.000.000	50.000.000
100.000.000	100.000.000	»	»	100.000.000	100.000.000
200.000.000	198.000.000	»	»	200.000.000	198.000.000
»	25.641.594	»	»	»	25.641.594
»	3.661.910	»	»	»	3.661.910
	4.246.881.551		390.825.154		3.856.056.397

CAISSE DE RETRAITE

Récapitulation des opérations

RECETTES

		francs.	francs.
Cotisations		1.441.532.440	
Remboursement de valeurs	1.261.655.324		
Arrérages et intérêts :			
Intérêts du portefeuille	28.339.159		
Encaissements de coupons	62.413.316	1.359.959.512	
Sur fonds en compte courant	344.610		
Par transport	7.207.103		
Mandats impayés réimputés		6.618.542	
Recettes diverses		110.212	
Total des recettes de l'année		2.808.220.706	
Solde au 31 décembre 1957		78.887.352	
Ensemble (*à reporter*)		2.887.108.058	2.887.108.058

INTERENTREPRISES

de l'année 1958.

DEPENSES

		francs.	francs.
Report			2.887.108.058
Allocations		854.000.789	
Taxes proportionnelles versées au Trésor		3.768.387	
Frais de gestion de 1957 payés en 1958		27.547.995	
Dépenses diverses		76.725.294	
Emplois de fonds :			
Achats de valeurs	1.883.990.583	1.896.199.802	
Prorata de coupons inclus dans le prix d'achat des valeurs	12.209.219		
Total des dépenses		2.858.242.267	2.858.242.267
Solde en compte courant au 31 décembre 1958			28.865.791

CAISSE DE RETRAITE

Mouvement du portefeuille.

DESIGNATION DES VALEURS	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.		EMPLOIS DE L'ANNEE 1958	
	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés
		francs.		francs.
I. — **Bons du Trésor et valeurs à court terme.**				
Bons du Trésor	»	»	1.146.000.000	1.146.000.000
Billets S. N. C. F. 3 0/0	100.000.000	100.000.000	40.000.000	40.000.000
Billets S. N. C. F. 3 5/8 0/0	»	»	69.000.000	69.000.000
Rente 3 1/2 0/0 valeur de report	»	»	»	»
Actions de sociétés françaises valeur de report	12.000.000	42.000.000	»	»
		142.000.000		1.255.000.000
II. — **Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.**				
Rentes 3 1/2 0/0 1952	351.750	9.760.120	»	»
Valeurs d'Etat	347.835.000	342.220.140	28.200.000	29.582.076
S. N. C. F. obligations	122.510.000	122.646.514	173.450.000	173.099.887
Banques nationalisées	12.096.033	11.859.825	456.813	421.970
Caisse nationale de l'énergie	15.970.000	35.319.987	29.259.000	61.888.437
Electricité de France	157.496.000	156.155.797	119.864.000	119.769.462
Gaz de France	»	»	11.500.000	11.300.000
Charbonnages de France	86.050.000	83.215.364	32.420.000	38.123.336
Obligations de Sociétés françaises	163.485.000	157.394.113	87.940.000	84.319.439
Actions de sociétés françaises	11.235.500	31.043.655	26.244.103	98.585.869
Actions de sociétés étrangères	200 titres.	2.782.851	385 titres.	7.077.449
Fonds d'Etat étrangers	»	»	10 titres.	4.831.658
		952.398.366		628.990.583
RECAPITULATION				
Bons du Trésor et valeurs à court terme	»	142.000.000	»	1.255.000.000
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.	»	952.398.366	»	628.990.583
Totaux		1.094.398.366		1.883.990.583

INTERENTREPRISES

— **Exercice 1958.**

ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS OPERES en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.	
Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés
	francs.		francs.		francs.
1.146.000.000	1.146.000.000	961.000.000	961.000.000	185.000.000	185.000.000
140.000.000	140.000.000	140.000.000	140.000.000	»	»
69.000.000	69.000.000	69.000.000	69.000.000	»	»
»	»	»	»	»	»
12.000.000	42.000.000	12.000.000	42.000.000	»	»
	1.397.000.000		1.212.000.000		185.000.000
351.750	9.760.120	»	»	351.750	9.760.120
376.035.000	371.802.216	22.215.000	21.572.113	353.820.000	350.230.103
295.960.000	295.746.401	1.200.000	1.239.240	294.760.000	294.507.161
12.552.846	12.281.795	65.426	63.524	12.487.420	12.218.271
45.229.000	97.208.424	570.000	1.260.270	44.659.000	95.948.154
277.360.000	275.916.259	18.868.000	18.651.931	258.492.000	257.264.328
11.500.000	11.300.000	»	»	11.500.000	11.300.000
118.470.000	121.338.700	4.470.000	4.182.935	114.000.000	117.155.765
241.425.000	241.713.552	296.000	2.685.311	244.129.000	241.938.241
37.479.603	129.629.524	»	»	34.479.603	126.719.524
585 titres.	9.860.300	»	»	585 titres.	9.860.300
10 titres.	4.831.658	»	»	10 titres.	4.831.658
	1.581.388.949		49.655.324		1.531.733.625
»	1.397.000.000	»	1.212.000.000	»	185.000.000
»	1.581.388.949	»	49.655.324	»	1.531.733.625
	2.978.388.949		1.261.655.324		1.716.733.625

FONDS SPECIAL

(Art. 677 du Code

Récapitulation des

RECETTES

		francs.
Contributions des organismes		9.658.928.400
Produit de la taxe spéciale de 10.000 francs (1)		2.356.000
Subventions forfaitaires du Fonds national de solidarité		10.078.894.000
Remboursements par le Fonds national de solidarité d'arrérages payés au titre d'allocations supplémentaires liquidées en application de l'article 6 du décret du 26 juillet 1956		7.059.584
Remboursements d'arrérages d'anciennes allocations temporaires payés pour le compte :		
— des Caisses régionales d'assurance vieillesse (art. 18 du décret du 26 septembre 1952)	237.861.411	398.377.432
— de divers organismes (art. 18 précité)	160.516.021	
Mandats impayés réimputés		320.102.517
Intérêts du compte courant		32.479.495
Reversements d'allocations (48.265.574 F) et divers		51.103.365
Régularisations d'opérations effectuées par les comptables du Trésor :		
— recette imputée à tort à la section et régularisée	1.767	597.105
— recettes restant à régulariser au titre de l'exercice 1959	530.000	
— recette en annulation d'une dépense imputée à tort	65.338	
Total des recettes		20.549.897.898
Solde créditeur au 31 décembre 1957		1.929.622.980
Total		22.479.520.878

(1) Recettes afférentes à l'exercice 1957.

D'ALLOCATION VIEILLESSE

de la Sécurité sociale.)

opérations de l'année 1958.

DEPENSES

		francs.
Paiements d'arrérages d'allocations effectués aux bénéficiaires de l'ancienne allocation temporaire (régularisations) :		
— par les comptables du Trésor	118.270	329.289
— par les Caisses régionales d'assurance vieillesse	211.019	
Paiements d'arrérages d'allocations spéciales (9.708.547.673 F) et d'allocations supplémentaires rattachées (8.525.146.276 F) effectués par mandats-carte		18.233.693.949
Taxes postales		49.741.540
Reversements d'arrérages d'allocation spéciale perçus par des bénéficiaires de l'aide sociale ayant obtenu le bénéfice de ladite allocation		65.913.266
Remboursements d'arrérages payés au titre de la majoration prévue à l'article 676 du Code de la sécurité sociale :		
— à la Caisse nationale de sécurité sociale (paiements effectués par les Caisses régionales d'assurance vieillesse)	586.453.753	651.629.546
— à divers organismes	65.175.793	
Apurement des avances consenties par la Caisse nationale d'assurance vieillesse agricole au Fonds spécial en application de l'article 32 du décret du 26 septembre 1952		1.700.000.000
Remboursements aux organismes de sommes retenues pour leur compte		4.985.733
Versement de la part patronale des cotisations de sécurité sociale (art. 135 du Code de la sécurité sociale)		11.118.062
Remboursements de divers frais de service		33.215.319
Frais administratifs remboursés à la Caisse des dépôts pour l'année 1957		311.884.405
Dépenses effectuées à divers titres		6.579.131
Régularisations d'opérations effectuées par les comptables du Trésor :		
— dépense imputée à tort à la section et régularisée	65.338	67.105
— dépense en annulation de recettes imputées à tort	1.767	
Total des dépenses		21.069.157.345
Solde créditeur au 31 décembre 1958		1.410.363.533
Total		22.479.520.878

FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE

Récapitulation des opérations de l'année 1958.

RECETTES		
Versements effectués au profit du Fonds par le Ministère des finances et des Affaires économiques	157.000.000.000 fr.	
Remboursements effectués par les organismes de vieillesse à la suite de la régularisation des subventions des années 1956 et 1957	1.615.000.000 »	
Recettes diverses	111.710 »	
Total des recettes	158.615.111.710 »	
Solde au 31 décembre 1957	3.145.075.119 »	
Ensemble	161.760.186.829 fr.	161.760.186.829 fr.
DÉPENSES		
Règlement des subventions forfaitaires au profit des organismes et services chargés du service de l'allocation supplémentaire	113.562.020.911 fr.	
Règlements directs au profit du Trésor public des sommes imputées sur des subventions forfaitaires (remboursement d'avances consenties par l'Etat à des organismes de vieillesse)	3.300.000.000 »	
Remboursement d'arrérages d'allocation supplémentaire aux organismes et services n'ayant pas bénéficié du régime des subventions forfaitaires	4.438.661 »	
Remboursement au Fonds spécial d'allocation vieillesse d'arrérages d'allocations supplémentaires liquidées en application de l'article 6 du décret du 26 juillet 1956	7.059.584 »	
Remboursement du forfait postal pour l'année 1958	32.000.000 »	
Frais administratifs de l'année 1957 remboursés à la Caisse des dépôts et frais divers d'impression	25.635.421 »	
Dépenses diverses	168.304 »	
Total des dépenses	116.931.322.881 fr.	116.931.322.881 »
Solde créditeur au 31 décembre 1958		44.828.863.948 fr.

REGIME DE RETRAITES DU PERSONNEL LOCAL DE LA CAISSE CENTRALE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER ET AUTRES ORGANISMES PARTICIPANTS

Récapitulation des opérations de l'année 1958.

RECETTES		
Cotisations	12.987.024 fr.	
Opérations d'ordre	49.333 »	
Total des recettes	13.036.357 fr.	13.036.357 fr.
DÉPENSES		
Cotisations salariales versées à la Caisse nationale d'assurances sur la vie	4.316.831 fr.	
Emplois de fonds :		
— Montant net des achats de valeurs	5.179.198 »	
— Prorata d'intérêts courus à la date d'achat sur les valeurs acquises	49.333 »	
— Opération d'ordre dont la contrepartie figure en recette	49.333 »	
Total des dépenses	9.594.695 fr.	9.594.695 »
Solde en compte courant au 31 décembre 1958		3.441.662 fr.

REGIME DE RETRAITES DU PERSONNEL LOCAL DE LA CAISSE CENTRALE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER ET AUTRES ORGANISMES PARTICIPANTS

Mouvement du portefeuille. — Exercice 1958.

DESIGNATION des valeurs.	EMPLOI DE FONDS en 1958.		REMBOURSEMENTS		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.	
	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
Emprunt national 5 0/0 1956.	»	2.716.194	»	»	»	2.716.194
Caisse nationale de l'Energie 3 0/0 minimum Algérie...	»	2.463.004	»	»	»	2.463.004
Totaux		5.179.198		»		5.179.198

FONDS NATIONAL DE COMPENSATION POUR LA REPARTITION DES ALLOCATIONS FAMILIALES ENTRE LES DEPARTEMENTS, COMMUNES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DEPARTEMENTAUX ET COMMUNAUX

(Art. 42 à 45 du décret-loi du 29 juillet 1939.)

RECETTES

		francs.
Montant des droits d'affiliation versés par les collectivités ayant donné leur adhésion en 1958		3.420
Montant des sommes recouvrées par le Fonds national sur les collectivités reconnues débitrices à l'issue des opérations :		
Des années 1954 à 1956	3.708.388.812	
De l'année 1957	6.765.998.110	
	10.474.386.922	10.474.386.922
Recettes provenant de régularisations et sommes restant à rembourser ou à imputer		133.224.913
Intérêt des fonds en compte courant		31.568.752
Total des recettes		10.639.184.007
Solde au 31 décembre 1957		4.979.231.060
Total		15.618.415.067

DEPENSES

		francs.
Montant des sommes payées en 1958 par le Fonds national aux collectivités reconnues créancières à l'issue des opérations :		
Des années 1952 à 1956	101.539.068	
De l'année 1957	3.454.611.804	
	3.556.150.872	3.556.150.872
Remboursement de sommes versées à tort par les collectivités et dépenses afférentes à des régularisations		33.318.553
Montant des sommes versées en 1958 par le Fonds national au titre de la surcompensation interprofessionnelle des prestations familiales		(1) 9.828.000.000
Frais administratifs de 1957 remboursés à la Caisse des dépôts en 1958		15.760.946
Total des dépenses		13.433.230.371
Solde au 31 décembre 1958		2.185.184.696
Total		15.618.415.067

(1) Cette somme se décompose ainsi qu'il suit :

a) Versements à la Caisse nationale de sécurité sociale chargée des opérations de surcompensation en application du décret n° 53-1024 du 17 octobre 1953	Solde restant dû pour 1953-1954 (salariés non agricoles)	2.103 millions.
	Solde restant dû pour 1953-1954 (salariés agricoles)	169 —
	Solde restant dû pour 1955 (salariés non agricoles)	1.254 —
	Solde restant dû pour 1955 (salariés agricoles)	327 —
b) Versements au Fonds national de surcompensation créé par la loi n° 56-1327 du 29 décembre 1956	Deuxième acompte pour 1956	975 —
	Acompte pour 1957	2.500 —
	Premier et deuxième acomptes pour 1958	2.500 —
		9.828 millions.

FONDS COMMUN DE L'ALLOCATION DE LOGEMENT

RECETTES		DEPENSES	
Recouvrements sur prêts pour l'amélioration de l'habitat consentis aux agents de l'Etat	108.013.415 fr.	Prêts pour l'amélioration de l'habitat consentis aux agents de l'Etat	141.233.675 fr.
Reversement de sommes qui n'ont pu être payées aux bénéficiaires de prêts	2.323.505 »	Remise en paiement de sommes n'ayant pu être réglées une première fois aux bénéficiaires de prêts	1.959.005 »
Intérêts des fonds en compte courant au Trésor	9.769.587 »	Remboursement de versements irréguliers	1.335.582 »
		Frais administratifs de 1957 remboursés à la Caisse des dépôts en 1958	1.864.023 »
Total des recettes	120.106.507 fr.	Total des dépenses	146.392.285 fr.
Solde au 31 décembre 1957	975.420.121 »	Solde au 31 décembre 1958	949.134.343 »
Total	1.095.526.628 fr.	Total	1.095.526.628 fr.

FONDS NATIONAL DE SURCOMPENSATION DES PRESTATIONS FAMILIALES

Récapitulation des opérations de l'année 1958.

RECETTES

Produit des impôts et taxes :		
Majoration du versement forfaitaire de 5 % sur les traitements et salaires	7.390.675.655 fr.	
Droit de timbre sur les délivrances de devises étrangères.	534.447.226 »	
Majoration du taux de prélèvement sur les sommes engagées au Pari Mutuel	1.507.813.362 »	
Majoration des taux de la taxe intérieure de consommation sur les essences de pétrole	5.825.396.000 »	
Taxe sur les betteraves correspondant aux sucres exportés.	1.149.100.000 »	
Total du produit des impôts et taxes	16.407.432.243 fr.	
Versements des régimes ayant une charge de prestations familiales inférieure à la moyenne	11.000.000.000 »	
Recettes diverses (imputations erronées et régularisations)	3.485.708 »	
Total des recettes	27.410.917.951 fr.	
Solde créditeur au 31 décembre 1957	4.052.140.711 »	
Ensemble	31.463.058.662 fr.	31.463.058.662 fr.

DEPENSES

Versements aux régimes ayant une charge de prestations familiales supérieure à la moyenne	29.500.000.000 fr.	
Frais administratifs de l'année 1957 remboursés à la Caisse des dépôts	2.112.959 »	
Dépenses diverses (régularisations)	140.750 »	
Total des dépenses	29.502.253.709 fr.	29.502.253.709 fr.
Solde créditeur au 31 décembre 1958		1.960.804.953 fr.

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNA

Récapitulation des opéra

Recettes effectuées en 1958.	1° *Dépôts de diverses natures :*				
	a) Communes et établissements publics		5.519.319 fr.	16.537.062.433 fr.	
	b) Caisses d'épargne (fonds de réserve et fonds libres)		30.078.637 »		
	c) Caisses d'épargne. — Fonds d'épargne		13.730.666.756 »		
	d) Caisses d'épargne. — Fonds de dépôts		2.422.627.761 »		
	e) Administrations publiques		348.167.908 »		
	f) Sociétés de secours mutuels.		2.052 »		
	2° *Consignations :*				
	a) Consignations proprement dites		695.785.960 »	702.021.962 »	
	b) Biens d'incapables		3.689.599 »		
	c) Cautionnements provisoires		1.805.000 »		
	d) Cautionnements de fonctionnaires		93.775 »		
	e) Cautionnements pour paiements différés d'impôts		647.628 »		
	3° Versements de l'Office des biens et intérêts privés			391.358 »	
	4° Ventes, cessions, remboursements et amortissements de rentes.	s/c particulier.	11.440.734.194 fr.	12.148.008.180 »	31.739.018.268 fr.
		C. E. épargne	486.928.166 »		
		Fonds réserve.	220.345.820 »		
	5° Recettes effectuées aux différents comptes de produits et charges (revenus de valeurs, intérêts du compte courant).	s/c particulier.	1.336.097.089 »	1.980.877.794 »	
		C. E. épargne	628.225.617 »		
		Fonds réserve.	16.555.088 »		
	6° Intérêts de bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance.	s/c particulier.	363.638.541 »	370.638.541 »	
		Fonds réserve.	7.000.000 »		
	7° Recettes à classer			18.000 »	
	Solde disponible au 31 décembre 1957				1.890.852.392 »
	A reporter				33.629.870.660 fr.

TIONS D'ALSACE ET DE LORRAINE

tions de l'année 1958.

	Report			33.629.870.660 fr.
Dépenses effectuées en 1958.	1° *Dépôts de diverses natures :*			
	a) Communes et établissements publics	6.011.301 fr.	12.263.619.835 fr.	
	b) Caisses d'épargne (fonds de réserve et fonds libres)	1.092.755.079 »		
	c) Caisses d'épargne. — Fonds d'épargne	7.958.952.828 »		
	d) Caisses d'épargne. — Fonds de dépôts	2.852.818.464 »		
	e) Administrations publiques	353.082.163 »		
	2° *Consignations :*			
	a) Consignations proprement dites	687.543.676 »	693.124.452 »	
	b) Biens d'incapables	3.041.650 »		
	c) Cautionnements provisoires	1.900.000 »		
	d) Cautionnements de fonctionnaires	51.926 »		
	e) Cautionnements pour paiements différés d'impôts	587.200 »		
				30.110.512.406 »
	3° Frais administratifs et divers		15.478.613 »	
	4° Achats de valeurs — s/c particulier	16.068.981.890 fr.	16.772.569.899 »	
	4° Achats de valeurs — C. E. épargne	503.588.009 »		
	4° Achats de valeurs — Fonds réserve	200.000.000 »		
	5° Reversement d'intérêts affectant le prix de revient de valeurs		31.645.941 »	
	6° Reversement d'intérêts non courus sur bons du Trésor cédés avant l'échéance		298.102.778 »	
	7° Reversement de l'impôt sur les intérêts des caisses d'épargne au titre des années 1946-1947-1948		35.952.888 »	
	8° Recettes à classer		18.000 »	
	Solde disponible au 31 décembre 1958			3.519.358.254 fr.

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Mouvement du

DESIGNATION DES VALEURS	SOLDE AU 31 DECEMBRE 1957		EMPLOI DE FONDS EN 1958	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		francs.		francs.
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.				
Bons du Trésor à 2 ans.....	»	7.417.000.000	»	15.100.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Rentes 3 1/2 0/0 1952.....	»	2.085.702.526	»	371.389.009
Rentes 5 0/0 1920.....	»	35.936.580	»	»
Obligations de la Caisse autonome d'amortissement	75.203.000	72.737.707	»	»
Obligations du Trésor.....	801.358.000	816.099.473	»	»
Obligations Crédit national — Garanties par l'Etat.	1.215.415.000	1.011.883.338	»	»
Obligations Crédit national — Non garanties par l'Etat.....	1.198.980.000	1.201.185.091	»	»
Obligations Crédit foncier de France.	4.758.490.000	4.715.266.344	»	»
Obligations et bons P. T. T.	302.550.000	296.966.292	»	»
Obligations Ville de Paris.....	19.963.000	17.125.866	»	»
Obligations S. N. C. F.	1.154.537.000	1.035.903.149	»	»
Obligations Emprunt unifié des collectivités locales.....	406.560.000	399.301.300	»	»
Obligations Département de la Seine.	13.152.000	10.376.693	»	»
Obligations divers sinistrés.....	1.123.240.000	942.939.903	»	»
Obligations Ville de Hohenzalsa.....	»	1	»	»
A reporter.....		12.641.424.263		371.389.009

D'ALSACE ET DE LORRAINE

portefeuille.

ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
»	22.517.000.000	»	10.900.000.000	»	11.617.000.000
»	2.457.091.535	»	434.434.524	»	2.022.657.011
»	35.936.580	»	»	»	35.936.580
75.203.000	72.737.707	1.028.000	953.614	74.175.000	71.784.093
801.358.000	816.099.473	35.000	32.898	801.323.000	816.066.575
1.215.415.000	1.011.883.338	13.483.000	11.464.336	1.201.932.000	1.000.419.002
1.198.980.000	1.201.185.091	63.510.000	63.640.746	1.135.470.000	1.137.544.345
4.758.490.000	4.715.266.344	146.270.000	144.423.041	4.612.220.000	4.570.843.303
302.550.000	296.966.292	21.690.000	21.392.845	280.860.000	275.573.447
19.963.000	17.125.866	1.140.000	1.076.570	18.823.000	16.049.296
1.154.537.000	1.035.903.149	550.000	475.208	1.153.987.000	1.035.427.941
406.560.000	399.301.300	11.120.000	10.921.463	395.440.000	388.379.837
13.152.000	10.376.693	324.000	279.279	12.828.000	10.097.414
1.123.240.000	942.939.903	90.000	89.851	1.123.150.000	942.850.052
	1	»	»	»	1
	13.012.813.272		689.184.375		12.323.628.897

DESIGNATION DES VALEURS	SOLDE AU 31 DECEMBRE 1957		EMPLOI DE FONDS EN 1958	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		francs.		francs.
II. — **Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.** (*Suite et fin.*)				
Reports		12.641.424.263		371.389.009
Titres allemands	»	19.692	»	»
Titres sans valeur acquis par forclusion	»	953	»	»
Parts de production E. D. F.	583.820.000	589.770.027	»	»
Bons d'équipement industriel et agricole 5 0/0 1956	1.402.360.000	1.402.360.000	»	»
Obligations emprunt national 5 0/0 1956	470.000.000	470.000.000	1.113.860.000	1.168.981.890
Total des emplois en rentes sur l'Etat et valeurs diverses		15.103.574.935		1.540.370.899
III. — **Prêts.**				
Obligations du Trésor 4,30 0/0 représentatives d'annuités	»	3.503.637.159	»	»
Prêts aux communes et collectivités locales	»	6.986.377.052	»	132.199.000
Prêts aux départements et aux communes	»	901.876	»	»
Prêts sur titres	»	83.508	»	»
Prêts aux Charbonnages de France	»	917.599.497	»	»
Total des prêts		11.408.599.092		132.199.000
RECAPITULATION				
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme	»	7.417.000.000	»	15.100.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses	»	15.103.574.935	»	1.540.370.899
III. — Prêts	»	11.408.599.092	»	132.199.000
Totaux		33.929.174.027		16.772.569.899

ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
	13.012.813.272		689.184.375		12.323.628.897
»	19.692	»	»	»	19.692
»	953	»	»	»	953
583.820.000	589.770.027	48.782.000	49.568.569	535.038.000	540.201.458
1.402.360.000	1.402.360.000	88.000.000	88.000.000	1.314.360.000	1.314.360.000
1.583.860.000	1.638.981.890	99.720.000	103.170.252	1.484.140.000	1.535.811.638
	16.643.945.834		929.923.196		15.714.022.638
»	3.503.637.159	»	19.001.598	»	3.484.635.561
»	7.118.576.052	»	267.970.958	»	6.850.605.094
»	901.876	»	»	»	901.876
»	83.508	»	»	»	83.508
»	917.599.497	»	31.112.428	»	886.487.069
	11.540.798.092		318.084.984		11.222.713.108
»	22.517.000.000	»	10.900.000.000	»	11.617.000.000
»	16.343.945.834	»	929.923.196	»	15.714.022.638
»	11.540.798.092	»	318.084.984	»	11.222.713.108
	50.701.743.926		12.148.008.180		38.553.735.746

CAISSE NATIONALE DE CREDIT AUX

Résumé des opérations

RECETTES	MONTANT
	francs.
1° Arrérages et intérêts de fonds placés sur valeurs diverses	2.428.165
2° Annuités recouvrées sur prêts consentis :	
a) A l'aide d'avances du Trésor (décrets des 30 juin 1937 et 24 mai 1938, art. 1er, prêts à l'Afrique du Nord)	3.679.088
b) A l'aide d'avances du Fonds commun de travail des caisses d'assurances sociales	108.337.419
3° Remboursements de valeurs	7.183.508
4° Recettes diverses	42.995.299
5° Intérêts du compte courant	340.188
Total	164.963.667
Solde créditeur au 1er janvier 1958	8.346.620
Ensemble	173.310.287

DEPARTEMENTS ET AUX COMMUNES

au 31 décembre 1958.

DEPENSES	MONTANT
	francs.
1° Frais d'administration	2.577.675
2° Bonifications allouées par la Caisse nationale de crédit	44.916.611
3° Reversements d'annuités au Trésor provenant de prêts consentis en exécution des décrets des 30 juin 1937 et 24 mai 1938 (art. 1er, prêts à l'Afrique du Nord)	3.679.088
4° Annuités versées au F. C. T.	102.873.456
5° Dépenses diverses	2.983.329
Total	157.030.159
Solde créditeur au 31 décembre 1958	16.280.128
Ensemble	173.310.287

CAISSE NATIONALE DE CREDIT AUX

Mouvements du

DESIGNATION DES VALEURS	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.		EMPLOIS DE FONDS en 1958.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		francs.		francs.
I. — **Bons du Trésor public.**				
Bons du Trésor à 720 jours.....	»	55.000.000	»	»
II. — **Prêts.**				
Obligations du Trésor représentatives d'annuités 4,30 0/0.....	»	48.259.465	»	»
Annuités de chemins de fer garanties par l'Etat.....	»	6.921.779	»	»
Prêts sur Fonds commun de travail..	»	933.413.150	»	»
Avances du Trésor (Décrets des 30 juin 1937 et 24 mai 1938, art. 1er, prêts à l'Afrique du Nord).....	»	3.537.591	»	»
Totaux du paragraphe II...		992.131.985		»
Totaux généraux.....		1.047.131.985		»

DEPARTEMENTS ET AUX COMMUNES

portefeuille.

ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements effectués en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
»	55.000.000	»	»	»	55.000.000
»	48.259.465	»	261.730	»	47.997.735
»	6.921.779	»	6.921.779	»	»
»	933.413.150	»	62.242.628	»	871.170.522
»	3.537.591	»	3.537.591	»	»
	992.131.985		72.963.728		919.168.257
	1.047.131.985		72.963.728		974.168.257

FONDS DE GESTION DES EMPRUNTS UNIFIES DES COLLECTIVITES LOCALES C/627

Résumé des opérations de l'année 1958.

RECETTES	francs.	DEPENSES	francs.
Solde au 31 décembre 1957	379.511.457	Versement aux collectivités émettrices des souscriptions d'organismes d'assurances et de prévoyance affectées à leurs emprunts.	4.535.609.600
Produit des souscriptions d'organismes d'assurances et de prévoyance reçues directement par le Fonds.	5.406.957.250	Commissions réglées aux intermédiaires ayant transmis les souscriptions d'organismes d'assurances et de prévoyance	20.916.750
Remboursement par les collectivités de commissions versées aux intermédiaires	20.916.750	Remboursements d'obligations amorties :	
		— par tirage au sort.	184.640.800
		— par rachats en Bourse	28.550.000
Versements des collectivités émettrices (annuités d'amortissement et charges annuelles).	714.273.506	Intérêts payés aux porteurs d'obligations :	
		— sur titres en circulation	395.468.400
		— sur titres rachetés en Bourse	1.713.000
Remboursement de frais d'impression de titres par les collectivités émettrices	567.720	Commissions versées aux guichets domiciliataires	661.270
		Rachat de titres en Bourse	11.610.269
Valeur nominale des titres rachetés en Bourse en 1957 et affectés à l'amortissement	28.550.000	Reversement à la Caisse des dépôts de l'avance consentie au Fonds pour lui permettre de faire face à ses premières dépenses de fonctionnement	10.000.000
Intérêts échus sur titres rachetés en Bourse	1.713.000	Reversement à la Caisse des dépôts des frais d'impression de titres remboursés par les collectivités émettrices.	6.795.360
Intérêts de retard	148.393		
Recettes accidentelles (régularisations)	13.786.189	Reversement à la Caisse des dépôts des sommes reçues des collectivités émettrices au titre de leur participation forfaitaire aux frais de fonctionnement du Fonds	19.088.730
		Frais divers	17.250
		Dépenses accidentelles (régularisations)	13.784.933
		Solde au 31 décembre 1958	1.337.567.903
Total	6.566.424.265	Total	6.566.424.265

FONDS DE GESTION DES EMPRUNTS UNIFIES DES COLLECTIVITES LOCALES

Mouvements du portefeuille.

DESIGNATION des valeurs.	VALEURS en portefeuille au 31 décembre 1957.		EMPLOIS DE FONDS (rachats en Bourse) effectués en 1958.		ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs (amortissement des titres rachetés).		VALEURS en portefeuille au 31 décembre 1958.	
	Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Coût.
Obligations 6 0/0 1955-1975	28.550.000	24.802.386	12.540.000	11.610.269	41.090.000	36.412.655	28.550.000	24.802.386	12.540.000	11.610.269

GESTION DES CERTIFICATS

Résumé des opérations

RECETTES	C. F. P.	S. N. P. A.	TOTAL
	francs.	francs.	francs.
Solde au 31 décembre 1957	544.033	158.841	702.874
Produit net des souscriptions de certificats nouveaux, reçues par les Etablissements bancaires	»	250.061.825	250.061.825
Produit net des souscriptions de certificats nouveaux, reçues par la Caisse des dépôts et suivies d'attribution	»	873.600	873.600
Dividendes perçus sur les actions C. F. P. correspondant aux certificats pétroliers	123.500.000	»	123.500.000
Frais de gestion et d'émission remboursés par l'Etat et le B. R. P. au titre de l'année 1957.	16.685.352	5.358.566	22.043.918
Recettes diverses et régularisations	980.292	1.277.665	2.257.957
Intérêts des fonds en compte courant au Trésor public	326.011	535.700	861.711
Totaux	142.035.688	258.266.197	400.301.885

PETROLIERS. — Compte 631.

de l'année 1958.

DEPENSES	C. F. P.	S. N. P. A.	TOTAL
	francs.	francs.	francs.
Versement à l'Agence comptable centrale du Trésor du produit net des souscriptions aux certificats nouveaux	»	250.935.425	250.935.425
Paiement de dividendes sur certificats C. F. P.	94.348.285	»	94.348.285
Commissions versées aux Etablissements bancaires pour paiements de dividendes	1.863.878	»	1.863.878
Reversement à la Caisse des dépôts des frais de gestion et d'émission au titre de l'année 1957	16.685.352	5.358.566	22.043.918
Dépenses diverses et régularisations	1.077.351	1.257.498	2.334.849
Total des dépenses	113.974.866	257.551.489	371.526.355
Solde au 31 décembre 1958	28.060.822	714.708	28.775.530
Totaux	142.035.688	258.266.197	400.301.885

CAISSE NATIONALE

I. — **Compte**

RECETTES

Compte courant des fonds disponibles du compte de la Caisse nationale d'épargne déposés à la Caisse des dépôts au 31 décembre 1957		50.139.617.949 fr.
Versements de l'Agent comptable	96.244.210.054 fr.	
Transferts des fonds des Caisses d'épargne des territoires autres que la Métropole	112.492.000 »	
Ventes de rentes et valeurs pour le compte de déposants	13.127 »	
Arrérages de rentes et valeurs, primes de remboursement et intérêts sur valeurs à court terme	46.839.183.507 »	
Intérêts des comptes courants (y compris une somme de 1.799.082 fr. représentant les intérêts du compte courant de la « Dotation »).	635.118.723 »	
Remboursements de valeurs à court terme	183.995.000.000 »	
Remboursements de rentes, valeurs et prêts	26.099.336.617 »	
Remboursements d'avances sur pensions de l'Etat	10.728.050.069 »	
Total des recettes	364.653.404.097 fr.	364.653.404.097 »
Montant total des crédits de l'année (*à reporter*)		414.793.022.046 fr.

[ETAT N° 7-00 *bis*.]

II. — **Compte**

RECETTES

Compte courant des fonds disponibles de la « Dotation », déposés à la Caisse des dépôts au 31 décembre 1957		139.920.755 fr.
Versements de l'Agent comptable	53.774.792 fr.	
Arrérages de rentes et intérêts sur Bons du Trésor	71.047.000 »	
Intérêts du compte courant au Trésor	1.799.082 »	
Remboursements de bons du Trésor	150.000.000 »	
Total des recettes	276.620.874 fr.	276.620.874 »
Montant total des crédits de l'année (*à reporter*)		416.541.649 fr.

D'EPARGNE

« **Dépôts** ».

DEPENSES		
Report		414.793.022.046 fr.
Retraits de fonds	16.231.995.253 fr.	
Transferts de fonds aux Caisses d'épargne des territoires autres que la Métropole	43.775.697 »	
Paiement des rentes et obligations achetées pour le compte des déposants	17.393.325 »	
Versement au compte « Fonds national de solidarité et d'action mutualistes » des trois cinquièmes des comptes des déposants, prescrits au 1er janvier 1958	5.923.773 »	
Versement au budget général, en application de l'article 35 du Code des Caisses d'épargne, du reliquat des bénéfices réalisés par la Caisse nationale d'épargne au titre de 1957 (4.020.361.898 fr.) et d'un acompte à valoir sur les bénéfices réalisés au titre de l'année 1958 (15.000.000.000 fr.)	19.020.361.898 »	
Reversement d'intérêts afférents à des valeurs à court terme cédées, d'arrérages de rentes et valeurs, et prorata de coupons sur achats de valeurs ; intérêts du compte à 1 0/0 reversés au compte Dotation (1.799.082 fr.)	2.894.172.177 »	
Achats de valeurs à court terme	233.400.000.000 »	
Emplois en rentes, valeurs et prêts	128.490.969.512 »	
Avances sur pensions de l'Etat	12.197.460.224 »	
Total des dépenses	412.302.051.859 fr.	412.302.051.859 »
Solde du compte de la Caisse nationale d'épargne à la Caisse des dépôts au 31 décembre 1958		2.490.970.187 fr.

« **Dotation** ».

DEPENSES		
Report		416.541.649 fr.
Retraits de fonds	91.303.067 fr.	
Renouvellement de Bons du Trésor	150.000.000 »	
Total des dépenses	241.303.067 fr.	241.303.067 »
Solde du compte « Dotation » de la Caisse nationale d'épargne au 31 décembre 1958		175.238.582 fr.

CAISSE NATIONALE

I. — **Compte**

DESIGNATION DES VALEURS	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.		EMPLOIS DE L'ANNEE 1958	
	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
		francs.		francs.
I. — **Bons du Trésor et valeurs à court terme.**				
Bons du Trésor	»	77.700.000.000	»	155.890.000.000
Valeurs diverses	»	6.000.000.000	»	57.000.000.000
Effets représentatifs de crédit à moyen terme	»	»	»	20.510.000.000
Bons d'équipement tunisien à quatre ans	»	500.000.000	»	»
		84.200.000.000		233.400.000.000
II. — **Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.**				
Rente 5 0/0 1920 amortissable	35.802.000	836.389.009	»	»
Rente 5 0/0 1949	»	»	105.535.250	2.018.467.192
Rente 3 1/2 0/0 1952-1958	413.473.900	11.668.102.828	77.416.500	2.115.407.128
Obligations du Trésor 4 1/2 0/0 1933.	171.297.000	171.567.657	»	»
Obligations du Trésor 4 0/0 amortissables 1934	713.486.000	678.302.683	»	»
Obligations du Trésor 4 1/2 0/0 1935 (Défense nationale)	163.053.000	154.818.883	»	»
Bons d'épargne à cinq ans	2.500.000.000	2.475.000.000	»	»
Bons d'équipement industriel et agricole 5 0/0 1956	19.783.400.000	19.761.149.054	»	»
Bons de la Caisse nationale de crédit agricole	37.390.000	33.879.466	»	»
Obligations des Postes, télégraphes et téléphones	877.120.000	812.272.651	177.650.000	»
Obligations de la Caisse autonome de gestion des bons de la Défense nationale	2.552.784.000	2.465.373.900	»	»
Obligations de la Caisse autonome de la Défense nationale	2.254.000	2.438.605	»	»
Emprunts de reconstitution garantis par l'Etat	7.043.960.000	5.827.217.516	»	»
Obligations et Bons du Crédit national garantis par l'Etat	7.490.530.000	7.033.836.162	469.900.000	360.882.544
A reporter		51.920.348.414		4.494.756.864

D'EPARGNE

« Dépôts ».

ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS opérés en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.	
Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
	francs.		francs.		francs.
»	233.590.000.000	»	103.995.000.000	»	129.595.000.000
»	63.000.000.000	»	63.000.000.000	»	»
»	20.510.000.000	»	17.000.000.000	»	3.510.000.000
»	500.000.000	»	»	»	500.000.000
	317.600.000.000		183.995.000.000		133.605.000.000
35.802.000	836.389.009	»	»	35.802.000	836.389.009
105.535.250	2.018.467.192	105.535.000	2.018.462.410	250	4.782
490.890.400	13.783.509.956	»	»	490.890.400	13.783.509.956
171.297.000	171.567.657	1.525.000	1.527.409	169.772.000	170.040.248
713.486.000	678.302.683	73.486.000	69.862.268	640.000.000	608.440.415
163.053.000	154.818.883	19.200.000	18.230.400	143.853.000	136.588.483
2.500.000.000	2.475.000.000	»	»	2.500.000.000	2.475.000.000
19.783.400.000	19.761.149.054	3.372.810.000	3.369.015.587	16.410.590.000	16.392.133.467
37.390.000	33.879.466	37.390.000	33.879.466	»	»
1.054.770.000	812.272.651	209.080.000	30.813.050	845.690.000	781.459.601
2.552.784.000	2.465.373.900	50.000.000	49.694.050	2.502.784.000	2.415.679.850
2.254.000	2.438.605	13.000	14.064	2.241.000	2.424.541
7.043.960.000	5.827.217.516	3.120.000	3.097.994	7.040.840.000	5.824.119.522
7.960.430.000	7.394.718.706	584.870.000	471.416.732	7.375.560.000	6.923.301.974
	56.415.105.278		6.066.013.430		50.349.091.848

DESIGNATION DES VALEURS	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.		EMPLOIS DE L'ANNEE 1958	
	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
		francs.		francs.
Reports		51.920.348.414		4.494.756.864
Obligations et bons du Crédit national.	29.856.580.000	29.856.580.000	10.000.000.000	10.000.000.000
Emprunts de divers établissements publics à caractère industriel et commercial	8.686.717.000	8.546.445.668	140.000.000	140.000.000
Obligations de divers Compagnies de chemins de fer.....	5.324.573.500	4.859.622.760	»	»
Obligations garanties par l'Etat de diverses Compagnies de navigation.	1.932.970.000	1.908.805.272	»	»
Obligations du Crédit foncier de France	46.062.605.250	45.870.253.640	4.000.000.000	4.000.000.000
Obligations de la Ville de Paris.....	563.402.000	463.055.227	32.000	23.856
Obligations et Bons de départements et villes	121.074.000	108.674.841	»	»
Emprunts des pays d'outre-mer.....	623.331.000	548.878.557	»	»
Emprunts garantis par l'Etat de divers pays d'outre-mer.....	31.968.000	28.397.353	483.009.000	482.829.860
Titres remis en échange d'actions et de parts de Sociétés nationalisées.	93.082.831	52.678.085	»	»
Obligations de sociétés garanties par l'Etat	10.737.960.000	10.441.862.274	»	»
Obligations de sociétés françaises...	3.599.335.000	3.530.839.853	2.372.555	1.494.000
Actions de sociétés françaises.....	1.665.270.642	1.800.387.063	336.007.516	646.931.096
Actions de sociétés étrangères.....	74.827.264	126.866.114	10	2.163
Fonds d'Etat et obligations étrangers.	21.503.020	13.336.661	»	»
		160.077.031.782		19.766.037.839
III. — **Prêts.**				
Obligations du Trésor terminables en 1958	»	63.581.949	»	»
Obligations du Trésor terminables en 1965	»	333.592.184	»	»
Obligations du Trésor terminables en 1969	»	1.434.453.502	»	»
Obligations du Trésor terminables en 2009	»	53.733.468.265	»	»
Semestrialités du Trésor 3 0/0 1945-1975	»	6.613.366.293	»	»
A reporter		62.178.462.193		»

ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS opérés en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.	
Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
	francs.		francs.		francs.
	56.415.105.278		6.066.013.430		50.349.091.848
39.856.580.000	39.856.580.000	1.548.010.000	1.548.010.000	38.308.570.000	38.308.570.000
8.826.717.000	8.686.445.668	410.340.000	404.531.969	8.416.377.000	8.281.913.699
5.324.573.500	4.859.622.760	695.442.000	692.927.558	4.629.131.500	4.166.695.202
1.932.970.000	1.908.805.272	108.560.000	107.446.069	1.824.410.000	1.801.359.203
50.062.605.250	49.870.253.640	1.173.519.000	1.171.688.135	48.889.086.250	48.698.565.505
563.434.000	463.079.083	76.431.000	55.105.861	487.003.000	407.973.222
121.074.000	108.674.841	6.200.000	5.592.317	114.874.000	103.082.524
623.331.000	548.873.557	6.780.000	5.617.411	616.551.000	543.261.146
514.977.000	511.227.213	»	»	514.977.000	511.227.213
93.082.831	52.673.085	2.268.892	1.204.749	90.813.939	51.473.336
10.737.960.000	10.441.862.274	88.990.000	86.410.061	10.648.970.000	10.355.452.213
3.601.707.555	3.532.333.853	102.314.435	100.603.732	3.499.393.120	3.431.730.121
2.001.278.158	2.447.318.159	210.498.269	597.267.428	1.790.779.889	1.850.050.731
74.827.274	126.868.277	20.982	17.978.681	74.806.292	108.889.596
21.503.020	13.336.661	2.689.310	2.620.087	18.313.710	10.716.574
	179.843.069.621		10.863.017.488		168.980.052.133
»	63.581.949	»	63.581.949	»	»
»	333.592.184	»	33.825.978	»	299.766.206
»	1.434.453.502	»	88.566.588	»	1.345.886.914
»	53.733.468.265	»	291.417.670	»	53.442.050.595
»	6.613.366.293	»	286.204.699	»	6.327.161.594
	62.178.462.193		763.596.884		61.414.865.309

DESIGNATION DES VALEURS	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.		EMPLOIS DE L'ANNEE 1958	
	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
		francs.		francs.
Reports		62.178.462.193		»
Obligations du Trésor représentatives d'annuités, savoir :				
Lois des 5 décembre 1922 et 13 juillet 1928 (H. L. M. — Loyers moyens. — Crédit immobilier) ...	»	153.320.505.135	»	»
Loi du 2 août 1923 (Electrification des campagnes)	»	372.465.691	»	»
Loi du 30 décembre 1928, article 142 (Communes rurales)	»	18.763.190	»	»
Loi du 1er août 1929 (Prêts à long terme à l'agriculture)	»	41.781.041	»	»
Loi du 8 avril 1930, article 9 (Inondés du Sud-Ouest)	»	4.860.906	»	»
Loi du 28 juin 1930, article 5 (H. L. M. améliorées)	»	26.150.119	»	»
Ordonnance du 1er mai 1945 (Collectivités publiques)	»	261.372.754	»	»
Décret-loi du 17 juin 1938 (Equipement rural)	»	692.288.975	»	»
Loi du 15 mai 1941 (Amélioration du logement rural)	»	143.985.196	»	»
Prêts sur obligations aux départements, communes, pays d'outre-mer et établissements publics....	»	296.977.006.734	»	102.065.953.673
Prêts adduction d'eau (Décret du 1er octobre 1954)	»	13.582.808.636	»	6.658.978.000
Prêts aux organismes d'H. L. M. pour l'amélioration de logements de première nécessité (loi du 4 août 1956)	»	1.479.011.838	»	»
		529.099.462.408		108.724.931.673
RECAPITULATION				
Bons du Trésor et valeurs à court terme	»	84.200.000.000	»	233.400.000.000
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.	»	160.077.031.782	»	19.766.037.839
Prêts	»	529.099.462.408	»	108.724.931.673
Totaux		773.376.494.190		361.890.969.512

ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS opérés en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.	
Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
	francs.		francs.		francs.
	62.178.462.193		763.596.884		61.414.865.309
»	153.320.505.135	»	3.984.533.496	»	149.335.971.639
»	372.465.691	»	21.244.348	»	351.221.343
»	18.763.190	»	12.923.515	»	5.839.675
»	41.781.041	»	8.429.876	»	33.351.165
»	4.860.906	»	4.860.906	»	»
»	26.150.119	»	9.168.380	»	16.981.739
»	261.372.754	»	25.132.519	»	236.240.235
»	692.288.975	»	30.238.305	»	662.050.670
»	143.985.196	»	6.689.175	»	137.296.021
»	399.042.960.407	»	9.953.229.591	»	389.089.730.816
»	20.241.786.636	»	394.429.241	»	19.847.357.395
»	1.479.011.838	»	21.842.893	»	1.457.168.945
	637.824.394.081		15.236.319.129		622.588.074.952
»	317.600.000.000	»	183.995.000.000	»	133.605.000.000
»	179.843.069.621	»	10.863.017.488	»	168.980.052.133
»	637.824.394.081	»	15.236.319.129	»	622.588.074.952
	1.135.267.463.702		210.094.336.617		925.173.127.085

CAISSE NATIONALE

Compte

DESIGNATION DES VALEURS	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.		EMPLOIS DE L'ANNEE 1958	
	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
		francs.		francs.
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.				
Bons du Trésor	»	335.000.000	»	150.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Rente 3 1/2 0/0 1952 amortissable...	34.048.000	947.111.104	»	»
Obligations et bons du Crédit national garantis par l'Etat	441.650.000	437.056.840	»	»
Total		1.384.167.944		»
Récapitulation		1.719.167.944		150.000.000

D'EPARGNE

« **Dotation** ».

ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS opérés en 1958.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.	
Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
	francs.		francs.		francs.
»	485.000.000	»	150.000.000	»	335.000.000
34.048.000	947.111.104	»	»	34.048.000	947.111.104
441.650.000	437.056.840	»	»	441.650.000	437.056.840
	1.384.167.944		»		1.384.167.944
	1.869.167.944		150.000.000		1.719.167.944

RELEVE GENERAL DES EMPLOIS DE FONDS EFFECTUES EN 1958 PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

DESIGNATION DES EMPLOIS	POUR LE COMPTE des services propres et des services gérés.
	francs.
1° Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.	
Rente 5 0/0 1949	2.018.467.192
Rentes 3 1/2 0/0 1952	1.730.426.306
Rente 3,5 0/0 1958	300.000.000
Obligations du Trésor 4 1/2 0/0 1933	347.200
Obligations du Trésor 4 0/0 1934	6.654.010
Emprunt national 5 0/0 1956	11.639.810.804
Bons 5 0/0 1957	49.781.096
Bons Equipement industriel et agricole	1.988.782.792
Obligations de la Caisse autonome d'amortissement	18.310.355
Obligations des P. T. T. et de la R. T. F.	171.812.942
Emprunts de reconstitution	24.890.627
Obligations et bons du Crédit national	10.553.288.071
Obligations et bons de la S. N. C. F. et de diverses compagnies de chemins de fer	835.041.940
Obligations d'établissements publics à caractère industriel et commercial	10.861.971.692
Obligations du Crédit foncier de France	5.181.711.843
Obligations de pays d'outre-mer	486.913.593
Obligations de la ville de Paris	58.846.762
Obligations du département de la Seine	111.391.202
Emprunts unifiés des collectivités locales	622.834.287
Titres remis en échange d'actions et parts de sociétés nationalisées	17.828.298
Obligations de sociétés françaises	7.359.527.160
Obligations de sociétés étrangères	6.973.341
Actions de sociétés étrangères	6.854.764.682
Fonds d'Etat et obligations étrangers	78.034.362
	(1) 496.397.576
Total	61.474.880.133

(1) Dont valeurs émises par des organismes internationaux : 465.268.437 francs.

DESIGNATION DES EMPLOIS	POUR LE COMPTE des services propres et des services gérés.
	francs.
2° Prêts.	
Prêts aux départements, communes et collectivités	96.254.812.554
Prêts aux départements, communes et collectivités (loi du 24 juin 1950)	73.222.864.000
Prêts aux sociétés immobilières	16.797.613.000
Prêts à diverses sociétés garantis par l'Etat	300.000.000
Prêts à divers	43.387.948.923
Avances au Trésor (H. L. M.)	23.856.257.000
Avances au Trésor (crédit immobilier)	6.143.743.000
Avances au Trésor (adduction d'eau)	17.784.524.000
Avances au Trésor (adduction d'eau. — Loi du 24 juin 1950)	113.080.000
Total	271.860.842.477
3° Immeubles.	
Immeubles de rapport	1.301.733.179
Participations dans des sociétés immobilières :	
a) civiles	6.434.379.135
b) commerciales	700.943.660
Total	8.437.055.974
Total des emplois définitifs	341.772.706.584
4° Bons du Trésor et valeurs à court terme.	
Augmentation.. Bons du Trésor	168.158.710.000
Valeurs diverses	22.013.573.209
Effets représentatifs de crédits à moyen terme.	4.280.990.754
Billets à ordre divers	509.000.000
Effets représentatifs de crédit à moyen terme Algérie	279.000.000
Total	195.241.273.963
Montant global net des emplois de fonds	537.013.980.547

ETAT DES DEPENSES ADMINISTRATIVES DE LA CAISSE

NUMEROS des chapitres.	NATURE DES DEPENSES	SOMMES non payées sur l'exercice 1957 au 31 décembre 1957.	CREDITS ouverts par arrêtés
1	2	3	4
		francs.	francs.
	DEPENSES ORDINAIRES		
	PERSONNEL		
I	Traitement du directeur général et du personnel de l'administration	359.330.565	2.465.576.712
II	Rémunération des agents auxiliaires et travaux à l'extérieur	5.247.737	43.167.277
III	Indemnités et allocations	168.582.286	1.359.537.915
	Totaux	533.160.588	3.868.281.904
	MATÉRIEL		
IV	Fournitures de bureau, impressions, chauffage, éclairage, bâtiment et mobilier, habillement, service de garde, menues dépenses, services sociaux	185.304.162	755.518.000
	Montant des dépenses ordinaires	718.464.750	4.623.799.904
	DEPENSES EXTRAORDINAIRES		
	MATÉRIEL		
V	Construction d'un immeuble administratif à Arcueil	»	100.000.000
	Ensemble	718.464.750	4.723.799.904

DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PENDANT L'ANNEE 1958

TOTAL (colonnes 3+4).	PAIEMENTS EFFECTUES EN 1958		SOMMES non payées sur l'exercice 1958 au 31 décembre 1958 (différence entre les colonnes 4 et 7).	OBSERVATIONS
	sur l'exercice 1957.	sur l'exercice 1958.		
5	6	7	8	9
francs.	francs.	francs.	francs.	
2.824.907.277	142.051.984	2.015.707.682	449.869.030	
48.415.014	927.169	37.795.042	5.372.235	
1.528.120.201	106.161.820	1.212.109.898	147.428.017	
4.401.442.492	249.140.973	3.265.612.622	602.669.282	
940.822.162	185.205.262	579.111.745	176.406.255	
5.342.264.654	434.346.235	3.844.724.367	779.075.537	
100.000.000	»	»	100.000.000	
5.442.264.654	434.346.235	3.844.724.367	879.075.537	
	4.279.070.602			

ETAT DES PREVISIONS DE RECETTES FAISANT RESSORTIR LES DIFFERENCES EN RECETTES

NATURE DES RECETTES	RECETTES prévues pour l'année 1960.	RECETTES de l'année 1958.
	francs.	francs.
PREMIERE PARTIE		
SERVICES PROPRES A LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS		
Chapitre Ier. — *Fonds provenant des dépôts et consignations.*		
Article 1er. — Intérêts des bons du Trésor, valeurs à court terme et fonds en comptes courants	7.300.000.000	7.967.978.275
— 2. — Arrérages de rentes et intérêts sur valeurs diverses	2.700.000.000	2.255.548.660
— 3. — Intérêts sur prêts à l'Etat, aux départements, communes et établissements publics	7.500.000.000	6.253.144.464
— 4. — Remboursements de frais administratifs	3.300.000.000	2.671.732.073
— 5. — Remboursements de taxations, indemnités, commissions et allocations	540.000.000	414.896.099
— 6. — Revenus nets des placements immobiliers	500.000.000	288.215.075
— 7. — Produits et remboursements divers	1.000.000.000	1.226.842.149
— 8. — Escomptes et primes de remboursement	600.000.000	1.405.398.044
Totaux	23.440.000.000	22.483.754.839
Chapitre II. — *Fonds provenant des sociétés mutualistes.*		
Article 1er. — Intérêts des bons du Trésor, valeurs à court terme et fonds en compte courant	200.000.000	162.763.592
— 2. — Arrérages de rentes et intérêts sur valeurs diverses	480.000.000	395.038.203
— 3. — Intérêts sur prêts	20.000.000	21.759.183
— 4. — Escomptes et primes de remboursement	60.000.000	173.978.384
Totaux	760.000.000	753.539.362
Chapitre III. — *Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne* (A).		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et intérêts des fonds en compte courant	1.600.000.000	1.553.150.391
Chapitre IV. — *Fonds provenant des caisses d'épargne* (A).		
Article 1er. — Arrérages de rentes et intérêts sur valeurs diverses	72.460.000.000	56.007.442.549
— 2. — Intérêts des fonds en compte courant au Trésor public	240.000.000	221.497.958
— 3. — Intérêts du compte courant à préavis	Mémoire.	1.625.277.778
Totaux	72.700.000.000	57.854.218.285

ET DE DEPENSES POUR L'ANNEE 1960
ET EN DEPENSES AVEC LES RESULTATS DE L'ANNEE 1958

DIFFERENCES pour l'année 1960.		OBSERVATIONS
En plus.	En moins.	
francs.	francs.	
»	667.978.275	
444.451.340	»	
1.246.855.536	»	
628.267.927	»	
125.103.901	»	
211.784.925	»	
»	226.842.149	
»	805.398.044	
2.656.463.629	1.700.218.468	
37.236.408	»	
84.961.797	»	
»	1.759.183	
»	113.978.384	
122.198.205	115.737.567	
		(A) La contrepartie de ces recettes figure en dépense.
46.849.609	»	
16.452.557.451	»	
18.502.042	»	
»	1.625.277.778	
16.471.059.493	1.625.277.778	

NATURE DES RECETTES	RECETTES prévues pour l'année 1960.	RECETTES de l'année 1958.
	francs.	francs.
PREMIERE PARTIE (*Suite et fin.*)		
SERVICES PROPRES A LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS (A)		
Chapitre V. — *Fonds de réserve de l'épargne-construction* (A).		
Article unique. — Intérêts des fonds en compte courant	Mémoire.	»
Chapitre VI. — *Fonds provenant de l'épargne-construction* (A).		
Article unique. — Revenus provenant de l'emploi des fonds d'épargne-construction	20.000.000	22.632.689
Chapitre VII. — *Fonds provenant des cotisations de sécurité sociale* (A).		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et intérêts des fonds en compte courant	100.000.000	106.957.568
DEUXIEME PARTIE		
SERVICES GÉRÉS PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (A)		
Chapitre VIII. — *Caisse nationale d'assurances sur la vie.*		
Article 1er. — Arrérages de rentes et intérêts sur valeurs diverses	8.500.000.000	6.722.700.818
— 2. — Intérêts des fonds en compte courant	25.000.000	77.249.465
Totaux	8.525.000.000	6.799.950.283
Chapitre IX. — *Retraites ouvrières et paysannes (loi du 5 avril 1910).*		
Article unique. — Intérêts des fonds en compte courant	»	164.372
Chapitre X. — *Caisse nationale de crédit aux départements et communes.*		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant	3.000.000	2.768.353
Chapitre XI. — *Fonds spécial de garantie pour la Tunisie (décret du 24 mai 1922).*		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant	4.000.000	4.007.027

DIFFERENCES pour l'année 1960.		OBSERVATIONS
En plus.	En moins.	
francs.	francs.	
»	»	(A) La contrepartie de ces recettes figure en dépense.
»	2.632.689	
»	6.957.568	
1.777.299.182	»	
»	52.249.465	
1.777.299.182	52.249.465	
»	164.372	
231.647	»	
»	7.027	

NATURE DES RECETTES	RECETTES prévues pour l'année 1960.	RECETTES de l'année 1958.
	francs.	francs.
DEUXIEME PARTIE (*Suite.*)		
SERVICES GÉRÉS PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (A)		
Chapitre XII. — *Fonds spécial de garantie pour le Maroc (décret du 13 mars 1928).*		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant	Mémoire.	2.223.936
Chapitre XIII. — *Caisse nationale d'assurances en cas d'accidents.*		
Article unique. — Arrérages de rentes sur l'Etat et intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant	28.000.000	29.043.561
Chapitre XIV. — *Caisse des dépôts et consignations d'Alsace-Lorraine.*		
Article unique. — Arrérages de rentes sur l'Etat et intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant	1.705.000.000	1.651.029.075
Chapitre XV. — *Caisse nationale d'épargne.*		
Article 1er. — Intérêts sur le compte courant au Trésor	180.000.000	166.507.612
— 2. — Intérêts sur le compte courant spécial avec préavis	Mémoire.	468.611.111
Totaux	180.000.000	635.118.723
Chapitre XVI. — *Fonds spécial de retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.*		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant	16.000.000	24.868.798
Chapitre XVII. — *Caisse de retraites de la France d'outre-mer.*		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant	92.250.000	169.771.927
Chapitre XVIII. — *Fonds de prévoyance de l'aéronautique commerciale (loi du 30 mars 1928, art. 5).*		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant	Mémoire.	1.564.423
Chapitre XIX. — *Fonds de prévoyance de l'aéronautique nationale (loi du 30 mars 1928, art. 3).*		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant	30.000 000	37.274.036

DIFFERENCES pour l'année 1960.		OBSERVATIONS
En plus.	En moins.	
francs.	francs.	
»	2.223.936	
»	1.043.561	(A) La contrepartie de ces recettes figure en dépense.
53.970.925	»	
13.492.388	»	
»	468.611.111	
13.492.388	468.611.111	
»	8.868.798	
»	77.521.927	
»	1.564.423	
»	7.274.036	

NATURE DES RECETTES	RECETTES prévues pour l'année 1960.	RECETTES de l'année 1958.
	francs.	francs.
DEUXIEME PARTIE (*Suite.*)		
SERVICES GÉRÉS PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (A)		
Chapitre XX. — *Fonds spécial de garantie pour le remboursement de prêts aux invalides de guerre.*		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant	2.600.000	866.344
Chapitre XXI. — *Assurances sociales et sécurité sociale.*		
Article unique. — Intérêts sur les fonds en compte courant	800.000.000	731.264.943
Chapitre XXII. — *Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.*		
Article unique. — Arrérages de rentes et intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant	220.000.000	403.892.214
Chapitre XXIII. — *Fonds national de compensation pour la répartition des allocations familiales* (*loi du 29 juillet 1939, art. 42 à 45*).		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant	25.000.000	31.568.752
Chapitre XXIV. — *Fonds commun des accidents du travail survenus en Algérie.*		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant	12.000.000	12.757.529
Chapitre XXV. — *Fonds commun des accidents du travail survenus dans la métropole.*		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant	32.000.000	38.545.144
Chapitre XXVI. — *Fonds commun des accidents du travail agricole survenus en Algérie.*		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant	1.500.000	1.738.315
Chapitre XXVII. — *Fonds commun des accidents du travail agricole survenus dans la métropole.*		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant	10.000.000	10.544.033

DIFFERENCES pour l'année 1960.		OBSERVATIONS
En plus.	En moins.	
francs.	francs.	
		(A) La contrepartie de ces recettes figure en dépense.
1.733.656	»	
68.735.057	»	
»	183.892.214	
»	6.568.752	
»	757.529	
»	6.545.144	
»	238.315	
»	544.033	

NATURE DES RECETTES	RECETTES prévues pour l'année 1960.	RECETTES de l'année 1958.
	francs.	francs.
DEUXIEME PARTIE (*Suite et fin.*)		
SERVICES GÉRÉS PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (A)		
Chapitre XXVIII. — *Fonds de prévoyance des sports aériens.*		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant	300.000	458.626
Chapitre XXIX. — *Gestion des certificats pétroliers.*		
Article unique. — Intérêts des fonds en compte courant au Trésor public	»	861.711
Chapitre XXX. — *Fonds de liquidation de la gestion spéciale des rentes d'accidents du travail des entreprises d'assurances (ordonnance du 2 novembre 1945.*		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant	Mémoire.	17.123.043
Chapitre XXXI. — *Fonds spécial institué par l'article 46 de la loi du 10 juillet 1952.*		
Article unique. — Intérêts sur les fonds en compte courant	30.000.000	32.479.495
Chapitre XXXII. — *Fonds commun de l'allocation de logement. (loi du 1er octobre 1948, art. 102).*		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant	Supprimé par le décret n° 55-684 du 20-5-1955.	9.769.587
Chapitre XXXIII. — *Fonds de retraites par répartition des institutions affiliées au G. I. R. R. A.—C. D. C.*		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant	255.000.000	170.479.919
Chapitre XXXIV. — *Caisse de retraite interentreprises approuvée par arrêté ministériel du 5 juillet 1956.*		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant	Mémoire.	78.887.866
Totaux généraux des recettes	110.591.650.000	93.673.275.169
	16.918.374.831	

DIFFERENCES pour l'année 1960.		OBSERVATIONS
En plus.	En moins.	
francs.	francs.	
»	158.626	(A) La contrepartie de ces recettes figure en dépense.
»	861.711	
»	17.123.043	
»	2.479.495	
»	9.769.587	
84.520.081	»	
»	78.887.866	
21.296.553.872	4.378.179.041	
16.918.374.831		

NATURE DES DEPENSES	DEPENSES prévues pour l'année 1960.	DEPENSES de l'année 1958.
	francs.	francs.
PREMIERE PARTIE		
SERVICES PROPRES A LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS		
Chapitre Ier. — *Frais administratifs (Direction générale s/c de)* (A)	5.100.000.000	4.279.070.602
Chapitre II. — *Taxations, indemnités, commissions et allocations*	2.000.000.000	1.792.580.230
Chapitre III. — *Intérêts à servir sur les fonds consignés ou déposés en compte courant* (B)	4.500.000.000	4.154.939.557
Chapitre IV. — *Amortissement provisionnel*	»	»
Chapitre V. — *Revenus du fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne* (C)	1.600.000.000	1.553.150.391
Chapitre VI. — *Emploi des revenus des fonds des Caisses d'épargne* (C).		
Article 1er. — Intérêts bonifiés par la Caisse des dépôts et consignations	66.100.000.000	49.263.534.730
— 2. — Excédent de revenus à verser au fonds de réserve et de garantie.	6.600.000.000	8.590.683.555
Totaux	72.700.000.000	57.854.218.285
Chapitre VII. — *Revenus des fonds de réserve de l'épargne-construction* (C)	Mémoire.	»
Chapitre VIII. — *Emploi des revenus des fonds provenant de l'épargne-construction* (C).		
Article 1er. — Intérêts bonifiés par la Caisse des dépôts et consignations.	11.000.000	10.095.126
— 2. — Excédent de revenus à verser au fonds de réserve de l'épargne-construction	9.000.000	12.537.563
Totaux	20.000.000	22.632.689
Chapitre IX. — *Emploi des revenus provenant des cotisations de sécurité sociale* (C).		
Article unique. — Revenus répartis entre les divers organismes d'assurances sociales et de sécurité sociale	100.000.000	106.957.568
Chapitre X. — *Revenus de la Caisse nationale d'assurances sur la vie (loi de 1886)*	8.525.000.000	6.799.950.283

DIFFERENCES pour l'année 1960. En plus.	DIFFERENCES pour l'année 1960. En moins.
francs.	francs.
820.929.398	»
207.419.770	»
345.060.443	»
»	»
46.849.609	»
16.836.465.270	»
»	1.990.683.555
16.836.465.270	1.990.683.555
»	»
904.874	»
»	3.537.563
904.874	3.537.563
»	6.957.568
1.725.049.717	»

OBSERVATIONS

	PERSONNEL	MATÉRIEL	TOTAUX
	francs.	francs.	francs.
(A) Dépenses payées sur la 2e partie de l'exercice 1957	249.140.973	185.205.262	434.346.235
Dépenses payées sur la 1re partie de l'exercice 1958	3.265.612.622	579.111.745	3.844.724.367
Totaux	3.514.753.595	764.317.007	4.279.070.602

	Francs.
(B) Développement des intérêts à servir pendant l'année 1960 :	—
— Consignations judiciaires ou administratives	440.000.000
— Fonds provenant de successions militaires et de successions recueillies aux colonies et à l'étranger	10.000.000
— Etablissements publics et dépôts divers	300.000.000
— Notaires, leurs comptes de dépôts	180.000.000
— Disponibilités courantes des notaires	700.000.000
— Séquestres ou autres mandataires de justice, leurs comptes de dépôts	30.000.000
— Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines	80.000.000
— Caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires	5.000.000
— Caisse de retraites, de secours et de prévoyance au profit des employés et ouvriers	15.000.000
— Disponibilités courantes des caisses d'assurances sociales et de sécurité sociale	220.000.000
— Disponibilités courantes des caisses d'allocations vieillesse des travailleurs non salariés	5.000.000
— Sociétés mutualistes, leurs comptes de dépôts	600.000.000
— Services divers	165.000.000
— Intérêts sur disponibilités des services gérées	300.000.000
— Intérêts sur disponibilités des services spéciaux ayant un compte courant au Trésor compris dans le compte courant général	1.450.000.000

(C) La contrepartie de ces dépenses figure en recette.

NATURE DES DEPENSES	DEPENSES prévues pour l'année 1960.	DEPENSES de l'année 1958.
	francs.	francs.
DEUXIEME PARTIE		
SERVICES GÉRÉS PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (C)		
Chapitre XI. — *Retraites ouvrières et paysannes (loi de 1910).*		
Article unique. — Intérêts reçus du Trésor et ristournés aux Caisses.....	»	164.372
Chapitre XII. — *Revenus de la Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes*.....	3.000.000	2.768.353
Chapitre XIII. — *Revenus du fonds spécial de garantie pour la Tunisie (décret du 24 mai 1922)*.....	4.000.000	4.007.027
Chapitre XIV. — *Revenus du fonds spécial de garantie pour le Maroc (décret du 1er mars 1928)*.....	Mémoire.	2.223.936
Chapitre XV. — *Revenus de la Caisse nationale d'assurances en cas d'accidents*	28.000.000	29.043.561
Chapitre XVI. — *Caisse des dépôts et consignations d'Alsace-Lorraine.*		
Article unique. — Revenus de la Caisse d'Alsace-Lorraine.....	1.705.000.000	1.651.029.075
Chapitre XVII. — *Intérêts à servir à la Caisse nationale d'épargne*.....	180.000.000	635.118.723
Chapitre XVIII. — *Revenus du fonds spécial de retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat*.....	16.000.000	24.868.798
Chapitre XIX. — *Revenus de la Caisse de retraites de la France d'outre-mer.*	92.250.000	169.771.927
Chapitre XX. — *Revenus du fonds de prévoyance de l'aéronautique commerciale (loi du 30 mars 1928, art. 5)*.....	»	1.564.423
Chapitre XXI. — *Revenus du fonds de prévoyance de l'aéronautique nationale (loi du 30 mars 1928, art. 3)*.....	30.000.000	37.274.036
Chapitre XXII. — *Revenus du fonds spécial de garantie pour le remboursement de prêts aux invalides de guerre*.....	2.600.000	866.344
Chapitre XXIII. — *Intérêts reçus du Trésor et ristournés aux Caisses d'assurances sociales et de sécurité sociale*.....	800.000.000	731.264.943
Chapitre XXIV. — *Revenus de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales*.....	220.000.000	403.892.214
Chapitre XXV. — *Revenus du fonds national de compensation pour la répartition des allocations familiales (loi du 29 juillet 1939, art. 42 à 45).*	25.000.000	31.568.752

DIFFERENCES pour l'année 1960.		OBSERVATIONS
En plus.	En moins.	
francs.	francs.	
		(C) La contrepartie de ces dépenses figure en recette.
»	164.372	
231.647	»	
»	7.027	
»	2.223.936	
»	1.043.561	
53.970.925	»	
»	455.118.723	
»	8.868.798	
»	77.251.927	
»	1.564.423	
»	7.274.036	
1.733.656	»	
68.735.057	»	
»	183.892.214	
»	6.568.752	

NATURE DES DEPENSES	DEPENSES prévues pour l'année 1960.	DEPENSES de l'année 1958.
	francs.	francs.
DEUXIEME PARTIE (*Suite et fin.*)		
SERVICES GÉRÉS PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (C)		
Chapitre XXVI. — *Revenus du fonds commun des accidents du travail survenus en Algérie*	12.000.000	12.757.529
Chapitre XXVII. — *Revenus du fonds commun des accidents du travail survenus dans la métropole*	32.000.000	38.545.144
Chapitre XXVIII. — *Revenus du fonds commun des accidents du travail agricole survenus en Algérie*	1.500.000	1.738.315
Chapitre XXIX. — *Revenus du fonds commun des accidents du travail agricole survenus dans la métropole*	10.000.000	10.544.033
Chapitre XXX. — *Revenus du fonds de prévoyance des sports aériens*	300.000	458.626
Chapitre XXXI. — *Revenus du fonds de gestion des certificats pétroliers*	»	861.711
Chapitre XXXII. — *Revenus du fonds de liquidation de la gestion spéciale des rentes d'accidents du travail des entreprises d'assurances (ordonnance du 12 novembre 1945)*	Mémoire.	17.123.043
Chapitre XXXIII. — *Revenus du fonds spécial (institué par la loi du 10 juillet 1952, art. 46)*	30.000.000	32.479.495
Chapitre XXXIV. — *Revenus du fonds commun de l'allocation logement (loi du 1er septembre 1948, art. 102)*	Supprimé par le décret n° 55-684 du 20-5-1955.	9.769.587
Chapitre XXXV. — *Revenus du fonds de retraites par répartition des institutions affiliées au G.I.R.R.A.—C.D.C.*	255.000.000	170.479.919
Chapitre XXXVI. — *Revenus de la caisse de retraite interentreprises approuvée par arrêté ministériel du 5 juillet 1956*	Mémoire.	78.887.866
Excédents des produits sur les charges	12.600.000.000	13.010.703.812
Totaux généraux des dépenses	110.591.650.000	93.673.275.169
	16.918.374.831	

DIFFERENCES pour l'année 1960.		OBSERVATIONS
En plus.	En moins.	
francs.	francs.	
		(C) La contrepartie de ces dépenses figure en recette.
»	757.529	
»	6.545.144	
»	238.315	
»	544.033	
»	158.626	
»	861.711	
»	17.123.043	
»	2.479.495	
»	9.769.587	
84.520.081	»	
»	78.887.866	
»	410.703.812	
20.191.870.447	3.273.495.616	
16.918.374.831		

RELEVE DES AFFECTATIONS DONNEES AUX EXCEDENTS DE RECETTES DU COMPTE « PROFITS ET PERTES » DU 1er JUIN 1816 AU 31 DECEMBRE 1958

DESIGNATION		SOMMES
		francs.
I. — Amortissement de la moins-value des rentes et valeurs du portefeuille et des services propres :		
1° Dépôts et consignations.....	209.643.397 39	
2° Fonds provenant des sociétés mutualistes	127.593.574 12	523.480.354
3° Fonds provenant des caisses d'épargne	186.243.382 13	
II. — Paiement de 1862 à 1865 de la soulte de conversion en rente 3 0/0 des rentes 4 1/2 0/0 appartenant à la C. D. C.		3.453.465
III. — Constitution d'un fonds de réserve pour les caisses d'épargne		21.786.916
IV. — Constitution d'un compte de « Réserve spéciale d'amortissement » (Dépôts et consignations)		248.335.140
V. — Constitution d'un compte de « Réserve spéciale d'amortissement » (Fonds provenant des sociétés mutualistes).		43.212.134
VI. — Constitution d'un compte de « Réserve provisionnelle ».		3.143.214.154
VII. — Constitution d'un compte de « Réserve générale d'amortissement »		1.200.000.000
VIII. — Constitution d'un compte de « Fonds d'amortissement des immeubles de placement »		475.138.919
IX. — Constitution d'un compte de « Réserve spéciale pour opérations de crédit à moyen terme ».....		6.300.000.000
X. — Constitution d'un compte de « Provisions pour couverture des risques résultant de l'application de l'ordonnance du 21 avril 1945 ».....		627.500.000
XI. — Constitution d'un compte de « Réserve pour fluctuation des cours »		39.105.574.552
XII. — Constitution d'une réserve immobilière pour l'amortissement des frais d'acquisition, de construction et d'aménagement des immeubles de la C. D. C., savoir :		
1° Acquisition et installation en 1857 des hôtels de la Direction générale	3.335.497 70	
2° Reconstruction et installation de l'hôtel de la Direction générale de 1871 à 1887.....	3.114.518 70	
A reporter (art. XII).....	6.450.016 40	
A reporter		51.691.695.634

DESIGNATION		SOMMES
		francs.
Report		51.691.695.634
Report (art. XII).....	6.450.016 40	
3° Acquisition, en 1898, d'un immeuble sis à Paris, rue du Bac, n° 4	569.677 »	
4° Reconstruction, en 1898, d'une galerie vitrée et travaux résultant du transfert du point terminus du chemin de fer d'Orléans	576.253 30	
5° Construction, de 1900 à 1904, et aménagement de nouveaux bureaux	3.579.478 10	
6° Acquisition en 1910, et aménagement d'un immeuble situé à Blois, pour l'installation d'un dépôt d'archives.....	204.402 40	63.447.534
7° Acquisition en 1910, et aménagement d'un immeuble situé à Arcueil, pour l'installation de divers services	492.194 »	
8° Acquisition de trois immeubles, en 1930-1931, sis à Paris, 49, 51, 53, rue de Lille	7.850.000 »	
9° Acquisition d'un terrain, en 1938, à Cholet, et aménagement d'une conservation des valeurs.	4.831.237 70	
10° Construction, de 1928 à 1941, et aménagement de nouveaux bureaux	38.894.274 70	
XIII. — Constitution d'un compte de « Fonds de subventions »..|		950.000.000
XIV. — Versement au Fonds de secours et d'indemnités au profit des employés et agents de la C. D. C.....		779.000.000
XV. — Versement à la Caisse d'amortissement (loi du 11 juillet 1886).....		12.601.640
XVI. — Versement à l'Etat		19.005.102.936
Total		72.501.847.744

RELEVE DES AFFECTATIONS DONNEES AUX EXCEDENTS DE RECETTES DU COMPTE « PROFITS ET PERTES » DU 1er JUIN 1816 AU 31 DECEMBRE 1958

DESIGNATION		SOMMES
		francs.
I. — Amortissement de la moins-value des rentes et valeurs du portefeuille et des services propres :		
1° Dépôts et consignations.....	209.643.397 39	
2° Fonds provenant des sociétés mutualistes	127.593.574 12	523.480.354
3° Fonds provenant des caisses d'épargne	186.243.382 13	
II. — Paiement de 1862 à 1865 de la soulte de conversion en rente 3 0/0 des rentes 4 1/2 0/0 appartenant à la C. D. C.		3.453.465
III. — Constitution d'un fonds de réserve pour les caisses d'épargne		21.786.916
IV. — Constitution d'un compte de « Réserve spéciale d'amortissement » (Dépôts et consignations)		248.335.140
V. — Constitution d'un compte de « Réserve spéciale d'amortissement » (Fonds provenant des sociétés mutualistes).		43.212.134
VI. — Constitution d'un compte de « Réserve provisionnelle ».		3.143.214.154
VII. — Constitution d'un compte de « Réserve générale d'amortissement »		1.200.000.000
VIII. — Constitution d'un compte de « Fonds d'amortissement des immeubles de placement »		475.138.919
IX. — Constitution d'un compte de « Réserve spéciale pour opérations de crédit à moyen terme ».....		6.300.000.000
X. — Constitution d'un compte de « Provisions pour couverture des risques résultant de l'application de l'ordonnance du 21 avril 1945 ».....		627.500.000
XI. — Constitution d'un compte de « Réserve pour fluctuation des cours »		39.105.574.552
XII. — Constitution d'une réserve immobilière pour l'amortissement des frais d'acquisition, de construction et d'aménagement des immeubles de la C. D. C., savoir :		
1° Acquisition et installation en 1857 des hôtels de la Direction générale	3.335.497 70	
2° Reconstruction et installation de l'hôtel de la Direction générale de 1871 à 1887.....	3.114.518 70	
A reporter (art. XII).....	6.450.016 40	
A reporter		51.691.695.634

DESIGNATION		SOMMES
		francs.
Report		51.691.695.634
Report (art. XII).....	6.450.016 40	
3° Acquisition, en 1898, d'un immeuble sis à Paris, rue du Bac, n° 4	569.677 »	
4° Reconstruction, en 1898, d'une galerie vitrée et travaux résultant du transfert du point terminus du chemin de fer d'Orléans	576.253 30	
5° Construction, de 1900 à 1904, et aménagement de nouveaux bureaux	3.579.478 10	
6° Acquisition en 1910, et aménagement d'un immeuble situé à Blois, pour l'installation d'un dépôt d'archives.....	204.402 40	63.447.534
7° Acquisition en 1910, et aménagement d'un immeuble situé à Arcueil, pour l'installation de divers services	492.194 »	
8° Acquisition de trois immeubles, en 1930-1931, sis à Paris, 49, 51, 53, rue de Lille	7.850.000 »	
9° Acquisition d'un terrain, en 1938, à Cholet, et aménagement d'une conservation des valeurs.	4.831.237 70	
10° Construction, de 1928 à 1941, et aménagement de nouveaux bureaux	38.894.274 70	
XIII. — Constitution d'un compte de « Fonds de subventions »..|		950.000.000
XIV. — Versement au Fonds de secours et d'indemnités au profit des employés et agents de la C. D. C.....		779.000.000
XV. — Versement à la Caisse d'amortissement (loi du 11 juillet 1886).....		12.601.640
XVI. — Versement à l'Etat		19.005.102.936
Total		72.501.847.744

CERTIFIÉ le présent compte rendu pour l'année 1958, conforme dans toutes ses parties aux résultats inscrits sur les livres de la Caisse des dépôts et consignations et contrôlé avec les comptes individuels établis sur pièces justificatives fournies par les comptables pour être soumis au jugement de la Cour des comptes.

Le Secrétaire général,

Signé : H. DE LÉOBARDY.

ARRÊTÉ par le Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.

Signé : FR. BLOCH-LAINÉ.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages	Etats annexes N°s
Exposé préliminaire	3	
PREMIERE PARTIE. — **Examen du bilan**	19	1-0
SECTION I. — Examen des comptes du passif	19	
Consignations. — Tableau d'ensemble	21	
Dépôts divers. — Tableau d'ensemble	24	
Etablissements publics et dépôts divers	26	
Dépôts des notaires	28	
Pensions de retraites sur fonds spéciaux	29	
Prélèvements sur le produit des jeux et sur le pari mutuel	32	
Séquestres ou autres mandataires de justice	32	
Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines	32	
Caisse autonome mutuelle de retraite des agents des chemins de fer secondaires et des tramways	33	
Legs et fondations	33	
Caisses de retraites, de secours et de prévoyance au profit des employés et ouvriers	34	
Etat, établissements publics et collectivités locales, l/c de dépôts (arrêté du 16 avril 1942)	34	
Etat, s/c de dépôts. — Ordonnance du 15 août 1945 instituant l'impôt de solidarité nationale	34	
Disponibilités courantes des caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales et d'assurances sociales agricoles	35	
Disponibilités courantes des caisses d'allocation vieillesse des travailleurs non salariés	35	
Syndics de faillite et administrateurs aux règlements judiciaires l/c de dépôts	35	
Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes	36	

	Pages	Etats annexes N°s
	—	—
Sociétés mutualistes	36	
1° Fonds national de solidarité et d'action mutualistes	36	
2° Ministère du Travail et de la Sécurité sociale, s/c de crédits budgétaires pour le service des sociétés mutualistes	37	
3° Sociétés mutualistes, l/c de dépôts	37	
Caisses d'épargne ordinaires	41	1-30 - 1-30 *bis*
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	45	1-31 - 1-31 *bis*
Epargne-construction	49	1-4
Fonds de réserve de l'épargne-construction	50	1-4 *bis*
Sécurité sociale et assurances sociales	51	
Ministère du Travail. — Produit des cotisations de sécurité sociale	51	
Caisse nationale de sécurité sociale. — Produit des cotisations de sécurité sociale	52	
Créditeurs divers	56	
I. — Comptes affectés aux organismes de sécurité sociale.	56	
a) Caisses de sécurité sociale	57	
b) Caisses d'assurances sociales	57	
c) Retraites ouvrières et paysannes	60	
II. — Comptes affectés aux services gérés	60	
III. — Remboursements sur prêts effectués pour le compte de l'Etat	60	
IV. — Intérêts échus et exigibles	61	
V. — Comptes de prélèvements, d'avances et de provisions	61	
Correspondants — préposés, l/c de règlements	62	
Comptes d'ordre et divers	62	
1° Opérations restant à constater ou à imputer	62	
2° Caisse nationale d'épargne, s/c d'avances sur pensions de l'Etat	63	
3° Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance	63	
4° Recouvrements sur placements effectués par le Fonds commun de travail des caisses d'assurances sociales.	64	
Comptes de réserve	65	
Profits et pertes	66	1-1 - 8-3

	Pages	Etats annexes N°s
	—	—
SECTION II. — **Examen de l'actif**	67	
Caisse	68	
Comptes courants	69	
Dépôts et consignations	70	
Fonds provenant des caisses d'épargne	72	
Bons du Trésor et valeurs à court terme	74	1-20
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses	76	1-20
Prêts	78	1-20
Placements immobiliers	80	1-20
1° Immeubles de rapport	80	
2° Participations dans des sociétés immobilières	80	
Immeubles de la Direction générale et de ses succursales	82	1-20
Correspondants. — Préposés, l/c de règlements	82	
Comptes d'ordre et divers	83	
1° Opérations restant à constater	83	
2° Avances provisionnelles	83	
3° Avances sur pensions de l'Etat (Caisse nationale d'épargne)	83	
4° Divers l/c débiteurs	83	
DEUXIEME PARTIE. — **Services spéciaux gérés par la Caisse des dépôts et consignations**	85	9-00
Caisse nationale d'assurances sur la vie	86	
I. — Section générale	87	2-02
Sous-section. — Capitalisation	87	2-0 - 2-0 *bis*
Sous-section. — Répartition (Retraites des agents contractuels et temporaires de l'Etat), des départements, des communes et de leurs établissements publics	88	2-01 - 2-01 *bis*
II. — Sections spéciales des retraites ouvrières et des assurances sociales	89	
1° Retraites ouvrières	89	2-03
2° Assurances sociales	90	2-04

	Pages	Etats annexes N°s
	—	—
Fonds spécial de garantie de la loi du 8 juin 1930	90	2-1 - 2-1 *bis*
Fonds communs de majorations de rentes viagères et pensions.	91	2-2
Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents	92	3-0 - 3-0 *bis*
Fonds spéciaux institués par la législation sur les accidents du travail	93	3-1 à 3-3 3-1 *bis* à 3-3 *bis*
Fonds de liquidation de la gestion spéciale des rentes d'accidents du travail des entreprises d'assurances	96	3-4 - 3-4 *bis*
Fonds de prévoyance de l'aéronautique	97	3-50 - 3-50 *bis* 3-51 - 3-51 *bis* 3-52 - 3-52 *bis*
Fonds spécial d'allocation vieillesse (art. 677 du Code de la sécurité sociale)	98	4-5
Fonds national de solidarité	100	4-6
Caisse de retraites de la France d'outre-mer	102	4-1 - 4-1 *bis*
Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat	104	4-0 - 4-0 *bis*
Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales	105	4-2 - 4-2 *bis*
Fonds de retraites des institutions affiliées au G. I. R. R. A.— C. D. C.	108	4-3 - 4-3 *bis*
Caisse de retraite interentreprises	108	4-4 - 4-4 *bis*
Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine	109	6-0 - 6-0 *bis*
Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes.	111	6-1 - 6-1 *bis*
Fonds national de compensation pour la répartition des allocations familiales entre les départements, communes et établissements publics départementaux et communaux	113	5-0
Fonds commun de l'allocation de logement	114	5-1
Subventions allouées aux organismes d'habitations à loyer modéré	115	
Bonifications d'intérêts pour les sommes provenant d'emprunts émis par les organismes d'H. L. M.	115	
Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales.	116	6-2 - 6-2 *bis*
Fonds de développement économique et social (section II)	118	
Fonds national de surcompensation des prestations familiales.	119	5-2
Gestion des certificats pétroliers	120	6-3
Régime des retraites du personnel local de la Caisse centrale de la France d'outre-mer et autres organismes participants.	122	4-7 - 4-7 *bis*.
Caisse nationale d'épargne	124	
I. — Compte « dépôts »	124	7-0 - 7-1
II. — Compte « dotation »	126	7-0 *bis* - 7-1 *bis*

	Pages	Etats annexes N°s
TROISIEME PARTIE. — **Emplois de fonds**	129	8-0
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme	129	
Services propres	129	
Services gérés	130	
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses	131	
Services propres	131	
Services gérés	131	
III. — Prêts	132	1-20
Prêts aux départements, communes, pays d'outre-mer, établissements publics et divers	132	
Obligations du Trésor représentatives de semestrialités ou d'annuités	135	
Prêts consentis en faveur des habitations à loyer modéré	138	
Avances au Trésor en application de diverses lois d'intérêt économique ou social	139	
A. — Avances au profit de la Caisse nationale de crédit agricole	139	
B. — Avances au profit de sinistrés	140	
C. — Avances au profit des départements et collectivités	140	
Avances sur les disponibilités du Fonds commun de travail	144	
Résumé des emplois en prêts	145	
IV. — Immeubles	146	
Résumé des emplois de toute nature	146	
QUATRIEME PARTIE. — **Profits et pertes**	147	1-1 - 8-3
Résultats de 1958	147	
Prévisions pour 1960	148	8-2
Dépenses administratives	148	8-1
Etats annexes	151	

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.

DECOMPOSITION GENERALE DES CAPITAUX CONFIES A LA CAISS

	FONDS PROPRES									
	DEPOTS et consignations.	SOCIETES mutualistes.	CAISSES d'épargne ordinaires.	FONDS de réserve et de garantie des caisses d'épargne.	EPARGNE construction.	S. E. I. T. A.	TOTAL « Fonds propres ».	CAISSE nationale d'épargne.	CAISSES d'épargne de la Sarre.	CAISSE des dépôts et consignations d'Alsace-Lorraine.
	millions de francs	millions de francs	millions de francs	millions de francs	millions de francs	millions de francs	millions de francs	millions de francs	millions de francs	millions de francs
I. — Caisse	3.962,9	»	»	»	»	»	3.962,9	»	»	»
II. — Comptes courants.										
Fonds déposés obligatoirement au Trésor	»	»	»	»	»	37.338,1	37.338,1	»	»	»
C courants ordinaires au Trésor	— 7.074,2	1.593,9	14.502,2	2.249	77	»	11.347,8	2.663,2	»	»
C courants à la Banque de France et divers	28,3	»	9	3	»	»	38,3	3	»	»
Total	— 7.045	1.593,9	14.511,2	2.252	77	37.338,1	48.724,2	»	»	»
C courants à la C. d. C. des services gérés							— 36.270,5	»	9,9	3.519,4
							12.453,7			
Total							188.013	2.666,2	9,9	3.519,4
							200.466,7			
III. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.										
Bons du Trésor	51.694,5	3.100	193.846,6	6.410	610	»	265.661,2	129.930	315	11.617
Effets représentatifs de crédits à moyen terme	29.850,3	»	11.993	»	»	»	41.843,3	3.510	»	»
Autres placements à court terme	35.571,8	»	»	»	»	»	35.571,8	2.693,1	»	»
Totaux	127.116,7	3.100	205.839,6	6.410	610	»	343.076,3	136.133,1	315	11.617
IV. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.										
Rente 3 0/0	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— 5 0/0 1920 amortissable	92	18,4	873,9	»	»	»	984,3	836,4	»	35,9
— 3 0/0 1945	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— 5 0/0 1949	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— 3 1/2 0/0 1952-58 à capital garanti	1.414,5	584,4	75.271,5	1.910,7	»	»	79.181,1	14.730,6	»	2.022,6
Emprunt national 5 0/0 1956	4.169,2	2.036,8	»	1.765,5	»	»	7.971,5	»	»	1.535,8
Bons d'équipement industriel et agricole 5 0/0 1956	»	16,5	4.400	440	»	»	4.856,5	16.392,1	»	1.314,4
Emprunt extérieur français 4 0/0 1939 de la R. F.	8,2	»	»	»	»	»	8,2	»	»	»
Obligations du Trésor et bons d'épargne	64,8	39,5	11.379	2.558,7	»	»	14.042	3.390,1	»	816,1
Bons et Obligations de la Caisse nationale de crédit agricole	60,3	1.274	»	»	»	»	1.334,3	»	»	»
Obligations de la Caisse autonome de la défense nationale	»	42,2	»	»	»	»	42,2	2,5	»	»
Obligations et Bons P. T. T. et R. T. F.	1.713,2	26,8	473	»	»	»	2.213	781,4	»	275,6
Obligations de la Caisse autonome d'amortissement	710,9	214,5	2.665,6	367,2	»	»	3.958,2	2.415,8	»	71,8
Emprunts de reconstitution et titres de la Caisse autonome de la Reconstruction	517,7	292,5	7.251	6,2	»	»	8.067,4	5.824,1	»	942,8
Obligations et bons du Crédit national — Garantis par l'Etat	1.686,1	594,2	4.315,9	»	»	»	6.596,2	7.360,5	»	1.000,5
Obligations et bons du Crédit national — Non garantis par l'Etat	286,6	240,7	12.537,5	»	»	»	13.064,8	38.308,6	»	1.137,5
Obligations et bons de diverses compagnies de chemins de fer et de navigation	4.936,7	629,2	5.502,5	2.095,9	»	»	13.164,3	5.968	16,2	1.035,4
Titres remis en échange d'actions et de parts de sociétés nationalisées	72	»	151,8	104,7	»	»	328,5	51,5	»	»
Obligations du Crédit foncier de France	2.857,8	415,7	25.319,9	1.723,9	»	»	30.317,3	46.698,7	110,1	4.570,9
Obligations et bons de départements et villes	554,3	638,9	526,7	357,9	»	»	2.077,8	511	»	414,4
Emprunts de pays d'outre-mer — Garantis par l'Etat	»	5,8	48,3	»	»	»	54,1	28,9	»	»
Emprunts de pays d'outre-mer — Non garantis par l'Etat	1.656,3	47,2	403	»	»	»	2.106,5	1.025,6	»	»
Emprunts d'établissements publics à caractère industriel et commercial	6.603,7	1.428,4	17.831,9	2.766,8	»	»	28.630,8	8.281,9	»	540,1
Obligations de sociétés françaises — Garanties par l'Etat	156,6	»	8.051,6	»	»	»	8.208,2	10.355,5	»	»
Obligations de sociétés françaises — Non garanties par l'Etat	9.902,7	540,7	6.989,9	»	»	»	17.433,3	3.431,7	»	»
Actions de sociétés françaises et étrangères	11.583,3	»	2.383,5	»	»	»	13.966,8	1.958,9	»	»
Fonds d'Etat et obligations étrangers	864,3	»	1,9	»	»	»	866,2	10,6	»	»
Totaux	49.911,2	9.686,4	186.378,4	14.097,5	»	»	259.473,5	170.364,4	126,3	15.713,8
V. — Prêts.										
Titres du Trésor représentatifs d'annuités et de semestrialités	4.614,2	287,9	48.720,7	883,2	»	»	54.506	61.414,9	»	3.484,6
Avances au Trésor — Habitations à loyer modéré et Crédit immobilier	»	»	247.712,5	3.602,4	»	»	251.314,9	149.352,9	»	»
Avances au Trésor — Lois sociales	1.989,2	»	5.127,7	879,1	»	»	7.096	22.730,5	»	»
Avances au titre des grands travaux contre le chômage (Fonds commun de travail des caisses d'assurances sociales)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Prêts aux départements, communes, pays d'outre-mer et établissements publics (prêts ordinaires)	65.173,6	»	187.535,7	5.710,6	»	»	258.419,9	389.089,7	»	6.851,6
Prêts aux départements, communes, pays d'outre-mer et établissements publics (loi du 24 juin 1950)	»	»	356.038	»	»	»	356.038	»	»	»
Prêts aux sociétés immobilières	48.485,5	»	»	»	»	»	48.485,5	»	»	»
Prêts à diverses sociétés françaises garantis par l'Etat	»	»	8.078,9	»	»	»	8.078,9	»	»	»
Autres prêts	2.360,4	»	»	1,9	»	»	2.362,3	»	»	886,7
Totaux	121.722,9	287,9	853.213,5	11.077,2	»	»	986.301,5	622.588	»	11.222,9
VI. — Immeubles.										
Participations dans les sociétés immobilières	23.865,2	»	»	»	»	»	23.865,2	»	»	»
Immeubles de rapport	6.661,1	»	»	»	»	»	6.661,1	»	»	»
Immeubles de la direction générale et de ses succursales	63,4	»	»	»	»	»	63,4	»	»	»
Totaux	30.589,7	»	»	»	»	»	30.589,7	»	»	»
Totaux généraux	326.255,4	14.068,2	1.259.942,7	33.836,7	687	37.338,1		931.751,7	451,2	42.073,1

	1.672.128,1	
Comptes courants des services gérés (188.013 — 36.270,5)	151.742,5	
Total des c/ de patrimoine	1.823.870,6	1.823.870,6
Correspondants		9.966,9
C/ d'ordre		52.860,6
Total de l'Actif		1.886.698,1

(1) Fonds national de solidarité 44.88
Fonds commun de majoration des rentes ... 4.18

(2) Fonds spécial (loi du 10-7-52).

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU 31 DECEMBRE 1958

	FONDS GÉRÉS												
	ISSE des épôts et gnations Alsace-raine.	CAISSE nationale d'assurances sur la vie.	CAISSE nationale d'assurances en cas d'accidents.	FONDS spéciaux de la législation sur les accidents du travail.	FONDS de prévoyance de l'aéronautique.	FONDS Assistance et Fonds de majoration.	FONDS de retraites par repartition des institutions affiliées au G.I.R.R.A.-C.D.C.	CAISSE de retraites de la France d'outre-mer.	FONDS spécial de retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.	CAISSE nationale de retraites des agents des collectivités locales.	CAISSES d'assurances sociales, de sécurité sociale et produits des cotisations.	FONDS divers.	RÉCAPITULATION générale.
	de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3.962,9
	»	»	»	»	»	49.013,6 (1)	»	»	»	»	39.778,4	450,3	176.580,4
	»	1.620,7	»	»	»	»	»	»	»	»	8.213,3	»	23.845
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	41,3
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	519,4	»	1	8.141,8	164,1	1.410,4 (2)	320,1	1.814,5	493,2	13.682,1	100	6.614	»
	519,4	1.620,7	1	8.141,8	164,1	50.424	320,1	1.814,5	493,2	13.682,1	98.091,7	7.064,3	200.466,7
	617	»	323	340,5	160,8	»	»	2.700	305	»	»	240,6	411.593,1
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	45.353,3
	»	500	»	»	»	»	352,2	»	»	»	»	»	39.117,1
	617	500	323	340,5	160,8	»	352,2	2.700	305	»	»	240,6	496.063,5
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	35,9	138,5	1,6	0,2	»	»	»	»	»	66,1	»	»	2.063
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	022,6	64,5	104,7	21,6	»	»	800	»	»	»	»	9,8	96.934,9
	535,8	4.146,6	»	»	»	»	88,3	»	»	»	»	219,8	13.962
	314,4	73,5	»	»	»	»	»	»	»	1.957,9	»	133,1	24.727,5
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8,2
	816,1	814,6	2,1	2,1	»	»	»	»	17,1	9,2	»	»	19.093,3
	»	5.126	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6.460,3
	»	24,9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	69,6
	275,6	1.602,1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4.872,1
	71,8	1.393,3	»	»	»	»	»	»	1,1	16,7	»	»	7.856,9
	942,8	10.737,9	»	103,4	10	»	»	»	»	»	»	»	25.685,6
	900,5	4.900,7	»	»	»	»	»	»	11,4	8,6	»	»	19.877,9
	137,5	1.358,9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	53.869,8
	035,4	10.438,2	98,9	20,8	429,6	»	1.803,2	3,7	155,2	7,1	»	300,9	33.541,5
	»	342,4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12,2	734,6
	570,9	5.636,4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	89.333,4
	414,4	4.523,9	»	»	»	»	»	»	»	14,6	»	11,7	7.553,4
	»	88,6	»	0,1	0,2	»	»	»	0,2	0,3	»	»	172,4
	»	0,1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3.132,2
	540,1	16.658,8	»	»	»	»	585	»	»	»	»	499,5	55.196,1
	»	8.089,9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	26.653,6
	»	17.169,1	»	10,3	»	»	198,1	»	»	»	»	226,7	38.469,2
	»	3.938,1	»	10,4	»	»	»	»	»	»	»	136,6	20.010,8
	»	350,7	»	»	»	»	29,4	»	»	»	»	4,8	1.261,7
	713,8	97.717,7	207,3	168,9	439,8	»	3.504	3,7	185	2.080,5	»	1.555,1	551.540
	484,6	12.460,3	»	»	»	»	»	124,9	67,2	»	»	48	132.105,9
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	400.667,8
	»	158,4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	29.984,9
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3.937,1	»	3.937,1
	851,6	14.522,4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	668.883,6
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	356.038
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	48.485,5
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8.078,9
	886,7	3.587,8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6.836,8
	222,9	30.728,9	»	»	»	»	»	124,9	67,2	»	3.937,1	48	1.655.018,5
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	23.865,2
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6.661,1
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	63,4
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	30.589,7
	73,1	130.567,3	531,3	8.651,2	764,7	50.424	4.176,3	4.643,1	1.050,4	15.762,6	102.028,8	8.908 (3)	2.937.641,3

	44.828,9
	4.484,7

(3) Fonds divers :

F. D. E. S.	450,3
Caisse de crédit aux départements et communes.	119,3
Fonds de garantie pour remboursement de prêts aux invalides de guerre	53
	622,6

Report	622,6
Fonds de compensation des allocations familiales	2.185,2
Subventions allouées aux organismes H. L. M.	0,9
Bonifications intérêts pour les sommes provenant des emprunts émis par les H.L.M.	57,1
	2.865,8

Report	2.865,8
Fonds allocation logement	949,1
Fonds de gestion des emprunts uniformes des collectivités locales	1.349,1
Caisse de retraite intercentreprises	1.745,8
	6.909,8

Report	6.909,8
Fonds national sur compensation des prestations familiales	1.960,8
Gestion des certificats pétroliers	28,8
Régime de retraites du personnel local de la caisse de coopération économique	8,6
	8.908